

REGLEMENT

SRNH

DHPC GAD

Juillet 2020

SPC Gironde-Adour-Dordogne

Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0.0	31/07/20	
1.0	17/11/20	Suite consultation interne
2.0	08/06/21	Suite première consultation

Affaire suivie par

François Péron - Service Prévision des Crues
Tél. : 05.56.24.88.74 / Fax : 05.56.00.05.31
Courriel : francois.peron@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

François PERON

Chargé de projet vigilance opérationnelle
Division Prévision des Crues Gironde Adour Dordogne
DREAL Nouvelle Aquitaine

Relecteur

Yan LACAZE

Responsable de la Division Prévision des Crues Gironde Adour Dordogne
DREAL Nouvelle Aquitaine

Glossaire

AP : Avertissement Précipitations
APIC : Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes
AV : Avertissement Vigilance
BP : Bulletins Précipitations
BRGM : Bureau de Recherches Géologique et Minière
B.V. : Bassin Versant
CMIR : Centre Météorologique Inter Régional
CMVOA : Cellule Ministérielle de Veille Opérationnelle et d'Alerte
CODIS : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COGIC : Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises
COZ : Centre Opérationnel de Zone de défense
CVH : Cellules de Veille Hydrologiques
DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et la Mer)
DGRP : Direction Générale de la Prévention des Risques
DICOM : DIRection de la COMmunication
DIR Météo-France : Direction Inter Régionale de Météo-France
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDF : Électricité de France
EMZ : État-major de Zone
EPRI : Évaluation Préliminaire des Risques Inondation
HYDRO : (Banque Hydro) : Recueil des données de hauteurs et de débits des stations limnimétriques en France de l'Information sur les Crues
IGN : l'institut national de l'information géographique et forestière
ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations
RDI : Référent Départemental d'Inondations
Rex ou RETEX : RETour d'EXpérience
RIC : Règlement de surveillance, de prévision et transmission de l'Information sur les Crues
SCHAPI : Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations
SCSOH : Service de Contrôle et de Surveillance des Ouvrages Hydrauliques
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDPC : Schéma Directeur de la Prévision des Crues
SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
SPC : Service de Prévision des Crues
MTES : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Sommaire

Sommaire

Glossaire.....	3
Sommaire.....	4
I Préambule.....	7
II Notice de présentation.....	10
1. Description des bassins versants couverts par le SPC.....	11
1.1. Bassins de l'Adour et de la Nivelle.....	13
1.2. Estuaire de la Gironde et confluence Garonne-Dordogne.....	13
1.3. Bassin de la Dordogne.....	14
2. Enjeux liés aux crues sur le territoire.....	15
2.1. Bassins de l'Adour et de la Nivelle.....	15
2.2. Bassin de la Gironde.....	31
2.3. Bassins de la Dordogne.....	33
3. Ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement susceptibles d'avoir un impact sur les crues	39
3.1. Bassin de l'Adour et de la Nivelle.....	40
3.2. Bassin de la Dordogne.....	43
III Règlement.....	45
Article 1. Intervention de l'État.....	46
1.1 Délimitation du territoire de compétence du service de prévision des crues.....	46
1.2 Liste des cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues.....	47
1.3 Liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État.....	47
Article 2. Intervention des collectivités territoriales.....	48
2.1 Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales.....	48
2.2 Dispositifs de surveillance mis en place par les collectivités territoriales.....	48
2.3 Futurs dispositifs de surveillance mis en place par les collectivités territoriales.....	50
Article 3. Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues.....	51
3.1 Dispositifs de mesures hydrologiques.....	51
3.1.1 Données générales sur les dispositifs de mesure du SPC.....	51
3.1.2 Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques.....	52
3.2 Données et informations échangées avec les autres services de l'État et les établissements publics.....	53
3.2.1 Échanges avec le SCHAPI.....	53
3.2.2 Échanges avec les autres SPC.....	53
3.2.3 Échanges avec les SCSOH.....	53
3.2.4 Échanges avec les missions RDI en DDT(M).....	53
3.3 Observations et prévisions météorologiques (et phénomènes marins le cas échéant).....	55
3.3.1 Convention avec Météo France.....	55
3.3.2 Données fournies par Météo France.....	55
Article 4. dispositif d'information.....	56
4.1 Mise à disposition de l'information.....	56
4.1.1 Vecteurs de mise à disposition de l'information.....	56

4.1.2	Contenu disponible et fréquence de mise à jour.....	56
4.1.3	La carte de vigilance.....	57
4.1.4	Les tronçons de la carte de vigilance.....	59
4.1.5	Stations disponibles sur Vigicrues.....	62
4.1.6	La vigilance météorologique et hydrologique.....	64
4.1.7	Vigicrues Flash.....	64
4.2	Transmission de l'information.....	65
4.2.1	Transmission de l'information.....	65
4.2.2	Zones de défense, préfetures, acteurs de la sécurité civile et de l'organisation des secours.....	65
4.2.3	Échanges de données avec les collectivités territoriales.....	66
4.2.4	Échanges en période de crise.....	66
Article 5.	Entrée en vigueur.....	67
Annexes.	68

Table des annexes

I Pr  ambule

Depuis la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, une réforme de l'annonce des crues a confié à l'État l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues. Cette réforme s'est traduite par :

- la réorganisation territoriale du dispositif d'annonce des crues de l'État pour passer de l'annonce à la prévision des crues, grâce à la mise en place de services de prévision des crues (SPC), aux compétences renforcées ;
- la création d'un Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI), qui assure la coordination de la prévision des crues au niveau national et fournit un appui technique aux SPC.

L'objectif de cette réforme était d'améliorer l'anticipation dont disposent les gestionnaires de crise, ainsi que l'information du grand public. Elle a abouti à la mise en œuvre de la vigilance crues, et à la qualification du risque hydrologique dans les 24 heures à venir. Ce faisant, elle introduit les notions de prévision et d'incertitude dans la gestion des crises d'inondation.

Le déploiement de la vigilance « crues » est organisé :

- sur chaque grand bassin hydrographique par un Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) ;
- sur le territoire de chaque SPC par un Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC), qui met en œuvre le SDPC concerné.

L'État prend en charge la mission réglementaire de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues, en application des articles L564- 1, L564-2 et L564-3 du code de l'environnement. Les SDPC définissent les conditions de cette prise en charge par l'État et sont complétés par les RIC. Ces documents sont arrêtés conformément aux articles R564-1 à R564-12 du code de l'environnement, et à l'arrêté du 15 février 2005 relatif aux schémas directeurs de prévision des crues et aux règlements de surveillance et de prévision des crues et à la transmission de l'information correspondante.

La procédure de vigilance crues a été définie dans le cadre d'une instruction interministérielle dont la dernière version date du 11 juin 2014. Elle se traduit par le service expertise Vigicrues depuis 2006.

La vigilance crues a été complétée en 2017 par le service Vigicrues Flash, d'avertissement automatique sur les crues soudaines, destiné en priorité aux gestionnaires de crise locaux. Il concerne des cours d'eau n'appartenant pas au réseau surveillé par le dispositif Vigicrues et susceptibles d'être soumis à des crues soudaines.

Dans ce cadre, le SDPC du bassin Adour-Garonne a été arrêté par le préfet coordonnateur de bassin le 19 décembre 2012 et réactualisé le 29 décembre 2015. Le présent RIC met en œuvre ce SDPC et remplace les précédents RIC Gironde-Adour et Dordogne approuvés respectivement par les arrêtés du 16 février 2015 et 5 septembre 2016. Il est composé d'une notice de présentation, d'un règlement et d'annexes.

Après concertation avec les acteurs de l'État concernés, de nouvelles évolutions sont proposées dans ce RIC :

1) Nouveau découpage des tronçons sur le bassin de l'Adour, avec :

- un découpage du tronçon existant de l'Adour moyen en une partie amont, allant jusqu'à la confluence avec la Midouze, et une partie aval en plaine (Adour des Barthes), à l'aval de celle-ci ;
- l'extension sur l'Adour du tronçon des Gaves Réunis vers Saint-Laurent-de-Gosse [Urt] motivée par une influence fluvio-maritime comparable à Peyrehorade ; tronçon renommé Bec du Gave ;
- la création d'un tronçon relatif aux stations bayonnaises (Bayonne [Lesseps] sur l'Adour et Bayonne [Pont-Blanc] sur la Nive), dénommé confluence Adour-Nive, compte tenu d'un comportement homogène lié à l'influence maritime.

2) Ajout de stations réglementaires : Cadillac sur la Garonne (tronçon Garonne girondine) et Bayonne [Pont-Blanc] sur la Nive (tronçon Confluence Adour-Nive), Grenade sur l'Adour (tronçon Adour moyen), Alles-sur-Dordogne en remplacement de Limeuil sur la Dordogne (tronçon Dordogne aval) , et Bonnes en remplacement d'Aubeterre sur la Dronne (tronçon Dronne amont),

3) Prise en considération de Systèmes d'Alerte Locaux créés depuis l'approbation du dernier RIC.

II Notice de présentation

Les missions du Service de Prévision des Crues Gironde-Adour-Dordogne (SPC GAD) sont confiées à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine).

1. Description des bassins versants couverts par le SPC

Le territoire du SPC GAD concerne trois régions : Nouvelle Aquitaine, Occitanie, et Auvergne-Rhône Alpes, et onze départements : Cantal, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Dordogne, Gers, Gironde, Landes, Lot, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées.

La délimitation de son territoire de compétence suit en grande partie une logique hydrographique. Elle est calée sur les limites des bassins versants de l'Adour, la Nivelle, la Dordogne. À ce territoire s'ajoute l'estuaire de la Gironde et la Garonne dans le département de la Gironde.

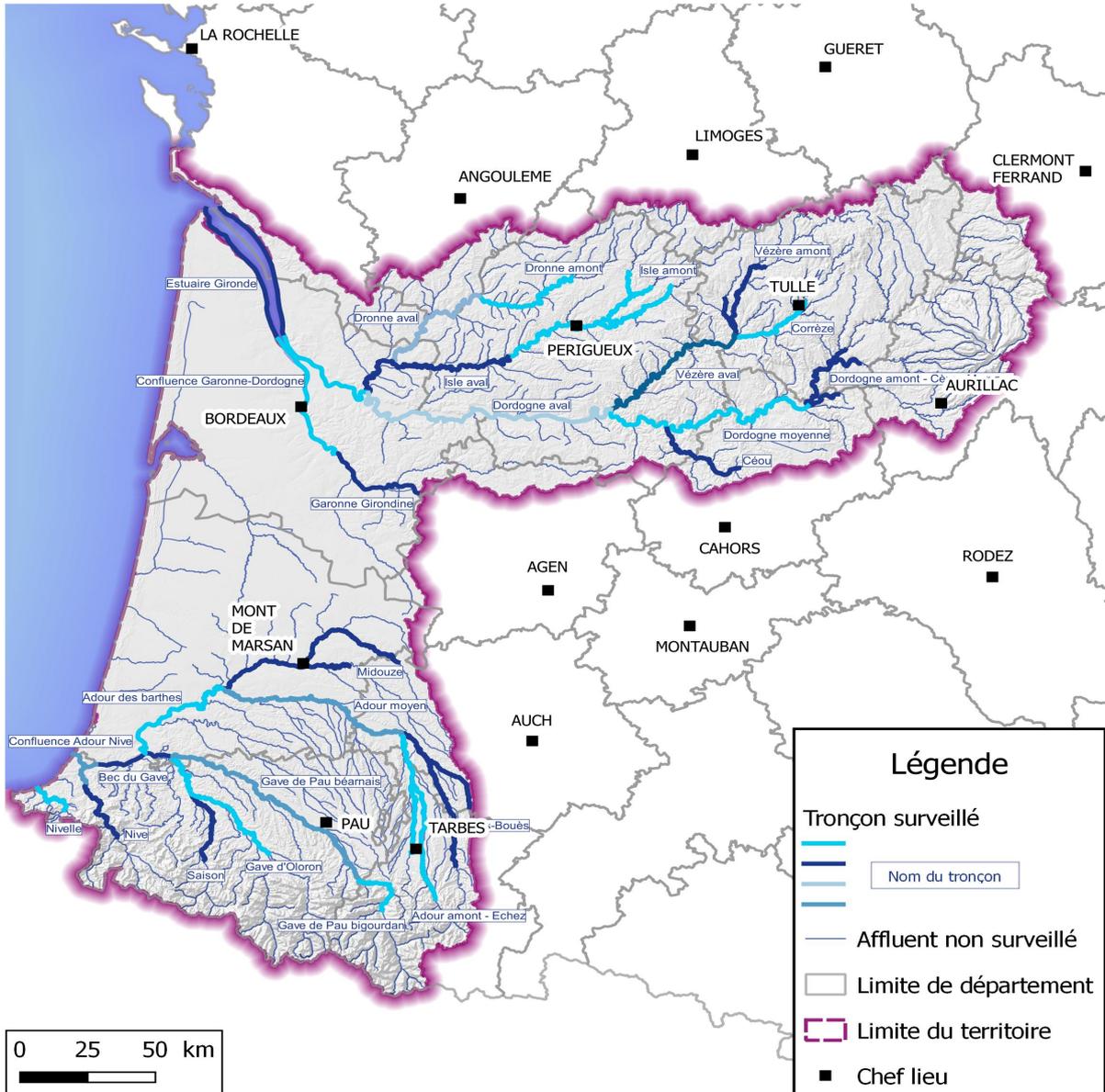
Les phénomènes hydrométéorologiques auxquels sont confrontés ces bassins peuvent être de plusieurs types, les principaux étant :

- sur l'Adour : des averses orageuses d'intensité élevée sur les reliefs, des pluies d'intensité moyenne mais durables sur les vallées, des phénomènes de surcote marine associée à de fortes marées sur la confluence Adour-Nive, la concomitance de ces phénomènes associée à la propagation de crues formées sur les Gaves et l'Adour, sans oublier une éventuelle fonte printanière du manteau neigeux.
- sur la Gironde : les phénomènes de surcote marine associés aux fortes marées sur l'Estuaire de la Gironde et la confluence Garonne Dordogne, et les crues d'origine pyrénéenne et plus faiblement gasconne, rencontrées dans le secteur amont, mais aussi par les grandes crues tarnaises d'origine méditerranéenne sur la Garonne girondine.
- sur la Dordogne : des pluies d'intensité élevée sur les reliefs générant des réactions sur toutes les parties aval. Localement des orages violents peuvent également être générateurs de fortes crues.

SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE
RIC
 (Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 1

Territoire de compétence et Tronçons surveillés par le SPC GAD



Réalisation : DREAL NA / SRNH / DHPC GAD / BS
 Date de réalisation : novembre 2018
 S:\100_commun\01_DHPC_GAD\02_division_prevision_crues\05_SIG\06_Cartes_realisees\Ensemble-des-3- bassins\RIC_2019\ RIC_annexe1_territoire_de_competence_et_troncons_surveillee.gis

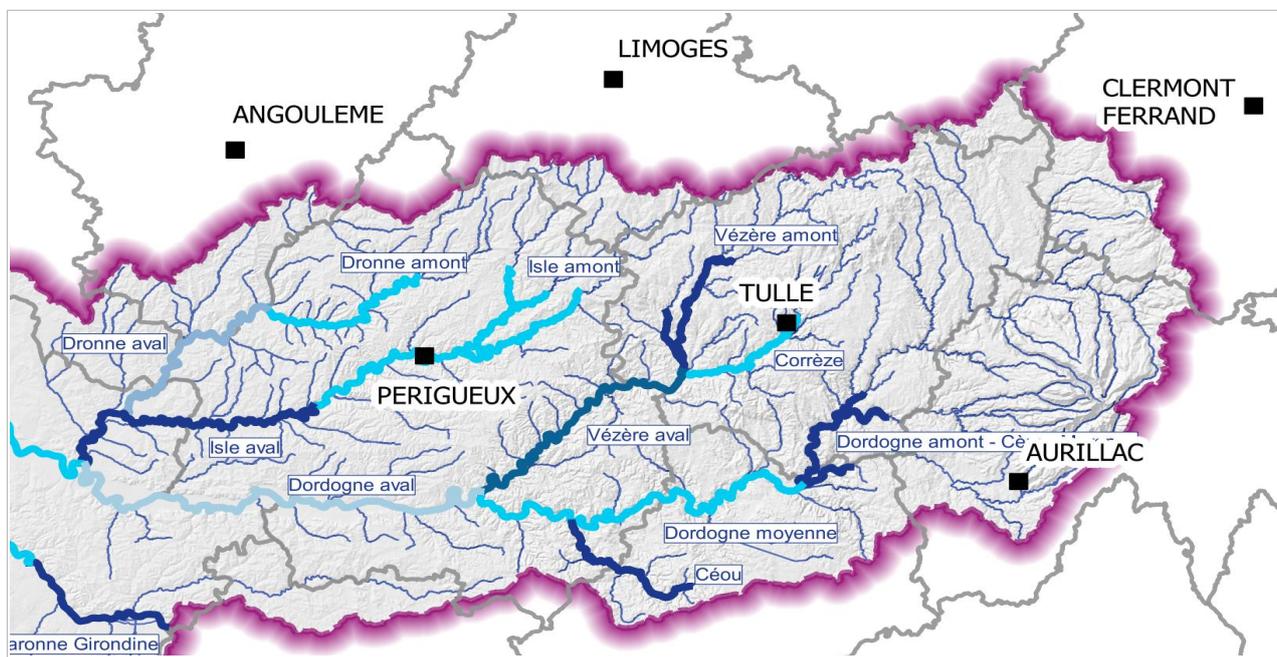
1.1. Bassins de l'Adour et de la Nivelle



1.2. Estuaire de la Gironde et confluence Garonne-Dordogne



1.3. Bassin de la Dordogne



2. Enjeux liés aux crues sur le territoire

2.1. Bassins de l'Adour et de la Nivelle

2.1.1. Bassin de l'Adour

Long de 312 km, l'Adour prend sa source vers 2000 m d'altitude à l'est du Pic du Midi de Bigorre pour rejoindre l'océan Atlantique à l'aval de Bayonne.

Il draine un bassin d'environ 16 914 km² qui s'étend sur deux régions administratives, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie, et concerne 4 départements : Hautes-Pyrénées (65), Gers (32), Landes (40) et Pyrénées-Atlantiques (64).

Il présente trois entités géographiques distinctes :

- une zone montagneuse au sud ;
- un bas plateau en piémont de la chaîne pyrénéenne, limité au nord par la vallée de l'Adour (Chalosse et Béarn) ;
- la zone forestière des Landes de Gascogne au-delà.

Cette distinction s'établit sur des caractères physiques (relief, morphologie, climat, végétation,...) économiques et humains.

Du point de vue de son fonctionnement, le bassin de l'Adour peut se subdiviser en 4 parties :

- **l'Adour amont** à proximité des reliefs les plus marqués de la chaîne montagneuse (fortes pentes, vallées encaissées);
- **les Gaves** et la **Nive**, sur les départements des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées et des Landes, rivières d'origine pyrénéenne et de nature torrentielle ;
- **l'Adour moyen** avec son affluent principal la Midouze, correspondant aux départements du Gers et des Landes au relief peu contrasté et comportant de larges champs d'inondation ;
- **le Bec du Gave**, confluence des Gaves Réunis et de l'Adour, au régime complexe car soumis aux crues des rivières pyrénéennes et aux phénomènes de marée et de surcote marine, et influencé par la présence de zones de barthes¹.

À la fois sous l'influence des perturbations océaniques (vents dominants ouest à nord-ouest, chargés d'humidité) et des blocages orographiques liés à la chaîne pyrénéenne qui s'élève brusquement au-dessus des plaines de piémont, le bassin reçoit des précipitations abondantes.

La pluviométrie normale est très hétérogène sur le bassin : elle varie selon les secteurs de 800 mm/an (Landes et Gers) à près de 3000 mm/an sur les crêtes pyrénéennes avec une moyenne de 1 400 à 1 500 mm/an environ, ce qui fait du bassin une des régions les plus arrosées de France.

La répartition des précipitations suit une logique saisonnière, avec une concentration en montagne de décembre à février. Sur le piémont, elle est plutôt observée de mars à mai et coïncide le plus souvent avec la période de fonte sur les hauts bassins.

¹ On appelle **barthes** les plaines alluviales inondables longeant les cours d'eau

Schématiquement, on peut distinguer trois types d'épisodes pluvieux générateurs de crues :

- les pluies d'automne et d'hiver, d'intensité moyenne mais durables. Elles concernent principalement la Chalosse, les Landes et les basses vallées des Gaves. Elles sont généralement issues d'un flux de nord-ouest océanique. Les crues sont puissantes, avec des temps de montée plutôt lents (ex: février 1952, décembre 1981);
- les pluies de saison chaude occasionnent, quant à elles, de véritables averses torrentielles d'intensité très élevée. Elles s'abattent sur les hauts bassins pentus, dénudés et peu perméables et peuvent provoquer les crues les plus brutales sur les Gaves et la Nive (ex : juin 1875, octobre 1937). Ces précipitations sont généralement provoquées par des débordements de flux de sud ;
- les orages, qui, s'ils peuvent en de rares occasions engendrer des crues importantes des Gaves, de la Nive ou de l'Adour (ex : juillet 2014), peuvent cependant créer des crues violentes de manière localisée et des variations brutales de hauteur d'eau dans les rivières sur tous les cours d'eau pyrénéens.

Vis-à-vis de leur impact sur l'hydrologie du bassin, deux autres phénomènes sont à considérer :

- l'importance du manteau neigeux, qui en fonction des périodes et des températures peut tout aussi bien conduire à de la rétention nivale (températures basses) limitant les apports d'eau ou au contraire à une fonte printanière à l'origine de ruissellement alimentant le réseau hydrographique,
- la marée qui lors de gros coefficients (marée d'équinoxe notamment, mais pas seulement) conjugués à un phénomène de surcote (basses pressions et vent) peut engendrer des débordements sur la partie maritime de l'Adour ; de telles conditions défavorables bloquent ou ralentissent l'évacuation des débits et prennent d'autant plus d'importance que les ondes de crue et de marée sont concomitantes (exemple : février 2009 à Bayonne).

Descriptif des sous-bassins du bassin de l'Adour

Le Haut Adour

- ***L'Adour***

Il s'agit ici de la description du fleuve Adour de sa source à sa confluence avec l'Arros dans le département du Gers. Son régime est de type nivo-pluvial, caractérisé par de hautes eaux au moment de la fonte de neige printanière. Ce régime fortement conditionné par l'évolution du manteau neigeux provient de ce qu'une grande proportion du bassin se situe au-dessus des limites pluie-neige hivernales. C'est sur la partie haute du bassin que les précipitations sont les plus abondantes. Elles se produisent essentiellement sous forme de neige l'hiver.

Lorsque les précipitations ne se font pas sous forme de neige, la genèse des crues y est rapide, compte tenu des fortes pentes du relief des bassins versants et des formations imperméables du sol. Des orages violents peuvent ainsi être à l'origine de très fortes crues.

Un peu plus à l'aval, à partir de Tarbes, les pentes se font plus douces. La présence de nombreux canaux d'irrigation de la plaine de Tarbes joue un rôle significatif mais saisonnier sur les écoulements. En crue, leur influence devient néanmoins mineure. La vitesse de propagation des crues débordantes est assez faible, les larges plaines inondables et la densité de végétation compensant l'effet de la pente.

Dans ce secteur, les sols sont imperméables ou semi-perméables, limitant l'infiltration directe, favorisant donc le ruissellement de l'eau précipitée et ainsi la formation des crues.

Enjeux :

Sur le Haut Adour, les enjeux se concentrent autour de Bagnères-de-Bigorre, Tarbes et Maubourguet. Entre Bagnères-de-Bigorre et Tarbes, on trouve quelques enjeux isolés.

Remarque : ces deux villes ont su limiter les enjeux touchés par les crues de l'Adour à hauteur de la crue de référence de février 1952.

Crues remarquables:

La plus forte crue connue de l'Adour amont jusqu'à Maubourguet date de juin 1875.

D'autres crues majeures se sont également produites en juillet 1897, en février 1952, octobre 1992 et plus récemment en juin 2018 et décembre 2019.

• ***l'Echez***

Le régime de l'Echez est pluvial.

Le bassin versant de l'Echez se caractérise par de fortes pentes en amont, avec des altitudes modérées (inférieures à 1000m). Sous l'effet des pluies uniquement, la genèse des crues y est également rapide comme conséquence du relief et des caractéristiques imperméables ou semi-perméables des sols. Comme pour l'Adour les pentes sont plus douces à partir de Tarbes et on note un important étalement des fortes crues de l'Echez dans les plaines d'inondation entre Juillan et Tarbes.

Enjeux :

Comme l'Adour, l'Echez menace les villes de Maubourguet et Tarbes où se trouve une importante zone artisanale et commerciale inondable.

Crues remarquables:

La plus forte crue connue de l'Echez date de juin 1875.

Une autre crue majeure s'est également produite en février 1952.

• ***L'Arros***

L'influence de la neige sur la rivière Arros est modérée, moins de 2% du bassin de l'Arros à sa confluence avec l'Adour, se situe au-dessus de 1500m. Le régime est donc qualifié de pluvio-nival.

Sur les hauteurs du bassin, la présence de 90% de formations imperméables ou semi-perméables favorise le ruissellement et concentre rapidement les écoulements. Sur cette partie du bassin, les crues sont rapides et torrentielles. A l'aval, elles évoluent rapidement en crues de plaine entre Tournay et Villecomtal : l'onde de crue est formée, les variations sont moins soudaines et les temps de propagation s'allongent.

Enjeux :

Les enjeux concernés par l'Arros se situent à Tournay , à Villecomtal et à Plaisance .

Crues remarquables:

La plus forte crue connue de l'Arros date de juin 1855.

- ***Le Bouès***

Le régime du Bouès est de type pluvial, avec des crues très rapides sur l'amont. Ce cours d'eau fait partie du système Neste exploité par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), il est donc en partie alimenté par les eaux du canal de la Neste (provenant du bassin versant de la Garonne).

Enjeux :

La ville de Marciac est l'enjeu notable que peut toucher le Bouès.

Crues remarquables:

La plus forte crue connue du Bouès date du mois de juillet 1977.

Deux autres crues majeures se sont également produites en juin 1875 et plus récemment en juin 1998.

L'Adour intermédiaire

Il s'agit ici du fleuve Adour et de ses affluents depuis la confluence avec l'Arros jusqu'à la confluence avec les Gaves.

- ***La Midouze***

La Midouze naît à Mont-de-Marsan de la confluence de deux rivières, la Douze et le Midou (également appelé Midour dans le Gers). A l'aval, elle conflue avec l'Adour au niveau des communes de Bégaar, Audon et Vicq d'Auribat, dans les Landes.

Deux entités majeures coexistent sur le bassin :

- les coteaux armagnacais à l'amont (dont l'altitude moyenne s'établit aux alentours de 200m), avec des pentes très accusées, un réseau hydrographique dense sans interaction avec les nappes et un ruissellement assez rapide ;
- le plateau landais à l'aval (dont l'altitude moyenne est de 70m), qui est un plateau sableux perméable du fait de la constitution des sols , très plat et parcouru par de petits ruisseaux qui forment un réseau hydrographique peu dense.

La transition entre ces deux parties identifiables du bassin se fait selon un axe schématique Arthez – Mauvezin-d'Armagnac.

Sur les coteaux gersois le régime est plutôt contrasté. En période hivernale, on peut observer des crues brèves et soudaines liées au fort ruissellement lors d'épisodes pluvieux importants ou violents. Sur le plateau des sables landais on note un effet tampon des nappes superficielles, qui absorbent une partie des débits en période pluvieuse. La formation des crues est lente et progressive jusqu'à saturation complète des terrains. On assiste alors à une montée subite et les crues se manifestent ainsi avec un décalage significatif par rapport aux précipitations.

La pluviométrie est assez homogène sur le bassin, comprise entre 800 mm par an à l'amont et 1000 mm à l'aval, traduisant une atténuation vers l'est de l'influence océanique.

Enjeux :

Les enjeux sont assez clairsemés sur le bassin à l'exception de la ville de Tartas dont le centre est inondable.

Crues remarquables:

Les plus fortes crues connues de la Midouze date de décembre 1976 et décembre 1981.

Plus récemment, des crues significatives se sont produites en janvier 2009, mai et décembre 2020 et surtout février 2021.

- ***L'Adour moyen***

Les grandes crues de l'Adour moyen se forment par un apport généralisé de tous les affluents, consécutif le plus souvent à des pluies étalées dans le temps (durée supérieure à 48 h) donnant lieu à de forts cumuls (supérieurs à 100 mm), sur l'ensemble du bassin versant.

Les sous-bassins de la rive gauche de l'Adour (le Lées, le Louts, le Luy notamment) sont adossés aux premiers contreforts des Pyrénées et sont donc soumis aux premiers effets orographiques des perturbations venant majoritairement du nord-ouest. En outre, les sols y sont essentiellement imperméables et semi-perméables.

Ce contexte crée donc des conditions favorables pour des crues largement débordantes et dommageables caractérisée par une montée rapide des eaux à l'amont.

Enjeux :

Les communes de Rislce, Barcelone du Gers, Aire-sur-l'Adour, Grenade-sur-l'Adour, Larrivière-Saint-Savin et Onard sont les secteurs où se concentrent les enjeux. Par ailleurs, dans le Gers des petites communes ont une emprise dans des zones inondables à 1000 % (Gée -Rivière, Tarsac...)

Crues remarquables:

Les plus fortes crues connues de l'Adour moyen datent d'avril 1770 et de février 1952.

- ***L'Adour des Barthes***

L'Adour des Barthes naît de la confluence entre la Midouze et l'Adour. Les grandes crues de l'Adour des Barthes se forment par un apport généralisé de tous les affluents, consécutif le plus souvent à des pluies étalées dans le temps (durée supérieure à 48 h) donnant lieu à de forts cumuls (supérieurs à 100 mm), sur l'ensemble du bassin versant. C'est par propagation des crues formées à l'amont sur l'Adour moyen et la Midouze, que se forment les crues de l'Adour sur ce tronçon. Aussi, elles peuvent toucher le territoire plusieurs jours après le plus fort des précipitations. Son exutoire est la confluence avec les Gaves Réunis.

Ce contexte crée donc des conditions favorables pour des crues largement débordantes et dommageables caractérisée par une faible vitesse d'écoulement, à l'origine d'un vaste débordement des cours d'eau. Le lit majeur est organisé en partie pour ralentir l'écoulement et favoriser le laminage par le remplissage progressif des barthes, sortes de parcelles largement inondables. À saturation l'écoulement en lit majeur reprend et entraîne la vidange des barthes.

Il faut également noter que les effets des marées sont observés sur ce tronçon en dehors des périodes de crue, jusqu'à Saint-Vincent-de-Paul, à l'amont de Dax,.

Enjeux :

Les communes de Saint-Jean-de-Lier, Gousse, Téthieu et Yzosse sont, en dehors de Dax, les secteurs où se concentrent les enjeux.

Pour la ville de Dax les enjeux sont notamment liés à l'importante population saisonnière qu'attire le thermalisme, et à la vulnérabilité de certains secteurs riverains.

Crues remarquables:

Les plus fortes crues connues de l'Adour des Barthes datent d'avril 1770, février 1879 et février 1952. Plus récemment des crues significatives se sont produites en mai et décembre 2020 et février 2021.

Les Gaves

- ***Le Gave de Pau***

Deux secteurs bien distincts se dégagent :

- l'amont du gave dans sa partie montagneuse, soumis à d'importantes précipitations neigeuses, des crues soudaines localisées (orages) ou généralisées (précipitations intenses sur les crêtes pyrénéennes) ;
- la partie moyenne et inférieure du gave plutôt soumise à des crues hivernales lors d'événements pluvieux importants, en particulier quand ils sont combinés avec la fonte nivale.

Les crues sur ces deux secteurs naissent de phénomènes potentiellement distincts et peuvent donc s'observer sur l'une ou l'autre des parties du gave avec des importances très variables.

- ***Le Gave de Pau bigourdan***

Affluent majeur en rive gauche de l'Adour, le Gave de Pau draine un bassin de 2 704 km².

Dans sa partie supérieure, jusqu'à Lourdes, le Gave de Pau draine des régions d'altitude élevée limitées par de hauts sommets. Le régime du haut bassin est nivo-pluvial, avec des crues particulièrement fortes, soit localement qui peuvent être provoquées par des orages, soit plus générales, liées à la fonte des neiges au printemps et à des pluies continues avec vent du sud (effets de foehn).

Enjeux :

La commune de Lourdes, deuxième ville hôtelière de France, est un secteur majeur quant aux enjeux potentiellement touchés par le Gave de Pau. Hauts lieux touristiques, la grotte et l'esplanade sont les lieux des premiers débordements. En période de pèlerinage, une importante population pourrait être concernée.

En outre de nombreuses activités de loisirs dépendent du Gave de Pau et peuvent être sensibles à ses variations rapides.

Crues remarquables :

Les crues principales relevées à la station de Lourdes sont, par ordre chronologique celles:

- du 27 octobre 1937,
- du 19 au 21 octobre 2012
- et plus récemment du 18 et 19 juin 2013

- ***Le Gave de Pau béarnais***

Dans sa partie moyenne et inférieure, le Gave de Pau est renforcé par l'alimentation intermédiaire de ses affluents (l'Ouzom, l'Ousse, le Neez, la Bayse), sensibles aux précipitations qui peuvent être abondantes.

A l'aval de Pau, le Gave de Pau bénéficie d'une plus large vallée alluviale favorisant l'expansion des crues débordantes.

Enjeux :

La ville de Pau constitue également un enjeu majeur, ainsi que les sites industriels de Bordes et le complexe de Lacq. D'autres villes telles que Bétharram, Nay et Orthez sont également concernées par le risque d'inondation.

En outre de nombreuses activités de loisirs dépendent du Gave de Pau et peuvent être sensibles à ses variations rapides.

Crues remarquables :

Les grandes crues historiques relevées à la station d'Orthez sont, par ordre chronologique celles:

- du 23 juin 1875,
- du 2 février 1952 : événement hydrologique le plus important depuis 1900,
- plus récemment du 18 au 19 juin 2013, avec un pic de crue le 19 juin 2013.

• Le Gave d'Oloron

Résultant de la confluence entre le Gave d'Aspe et le Gave d'Ossau, le Gave d'Oloron prend naissance à Oloron-Sainte-Marie et rejoint le Gave de Pau à Cauneille dans les Landes pour former les Gaves Réunis. La superficie totale du bassin drainé par le cours d'eau est de 2 600 km² environ.

Il est alimenté par des affluents capricieux, notamment le Saison, principal affluent rive gauche et le Saleys, principal affluent rive droite, réagissant aux orages localisés en tête de bassin versant. Les crues du Saleys majorent ainsi fortement ses débits, accentuant la vulnérabilité des communes situées entre les deux confluences : Saleys à l'amont et Gaves Réunis à l'aval.

Son régime est pluvio-nival ; on observe peu de débordements du Gave d'Oloron, au départ très encaissé. Les crues du Saison, affluent majeur du Gave d'Oloron en rive gauche, majorent fortement ses débits, les plus importants du bassin de l'Adour en cas de crue généralisée. Le risque de crue s'ajoute aux risques de mouvements de terrain et de coulées de boues déjà présents dans toutes les secteurs de montagne.

Dans la partie amont du bassin versant, jusqu'à Oloron-Sainte-Marie, les lits des Gaves d'Aspe et d'Ossau présentent un fort encaissement. Les risques sont principalement liés aux débordements des affluents, compte tenu des temps de montée des niveaux d'eau particulièrement courts (notamment dans le secteur de Laruns).

A l'aval d'Oloron-Sainte-Marie, le lit est très encaissé jusqu'à Sauveterre-de-Béarn, limitant ainsi les débordements du cours d'eau.

Après la confluence avec le Saison, le champ d'inondation s'étend sur plusieurs centaines de mètres dans le lit majeur du gave.

Enjeux :

Le lit du Gave d'Oloron est encaissé jusqu'à Navarrenx, et s'écoule ensuite dans des zones majoritairement rurales. Les débordements dommageables concernent essentiellement les communes situées à l'aval d'Escos.

En outre, comme pour le Gave de Pau, de nombreuses activités de loisirs sont susceptibles d'être menacées par les variations rapides du niveau de la rivière.

Crues remarquables :

Depuis quelque 70 ans, plusieurs crues importantes ont affecté le bassin du gave d'Oloron:

- octobre 1937, crue qualifiée de centennale pour l'amont du bassin ;
- février 1952, crue touchant essentiellement le Gave d'Oloron dans sa partie aval ;
- octobre 1992 : crue concernant l'amont du bassin,
- janvier 2014 sur l'aval du tronçon,
- juin 2018,

- **Le Saison**

Le Saison, également appelé Gave de Mauléon, est une rivière de piémont caractérisée par un régime hydrologique torrentiel de type pluvio-nival assez intense. Son cours s'est établi sur un fond alluvial de matériaux facilement érodables favorisant une instabilité en plan et en profondeur. Le Saison naît de la confluence des gaves de Sainte-Engrâce et de Larrau à l'amont de Licq-Athérey et draine un bassin de 639 km².

Alimenté en rive droite par de courts ruisseaux, ses affluents principaux se situent en rive gauche. Du point de vue géologique, des systèmes karstiques (Arbailles, Pierre-Saint-Martin, Pic d'Orhy) à l'amont participent à l'écoulement mais aussi à des pertes hydrologiques, rendant complexe la relation entre pluie et débit.

A l'amont, les pentes sont très fortes avec des verrous rocheux (gorges de Gotein-Libarrenx) ; à l'aval de Mauléon, le Saison présente une morphologie de cours d'eau à méandres.

Le climat est de type océanique fortement influencé par l'altitude. Les variations annuelles des régimes pluviométriques sont importantes et reflètent l'influence du blocage pyrénéen : 1 850 mm à Sainte-Engrâce (situé à 475 m d'altitude) et 1 360 mm à Saint-Gladie-Arrive-Munein (situé à 60 m d'altitude). Le bassin peut être touché par des pluies d'orage brèves et localisées, mais aussi par de longs épisodes pluvieux. La pluviométrie annuelle est de 3000 mm/an sur les crêtes pyrénéennes.

Les temps de propagation sont variables en fonction des crues, elles-mêmes caractérisées par la nature des épisodes pluvieux.

Enjeux :

Les risques les plus importants concernent le secteur amont entre Licq et Tardets. Les enjeux les plus forts sont Mauléon et son amont immédiat. Les secteurs inondés concernent des lieux habités, des campings ainsi que de nombreuses zones d'activités, et des terrains agricoles plus à l'aval sur le tronçon. Parmi les plus critiques, on recense le quartier d'Argouague à Gotein-Libarrenx, les bâtiments d'activités à l'amont du pont de la commune d'Undurein, et le quartier de l'Hôpital à Osserain Rivareyte.

Crues remarquables :

Les crues remarquables sur le Saison sont les suivantes dans l'ordre chronologique :

- octobre 1937 : crue la plus importante connue depuis le début du 20^{ème} siècle, avec un débit de pointe estimé à 660 m³/s à Mauléon ;
- juin 1992
- octobre 1992 : crue avec un débit maximal estimé à 600 m³/s (long épisode pluvieux moins intense).

- **La Nive**

La superficie totale du bassin versant de la Nive est de 1 030 km². Ce bassin peut être décomposé en 4 secteurs homogènes :

- **la Nive amont**: constituée par les sous-bassins versants de la Nive d'Arnéguy, le Laurhibar et la Nive de Béhérobie, cours d'eau à caractère torrentiel se regroupant pour former la Nive à la sortie de la commune de Saint Jean Pied de Port.

- **la Nive moyenne** : cours d'eau à régime fluvial

- entre Saint-Jean-Pied-de-Port et Itxassou, la rivière suit un tracé régulier dans une vallée bien marquée ; les apports intermédiaires sont constitués essentiellement par la Nive des Aldudes en rive gauche, au droit de Saint Martin d'Arrossa ;

- entre Itxassou et Ustaritz la rivière dessine des méandres irréguliers et parfois prononcés ; les apports intermédiaires sont modestes et diffus ;

- **la Nive maritime:** jusqu'à la confluence avec l'Adour au sein de la ville de Bayonne, le lit est toujours sinueux. Son régime est sous influence maritime.

Les crues du bassin de la Nive amont et de la Nive moyenne sont de type océanique pyrénéen. La montée des eaux, due à des précipitations importantes (pluviométrie annuelle moyenne : 1 680 mm) peut se caractériser selon deux phénomènes saisonniers différents : les crues d'hiver (février 1952 par exemple) et les crues de fin de printemps ou d'été. Le régime de la Nive amont et de la Nive moyenne est donc pluvial avec une influence de la fonte nivale très limitée.

Sur la Nive maritime (secteur d'Ustaritz à Bayonne), le régime est spécifique, car la combinaison des crues formées à l'amont et de l'influence maritime génèrent des débordements fréquents.

Provoquées par des pluies généralisées sur l'ensemble du bassin et à peu près synchronisées, les crues ne disposent pas de l'espace suffisant pour s'étaler à l'amont avec des vallées encaissées et de fortes pentes. Leur expansion devient possible à l'aval, mais reste soumise à l'état de saturation des barthes et à la phase de marée.

Le cours d'eau connaît régulièrement de petites et moyennes crues non contenues dans le lit mineur, notamment dans le centre-ville de Bayonne (dit « petit Bayonne »), dans un secteur sous forte influence de la marée, de surcroît, juste à la confluence avec l'Adour. Globalement, le secteur aval est vulnérable et les débordements y sont fréquents.

Enjeux :

Les principaux enjeux sont situés dans le secteur aval : Cambo, Ustaritz, et surtout Bayonne (quartiers bas, riverains de la Nive, régulièrement inondés sous l'effet conjugué d'une crue et de conditions défavorables de marée).

On trouve également des enjeux en amont, à Saint-Jean-Pied-de-Port (ce secteur se trouve hors tronçon surveillé).

Enfin, de nombreuses activités saisonnières sont pratiquées sur cette zone et sont soumises au risque de montée rapide.

Crues remarquables :

La crue remarquable des 19 et 20 décembre 1980 a occasionné un débit maximum de 825 m³/s à Itxassou.

Sans atteindre le niveau de la crue de 1980, les crues les plus importantes sur la Nive sont celles de juillet 2014 et à un degré moindre, février 2009 et décembre 2019.

L'Adour sous influence maritime

Le bassin de l'Adour subit l'influence de la marée sur plusieurs cours d'eau surveillés.

Sur l'Adour, cette influence se fait sentir jusqu'à Saint-Vincent-de-Paul.

Sur la Nive, cette influence se fait sentir jusqu'à Ustaritz, où elle est arrêtée par un seuil.

Sur les Gaves, cette influence se fait sentir jusqu'à Sorde-l'Abbaye (gave d'Oloron) et Cauneille (gave de Pau) où elle est arrêtée par un seuil.

• *Le Bec du Gave*

Le Bec du Gave est le nom originellement donné à la pointe de terre de la confluence entre les Gaves Réunis et l'Adour. Ce nom est retenu pour identifier le tronçon composé de la réunion du Gave de Pau et du Gave d'Oloron dans le département des Landes (Gaves Réunis) puis à la limite de celui des Pyrénées-Atlantiques à laquelle s'ajoute la portion de l'Adour soumise à influence fluvio-maritime jusqu'à la limite de l'emprise de la commune de Tarnos.

Les Gaves Réunis subissent la double influence des variations de débit du Gave de Pau, du Gave d'Oloron, voire de l'Adour ainsi que l'influence des marées qui se propagent dans l'Adour. Ainsi, le régime du Bec du Gave est dit fluvio-maritime.

Enjeux :

Sur le Bec du Gave, Peyrehorade, à la confluence entre Gave de Pau et Gave d'Oloron subit les effets des marées gênant l'écoulement des crues des gaves. De même, Saint-Laurent-de-Gosse [Urt], soumise à un régime fluvio-maritime et sensible aux crues des gaves et de l'Adour mais également à celles des grandes marées. C'est la concomitance de ces deux phénomènes qui génère les événements les plus remarquables. À cela peuvent s'ajouter des phénomènes météorologiques aggravants : basses pressions et vent qui peuvent générer une surcote importante .

Ces communes sont particulièrement soumises aux débordements. La zone connaît nombre d'activités saisonnières.

Crues remarquables :

Parmi les crues remarquables, on peut citer celle de février 1952, touchant essentiellement le Gave d'Oloron aval. Plus récemment les crues de janvier 2014, juin 2018 et décembre 2019 ont engendré des débordements importants sur ce tronçon.

• *La confluence Nive-Adour*

La confluence comprend les parties exclusivement soumises à influence maritime de :

- la Nive, du seuil d'Haïtze à Ustaritz jusqu'à la plaine d'Ansot à Bayonne

- l'Adour de la commune de Tarnos jusqu'à l'embouchure à Anglet.

Ce tronçon est sensible aux grandes marées. À cela peuvent s'ajouter des phénomènes météorologiques aggravants : basses pressions et vent qui peuvent générer une surcote importante.

Enjeux : Bayonne, essentiellement à cause de forts coefficients de marée pour la partie Adour (l'influence fluviale est aussi prépondérante du côté de la Nive) et Anglet.

Crues remarquables :

Parmi les crues remarquables, on peut citer celle de février 1952, . Plus récemment les crues de février 2014, juin 2018 et février 2021 ont engendré des débordements significatifs à Bayonne.

Synthèse des enjeux du bassin de l'Adour

La notion d'enjeu se définit selon trois catégories de priorité décroissante. On distingue :

- les enjeux humains (mise en danger des personnes) : zones d'habitat dense, espaces touristiques, zones d'activités,
- les biens : habitat, bâtiments abritant des services, constructions industrielles avec risque technologique et de pollution, le cas échéant terrains agricoles, voies de communication, réseaux, patrimoine culturel...
- l'environnement : faune, flore, risque de pollution (voir ci-dessus).

D'une manière générale, à l'intérieur des zones susceptibles d'être submergées par des crues, l'évaluation des enjeux permet de prendre les mesures de prévention permettant de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés. **En ce sens, la prévision des crues est une action spécifique à l'amont de la chaîne de prévention.**

Les dommages causés par les inondations sont dus à des phénomènes de submersion, d'érosion ou encore à l'agressivité d'eaux polluées ou chargées de matériaux divers, ainsi qu'à leur mise sous pression. En vis-à-vis, les enjeux doivent être appréciés en fonction de leur nature, de leur valeur et de leur fonction, autant de paramètres qui traduisent leur vulnérabilité physique, économique et sociale.

C'est par rapport à la hiérarchie de ces enjeux que l'État cible son action en matière de prévision et d'information sur les crues sur le réseau hydrographique du bassin.

D'une manière générale, le bassin de l'Adour a conservé une vocation rurale marquée, tout en suivant les tendances nationales de l'urbanisation.

Trois grands ensembles relativement homogènes peuvent être identifiés du point de vue du développement urbain, qu'il s'agisse d'habitat ou d'activités.

- **l'axe Adour Amont/Gave de Pau** caractérisé par le développement d'espaces périurbains autour de pôles importants (Pau, Tarbes) et une forte concentration d'industries (chimie, métallurgie, aéronautique, mécanique...) liées initialement aux ressources naturelles (gaz, eau).

En particulier, la vallée du Gave de Pau dans le département des Pyrénées Atlantiques, couverte actuellement en totalité par la prévision des crues, constitue un ensemble démographique important d'environ 180 000 habitants, dont 130 000 habitants pour l'agglomération paloise, répartis sur plus de 60 communes. L'ensemble démographique de la vallée du Gave de Pau est partiellement concerné par le risque inondation, suivant les zones.

Dans une moindre mesure, la vallée du Haut-Adour connaît un essor démographique sur des communes exposées et situées entre les deux pôles Tarbes et Bagnères-de-Bigorre. La ville de Lourdes, seconde ville hôtelière de France, draine un nombre considérable de visiteurs en saison estivale. Elle est particulièrement vulnérable vis-à-vis de débordements du Gave de Pau mettant en péril ses activités riveraines d'accueil et surtout d'hôtellerie. Le PPRN de Lourdes a été approuvé le 14 juin 2005.

- **le secteur Midouze/Adour moyen**, jusqu'à la limite de l'Adour Maritime, constitué d'un habitat peu dense et d'un tissu dispersé d'entreprises de transformation des productions primaires agricoles et forestières (scieries, papeteries, industries agroalimentaires). Sur certaines communes soumises au risque d'inondation, le taux de population réellement exposée peut être faible (10 personnes par commune sur la

Midouze, par exemple), voire très faible (2 personnes par commune sur la Douze ou le Midou). Toutefois, les villes moyennes landaises (Mont-de-Marsan, Dax, Aire-sur-l'Adour) sont exposées. C'est particulièrement vrai pour la ville de Dax à forte population saisonnière (première station thermale de France en nombre de curistes), dont certains secteurs riverains sont très vulnérables. Un PPRI sur le secteur de Dax, couvrant ce pôle et douze communes périurbaines a été approuvé le 15 juin 2005.

- **le secteur de la côte basque et de l'Adour maritime** (on entend par cette appellation l'ensemble composé des communes suivantes : Boucau, Anglet, Bayonne, Tarnos, Saint Pierre d'Irube, Mouguerre). Ce secteur est marqué par un important développement périurbain et des industries centrées autour du Port de Bayonne. Il regroupe les tronçons de l'Adour et de la Nive sous l'influence de la marée. Les quartiers bas de Bayonne, riverains de la Nive, sont régulièrement inondés sous l'effet conjugué d'une crue et de conditions défavorables de marée. En termes d'enjeux, cette zone est marquée par une importante population saisonnière et des activités touristiques liées à la proximité de l'océan Atlantique et des cours d'eau. En limite amont du secteur de l'Adour maritime, la ville de Peyrehorade, située dans les Landes, est exposée; un PPRI y a été approuvé le 28 juillet 2005.

A ces trois grands ensembles, il convient d'ajouter des centres plus ou moins importants situés dans les vallées du piémont pyrénéen (Oloron-Sainte-Marie, Mauléon, Cambo-les-Bains, Tournay...) et dans le pays gersois (Marciac, Riscle...).

Enfin, l'ensemble du bassin de l'Adour est doté d'un attrait touristique indéniable et l'ensemble des cours d'eau connaissent, sous diverses formes, des activités liées à l'usage du cours d'eau (pêche, canoë-kayak, etc.)

La plupart des axes hydrographiques sont dotés d'équipements hydroélectriques dont l'exploitation remonte, pour certains d'entre eux à la fin du XIX^{ème} siècle. Cette activité se traduit par la présence de multiples producteurs autonomes, outre les grands gestionnaires d'ouvrages (EDF, SHEM).

Globalement, la population permanente exposée au risque d'inondation peut être estimée à environ 16 000 personnes pour une crue moyenne et jusqu'à 87 000 personnes pour une crue exceptionnelle, ces chiffres évoluant à la hausse en période estivale.

2.1.2. Bassins de la Nivelle

La Nivelle est un fleuve côtier du Pays Basque, situé le plus à l'ouest de la chaîne pyrénéenne. À l'altitude de 520 m, elle prend sa source en Espagne et se jette dans l'océan Atlantique au niveau de la baie de Saint-Jean-de-Luz après un parcours de 39 km, dont 27 en France. Son bassin de 238 km² (dont 171 en France) au chevelu dense se divise en cinq sous-bassins d'affluents principaux.

Sous l'influence des masses d'air d'origine océanique, le bassin de la Nivelle bénéficie d'un climat océanique tempéré contrasté par altitudes, et défini par deux paramètres :

- l'influence océanique, qui engendre une régulation thermique et pluviométrique, mais entraîne une variabilité importante du climat ; son effet diminue d'ouest en est,
- l'influence de la chaîne des Pyrénées, qui renforce les précipitations par flux nord-ouest ; son effet, qui provoque régulièrement un blocage orographique, diminue du sud vers le nord.

La proximité de l'océan est à l'origine de la forte humidité des vents dominants (secteur ouest à nord-ouest) ; l'écran pyrénéen impose une ascension rapide aux courants aériens avant leur détente, qui génère des précipitations abondantes.

Les températures restent douces, avec une moyenne d'environ 14°C. L'hiver reste tempéré avec des minimales en janvier. L'été est chaud (26 jours en moyenne au-dessus de 25°C à Ciboure) mais les températures subissent l'influence marine et dépassent rarement les 30 °C.

La pluviométrie moyenne annuelle est d'environ 1 600 mm à Saint-Pée-sur-Nivelle. La pluviométrie moyenne sur le bassin versant est supérieure à 2 000 mm.

Le caractère saisonnier de la pluviométrie est très marqué :

- la saison d'été, de juillet à octobre est caractérisée par des averses d'orage brèves et très violentes,
- le reste de l'année, les pluies sont plus modérées.

Le régime moyen mensuel de la rivière est assez régulier.

Les crues sont en règle générale brèves et soudaines et présentent un caractère particulièrement dangereux. Elles sont très débordantes dans les zones agricoles avec une fréquence annuelle et dans les lieux habités avec une fréquence biennale à décennale. Les hauteurs d'eau peuvent être très importantes et les vitesses d'écoulement très élevées.

A titre d'exemple les dégâts aux lieux habités, aux infrastructures, aux activités industrielles et commerciales ainsi qu'à l'agriculture ont été estimés à 8M€ pour la crue de août 1983.

Enjeux :

Les enjeux majeurs se situent entre Saint-Pée-sur-Nivelle et Saint-Jean-de-Luz (Saint-Pée-sur-Nivelle, Ascain, Ciboure, Saint-Jean-de-Luz ainsi que des habitats dispersés entre ces bourgs).

D'autres enjeux se situent en amont du tronçon surveillé : sur le versant espagnol, Ainhoa, ainsi que la grotte de Sare (site touristique très fréquenté).

Crues remarquables :

La crue du 26 août 1983 a atteint une hauteur d'eau de 5,20 m à l'échelle limnimétrique du pont de Cherchebruit (Saint-Pée-sur-Nivelle). Elle a provoqué des inondations catastrophiques entraînant la mort d'une vingtaine de personnes, dont au moins trois en France.

La crue du 4 mai 2007 était proche de celle de 1983 par son amplitude et par endroit supérieure. Elle a atteint une hauteur d'eau de 5,72 m à l'échelle limnimétrique du pont de Cherchebruit (Saint-Pée-sur-Nivelle), résultat d'un cumul de pluie de 200 à 260 mm autour du lac de Saint-Pée-sur-Nivelle. Le débit de la Nivelle était alors de l'ordre de 500 m³/s à Saint-Pée-sur-Nivelle (pont de Cherchebruit).

Descriptif des sous-bassins de la Nivelle

La Nivelle amont

C'est le bassin le plus important; il est bordé d'un massif montagneux dont les altitudes se situent entre 500 et 800 m. Il est caractérisé par de fortes pentes et une couverture végétale épaisse de forêts. L'écoulement de la rivière est de type torrentiel. Il concerne les communes de Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare et Aïnhua. Sa superficie est de 89 km².

Une grande partie du bassin de la Nivelle amont se situe en Espagne.

Le sous-bassin de Sare

Il est constitué de massifs montagneux importants. L'ensemble des ruisseaux que regroupe ce bassin constitue un apport important. Il concerne la commune de Sare. Sa superficie est de 89 km².

Le sous-bassin de Saint Pée sur Nivelle

Il regroupe un ensemble de petits bassins dont le plus important est celui de l'Ametzpetuko Erreka . Le relief est dans l'ensemble de faible altitude. Il concerne les communes de Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare et Souraïde. Sa superficie est de 23 km².

Le sous-bassin amont d'Ascain

Il est constitué d'affluents de rive gauche. Le relief est modéré, la végétation constituée de prairies. Il concerne les communes d'Ascain et Saint-Pée-sur-Nivelle. Sa superficie est de 20 km². On y distingue le ruisseau des Trois Fontaines dont le bassin aux formes allongées et pentues est caractérisé par des crues rapides. Sa superficie est de 5 km².

La Nivelle aval

Cette partie du bassin regroupe la partie de la Nivelle sous influence de la marée. Le lit principal est large, les pentes faibles. L'affluent principal, rive gauche est le Haniberreko Erreka qui prend sa source sur les monts. Il concerne les communes d'Ascain, Ciboure et Saint-Jean-de-Luz. Sa superficie est de 46 km².

Analyse des enjeux du bassin de la Nivelle

Les événements d'août 1983 et de mai 2007 ayant touché le bassin de la Nivelle ont prouvé que la sécurité des personnes et des biens vis-à-vis du risque d'inondation était particulièrement sensible dans ce secteur. On note au moins cinq crues comparables au XX^{ème} siècle sur la Nivelle.

Depuis Saint-Pée-sur-Nivelle jusqu'à la baie de Saint-Jean-de-Luz, la vallée, peu large, est fortement urbanisée, en particulier à proximité de la Nivelle. Cette densification du tissu bâti s'accroît actuellement dans un espace périurbain se développant de l'embouchure vers l'amont. Cette tendance est très liée à l'attractivité touristique grandissante de ce secteur.

À l'approche de Saint-Jean-de-Luz, la concomitance de la marée montante et de l'onde de crue peut ralentir significativement l'évacuation de la crue, entraîner une surhauteur et générer des débordements plus importants et plus longs dans la partie sous influence maritime. Ce secteur étant soumis à influence maritime, les débordements les plus importants résultent de la concomitance d'une crue et d'une pleine mer importante

La réalisation du barrage écrêteur de crues sur le site de Lurberria a réduit la vulnérabilité d'ensemble de cette vallée en contenant les petites et moyennes crues débordantes et en permettant un délai d'évacuation prévu de 4 heures. Mais pour un événement majeur, des hauteurs de submersion importantes subsisteront dans les secteurs les plus touchés.

Le barrage de Lurberria se situe en amont de la confluence de la Nivelle avec le Ruisseau de Sare, affluent majeur de la Nivelle. Cet ouvrage est donc sans effet sur les crues formées sur ce seul ruisseau de Sare.

En outre, les campings qui faisaient courir un risque trop important à leurs occupants ont été fermés suite à la crue de 2007.

Globalement, c'est environ 6 000 habitants qui peuvent être affectés par des crues dans ce bassin, soit environ 20 % de la population totale permanente.

2.2. Bassin de la Gironde

Présentation générale

La Garonne et la Dordogne se prolongent par la Gironde, large estuaire qui débouche dans l'océan Atlantique. La marée a une influence prépondérante sur le niveau des eaux dans la Gironde et est également sensible sur les parties aval de la Garonne et de la Dordogne. Le marnage y est important, compris entre 2m et 6m à l'embouchure. On qualifie l'estuaire de macrotidal. En outre, les niveaux de la marée dans l'estuaire peuvent être largement augmentés par des surcotes liées à des phénomènes météorologiques spécifiques. La concomitance de ces situations météorologiques avec de fortes marées est à l'origine de débordements importants. Par ailleurs, l'estuaire de la Gironde a une morphologie convergente de type « hypersynchrone ». La propagation de la marée dans la forme en « entonnoir » de l'estuaire a pour effet d'amplifier les variations de niveau.

S'il n'existe pas en Gironde d'ouvrages hydrauliques majeurs tels que les barrages pouvant avoir un impact significatif sur les crues de la Garonne, de la Dordogne ou de l'estuaire, l'existence et le bon entretien des ouvrages tels que les digues et les quais, le réseau de Jalles, d'Esteys, de bassins de stockage des eaux et leurs portes-à-flots et clapets anti-retour, constituent une condition impérative de limitation de la vulnérabilité des zones inondables.

La Garonne girondine

Cette partie de la Garonne correspond au tronçon d'une longueur de 48 km situé entre les communes de la Réole et Langoiran, dans le département de la Gironde.

Ce secteur est submergé par les crues d'origine pyrénéenne et plus faiblement gasconne, rencontrées dans le secteur amont, mais aussi par les grandes crues tarnaises d'origine méditerranéenne (mars 1930, décembre 1981, décembre 2003).

Enjeux :

Les communes les plus peuplées sont les suivantes : Langon (6600 habitants), La Réole (4300 habitants), Podensac (2500 habitants) et Cadillac (2400 habitants).

De nombreuses zones habitées sont inondables. Les communes de Preignac (2100 habitants) et de Saint-Pierre-d'Aurillac (1100 habitants) sont particulièrement exposées.

Crues remarquables :

Les plus fortes crues connues sont celles d'avril 1770 , juin 1875, mars 1930 et février 1952. Les événements notables les plus récents datent de décembre 2019 et surtout février 2021.

La Confluence Garonne-Dordogne

Le secteur décrit ici concerne une partie de la Garonne, à partir de Langoiran, et de la Dordogne, à partir de Libourne, jusqu'à leur confluence au Bec d'Ambès. La marée dynamique de l'estuaire remonte à plus de 70 km en amont de la limite océanique de l'estuaire, et est sensible sur les parties aval de la Garonne et de la Dordogne.

Les phénomènes d'inondation peuvent être générés par un ou plusieurs paramètres défavorables : crues fluviales de la Garonne ou de la Dordogne, fort coefficient de marée, surcote marine, fort vent.

Enjeux :

La zone de confluence Garonne-Dordogne est concernée par des enjeux humains et économiques très importants : l'agglomération de Bordeaux et plus largement une cinquantaine de communes, dont certaines avec des activités développées comme celles du Bec d'Ambès (pôle industriel avec des activités pétrochimiques). Sur la zone de l'agglomération de Bordeaux, 125 000 habitants seraient concernés par le risque inondation. La ville de Libourne est également exposée sur la partie Dordogne.

Crues remarquables :

Les crues historiques sont d'origines diverses : crue de la Garonne de décembre 1981, tempête du 27 décembre 1999 et tempête Xynthia en février 2010. Les événements significatifs les plus récents datent de février 2014 pour Bordeaux, février 2016 pour Libourne et décembre 2019 et février 2021 pour l'ensemble du tronçon.

L'Estuaire de la Gironde

Avec 75 km de long, jusqu'à 11 km de large et une superficie de 635 km², l'estuaire de la Gironde représente le plus vaste estuaire d'Europe occidentale. La marée de salinité de l'estuaire rejoint le Bec d'Ambès.

Les niveaux des marées peuvent être largement augmentés par des surcotes liées à des phénomènes météorologiques spécifiques. De plus, la propagation de la marée dans la forme en entonnoir de l'estuaire de la Gironde a pour effet d'amplifier les variations de niveaux.

Enfin, selon les conditions de vent, on peut observer une légère différence du niveau du plan d'eau entre la rive droite et la rive gauche de l'estuaire.

Enjeux :

En Gironde, l'estuaire de la Gironde est caractérisé par des enjeux industriels très importants (Centre nucléaire de production d'électricité du Blayais, dépôt pétrolier de Pauillac) et des enjeux agricoles (zone de viticulture du Médoc). Le port du Verdon constitue également un enjeu non négligeable.

En Charente Maritime, les enjeux soumis aux inondations sur le secteur de l'estuaire de la Gironde sont les parties basses des villages et les activités agricoles d'élevage en marais. On dénombre également quelques campings. Quelques petits ports de plaisance (Port Maubet, Vitrezay) et les activités de pêche professionnelle pourraient également être touchés par des inondations.

Crues remarquables :

Le plus haut niveau enregistré dans l'estuaire correspond à l'épisode de la tempête du 27 décembre 1999 (surcote marine et vents forts dans l'axe de la Gironde, le coefficient de marée n'étant pourtant que de 77). Une autre crue conséquente a eu lieu pendant la tempête Xynthia en février 2010.

L'événement significatif le plus récent date de février 2014.

2.3. Bassins de la Dordogne

Présentation générale du bassin

Situation administrative

Le bassin de la Dordogne s'étale sur une superficie de 24 500 km², ce qui représente environ le vingtième du territoire français métropolitain. Il concerne cinq régions administratives (avant fusion) (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, Auvergne et Midi-Pyrénées) et dix départements (Dordogne, Gironde, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Cantal, Puy-de-Dôme et Lot).

Morphologie

Le bassin de la Dordogne a une orientation générale est-ouest. Il est composé de sous bassins assez différenciés tant par leur topographie, leur géomorphologie, que par la dynamique des crues qui les touche. Il peut ainsi être décomposé en 4 principaux sous-bassins homogènes en termes de phénomènes en jeu et de considérations hydrologiques et hydrauliques :

- L'ensemble Vézère-Corrèze : prenant leur source sur le plateau de Millevaches, ces cours d'eau connaissent des crues qui peuvent être particulièrement brutales avec de gros enjeux dans les agglomérations de Tulle et Brive principalement.
- L'Isle et ses affluents amont Loue et Auvézère : l'alimentation de cette rivière est moins marquée par le relief (pluviométrie, pente des terrains) que le précédent. Sa forme allongée laisse présager de phénomènes de crues par propagation assez établis.
- La Dronne : cours d'eau majoritairement de plaine et de pentes assez faibles, la Dronne présente des variations de niveaux plus lentes. Mais les nombreux cours d'eau secondaires intermédiaires sont parfois à l'origine de crues qui rendent simultanées les variations sur l'ensemble du cours d'eau.
- La Dordogne et ses affluents rive gauche (Maronne, Cère et Céou) : ce bassin trouve son unité dans le volume des débits (plusieurs milliers de m³/s en crue) et dans l'hydrologie influencée jusqu'aux crues importantes par la présence des grands réservoirs hydroélectriques sur la Dordogne, la Cère et la Maronne. Le Céou est une rivière singulière, karstique, mais reste rattachée à ce sous-bassin compte tenu de l'homogénéité des enjeux touristiques localisés sur ses rives tout comme celles de la Dordogne depuis Argentat.

Climat

Le bassin de la Dordogne est essentiellement soumis à l'influence du climat océanique mais aussi dans une moindre mesure, à celle du climat de montagne du Massif Central pour l'est du bassin (La Bourboule, Mauriac, Aurillac).

De manière plus exceptionnelle, des remontées climatiques méditerranéennes brutales peuvent aussi toucher le sud du bassin sur les causses du Quercy (Gourdon, Rocamadour).

La pluviométrie moyenne tombant sur l'ensemble du bassin est d'environ 1 200 mm par an. Elle décroît d'est en ouest de 1 700 mm par an sur les hauteurs du Massif Central à 800 mm par an en s'approchant de l'estuaire de la Gironde. Les variations de débit peuvent être très fortes. Des crues et des étiages sévères peuvent survenir la même année. La configuration du bassin d'alimentation, forte pente et sous-sol cristallin imperméable et sa relative proximité de l'embouchure, peuvent engendrer des crues importantes à l'amont et à l'aval.

Les risques maximums de crue se situent d'octobre à mars pour les parties du bassin sous influence océanique-montagnarde. Cependant, des crues restent possibles tout au long de l'année comme en attestent les crues de la Corrèze et de la Vézère les 6 et 7 juillet 2001 (2,95 m à Brive et 6,60 m à Montignac) et notamment en période orageuse pour les plus petits bassins versants.

Il faut aussi tenir compte de « l'artificialisation » du régime des cours d'eau (sur le bassin amont de la Dordogne) par les nombreux barrages hydro-électriques. Si la chaîne « Dordogne-Cère-Maronne » des ouvrages EDF peut avoir une influence sur les petites (ou moyennes) crues qu'elle écrête spontanément en fonction du niveau de remplissage des barrages et de la demande électrique, en revanche, elle n'a aucune influence sur les fortes crues qui traversent sans déformation sensible les ouvrages hydro-électriques par déversement.

Descriptif des sous-bassins du bassin de la Dordogne

- **Le Céou**

Le bassin versant du Céou est un petit bassin de plaine (d'une altitude inférieure à 400 mètres) d'une surface de 738 km².

Sa géologie est essentiellement karstique, à savoir des formations calcaires présentant des rivières souterraines. Il englobe environ 45 kilomètres de tronçons surveillés. Son régime est pluvial.

Enjeux : les enjeux sont principalement liés au tourisme en proximité des berges ou lié à l'utilisation du cours d'eau.

Crues remarquables :

La plus forte crue connue sur le Céou date du 4 octobre 1960. Cet événement particulièrement violent a occasionné d'importants dégâts dans l'ensemble de la vallée (une victime, ponts et chaussées emportés, pertes de bétail...), sa période de retour est estimée à 100 ans.

Trois autres crues majeures se sont produites : le 10 janvier 1996 (période de retour inférieure à 30 ans), le 25 septembre 1993 et le 11 juin 2010. Plus récemment la crue de février 2021 a généré des débordements localisés.

Cère, Maronne, Dordogne amont, Dordogne moyenne et Dordogne aval

- ***Dordogne amont-Cère-Maronne***

Ce sous-bassin concerne la Dordogne (de sa source jusqu'à la confluence avec la Cère et la Maronne) ainsi que la Cère et la Maronne. Il englobe environ 70 kilomètres cumulés de tronçons surveillés.

Ce bassin dispose d'un chevelu hydrographique très dense. Il s'étale sur 6381 km² ce qui en fait le sous-bassin versant le plus important du bassin de la Dordogne. Il présente des reliefs montagneux en amont et est de forme plutôt ramassée. Les sols sont assez perméables sur les crêtes et imperméables en aval. Ce sous-bassin, qui s'étend du barrage du Sablier (Argentat) jusqu'à la limite avec le département du Lot, concerne environ 600 habitants situés en zone inondable (au regard de la crue centennale de référence).

Enjeux :

Sur la Cère :

- Aurillac, hors tronçon surveillé (pour des activités de tourisme notamment),
- le village de Laroquebrou (15), à l'aval de Nèpes (station réglementaire).

Sur la Dordogne amont, il est dénombré de l'ordre de 300 personnes résidentes en zone inondable ainsi que des activités économiques. Les communes où se concentrent ces enjeux sont Argentat, Beaulieu, Atiliac et Astailac.

Le secteur présente une vocation touristique dont les hébergements (campings, villages de vacances) et les activités sont liés au cours d'eau. La population concernée par le risque peut avoisiner les 2000 personnes.

Crues remarquables :

La plus forte crue connue sur la Dordogne amont date d'octobre 1907. D'autres crues majeures se sont produites le 8 décembre 1944, le 17 décembre 1952, le 7 janvier 1982 et le 14 février 1990. Plus récemment la crue de février 2021 a généré des débordements dommageables sur la Cère et la Maronne.

- ***Dordogne moyenne***

Ce sous-bassin concerne uniquement la Dordogne, de la confluence avec la Cère sur la commune de Prudhomat dans le Lot, jusqu'à la confluence avec la Vézère sur la commune de Limeuil. Il englobe environ 100 kilomètres de tronçon surveillé.

Ce bassin dispose d'un chevelu hydrographique peu dense. Il s'agit d'un bassin versant en plaine présentant des sols perméables et s'étalant sur 3070 km².

Enjeux :

- 345 hectares de surfaces bâties entre Prudhomat et Souillac, concernant 2500 à 3000 personnes
- activités saisonnières liées au tourisme (nombreux camping, canoë, ...).

Crues remarquables :

La plus forte crue connue sur la moyenne Dordogne date du 8 au 10 décembre 1944. D'autres crues majeures se sont produites le 18 décembre 1952, le 8 janvier 1982 et le 6 janvier 1994.

- ***Dordogne aval***

Ce secteur concerne uniquement la Dordogne, de la confluence avec la Vézère sur la commune de Limeuil jusqu'à la confluence avec l'Isle sur la commune de Libourne. Il englobe environ 165 kilomètres de tronçon surveillé.

Ce bassin dispose d'un chevelu hydrographique assez dense. Il s'agit d'un bassin versant en plaine de forme allongée présentant des sols imperméables et s'étalant sur 2921 km².

Les crues se produisant sur ce tronçon relèvent essentiellement de la propagation des crues venant des tronçons amont (Dordogne amont, Céou, moyenne Dordogne, Vézère et Corrèze).

Il est à noter que le secteur de Libourne est soumis à une influence maritime. Les communes situées à l'aval des communes de Genissac en rive gauche et Libourne en rive droite correspondent à la zone estuarienne de la Dordogne et sont rattachées au tronçon Confluence Garonne Dordogne.

Enjeux :

- secteur allant de Pessac à Libourne comprenant 9600 hectares en zone inondable dont 85 % sont occupées par des zones vulnérables en termes d'enjeux économiques,
- agglomération de Bergerac en Dordogne,
- activités saisonnières liées au tourisme en Dordogne (nombreux campings, canoë,...)

Crues remarquables :

La plus forte crue connue sur la Dordogne aval date du 9 au 10 décembre 1944. D'autres crues majeures se sont produites en mars 1912, le 19 décembre 1952, le 5 octobre 1960 et le 9 janvier 1982.

Vézère-Corrèze

Ce bassin versant est de forme allongée, et s'étale sur une surface de 3736 km². Parmi les principaux enjeux, on relève une zone de plus de 300 hectares inondables concernant 4200 personnes sur la confluence Corrèze-Vézère.

- ***Corrèze***

Ce bassin versant concerne exclusivement la rivière Corrèze qui prend sa source à 910 mètres d'altitude, sur le plateau de Millevaches. Elle a pour exutoire la confluence avec la Vézère, sur la commune de Saint-Pantaléon de Larche (à une altitude de 100 mètres).

Il englobe environ 42 kilomètres de tronçon surveillé. Ce bassin dispose d'un chevelu hydrographique dense et présente des reliefs marqués. Ce tronçon est sujet à des crues rapides et importantes.

Crues remarquables :

La plus forte crue connue sur la Corrèze date du 4 octobre 1960. D'autres crues majeures se sont produites le 7 janvier 1982 et le 6 juillet 2001.

Enjeux :

Les villes de Tulle et de Brive sont exposées : plus de 10 000 personnes sont concernées. Cela implique des enjeux potentiellement touchés tels que des établissements scolaires, de santé, un équipement utile à la gestion de crise, des activités économiques, des équipements sportifs, etc..

- ***Vézère amont***

Cette partie du bassin englobe La Loyre et la Vézère, d'Uzerche pour la Vézère et Objat pour la Loyre jusqu'à l'amont de Larche.

Il englobe 73 kilomètres de tronçons surveillés (56,5 kilomètres sur la Vézère et 16,5 kilomètres sur la Loyre)

Ce bassin versant dispose d'un chevelu hydrographique dense et présente des reliefs marqués. Il s'agit d'un bassin versant en plaine présentant des sols perméables et s'étalant sur 1291 km².

Enjeux :

Sur ce secteur, la population résidente en zone inondable est estimée à 1200 personnes.

Les communes d'Uzerche et de Voutezac présentent des équipements liés à des activités touristiques (campings, pratique du kayak, etc.). Les abords de la Vézère et de la Loyre accueillent également des équipements sportifs. Les communes d'Objat, Saint-Viance et Varetz sont tout autant d'enjeux.

Crues remarquables :

La plus forte crue connue sur la Vézère date du 4 octobre 1960. D'autres crues majeures se sont produites le 7 janvier 1982 et le 6 juillet 2001. Enfin la crue la plus forte observée sur la Loyre date du 3 août 1963. Plus récemment la crue de février 2021 a généré des débordements importants sur la Loyre et la Vézère.

- **Vézère aval**

Cette partie du bassin englobe exclusivement la Vézère, de la commune de Saint Pantaléon de Larche jusqu'à la confluence avec la Dordogne sur la commune de Limeuil.

Il englobe 95 kilomètres de tronçons surveillés. Il s'agit d'un bassin versant en plaine disposant d'un chevelu très peu dense.

Ce sous-bassin concerne une population de 750 habitants (en Corrèze) et plus de 2800 (en Dordogne).

Enjeux :

La population résidente en zone inondable estimée sur ce secteur est de 800 personnes.

Les communes de Terrasson et Montignac sont exposées sur 800 hectares et pour 6000 habitants concernés (cumul) avec, dans le secteur de Terrasson, un gros enjeu sur les papeteries de Condat. Des activités de tourisme et de loisir nautiques sont également à signaler sur ce tronçon. Les centres-bourgs de Saint-Pantaléon-de-Larche et de Larche sont également sensibles au risque inondation.

Crues remarquables :

La plus forte crue connue sur la Vézère date du 4 octobre 1960. D'autres crues majeures se sont produites le 7 janvier 1982 et le 6 juillet 2001. Plus récemment la crue de février 2021 a généré des débordements importants sur le secteur de Larche à Montignac.

Isle-Dronne

- **Isle**

Ce bassin versant concerne l'Auvezère, la Loue et l'Isle. Il englobe :

- pour l'Isle, 200 kilomètres de tronçon surveillé, partant de l'aval de la commune de Cognac jusqu'à la confluence avec la Dordogne à Libourne.

- pour la Loue, 17 kilomètres de l'aval de la commune de Saint-Médard d'Excideuil jusqu'à la confluence avec l'Isle (commune de Coulaïres),

- pour l'Auvezère, 41 kilomètres de tronçon surveillé de l'aval de la commune de Génis jusqu'à la confluence avec l'Isle (commune du Change)

Ce bassin versant est de forme allongée et s'étale sur 4800 km². Bien qu'il s'agisse essentiellement d'un bassin de plaine, il présente des reliefs marqués en amont.

Ce bassin dispose d'un chevelu très dense sur sa partie amont, peu dense sur sa partie centrale et assez dense sur sa partie aval.

Sur la partie aval, entre les stations de Périgueux et Mussidan, voire Abzac, des apports intermédiaires provenant de la Beauronne et du Vern peuvent être observés.

Par ailleurs l'influence maritime eut se faire ressentir sur la partie la plus aval de l'Isle girondine jusqu'à la commune de Saint Denis de Pile.

Enjeux :

L'agglomération de Périgueux (plus de 70 000 habitants) est très concernée. Le centre-ville à lui seul peut être concerné sur 165 hectares et pour 7000 habitants. Deux grosses zones d'activités (zone du bassin) sont inondables.

Libourne (zone artisanale et culturelle des Dagueys, avec notamment un collègue)

Les zones commerciales (Trélassac, Boulazac).

Des activités de tourisme et de loisir nautiques sont également à signaler sur ce tronçon.

Crues remarquables :

La plus forte crue connue sur l'Isle amont date du 8 décembre 1944. D'autres crues majeures se sont produites les 17 et 18 décembre 1952, le 7 janvier 1982 et le 22 décembre 1993.

La plus forte crue connue sur l'Isle aval date du 9 décembre 1944. D'autres crues majeures se sont produites le 14 janvier 1962 et les 21-22 janvier 1998. Plus récemment la crue de février 2021 a généré des débordements importants sur l'Isle.

• ***Dronne***

Ce bassin versant concerne exclusivement la Dronne. Il englobe 126 kilomètres de tronçons surveillés allant de la commune de Brantôme jusqu'à la confluence avec l'Isle en aval des communes de Coutras et Abzac. Ce bassin versant dispose d'un chevelu dense en partie amont et aval du bassin, et d'un chevelu moins dense en zone centrale.

Les principaux apports de la Dronne peuvent provenir de :

- La Lizonne, affluent très important en rive droite à l'aval de Ribérac,
- La Rizonne, affluent assez important en rive gauche,
- La Tude, affluent très important en rive droite,

Il s'agit d'un bassin versant essentiellement en plaine et s'étalant sur 2800 km².

Enjeux :

- Brantôme,
- Ribérac,
- Coutras
- Aubeterre (camping)

Des activités de tourisme et de loisir nautiques sont également à signaler sur ce tronçon.

Crues remarquables :

La plus forte crue connue sur la Dronne amont date du 8 décembre 1944. D'autres crues majeures se sont produites le 13 janvier 1962, le 8 janvier 1982 et le 26 janvier 2009.

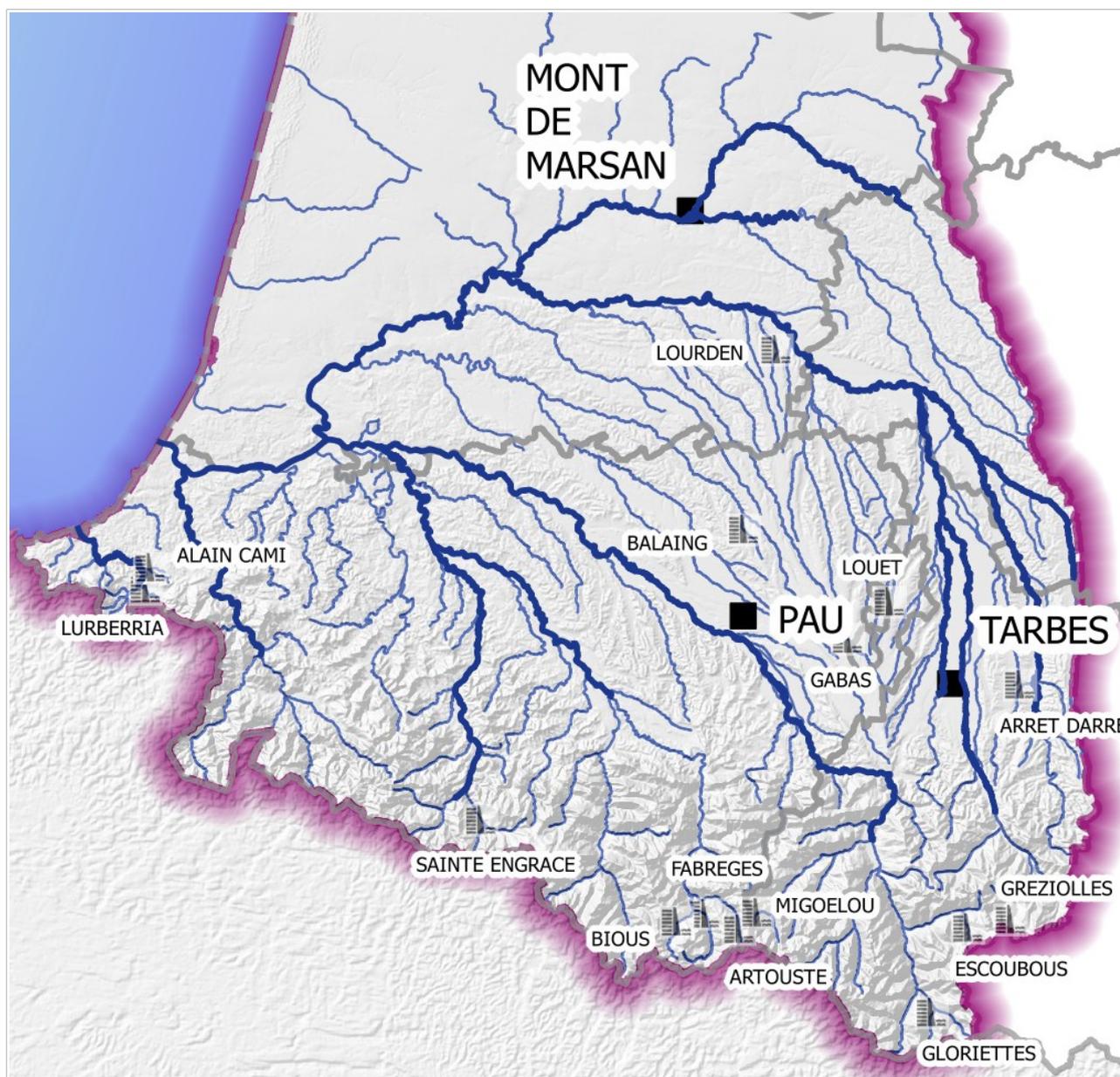
La plus forte crue connue sur la Dronne aval date du 12 décembre 1944. D'autres crues majeures se sont produites le 15 janvier 1962, 9 janvier 1982, le 28 avril 1986 et le 26 janvier 2009. Les dernières crues remarquables se sont produites produite en décembre 2019 et février 2021.

3. Ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Préalablement à la présentation des principaux ouvrages hydrauliques, voici un rappel des différents rôles qu'ils peuvent tenir dans leur impact sur les crues :

- barrages écrêteurs de crue : ils permettent de stocker, temporairement un certain volume dans le lit du cours d'eau, de façon à diminuer le débit de pointe de la crue aval. Ils permettent ainsi de diminuer le débit maximum de la rivière pendant une crue. Normalement vides à l'arrivée de la crue, ils se remplissent pour empêcher l'eau de poursuivre sa course. Le volume ainsi stocké provisoirement est restitué à la rivière après le passage de la crue.
- barrages de retenue hydro-électrique (sans rôle écrêteur identifié) : ils retiennent l'écoulement naturel de l'eau. L'eau stockée est ensuite dirigée vers une centrale hydraulique qui va générer une production électrique. L'eau turbinée est ensuite restituée au milieu.
- seuil : ils ont pour effets principaux de diminuer les vitesses en augmentant le niveau d'eau à l'amont. Pour un seuil fixe cette surélévation peut aggraver des inondations, notamment dans le cas d'une rivière à pente faible.
- systèmes d'endiguement : ce sont des ouvrages continus longitudinaux par rapport au sens de l'écoulement de l'eau, généralement de grande longueur, surélevés par rapport au terrain naturel et destinés à s'opposer au passage de l'eau ou à la canaliser.

3.1. Bassin de l'Adour et de la Neste



Sur l'Arros :

En amont de Coussan et de Gonez, sur un affluent de l'Arros, le barrage de l'**Arrêt-Darré** (120 ha – 11 millions de m³ environ) permet de répondre au besoin d'irrigation des cultures et assure un soutien d'étiage à l'Arros (endiguement).

Sur l'Adour amont :

On citera deux ouvrages exploitées par EDF : sur le Garet, affluent de l'Adour amont, le barrage de **Gréziolles** d'une retenue de 4,3 millions de m³ et sur la Neste d'Oo, le barrage de **Portillon** d'une retenue de 6,4 millions de m³ (ouvrages de retenue)

Sur l'Adour moyen :

Les ouvrages de **Balang** (3,5 millions de m³) sur le Balang, **Gabas** (20 millions de m³) sur le Gabas, **Louet** (5,2 millions de m³) sur le Carbouère ou Louet-Devant et **Lourden** (5,1 millions de m³) sur le Lourden permettent exclusivement de répondre au besoin d'irrigation des cultures (endiguements).

Sur le Gave de Pau bigourdan :

On compte une quarantaine d'ouvrages de production hydroélectrique essentiellement gérés par EDF ou la SHEM, principalement en vallées des gaves, construits à partir des années 1950. Certains de ces ouvrages possèdent des retenues importantes (plus d'un million de m³). On citera notamment les barrages de **Migouelou** (11,9 millions de m³ de retenue), **Gloriettes** (2,7 millions de m³), **Tech** (1,6 million de m³) et **Escoubous** (1,4 million de m³) (ouvrages de retenue).

Sur le Gave d'Oloron :

On recense de nombreux aménagements pour la production hydroélectrique dans les sous-bassins du Gave d'Aspe et du Gave d'Ossau :

- 35 barrages gérés par la SHEM sur le bassin du Gave d'Ossau ;
- 21 barrages gérés par EDF sur le bassin du Gave d'Aspe ;
- 3 barrages autorisés aux alentours d'Oloron-Sainte-Marie.

On retient principalement les barrages de **Bioux** sur le gave de Bioux (5,4 millions de m³) et **Fabreges** sur le gave du Brousset (6,7 millions de m³) puis le barrage de **Artouste** sur le gave de Soussouéou (10 millions de m³) tous affluents du gave d'Ossau et exploités par la SHEM (ouvrages de retenue).

Sur le Saison :

La SHEM est gestionnaire de plusieurs ouvrages de production hydroélectrique dans la chaîne pyrénéenne ; le groupement de Licq-Atherey comprend :

- 1 ouvrage au cœur de la Pierre-Saint-Martin,
- 2 ouvrages sur le gave de Sainte -Engrâce,
- 2 ouvrages sur le bassin du gave de Larrau,
- 1 ouvrage sur le Saison.

Le plus notable est le barrage de **Sainte-Engrâce**, d'une capacité de retenue de 335 000 m³ (ouvrages de retenue).

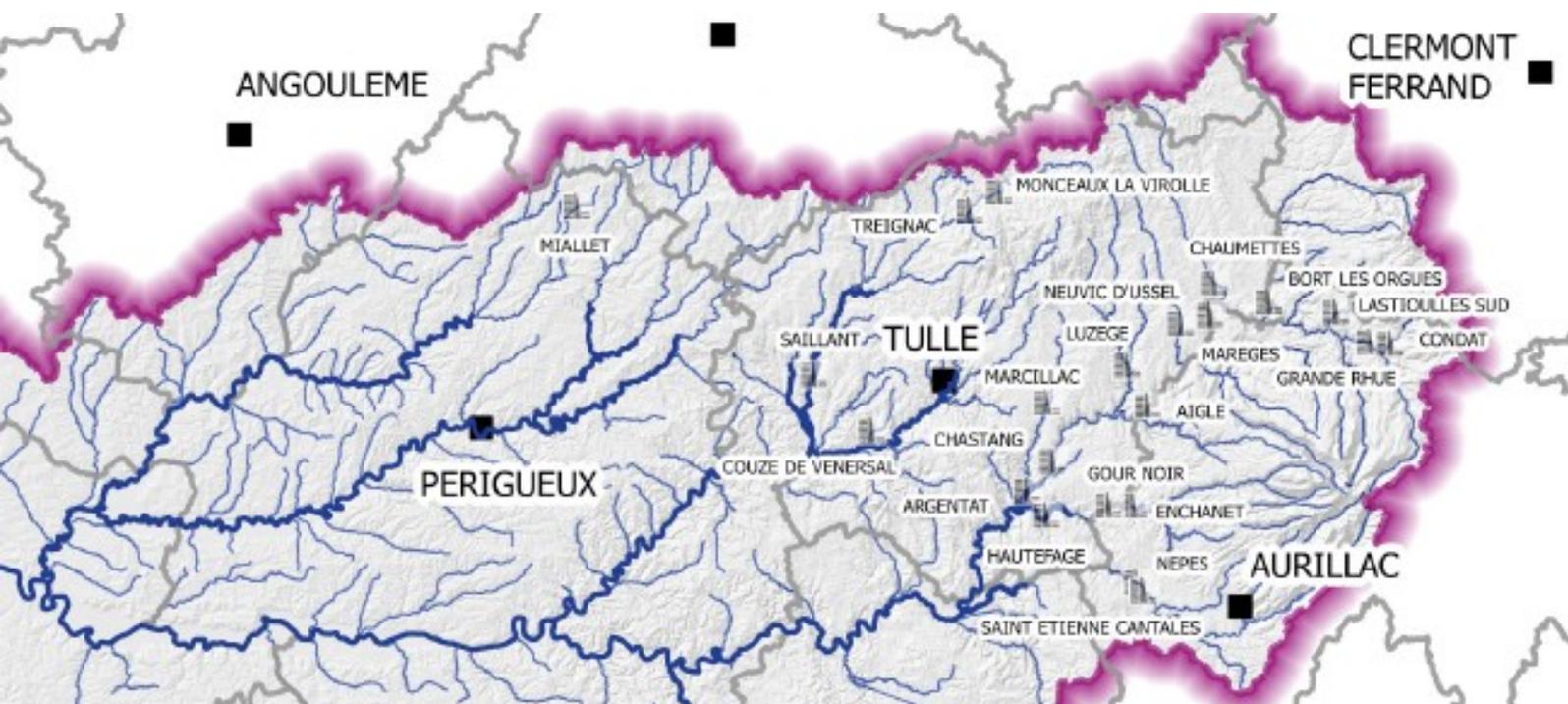
Sur la Nive :

Plusieurs ouvrages pour production hydroélectriques sont présents, sans que leur influence ne soit déterminante : Saint-Etienne-de-Baïgorry, Banca, Urepel, Saint-Jean-Pied-de-Port, Ahaxe, Saint-Martin-d'Arrossa, Itxassou, Halsou, Ustaritz (ouvrages de retenue).

Sur la Nivelle :

Barrage de Lurberria: barrage construit suite à la crue de 1983, il dispose d'un volume de retenue de 4 millions de m³ et d'une hauteur de 22m. Il s'agit d'un écrêteur de crue.

3.2. Bassin de la Dordogne



Sur la Dordogne amont-Cère-Maronne :

De manière générale, la chaîne «Dordogne-Cère-Maronne» des barrages hydro-électriques peut avoir une influence sur les petites ou moyennes crues qu'elle écrête spontanément mais elle n'entraîne aucune incidence sur les fortes crues.

Les principaux ouvrages hydrauliques sont les suivants :

- **Saint-Etienne de Cantalès** sur la Cère (133 millions de m³) ;
- **Enchanet** (92 millions de m³) et **Hautefage** (27 millions de m³) sur la Maronne;
- **Bort les Orgues** (477 millions de m³), **Marèges** (47 millions de m³), **Aigle** (220 millions de m³) et **Chastang** (187 millions de m³) sur la Dordogne ;
- sur la Dordogne on peut enfin citer le barrage d'**Argentat** (7,2 millions de m³) dont l'influence sur les crues demeure très faible.

Par ailleurs, sur ce tronçon, les ouvrages suivants ont une influence négligeable voir nulle sur les crues :

- sur la Cère : le barrage de Candes (1,2 million de m³) exploité par EDF,
- en amont de la Dordogne :
sur la Doustre, le barrage de Marcillac (31 millions de m³) exploité par EDF,
sur le Cregut, les barrages de Lastioules Nord (10,2 millions de m³) et Lastioules Sud (11,4 millions de m³) exploités par EDF
sur la Rhue, le barrage de Condat (120 000 m³), les barrages de la Grande Rhue (3,65 millions de m³) et de la Petite Rhue (3,4 millions de m³) exploités par la SHEM, le barrage de Vaussaire (1,7 million de m³) exploité par EDF,
sur la Diège, le barrage de Chaumettes (7,45 millions de m³) exploité par EDF
sur la Luzère, le barrage de Luzège (3,8 millions de m³) exploité par EDF,
sur la Triouzoune, le barrage de Neuvic d'Ussel (24 millions de m³) exploité par EDF.
- sur la Maronne : le barrage du Gour Noir (5,2 millions de m³) exploité par EDF.

Sur la Corrèze :

Le barrage de la Couze de Vénersal d'une retenue de 750 000 m³ a pour vocation l'alimentation en eau et ne présente aucune influence sur les crues.

Sur la Vézère amont :

Les barrages hydro-électriques sur la Vézère composée notamment de **Treignac** (7,5 millions de m³), **Monceaux la Virolle** (20,5 millions de m³) et le barrage du **Saillant** (450 millions de m³) sur la Loyre peuvent avoir une influence sur les petites ou moyennes crues qu'ils écrètent spontanément mais ils n'entraînent aucune incidence sur les fortes crues.

Sur l'Isle :

En amont de la Dronne, sur le Côte, le barrage de **Miallet** (5 millions de m³ environ) permet de répondre au besoin d'irrigation des cultures. Son influence sur les crues est négligeable (endiguement).

III Règlement

Article 1. Intervention de l'État

1.1 Délimitation du territoire de compétence du service de prévision des crues

La zone d'action du Service de Prévision des Crues Gironde-Adour-Dordogne (SPC GAD) a été définie selon les critères hydrographiques et administratifs précisés dans le Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Adour-Garonne (SDPC Adour-Garonne).

Le territoire surveillé depuis le 1^{er} juillet 2014 par le Service de Prévision des Crues Gironde Adour Dordogne couvre :

- le bassin de l'Adour,
- le bassin de la Nivelle,
- la Garonne girondine, la Confluence Garonne-Dordogne et l'estuaire de la Gironde,
- le bassin de la Dordogne.

Le périmètre d'intervention du SPC pour la vigilance crues concerne 11 départements (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Gers, Landes, Gironde, Charente-Maritime, Charente, Dordogne, Corrèze, Lot et Cantal) et 1 zone de défense (zone de défense Sud Ouest).

Le SPC est concerné par deux missions se distinguant par leur emprise géographique :

- sur l'ensemble de sa zone d'action, il est chargé de capitaliser l'observation et l'analyse de l'ensemble des phénomènes d'inondation, et d'accompagner les collectivités territoriales ou leurs groupements, souhaitant s'investir dans le domaine de surveillance des crues,
- sur le périmètre d'intervention de l'État, le SPC élabore et transmet l'information sur les crues, ainsi que leur prévision lorsqu'elle est possible.

Sur sa zone d'action, le SPC est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du RIC. Il exerce des missions de gestion, d'études, d'expertise, d'appui technique à la maîtrise d'ouvrage et de préparation d'actes administratifs dans les domaines de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues.

1.2 Liste des cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues

Les linéaires de cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues sont définis dans le Schéma Directeur de Prévision des Crues du Bassin Adour Garonne. Ils recouvrent :

- l'Adour à partir de Bagnères-de-Bigorre et ses affluents :
 - le Bouès à partir de Miélan (32) ;
 - l'Arros à partir de Tournay (65) ;
 - l'Echez à partir de Tarbes (65) ;
 - la Midouze :
 - la Douze à partir de Cazaubon (32) ;
 - le Midou(r) à partir de Villeneuve-de-Marsan (40) ;
- les Gaves Réunis à partir de la confluence entre le Gave de Pau et le Gave d'Oloron ;
- le Gave de Pau à partir d'Argelès-sur-Gazost (65) ;
- le Gave d'Oloron à partir de la confluence des Gaves d'Aspe et d'Ossau ;
- le Saison à partir de Menditte (64) ;
- la Nive à partir d'Ossès (64) ;
- la Nivelle à partir de Saint-Pée-sur-Nivelle (64) ;
- la Garonne à son entrée en Gironde ;
- l'Estuaire de la Gironde ;
- la Dordogne à partir d'Argentat et ses affluents :
 - la Vézère à partir de la commune d'Uzerche ;
 - la Loyre à partir de Voutezac (19) ;
 - la Corrèze à partir de Tulle (19) ;
 - la Maronne à partir de Basteyroux (19) ;
 - la Cère à partir de Nèpes (15) ;
 - le Céou à partir de Pont de Rhodes (46) ;
- l'Isle à partir de la commune de Cognac et ses affluents :
 - la Loue à partir d'Excideuil (24) ;
 - l'Auvezère à partir de Cubas (24) ;
- la Dronne à partir de la commune de Brantôme.

1.3 Liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État

La liste des communes au profit desquelles l'État met en place un dispositif de surveillance et/ou de prévision et d'information sur les crues est reportée par tronçon (cours d'eau) à l'Annexe 8.

Article 2. Intervention des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales, ou leurs groupements, peuvent, sous leur responsabilité et pour leurs propres besoins, étudier la faisabilité de dispositifs spécifiques ou mettre en place des dispositifs de surveillance sur les cours d'eau constituant un enjeu essentiellement local au regard du risque inondation. Elles en assurent l'installation et le fonctionnement en bénéficiant de l'appui méthodologique du SPC. Une organisation d'échange de données sera alors mise en place.

2.1 Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales

Un guide méthodologique sur la conception et la mise en œuvre d'un système d'avertissement local aux crues a été élaboré par le réseau SCHAPI-SPC à destination des collectivités locales.

Les collectivités territoriales, ou leurs groupements, souhaitant mettre en place des dispositifs de surveillance sont invitées à se rapprocher du SPC GAD dès les premières réflexions. Ce dernier les accompagnera pour assurer que le réseau de surveillance ainsi créé soit compatible avec les objectifs poursuivis. En particulier, le SPC GAD apportera son expérience pour la conception d'un système robuste en matière de réseau de surveillance et d'outils de prévision des crues (télétransmission des données, alimentation énergétique des stations de mesure, etc.).

Le dispositif devra remplir les conditions de cohérence décrite dans le SDPC, en particulier :

- la non superposition avec le dispositif de vigilance crues ;
- l'alerte directe des autorités locales ;
- l'information du préfet concerné et du SPC GAD.

Son inscription au SDPC sera soumis à l'avis du préfet coordonnateur de bassin.

Les dispositifs présentés aux points 2.2 et 2.3 seront inscrits au SDPC lors de sa prochaine actualisation.

2.2 Dispositifs de surveillance mis en place par les collectivités territoriales

Liste des tronçons de cours d'eau concernés (annexe 7.a).

Carte des tronçons de cours d'eau concernés (annexe 7.b).

Département du Lot

Des systèmes d'alertes locaux (SAL) sont mis en place sur les affluents de la Dordogne lotoise (tronçon Dordogne moyenne) par la communauté de communes des Causses et de la Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR).

Le SAL de la Borrèze qui se compose de :

4 radars hydrométriques pour mesurer le niveau d'eau et de 3 pluviomètres disposés ainsi :

- 1 radar de niveau d'eau et 1 pluviomètre à Lachapelle-Auzac,

- 1 radar de niveau d'eau sur le Boulet à Lachapelle-Auzac,
- 1 radar de niveau d'eau sur le Blagour à Lachapelle-Auzac,
- 1 radar de niveau d'eau et 1 pluviomètre à Borrèze en Dordogne,
- 1 pluviomètre à Gignac.

Le SAL de l'Alzou qui se compose de 2 radars de niveau d'eau et 2 pluviomètres disposés ainsi :

- 1 radar de niveau d'eau à Rocamadour,
- 1 radar de niveau d'eau et 1 pluviomètre à Gramat.

Le SAL de la Bave qui se compose de 3 radars de niveau d'eau et 5 pluviomètres disposés ainsi :

- 1 radar de niveau d'eau et 1 pluviomètre dans le centre-ville de Saint-Céré,
- 1 radar de niveau d'eau à Saint-Paul-De-Vern (station Martinet),
- 1 radar de niveau d'eau et 1 pluviomètre au lac du Tolerme à Sénailiac-Latronquière,
- 1 pluviomètre à Sousceyrac,
- 1 pluviomètre à Terrou,
- 1 pluviomètre à Leyme.
- 1 pluviomètre à Lavergne.

Le SAL du Mamoul qui se compose de 2 radars de niveau d'eau et 3 pluviomètres disposés ainsi :

- 1 radar de niveau d'eau et 1 pluviomètre à Prudhomat,
- 1 pluviomètre à Teyssieu,
- 1 pluviomètre à Saint-Laurent-Les-Tours (station Crayssac),
- 1 radar de niveau d'eau à Cornac.

Le SAL de la Sourdoire qui se compose de 2 radars de niveau d'eau et 3 pluviomètres disposés ainsi:

- 1 radar de niveau d'eau et 1 pluviomètre à Vayrac,
- 1 pluviomètre à Branceilles,
- 1 pluviomètre au Le Pescher.

2.3 Futurs dispositifs de surveillance mis en place par les collectivités territoriales

Les zones traitées ci-dessous sont celles identifiées lors de la consultation relative au projet de SDPC et sur lesquelles des compléments d'étude sont nécessaires afin d'améliorer les dispositifs d'alerte pris dans leur ensemble (dispositif État ou système d'alerte local) et leur articulation. Des études d'opportunité seront menées spécifiquement sur ces secteurs en vue de déterminer la réponse la plus pertinente.

Département des Hautes-Pyrénées

Le bassin amont du Gave de Pau fait l'objet d'une étude d'opportunité spécifique réalisée par le syndicat mixte Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG), car concerné par plusieurs besoins. L'amélioration de l'anticipation sur les communes de Lourdes et d'Argelès-Gazost est notamment un objectif visé par cette étude.

Ainsi, l'installation d'un système d'alerte local est à l'étude. Il comprendrait des stations de mesure en continu sur le Bastan sur la commune de Sers en amont du Gave de Pau, sur le Gave de Cauterets (pont de Soulom), sur le Gave de Pau (pont de Villelongue), et sur la commune de Pierrefitte-Nestalas à l'aval de la confluence entre le Gave de Pau et le Gave de Cauterets.

Sur l'Arros, la commune de Gourgue souhaite se doter d'un système d'alerte local destiné à prévenir la commune de Tournay lors d'une crue de ce cours d'eau.

Enfin une étude relative à l'installation d'un système d'alerte local sur le Louet, affluent de l'Adour en aval de Maubourguet sur la commune Sombrun est en cours.

Article 3. Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues

3.1 Dispositifs de mesures hydrologiques

3.1.1 Données générales sur les dispositifs de mesure du SPC

Le SPC GAD exploite les données des réseaux de mesure hydrométriques et météorologiques situés sur son territoire de compétence et gérés, selon les secteurs, par le service en charge de l'hydrométrie des DREAL Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes ou par des partenaires tels que le Grand Port Maritime de Bordeaux, l'Institution Adour, le SHOM, la CACG, la SHEM ou EDF.

Les réseaux de mesure gérés par l'État et ses établissements publics

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre du périmètre de sa mission, le SPC GAD s'appuie sur un réseau de mesures télétransmises par radio ou téléphone et constitué d'environ 223 sites différents.

La garantie de bon fonctionnement en période de crue des stations hydrométriques implique la mise en place de procédures adaptées de maintenance préventive des stations et, lorsque la situation l'exige, d'une maintenance curative rapide, y compris hors heures ouvrables. En outre, l'amélioration de la qualité de prévision des crues nécessite impérativement une bonne connaissance des forts débits aux principales stations de mesure. Cette connaissance passe par la réalisation de jaugeages de crue, y compris hors heures ouvrables. Le service en charge de l'hydrométrie a donc mis en place une organisation assurant une maintenance préventive adaptée, une maintenance curative éventuelle et la réalisation de jaugeages en période de crues avec la réactivité suffisante pour répondre aux besoins du SPC.

Ces sites sont généralement équipés des matériels suivants :

- une station d'acquisition qui permet l'enregistrement et la transmission de la mesure par radio ou téléphone ;
- dans le cas d'une mesure de hauteur d'eau :
 - une échelle limnimétrique de référence,
 - un ou deux capteurs limnimétrique(s) ;
- dans le cas d'une mesure de pluie :
 - un pluviomètre (basculement à augets),
 - éventuellement un capteur de température.

Le vecteur de communication principal est la radio, compte tenu des caractéristiques climatologiques, géographiques et hydrologiques du bassin et la collecte IP sur l'ensemble de ces stations d'ici 2022.

Les mesures sont effectuées en continu ou ponctuellement.

EDF

Un cadre national pour l'échange de données hydro-météorologiques pour la prévision des crues et la procédure de vigilance des crues est défini par une convention nationale signée entre la Direction de l'eau et EDF le 17 octobre 2017.

La déclinaison de cette convention et sa mise en œuvre technique est définie par une convention locale signée entre le SPC GAD et EDF (Unité de production Sud-Ouest et Centre, Division Technique Générale). Les données horaires de 13 stations hydrométriques et 35 stations pluviométriques gérées par EDF sont dorénavant exploitables par le SPC GAD.

Grand Port Maritime de Bordeaux

Le Grand Port Maritime de Bordeaux assure l'entretien, l'exploitation et la police de la zone portuaire de l'estuaire de la Gironde. Il gère un réseau de 9 marégraphes. Les échanges de données avec le SPC GAD sont définis par convention. Aucune fiabilité, ni garantie des données ne saurait être engagée.

SHOM

Par la convention nationale du 7 novembre 2014, le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine) s'engage à mettre à disposition des services de l'État les données d'observation du niveau de la mer dont il dispose pour l'amélioration de la gestion des risques.

3.1.2 Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques

Le SPC GAD a besoin de disposer d'informations sur la situation et le comportement hydraulique des ouvrages :

- niveau de la retenue, notamment pour évaluer l'éventuel creux susceptible de retarder voire d'atténuer la crue,
- débit sortant (turbiné, déversé), qui est une donnée déterminante pour prévoir l'évolution de la situation en aval.

La liste des ouvrages hydrauliques est présente à l'annexe 4.

Les manœuvres des ouvrages hydrauliques placés au fil de l'eau ou en dérivation des cours d'eau sont susceptibles d'avoir une influence significative sur les débits de crue. Un grand nombre de barrages est présent sur le territoire du SPC GAD. On peut distinguer trois types d'ouvrages :

- les retenues collinaires à vocation de soutien pour l'irrigation ;
- les barrages autorisés ou concédés à vocation de production hydroélectrique ;
- les barrages écrêteurs de crues
- les systèmes d'endiguement

Les ouvrages autorisés ou concédés font l'objet d'un suivi réglementaire qui incombe à la DREAL Nouvelle-Aquitaine et la DREAL Occitanie sur leurs zones de compétence respectives. La DREAL instruit les EDD notamment des ouvrages de classe A. Le plan des EDD comprend la description des consignes de surveillance et d'exploitation.

À ce stade, pour les ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues, les conditions d'information du SPC doivent être prévues. Les échanges avec les exploitants quant à leurs consignes de gestion prévoient en parallèle l'établissement de seuils d'information du SPC. L'objectif du SPC est d'être informé de l'état de l'écoulement des ouvrages en période de crue.

La liste des ouvrages hydrauliques est présente à l'Annexe 4.

3.2 Données et informations échangées avec les autres services de l'État et les établissements publics

3.2.1 Échanges avec le SCHAPI

Chaque jour ouvré, le SCHAPI fournit deux bulletins nationaux hydrométéorologiques, à courte et moyenne échéance qui couvrent la période allant du jour J au jour +7. En cas de crue ou de risque de crue, il organise à son initiative ou à la demande des SPC, des échanges par audioconférence sur la situation hydrométéorologique et sur les perspectives de vigilance à venir.

Chaque jour, le SPC GAD fournit au SCHAPI les informations nécessaires à la vigilance crues et à la diffusion des prévisions associées, pour les publications de 10 heures et 16 heures (heures nominales) et, le cas échéant, pour les publications exceptionnelles intermédiaires. Il lui transmet également en continu les données hydrométriques à mettre à disposition du public sur le site internet Vigicrues pour le suivi en temps réel de la situation des cours d'eau de son territoire.

3.2.2 Échanges avec les autres SPC

Le SPC Garonne Tarn Lot gère des réseaux dont certaines stations sont nécessaires pour prévoir l'évolution des niveaux sur la Garonne girondine. Le SPC GAD reçoit les données des stations de ce SPC, ainsi que ses prévisions.

3.2.3 Échanges avec les SCSOH

Les Services de Contrôle de la Sécurité des Ouvrages Hydrauliques sont des services des DREAL en charge du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. Les SCSOH et les SPC échangent en préparation de crise des connaissances techniques sur ces ouvrages, ainsi que toute information spécifique susceptible d'avoir un impact sur le régime hydraulique des cours d'eau.

Lors de la crise, les SCSOH échangent prioritairement avec les RDI sur les remontées d'information des gestionnaires d'ouvrage. Ces informations sont centralisées par les SCSOH.

3.2.4 Échanges avec les missions RDI en DDT(M)

La note technique du 29 octobre 2018 relative à l'organisation des missions de référent départemental pour l'appui technique à la préparation et à la gestion de crises d'inondation sur le territoire national abroge la circulaire du 28 avril 2011. Elle complète le champ d'intervention de la mission de référent départemental.

La mission de référent départemental porte prioritairement sur les cours d'eau surveillés par l'État. Elle peut aussi intervenir sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et outre-mer, sur des cours d'eau ou des tronçons de cours d'eau du département en dehors du réseau surveillé par l'État, et sur le littoral. Cette mission s'exerce au sein des DDT(M), dans le cadre de la mission défense.

Les fonctions de la mission de référent départemental s'intègrent dans le cadre de l'ORSEC. Elles sont assurées avec l'appui des services spécialisés de la DREAL, des SPC, des CVH, des SCSOH et des services de Météo-France en charge de la prévision marine.

Les RDI sont impliqués dans :

- la préparation de la gestion des crises inondations,
- la gestion de crise,
- la phase post crise.

La préparation de la gestion des crises inondations nécessite notamment du RDI :

- recueil, préparation et formalisation d'éléments utiles pour le dispositif actualisé ORSEC départemental, en s'appuyant sur l'expertise des SPC et des SCSOH,
- capitalisation, en lien avec la DREAL, des informations départementales sur les crues historiques,
- connaissance des ouvrages hydrauliques potentiellement concernés,
- identification des informations et données provenant des acteurs techniques locaux, en s'appuyant sur l'expertise des SPC et SCSOH.

En gestion de crise, les RDI sont chargés de faciliter la réponse opérationnelle des acteurs de terrain en conseillant le Directeur des opérations (préfet) lors d'une crise comportant un aléa inondation. Pour cela, ils s'appuient sur l'expertise hydrologique fournie par le ou les SPC et/ou des prévisions marines spécifiques fournies par Météo-France, et leur connaissance des enjeux exposés pour identifier les conséquences prévisibles du phénomène en cours.

En post crise, la mission de référent départemental peut être sollicitée pour participer aux travaux de capitalisation des informations après les crues et d'analyse quantitative et qualitative des retours d'expérience (RETEX) selon l'ampleur et la gravité des événements.

Pour le réseau des cours d'eau surveillés par l'État, la mission de référent départemental s'appuie sur les données du réseau Vigicrues (SCHAPI-SPC) ainsi que sur les cartes de Zones inondées potentielles (ZIP) produites par les SPC pour pouvoir interpréter plus aisément les conséquences des phénomènes dans les zones d'enjeux.

Dans ce cadre, le SPC GAD échange avec les RDI de l'ensemble de son territoire de surveillance.

3.3 Observations et prévisions météorologiques (et phénomènes marins le cas échéant)

3.3.1 Convention avec Météo France

Une convention nationale pour la période 2016-2021 encadre les données fournies par Météo-France. Météo-France fournit au SPC GAD diverses informations sur la situation et les prévisions météorologiques : les cartes de vigilance météorologique, les avertissements précipitations, les bulletins précipitations, ainsi que des mesures et données météorologiques en temps réel issues d'observations par satellites, radars et stations pluviométriques. La convention permet également d'accéder à la publitèque, où les données corrigées et validées sont téléchargeables (hors temps réel).

3.3.2 Données fournies par Météo France

Les échanges de données avec Météo-France sont définis par une convention cadre Météo-France / ministère en charge de l'environnement. Météo-France fournit au SPC GAD des mesures et des données météorologiques en temps réel issues d'observations par satellites, radars et stations pluviométriques.

Météo-France met à disposition du SPC des services qui permettent :

- la consultation en temps réel des données pluviométriques ponctuelles du réseau Météo-France,
- la visualisation des images radar et satellites.

Des échanges téléphoniques directs entre prévisionnistes du SPC GAD et de la DIR Météo-France Sud-Ouest permettent de préciser les observations, les analyses et le déroulement des événements préoccupants sur les bassins du SPC.

Météo-France diffuse également des Avertissements Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC). Ils sont diffusés sous forme de sms, d'appels téléphoniques et de courriels à destination des abonnés (préfectures, SPC et communes). Ils avertissent sur un événement pluviométrique qualifié « de intense » ou « de très intense » au regard de la hauteur de pluie observée sur des durées de 1 heure à 24 heures.

Cas particulier de la Gironde :

Des dispositions spécifiques à l'estuaire de la Gironde vont être définies par une convention entre la Direction Sud-Ouest de Météo-France (DIRSO MF), le SCHAPI, la DREAL et le Grand Port Maritime de Bordeaux, et ce, notamment dans le cadre du fonctionnement du modèle hydraulique de prévision de l'estuaire. La DIRSO MF diffuse quotidiennement les prévisions de surcote marine au Verdon ainsi que les paramètres d'entrée nécessaires à la prévision hydraulique (vent, pression...). Ce modèle hydraulique particulier du SPC est intégré dans la chaîne de calcul de Météo-France qui met à disposition les résultats du modèle de prévision de surcote en divers points de l'estuaire de la Gironde. Le SPC et la DIRSO MF font une expertise commune des résultats.

NB : Une réactualisation du modèle de prévision pourra également être réalisée grâce aux données

bathymétries fournies par le GPMB dans le cadre de cette convention.

Article 4. dispositif d'information

4.1 Mise à disposition de l'information

4.1.1 Vecteurs de mise à disposition de l'information

Le terme « mise à disposition » signifie que le destinataire doit aller chercher l'information sur un serveur.

Le site Vigicrues mis en place par le SCHAPI est dédié à la vigilance crues. Il est ouvert au grand public, et accessible à l'adresse suivante : <http://vigicrues.gouv.fr>.

Les mêmes informations sont accessibles uniquement aux autorités de police et acteurs de l'organisation des secours de l'administration sur le site de secours interministériel : <http://vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr>.

4.1.2 Contenu disponible et fréquence de mise à jour

La procédure de vigilance crues est active 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Elle repose sur la mise à disposition d'informations sur le site Vigicrues. Les informations mises à disposition sur ce site comprennent :

- À l'échelle nationale : une carte de vigilance crues avec un bulletin d'information élaboré par le SCHAPI à partir des informations transmises par les SPC. Elle se compose d'un commentaire de situation générale sur le territoire national, complété par un résumé de la situation et des prévisions hydrométéorologiques.
- À l'échelle locale, dans le territoire de compétence de chaque SPC : une carte de vigilance et un bulletin d'information rédigé par le SPC concerné.

Le bulletin d'information du SPC, lorsqu'au moins un tronçon est en vigilance, comprend :

- un bulletin qui présente la situation et les prévisions hydrométéorologiques à l'échelle du SPC,
- un commentaire pour chaque tronçon en vigilance, avec si possible des prévisions tendanciennes ou chiffrées de hauteur et de débit,
- des conseils de comportement pré-établis au niveau national.

Les informations écrites sont actualisées au moins deux fois par jour : à 10 heures et à 16 heures (heures nominales). Des mises à jour additionnelles peuvent avoir lieu en dehors de ces horaires si nécessaire. Les prévisions graphiques peuvent être mises à jour indépendamment du bulletin en tant que de besoin selon les évolutions de la situation et la disponibilité des données.

En complément, les données brutes mesurées aux stations utiles pour le suivi des crues et de la gestion de crise sont accessibles sous forme de graphiques et de tableaux, quel que soit le niveau de vigilance sur le site Vigicrues. Ces données brutes sont mises à disposition, sans validation, dès leur disponibilité, en fonction du rythme de collecte des stations du SPC.

Les prévisions chiffrées sont fournies aux stations de mesure et de prévision dès que possible à partir de la vigilance jaune, conformément à Annexe 3.. Elles prennent plusieurs formes :

- dans le corps du bulletin, soit dans un commentaire du tronçon, soit dans un PDF associé,
- sous forme graphique en prolongement des limnigrammes ou hydrogrammes des stations du site Vigicrues.

L'Annexe 3. précise la liste des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé par le SPC GAD. L'Annexe 2. précise les tronçons qui découpent le réseau hydrographique surveillé.

4.1.3 La carte de vigilance

Le niveau de vigilance crues donne une indication la plus fiable possible sur les risques d'observer une crue ou une montée rapide des eaux sur les cours d'eau du périmètre surveillé dans les 24 heures à venir.

Le niveau de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères. Cette analyse s'appuie sur la situation observée et prévue, et tient compte des paramètres particuliers de chaque situation : la vitesse de montée de la crue, sa durée, le taux de fréquentation saisonnier du cours d'eau par les usagers, l'ampleur des secteurs touchés par la crue et en particulier l'impact simultané de la crue sur plusieurs zones d'enjeux situés sur le même tronçon de vigilance. Le choix du niveau de vigilance est de la responsabilité du SCHAPI, après proposition des SPC.

Le niveau de vigilance peut prendre 4 couleurs : vert, jaune, orange et rouge. Ces 4 niveaux graduent le niveau de gravité de l'évènement, caractérisé par les enjeux liés à la montée des eaux. La grille ci-dessous, établie au niveau national, définit le lien entre les couleurs de la vigilance crues, leur signification, et leur caractérisation.

L'objectif de la vigilance est d'anticiper les situations à risques pour les crues. Lorsque cette anticipation n'a pas été possible, on s'attachera néanmoins à ce que la vigilance publiée sur le site vigicrues soit en cohérence avec la situation réellement observée sur le terrain.

Chaque tronçon est affecté en permanence d'un niveau de vigilance. Le changement de niveau sur un tronçon donné s'effectue si, sur une ou plusieurs stations de ce tronçon, un certain nombre de critères seront satisfaits dans les 24 heures.

Pour une station donnée, des zones de transition sont prévues entre chaque niveau de vigilance, c'est-à-dire entre chaque changement de couleur. Chaque zone de transition est fixée en fonction des enjeux potentiellement touchés sur l'ensemble du tronçon, et son amplitude est définie pour chaque station. Les différents niveaux des zones de transition sont des données techniques non opposables. Ces niveaux peuvent être révisés au regard d'éléments nouveaux de connaissance des crues historiques ou récentes à partir de la grille de définition nationale des niveaux de vigilance.

Niveau	Définition	Caractérisations
Vert	Pas de vigilance particulière requise.	Situation normale.
Jaune	Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<p>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.).</p> <p>Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées.</p> <p>Activité agricole perturbée de façon significative.</p> <p>Évacuations ponctuelles.</p>
Orange	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<p>Débordements généralisés.</p> <p>Vies humaines menacées.</p> <p>Quartiers inondés : nombreuses évacuations.</p> <p>Paralysie <u>d'une partie</u> de la vie sociale, agricole et économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Itinéraires structurants coupés, • Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants, • Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications, etc.).
Rouge	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	<p>Crue rare et catastrophique.</p> <p>Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées.</p> <p>Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés.</p> <p>Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon).</p> <p>Paralysie <u>à grande échelle</u> du tissu urbain, agricole et industriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâti détruit, • Itinéraires structurants coupés, • Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants, • Réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, Télécoms, etc.).

4.1.4 Les tronçons de la carte de vigilance

Les cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues ont été découpés en tronçons de caractéristiques géographiques, hydrologiques, hydrauliques et prévisionnelles homogènes.

Le territoire du SPC GAD est découpé en 27 tronçons : voir tableau suivant.

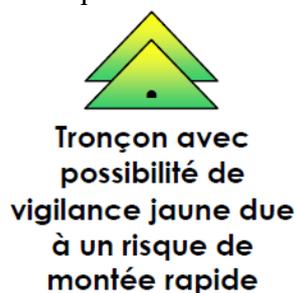
La carte des tronçons est disponible en annexe 2.a.

La liste des tronçons constituant les éléments de base de la carte de vigilance crues est rappelée également en annexe 2.b.

Certains tronçons de vigilance sont concernés par le phénomène de montée rapide des eaux, susceptibles de surprendre les usagers des cours d'eau (pêcheurs, canoéistes...), alors que les niveaux de premiers débordements ne seront pas forcément atteints.

Lorsqu'un tel phénomène est prévu dans les prochaines 24 heures, le SPC place les tronçons concernés en vigilance jaune dans la mesure où il est important de signaler au public qu'une vigilance est requise (on sort du cadre du niveau vert ne nécessitant pas de vigilance particulière).

Les tronçons concernés par cette problématique sont identifiés par un logo spécifique :



Lors d'un passage en jaune de ce type de tronçon, le bulletin du SPC publié sur le site Vigicrues précise si la cause est une prévision de montée rapide ou d'atteinte des niveaux de premiers débordements ou encore les deux.

Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Départements
Garonne Girondine	Garonne	Entrée de la Garonne en Gironde	Sortie de Lestiac-sur-Garonne	33
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	Entrée de la Garonne dans Portets	Sortie de la commune de Plassac	33
	Dordogne	Entrée de la Dordogne à Libourne		
Estuaire de la Gironde	Estuaire	Entrée dans la commune de Blaye	Pointe de Grave et Pointe de Suzac	17 - 33
Arros-Bouès	Arros	Entrée dans la commune de Tournay	Confluence Arros-Adour	32 - 65
	Bouès	Entrée dans la commune de Mielan	Confluence Arros-Bouès	32
Adour Amont-Echez	Adour	Entrée dans la commune de Bagnères-de-Bigorre	Confluence Arros-Adour	32 - 65
	Echez	Entrée dans la commune de Tarbes	Confluence Echez-Adour	65
Gave de Pau bigourdan	Gave de Pau	Entrée dans la commune d'Argelès-Gazost	Sortie du département des Hautes-Pyrénées	65
Gave de Pau béarnais	Gave de Pau	Entrée dans le département des Pyrénées-Atlantiques	Confluence Gave d'Oloron – Gave de Pau	40 - 64
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	Confluence Gave d'Aspe - Gave d'Ossau	Confluence Gave d'Oloron - Gave de Pau	40 - 64
Bec du Gave	Gaves Réunis	Confluence Gave de Pau – Gave d'Oloron	Aval de la commune de Tarnos	40 - 64
	Adour			40
Saison	Saison	Commune de Licq-Atherey	Confluence Saison - Gave d'Oloron	64
Nive	Nive	Pont entre les communes de Saint-Martin-d'Arrossa et Ossès	Confluence Nive - Adour	64
Nivelle	Nivelle	Pont de Cherchebruit dans la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle	Embouchure de la Nivelle	64
Adour moyen	Adour	Confluence Arros - Adour	Confluence Adour - Nivee	40 - 32
Adour des barthes	Adour	Confluence Adour - Midouze	Confluence Adour – Gaves réunis	40 - 64
Confluence Adour-Nive	Adour	Aval de la commune de Tarnos	Embouchure de l'Adour à Anglet	40 - 64
	Nive	Seuil d'Ustarritz	Station de Bayonne Pont-Blanc	64
Midouze	Midou(r)	Entrée dans Villeneuve-de-Marsan	Confluence Midou(r) – Douze	32 - 40
	Douze	Entrée dans Cazaubon		32 - 40
	Midouze	Confluence Midou(r)-Douze	Confluence Midouze - Adour	40

Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Départements
Céou	Céou	aval de la commune de Frayssinet (46)	confluence avec la Dordogne, en aval de Cénac et Saint-Julien (24)	24 - 46
Dordogne amont-Cère-Maronne	Dordogne, Cère, Maronne	Barrage du Sablier à Argentat (19), aval de la commune de Sexcles (19), aval de la commune de Laval de Cère (46)	confluence avec la Dordogne en aval de Brétenoux (46)	19 - 46
Corrèze	Corrèze	aval de la commune de Tulle (19)	confluence avec la Vézère en amont de la commune de Larche (19)	19
Vézère amont	Vézère Loyre	aval de la commune d'Uzerche (19) aval de la commune de Voutzac (19)	amont de la commune de Saint Pantaléon de Larche (19)	19
Vézère aval	Vézère	amont de la commune de Saint Pantaléon de Larche (19)	confluence avec la Dordogne sur la commune de Limeuil (24)	19 - 24
Dordogne moyenne	Dordogne	confluence avec la Cère sur la commune de Prudhomat (46)	confluence avec la Vézère sur la commune de Limeuil (24)	24 - 46
Dordogne aval	Dordogne	confluence avec la Vézère sur la commune de Limeuil (24)	confluence avec l'Isle sur la commune de Libourne (33)	24 - 33
Isle amont	Isle, Loue et Auvezère	aval de la commune de Cognac (24), aval de la commune de Saint-Médard d'Excideuil (24), aval de la commune de Génis (24)	aval de la commune de Neuvic (24)	24
Isle aval	Isle	aval de la commune de Neuvic (24)	confluence avec la Dordogne sur la commune de Libourne (33)	24 - 33
Dronne amont	Dronne	aval de la commune de Brantôme (24)	aval de la commune de Ribérac (24)	24
Dronne aval	Dronne	aval de la commune de Ribérac (24)	confluence avec l'Isle en aval des communes de Coutras (33) et Abzac (33)	16 - 17 24 - 33

Chaque collectivité territoriale au profit de laquelle l'État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues est rattachée au minimum à un tronçon (voir annexe 8).

Une liste et une carte des tronçons de vigilance sont respectivement disponibles à l'annexe 2.a et 2.b.

4.1.5 Stations disponibles sur Vigicrues

Le choix des niveaux de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères qui intègre en particulier les prévisions qualitatives ou quantitatives, dans les prochaines 24 heures à des stations de « référence », établies au regard de l'ensemble des stations d'observation.

En complément de ces informations, le SPC diffuse autant que possible, et dès que cela est pertinent, des prévisions sur Vigicrues aux stations de référence présentes sur son linéaire surveillé, dans la limite des échéances de prévision de l'annexe 3.a. Les échéances de prévision indiquées en annexe 3 ne font pas référence au rythme d'actualisation mais font état de l'horizon d'anticipation maximal. Cet horizon est conditionné par le fonctionnement hydrologique du secteur (crues rapides ou crues lentes, concentration de la pluie ou propagation d'une crue formée en amont, etc.) et la capacité actuelle des outils de prévision tant météorologique qu'hydrologique.

Stations	Code HYDRO	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
				Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Langon (Airbus)	O945001002	Garonne Girondine	la Garonne	X				
Royan	S020001001	Estuaire de la Gironde	la Gironde	X				
Gagnac [Brugale]	P194291001	Dordogne amont-Cère-Maronne	la Cère	X				
La Chapelle-aux-Saints	P211401001	Dordogne amont-Cère-Maronne	la Sourdoire	X				
Lachapelle-Auzac	P231502001	Dordogne moyenne	la Borrèze	X				
Lonzac [Peyrissac]	P310101001	Vézère amont	la Vézère	X				
Vars	P326431001	Vézère amont	le Roseix	X				
St-Yrieix-le-Déjalat	P332251001	Corrèze	la Corrèze	X				
Corrèze	P335252001	Corrèze	la Corrèze	X				
Eyrein	P361401001	Corrèze	la Montane	X				
Laguenne	P367401001	Corrèze	la Montane	X				
Dampniat [Les Rasclies]	P384010101	Corrèze	la Roanne	X				
Ussac [La Chanourdie]	P399401001	Corrèze	le Maumont Blanc	X				
Chasteaux	P401501001	Vézère aval	la Couze	X				
Campagne	P427101001	Vézère aval	Vézère	X				
Jumilhac	P603152001	Isle amont	l'Isle	X				
Angoisse [Sarlande]	P611401001	Isle amont	la Loue	X				
Lubersac	P622251001	Isle amont	l'Auvézère	X				
St-Pardoux	P802252001	Dronne amont	la Dronne	X				
St-Jean de Côte	P807401001	Dronne amont	la Côte	X				
Médillac	P839431001	Dronne aval	la Tude	X				
Payolle	Q000002001	Adour amont-Echez	l'Adour de Payolle	X				
Trébons	Q011571001	Adour amont-Echez	l'Oussouet	X				
Louey	Q021401001	Adour amont-Echez	l'Echez	X				
Estrac	Q028003001	Adour amont-Echez	l'Adour	X				
Sombrun	Q041401001	Adour amont-Echez	le Louet	X				
Cahuzac	Q045001001	Adour amont-Echez	l'Adour	X				
Lannux	Q109402001	Adour moyen	le Léés	X				
Classun	Q122402002	Adour moyen	le Bahus	X				
Poursiugues-Boucoue	Q132401001	Adour moyen	le Gabas	X				
Audon [Onard]	Q142001001	Adour moyen	l'Adour	X				
Nogaro	Q204251001	Midouze	le Midour	X				
Campagne	Q259331001	Midouze	la Midouze	X				
Gamarde	Q308040001	Adour des Barthes	le Louts	X				
Monget	Q322401001	Adour des Barthes	le Luy de France	X				
St-Médard	Q335401001	Adour des Barthes	Le Luy du Béarn	X				
St-Pandelon	Q346401001	Adour des Barthes	le Luy	X				
Esquièze-Sère	Q440000101	Gave de Pau bigourdan	le Gave de Pau	X				
Asson	Q485000101	Gave de Pau béarnais	l'Ouzom	X				
Laruns [Béost]	Q610291001	Gave d'Oloron	le Gave d'Ossau	X				
Oloron Sestiaa	Q614292002	Gave d'Oloron	le Gave d'Ossau	X				
Urdois	Q620251001	Gave d'Oloron	le Gave d'Aspe	X				
Osse-en-Aspe [Bedous]	Q633252001	Gave d'Oloron	le Gave d'Aspe	X				
Bidos	Q650251001	Gave d'Oloron	le Gave d'Aspe	X				
Aicirits [St-Palais]	Q803251001	Bec du Gave	la Bidouze	X				
Baigorry	Q916461001	Nive	la Nive des Aldudes	X				
Villefranque	Q933251001	Confluence Adour-Nive	la Nive	X				
Anglet [Convergent]	Q935001001	Confluence Adour-Nive	l'Adour	X				
St-Pée [Lurberria]	S514402001	Nivelle	la Nivelle	X				
Ciboure	S516001001	Nivelle	la Nivelle	X				
Laroquebrou [Nèpes]	P190291001	Dordogne amont-Cère-Maronne	la Cère	X			X	<6h
Frayssinet [Pt de Rhodes]	P240401001	Céou	le Céou	X	X	X		
Léobard [Pt de Jarde]	P246401001	Céou	le Céou	X	X	X		
Argentat	P135001001	Dordogne amont-Cère-Maronne	la Dordogne	X	X	X	X	<6h
Argentat [Basteyroux]	P159251001	Dordogne amont-Cère-Maronne	la Maronne	X	X	X	X	<6h
Altillac [Beaulieu]	P165001001	Dordogne amont-Cère-Maronne	la Dordogne	X	X	X	X	<6h
Bretenoux	P196291001	Dordogne amont-Cère-Maronne	la Cère	X	X	X	X	<6h

Stations	Code HYDRO	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
				Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Carennac	P207002001	Dordogne moyenne	la Dordogne	X	X	X	X	<6h
Souillac	P230001001	Dordogne moyenne	la Dordogne	X	X	X	X	<6h
Uzerche	P313102001	Vézère amont	la Vézère	X	X	X	X	<6h
Voutezac [L'Aumonerie]	P323401001	Vézère amont	la Loyre	X	X	X	X	<6h
Tulle	P350251001	Corrèze	la Corrèze	X	X	X	X	<6h
Brive	P392252001	Corrèze	la Corrèze	X	X	X	X	<6h
Larche	P400101001	Vézère aval	la Vézère	X	X	X	X	<6h
Cognac	P608151001	Isle amont	l'Isle	X	X	X	X	<6h
St-Médard d'Excideuil	P613402001	Isle amont	la Loue	X	X	X	X	<6h
Cherveix-Cubas	P634251001	Isle amont	l'Auvézère	X	X	X	X	<6h
Tarbes Adour	Q012006002	Adour amont-Echez	l'Adour	X	X	X	X	<6h
Aire-sur-l'Adour	Q110001002	Adour moyen	l'Adour	X	X	X	X	<6h
St-Sever	Q124001001	Adour moyen	l'Adour	X	X	X	X	<6h
Argelès-Gazost	Q470101001	Gave de Pau bigourdan	le Gave de Pau	X	X	X	X	<6h
Lourdes	Q476102001	Gave de Pau bigourdan	le Gave de Pau	X	X	X	X	<6h
Artiguelouve	Q523101001	Gave de Pau béarnais	le Gave de Pau	X	X	X	X	<6h
Licq-Athérey	Q724252001	Saison	le Saison	X	X	X	X	<6h
Mauléon-Licharre	Q732252001	Saison	le Saison	X	X	X	X	<6h
Ossès	Q910251001	Nive	la Nive	X	X	X	X	<6h
Cambo-les-Bains	Q931251001	Nive	la Nive	X	X	X	X	<6h
St-Pée [Cherchebruit]	S514401001	Nivelle	la Nivelle	X	X	X	X	<6h
La Réole	O919001001	Garonne Gironde	la Garonne	X	X	X	X	6 à 12h
Cénac	P238001001	Dordogne moyenne	la Dordogne	X	X	X	X	6 à 12h
Saint-Viance [Pont de Burg]	P327401001	Vézère amont	la Loyre	X	X	X	X	6 à 12h
Montignac	P416101001	Vézère aval	la Vézère	X	X	X	X	6 à 12h
Alles-sur-Dordogne	P500000201	Dordogne aval	la Dordogne	X	X	X	X	6 à 12h
Pessac	P555001001	Dordogne aval	la Dordogne	X	X	X	X	6 à 12h
Mussidan	P712151001	Isle aval	l'Isle	X	X	X	X	6 à 12h
Brantôme	P810252001	Dronne amont	la Dronne	X	X	X	X	6 à 12h
Ribérac	P816251001	Dronne amont	la Dronne	X	X	X	X	6 à 12h
Bonnes	P831252001	Dronne aval	Dronne	X	X	X	X	6 à 12h
Bagnères-de-Bigorre	Q010003001	Adour amont-Echez	l'Adour	X	X	X	X	6 à 12h
Maubourquet Adour	Q013003001	Adour amont-Echez	l'Adour	X	X	X	X	6 à 12h
Tournay	Q052253001	Arros-Bouès	l'Arros	X	X	X	X	6 à 12h
Villecomtal	Q061253001	Arros-Bouès	l'Arros	X	X	X	X	6 à 12h
Miélan	Q064402001	Arros-Bouès	le Bouès	X	X	X	X	6 à 12h
Riscle	Q074002001	Adour moyen	l'Adour	X	X	X	X	6 à 12h
Grenade	Q116001001	Adour moyen	l'Adour	X	X	X	X	6 à 12h
Villeneuve-de-Marsan	Q215251001	Midouze	le Midou	X	X	X	X	6 à 12h
Cazaubon	Q224291001	Midouze	la Douze	X	X	X	X	6 à 12h
Roquefort [Petit Coutchon]	Q240291002	Midouze	la Douze	X	X	X	X	6 à 12h
Nay	Q502101001	Gave de Pau béarnais	le Gave de Pau	X	X	X	X	6 à 12h
Orthez	Q542102001	Gave de Pau béarnais	le Gave de Pau	X	X	X	X	6 à 12h
Oloron SNCF	Q700291001	Gave d'Oloron	le Gave d'Oloron	X	X	X	X	6 à 12h
Escos	Q741291001	Gave d'Oloron	le Gave d'Oloron	X	X	X	X	6 à 12h
Voutezac (Le Saillant)	P320101001	Vézère amont	la Vézère	X	X	X	X	12 à 24h
Bergerac	P514001001	Dordogne aval	la Dordogne	X	X	X	X	12 à 24h
Périgueux	P704151001	Isle amont	l'Isle	X	X	X	X	12 à 24h
Abzac	P726151001	Isle aval	l'Isle	X	X	X	X	12 à 24h
Coutras	P846251001	Dronne aval	la Dronne	X	X	X	X	12 à 24h
Maubourquet Echez	Q022403001	Adour amont-Echez	l'Echez	X	X	X	X	12 à 24h
Tarbes Echez	Q022501101	Adour amont-Echez	l'Echez	X	X	X	X	12 à 24h
Plaisance	Q067231001	Arros-Bouès	l'Arros	X	X	X	X	12 à 24h
Mont-de-Marsan	Q250332001	Midouze	la Midouze	X	X	X	X	12 à 24h
Tartas	Q266311001	Midouze	la Midouze	X	X	X	X	12 à 24h
Cadillac	O960001001	Garonne Gironde	la Garonne	X	X	X	X	24h
Bordeaux	O972001001	Confluence Garonne Dordogne	la Garonne	X	X	X	X	24h
Pauillac	S110000201	Estuaire de la Gironde	la Gironde	X	X	X	X	24h
Le Verdon	S100001001	Estuaire de la Gironde	la Gironde	X	X	X	X	24h
Libourne	P577001001	Confluence Garonne Dordogne	la Dordogne	X	X	X	X	24h
Pontonx	Q303001001	Adour des Barthes	l'Adour	X	X	X	X	24h
Dax	Q312003001	Adour des Barthes	l'Adour	X	X	X	X	24h
Peyrehorade	Q745101001	Bec du Gave	les Gaves Réunis	X	X	X	X	24h
St-Laurent de Gosse [Urt]	Q836001001	Bec du Gave	l'Adour	X	X	X	X	24h
Bayonne [Lesseps]	Q935002001	Confluence Adour-Nive	l'Adour	X	X	X	X	24h
Bayonne [Pt Blanc]	Q935251001	Confluence Adour-Nive	la Nive	X	X	X	X	24h

4.1.6 La vigilance météorologique et hydrologique

La vigilance météorologique constitue un premier avertissement sur un danger hydrométéorologique potentiel dans les 24 heures à venir. Elle est matérialisée, pour chaque département, par une couleur de vigilance correspondant au danger potentiel. Elle est construite en agrégeant les différents phénomènes météorologiques et hydrologiques (vent violent, orages, crues, pluies-inondations ...), qui sont également présentés de façon individuelle. Elle contribue à l'efficacité de la chaîne d'alerte dans sa globalité. Cette vigilance est disponible sur le site de MétéoFrance à l'adresse : <http://vigilance.meteofrance.com>.

La vigilance "crues", opérée par le SCHAPI en lien avec les services de prévision des crues, est une des composantes de la vigilance météorologique.

La vigilance "pluies-inondations", opérée par Météo-France en lien avec le SCHAPI et les services de prévision des crues, constitue une autre composante de la vigilance météorologique. Elle renseigne sur le danger potentiel lié à de fortes pluies éventuellement associées à des phénomènes d'inondation dans le département, en dehors des cours d'eau surveillés dans le cadre de la vigilance "crues".

Cette vigilance dite « intégrée » est explicitée dans la circulaire interministérielle N°IOC/E/11/23223/C du 28 septembre 2011, relative à la procédure de vigilance et d'alertes météorologiques.

4.1.7 Vigicrues Flash

Le service Vigicrues Flash est disponible depuis 2017 et s'adresse aux communes, préfetures et acteurs de la gestion de crise. Il permet à ces acteurs, grâce à un abonnement gratuit, d'être avertis par sms, appel téléphonique et courriel, en cas de risque de crues dans les heures à venir sur leur territoire. Il concerne les cours d'eau n'appartenant pas au réseau surveillé par le dispositif Vigicrues et qui répondent à un certain nombre de critères de faisabilité technique.

Vigicrues Flash est un système basé sur une modélisation automatique et alimenté par les pluies déjà tombées mesurées par le réseau radar de Météo France. Lorsque le système identifie des risques de crues significatives sur les cours d'eau dans les prochaines heures, les gestionnaires de crise abonnés reçoivent automatiquement un message leur indiquant un « risque de crue forte » ou un « risque de crue très forte ». Les media d'avertissement automatiques sont les mêmes que ceux du service APIC : sms, appels téléphoniques et courriels à destination des abonnés (préfetures, SPC et communes).

La liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash est disponible à l'Annexe 9.

4.2 Transmission de l'information

4.2.1 Transmission de l'information

Le terme « transmission » signifie que l'utilisateur est destinataire de l'information. L'information est transmise *via* la carte de vigilance crues et les bulletins d'information.

Le SCHAPI assure la transmission, par messagerie électronique, de l'information de vigilance crues du SPC GAD vers les différents services de l'État concernés. Il gère la liste de diffusion au niveau national (instruction interministérielle de juin 2014), tandis que les SPC gèrent la liste de diffusion locale, c'est-à-dire zonale et départementale. Cette dernière est disponible à l'Annexe 6.

En cas de modification des niveaux de vigilance dans le sens de l'aggravation, hors des heures nominales de production de la vigilance crues, l'information est transmise au niveau national et local. La diffusion au niveau national concerne : le CMVOA, le COGIC, la DICOM, Météo-France, EDF, la DGPR, la préfecture de police de Paris, la Croix-Rouge, l'IGN, ainsi que la presse. Au niveau local, l'information est transmise aux acteurs concernés sur le territoire du SPC, au niveau zonal et départemental.

En absence de changement de niveaux de vigilance, hors des heures nominales de production de la vigilance crues, l'information n'est pas transmise au niveau national. Seuls les acteurs concernés au niveau zonal et départemental en sont destinataires.

4.2.2 Zones de défense, préfectures, acteurs de la sécurité civile et de l'organisation des secours

Ces acteurs sont les premiers à être engagés dans la gestion de crise inondation.

Les actions à mettre en œuvre, planifiées dans les dispositifs de gestion de crise, sont adaptées au niveau de vigilance. Il est à noter que les couleurs se rapportent à un niveau de vigilance prédéterminé et que ce sont les bulletins d'information accompagnant la carte de vigilance crues qui donnent les prévisions proprement dites, et qui permettent d'adapter le dispositif de gestion de crise.

D'autres acteurs sont susceptibles d'obtenir l'information transmise par le SCHAPI. Ces derniers sont arrêtés par les préfectures et déclinés dans les dispositifs d'alerte départementaux. À ce titre, peuvent figurer les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques ou des gestionnaires de réseaux.

L'Annexe 6. précise la liste des destinataires de la diffusion zonale et départementale par mail de Vigicrues.

4.2.3 Échanges de données avec les collectivités territoriales

Le SPC GAD peut être conduit à échanger, par téléphone des informations et des données sur une crise à venir ou en cours données et avec certains services techniques de grandes agglomérations (Bordeaux, Dax, Périgueux, Bayonne).

4.2.4 Échanges en période de crise

Le SPC GAD est interlocuteur auprès des préfetures, des SIDPC, des COZ, des SDIS et des DDT(M) (au titre de leur mission de RDI) lors des périodes de crise.

Ces services peuvent à tout moment prendre contact par téléphone avec le SPC pour obtenir toute information qui leur paraît utile sur la situation hydrométéorologique et son évolution prévisible. Le SPC GAD peut aussi être amené à prendre contact avec une préfeture du territoire lorsque la situation hydrologique le justifie.

Le SPC GAD échange avec la mission RDI en période de crise. En effet, le rôle du RDI est d'apporter au préfet de département une interprétation des données hydrologiques élaborées et transmises par le SPC, ainsi que leur traduction en termes d'enjeux territoriaux et conséquences à attendre.

Cela se traduit de manière opérationnelle par :

- des entretiens téléphoniques, à l'initiative de la préfeture ou du RDI, avec les prévisionnistes pour évaluer la situation hydrologique,
- la participation à toute conférence téléphonique initiée par la préfeture.

Le SPC échange également avec tout interlocuteur pouvant être concerné par la crise inondation, notamment les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques pouvant avoir une influence sur les crues.

Le SPC peut aussi être amené à participer à des audio conférences avec l'état-major interministériel de la zone de défense.

En cas de défaillance des systèmes de transmission, le SPC GAD prévoit des modes de transmission dégradés des informations tels que l'envoi des cartes de vigilance et des bulletins par fax, communication des prévisions par téléphone.

Article 5. Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur à sa date d'approbation par arrêté préfectoral publié au bulletin officiel du ministère en charge de l'environnement.

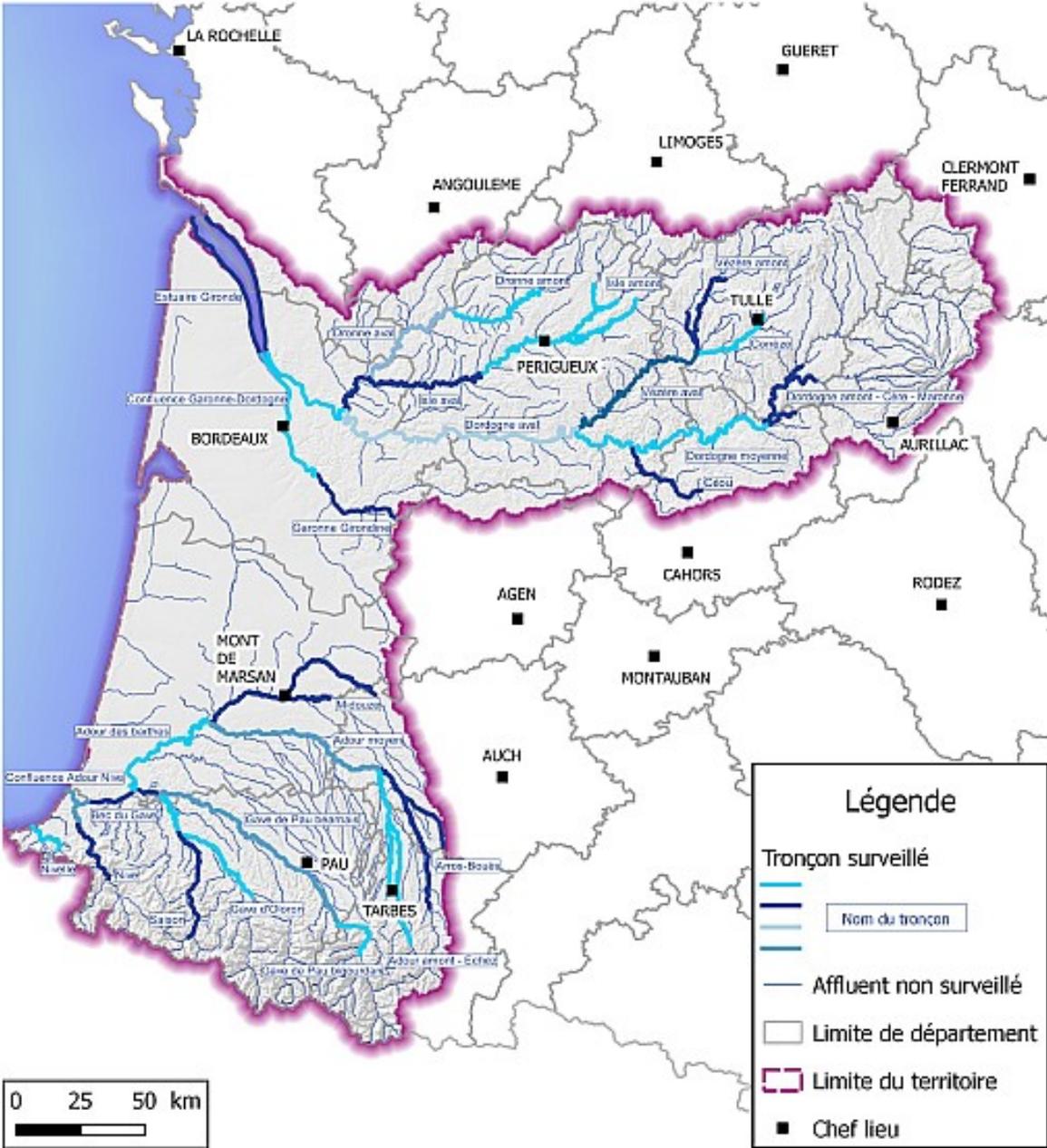
Sans attendre la révision complète du présent règlement telle que prévue dans les conditions définies par le code de l'environnement, les annexes peuvent être mises à jour après consultation des préfetures intéressées.

Annexes

Annexe 1. Carte du territoire de compétence et du périmètre surveillé.....	71
Annexe 2. Tronçons de vigilance.....	73
2.a - Liste des tronçons de vigilance.....	73
2.b - Cartes des tronçons de vigilance.....	74
2.b.1 - Adour amont-Echez.....	74
2.b.2 - Arros-Bouès.....	75
2.b.3 Adour moyen.....	76
2.b.4 - Midouze.....	77
2.b.5 - Gave de Pau bigourdan.....	79
2.b.6 - Gave de Pau béarnais.....	80
2.b.7 - Gave d'Oloron.....	81
2.b.8 Saison.....	82
2.b.9 Adour des barthes.....	83
2.b.10 - Bec du Gave.....	84
2.b.11 - Confluence Adour-Nive.....	85
2.b.12 - Nive.....	86
2.b.13 - Nivelle.....	87
2.b.14 - Dordogne amont-Cère-Maronne.....	88
2.b.15 - Dordogne moyenne.....	89
2.b.16 - Dordogne aval.....	90
2.b.17 - Céou.....	91
2.b.18 - Vézère amont – Loyre.....	92
2.b.19 - Corrèze.....	93
2.b.20 - Vézère aval.....	94
2.b.21 - Isle amont.....	95
2.b.22 Isle aval.....	96
2.b.23 - Dronne amont.....	97
2.b.24 - Dronne aval.....	98
2.b.25 - Estuaire de la Gironde.....	99
2.b.26 - Confluence Garonne-Dordogne.....	100
2.b.27 - Garonne girondine.....	101
Annexe 3. Stations hydrométriques.....	102
3.a - Tableau des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé.....	102
3.b - Carte des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé.....	106
Annexe 4. Ouvrages hydrauliques.....	107
4.a - Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues.....	107
4.b - Carte de localisation de ces ouvrages hydrauliques.....	110
Annexe 5. Échelles de gravité.....	111
5.a - Adour amont-Echez.....	111
5.b - Arros-Bouès.....	112
5.c - Adour moyen.....	113
5.d - Midouze.....	114
5.e - Gave de Pau bigourdan.....	115
5.f - Gave de Pau béarnais.....	116
5.g - Gave d'Oloron.....	117
5.h - Saison.....	117
5.i - Adour des barthes.....	119

5.j - Bec du Gave.....	119
5.k - Confluence Adour-Nive.....	120
5.l - Nive.....	121
5.m - Nivelle.....	122
5.n - Dordogne amont-Cère-Maronne.....	123
5.o - Dordogne moyenne.....	125
5.p - Dordogne aval.....	126
5.q - Céou.....	127
5.r - Vézère amont-Loyre.....	128
5.s - Corrèze.....	129
5.t - Vézère aval.....	130
5.u - Isle amont.....	131
5.v - Isle aval.....	132
5.w - Dronne amont.....	133
5.x - Dronne aval.....	134
5.y - Estuaire de la Gironde.....	135
5.z - Confluence Garonne-Dordogne.....	136
5.aa - Garonne girondine.....	137
Annexe 6. Liste des destinataires de la diffusion par mail de Vigicrues.....	138
Annexe 7. SAL.....	139
7.a - Liste des cours d'eau avec intervention des collectivités locales.....	139
7.b - Carte de ces cours d'eau.....	140
Annexe 8. Liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État.....	141
Annexe 9. Communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	155
9.a - Liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	155
Cantal.....	155
Charente.....	156
Charente-maritime.....	157
Corrèze.....	158
Creuse.....	159
Dordogne.....	160
Gers.....	161
Gironde.....	162
Landes.....	163
Lot.....	164
Lot et Garonne.....	165
Puy de Dôme.....	166
Pyrénées-Atlantiques.....	167
Hautes-Pyrénées.....	168
Haute-Vienne.....	169
9.b - Carte des communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	170
Annexe 10. Arrêté préfectoral approuvant le présent règlement.....	171

Annexe 1. Carte du territoire de compétence et du périmètre surveillé



Révisé par : DREAL IVA / SRSM / DnRC GAD / BS
 Date de réalisation : novembre 2018 - modifié en octobre 2020
 R:\02_région\01_DnRC_GAD\02_dossier_previsions_cruves\02_RIC\02_Carte_territoire\sembleble-dep- basin\RIC_2018_RIC_annexe_territoire_de_competence_et_troncons_surveille.qxd

Annexe 2. Tronçons de vigilance

2.a - Liste des tronçons de vigilance

Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Départements géographiquement concernés	Départements concernés par la vigilance départementale (*)	Départements concernés pour la diffusion des bulletins d'information (**)
Garonne Gironde	Garonne	Entrée de la Garonne en Gironde	Sortie de Lestiac-sur-Garonne	33	33	33
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	Entrée de la Garonne dans Portets	Sortie de la commune de Plassac	33	33	33
	Dordogne	Entrée de la Dordogne à Libourne				
Estuaire de la Gironde	Estuaire	Entrée dans la commune de Blaye	Pointe de Grave et Pointe de Suzac	17 - 33	17 - 33	17 - 33
Arros-Bouès	Arros	Entrée dans la commune de Tournay	Confluence Arros-Adour	32 - 65	32 - 65	32 - 65
	Bouès	Entrée dans la commune de Mielan	Confluence Arros-Bouès	32	32	32
Adour Amont-Echez	Adour	Entrée dans la commune de Bagnères-de-Bigorre	Confluence Arros-Adour	32 - 65	32 - 65	32 - 65
	Echez	Entrée dans la commune de Tarbes	Confluence Echez-Adour	65	65	65
Gave de Pau bigourdan	Gave de Pau	Entrée dans la commune d'Argelès- Gazost	Sortie du département des Hautes-Pyrénées	65	65	65 - 64
Gave de Pau béarnais	Gave de Pau	Entrée dans le département des Pyrénées-Atlantiques	Confluence Gave d'Oloron - Gave de Pau	40 - 64	40 - 64	40 - 64
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	Confluence Gave d'Aspe - Gave d'Ossau	Confluence Gave d'Oloron - Gave de Pau	40 - 64	40 - 64	40 - 64
Bec du Gave	Gaves Réunis	Confluence Gave de Pau - Gave d'Oloron	Communes de Lahonce et Saint-Martin de Seignaux	40 - 64	40 - 64	40 - 64
Saison	Saison	Commune de Licq -Athérey	Confluence Saison - Gave d'Oloron	64	64	64
Nive	Nive	Pont entre les communes de Saint-Martin-d'Arrossa et Ossès	Confluence Nive - Adour	64	64	64
Nivelle	Nivelle	Pont de Cherchebruit dans la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle	Embouchure de la Nivelle	64	64	64
Adour moyen	Adour	Confluence Arros - Adour	Confluence Adour - Midouze	40 - 32	40 - 32	40 - 32
Adour des barthes	Adour	Confluence Adour - Midouze	Confluence Adour - Gaves réunis	40 - 64	40 - 64	40 - 64
Confluence Adour-Nive	Adour	Aval de la commune de Tarnos	Embouchure de l'Adour à Anglet	40 - 64	40 - 64	40 - 64
	Nive	Seuil d'Ustarritz	Station de Bayonne Pont-Blanc			
Midouze	Midou(r)	Entrée dans la commune de Villeneuve-de-Marsan	Confluence Midou(r) - Douze	32 - 40	32 - 40	32 - 40
	Douze	Entrée dans la commune de Cazaubon		32 - 40	32 - 40	32 - 40
	Midouze	Confluence Midou(r)- Douze	Confluence Midouze - Adour	40	40	40

2.b - Cartes des tronçons de vigilance

2.b.1 - Adour amont-Echez



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

NOUVELLE-AQUITAINE

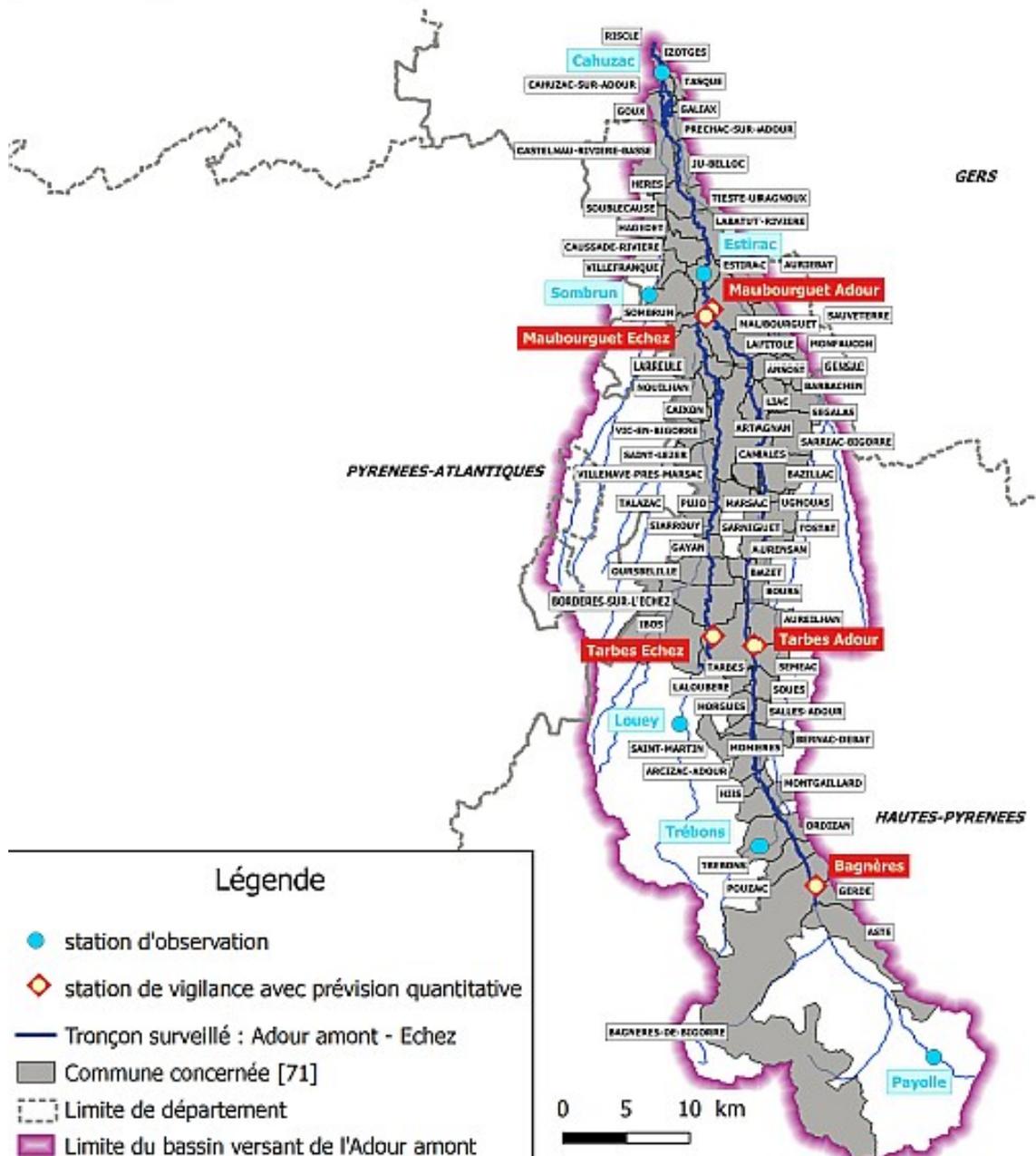
SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 2b1

Tronçon surveillé : Adour amont - Echez



Réalisation : DREAL NA / SRMH / DNPC GAD / BS
 Date de réalisation : Novembre 2019 - mis à jour en novembre 2020
 Z:\smh\02_commun\02_DNPC_GAD\02_division_prevision_crues\05_SMH\06_Cartes_registres\Bassin-de-l'Adour\RIC_troncon_adourcgs

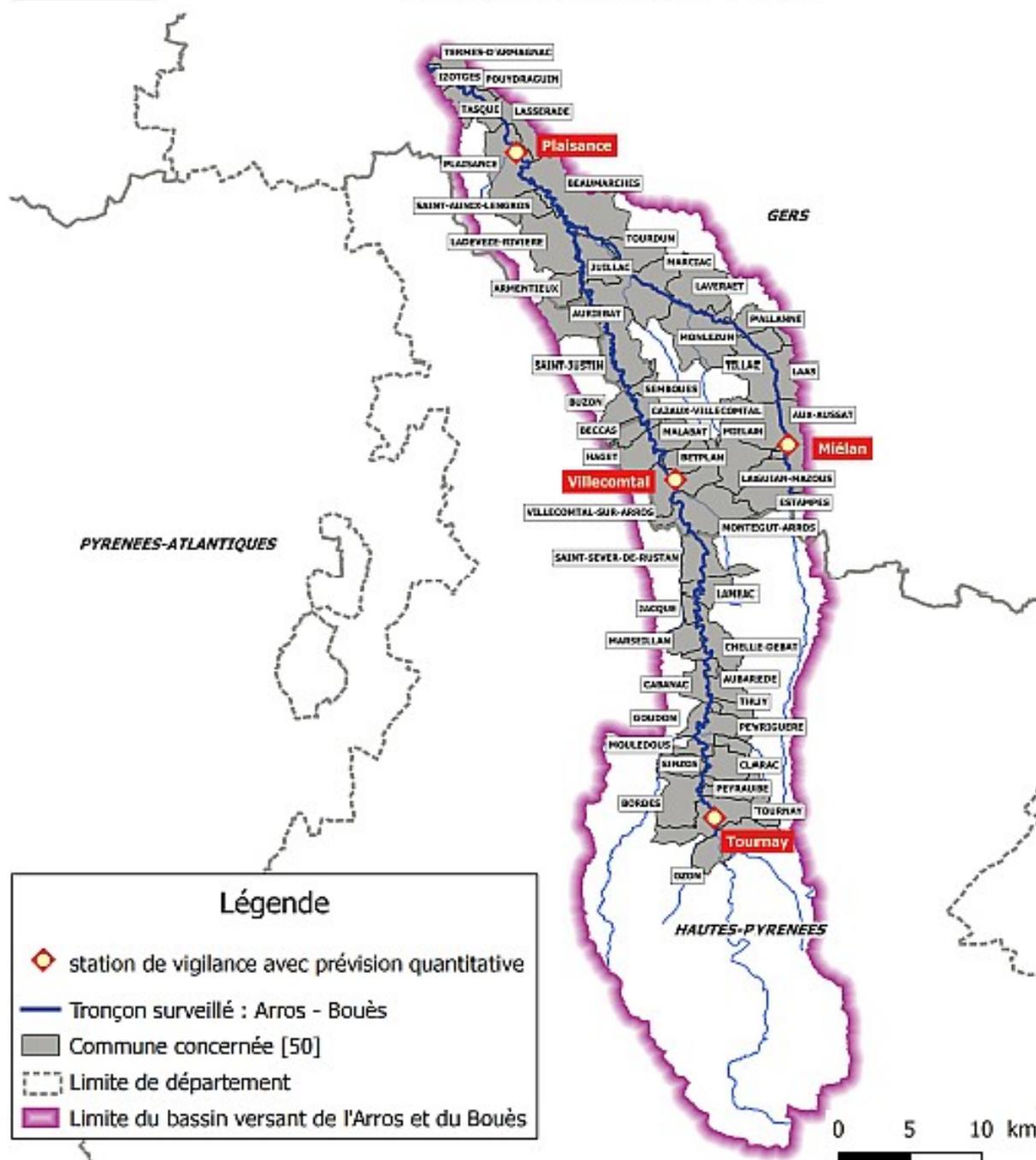
2.b.2 - Arros-Bouès



SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE
RIC
 (Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 2b2

Tronçon surveillé : Arros - Bouès



Rédaction : DREAL HA / SRM / DHPC GAD / BS
 Date de réalisation : Mars 2019 - révisé en novembre 2020
 Z:\srh\02_comm\102_DHPC_GAD\02_division_prevision_crues\02_SIG\06_Cartes_resilience\Bassin-de-l'Adour\RIC_troncon_adourgaps

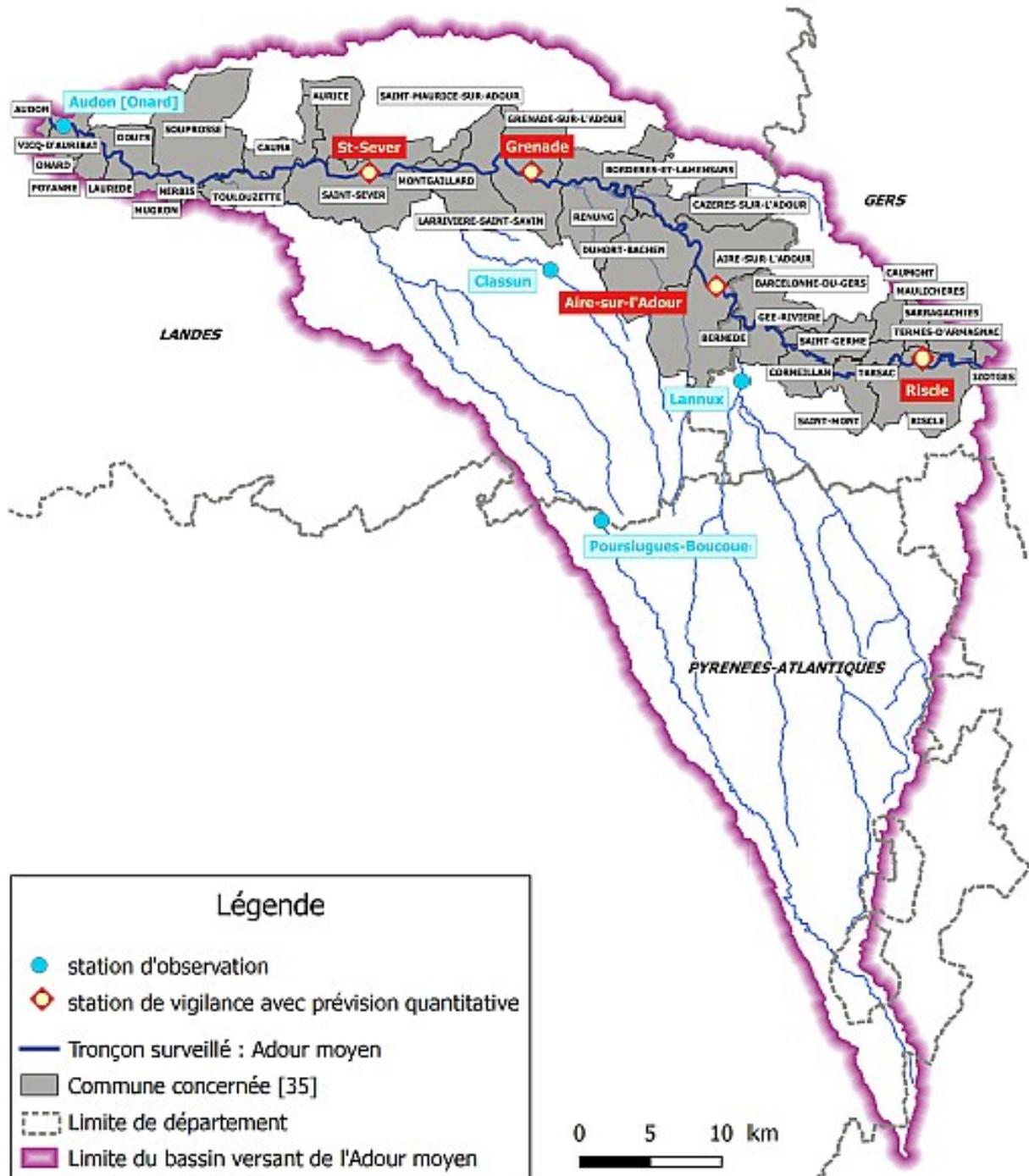
2.b.3 Adour moyen



SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE
RIC
 (Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 2b3

Tronçon surveillé : Adour moyen

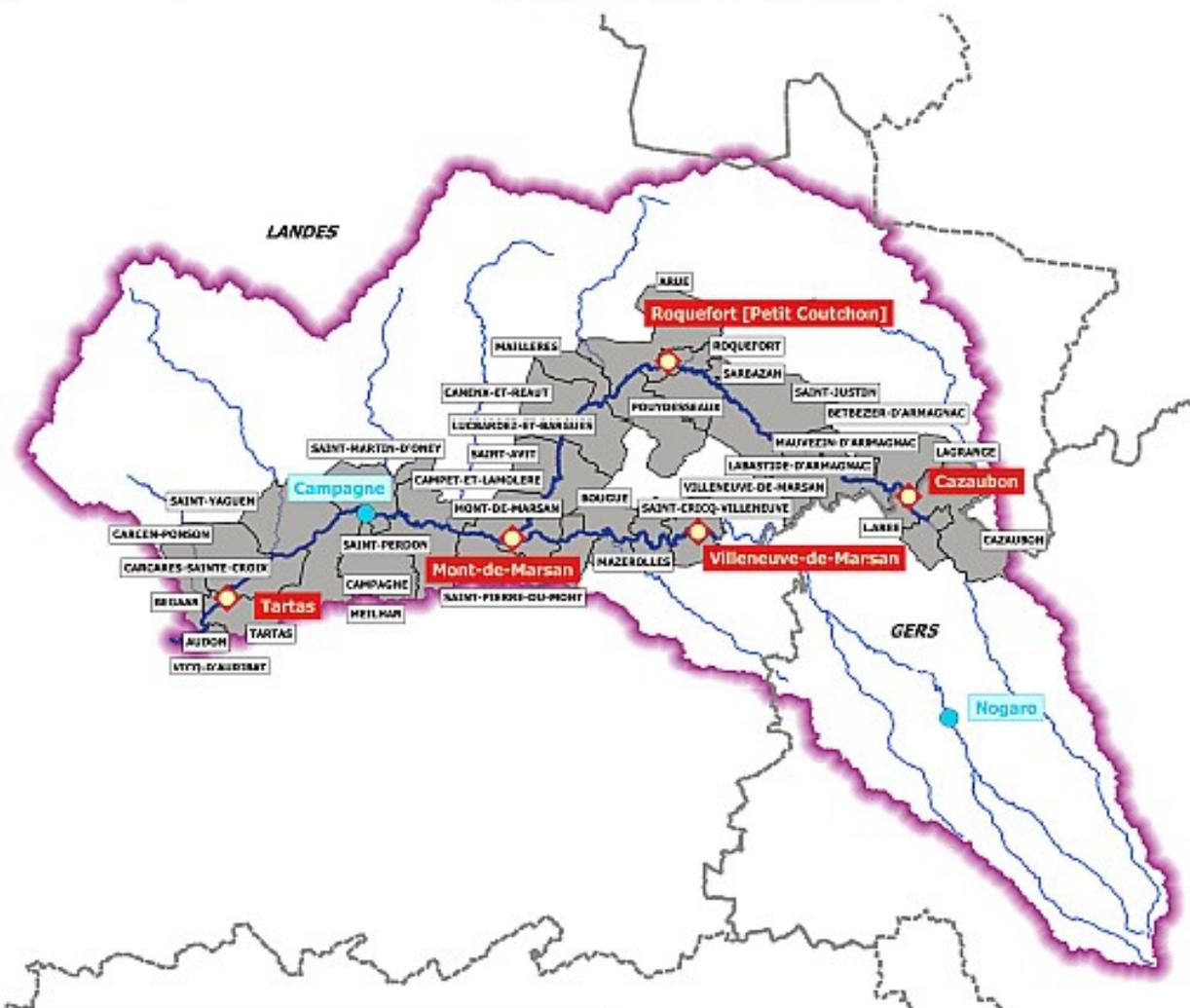


Réalisation : DREAL HA / SRH / DnPC G4D / BS
 Date de réalisation : Novembre 2019 - modifié en novembre 2020
 Z:\srv\102_comm\102_DnPC_G4D\102_division_prevision_crues\05_S10\06_Cartes_realisees\Bassin-de-l'Adour\RIC_troncon_adour.jpg

2.b.4 - Midouze

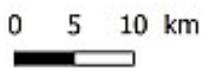
Annexe n° 2b4

Tronçon surveillé : Midouze



Légende

- station d'observation
- ◆ station de vigilance avec prévision quantitative
- Tronçon surveillé : Midouze
- Commune concernée [33]
- Limite de département
- Limite du bassin versant de la Midouze



Réalisation : DREAL NA / SRMH / DHPC GAD / BS
 Date de réalisation : Novembre 2019 - modifié en novembre 2020
 Z:\cartes\102_conv\102_DHPC_GAD\102_division_previson_crues\05_SIG\06_Cartes_res/res/bassin-de-l'Adour\RIC_troncon_adourcgs

2.b.5 - Gave de Pau bigourdan



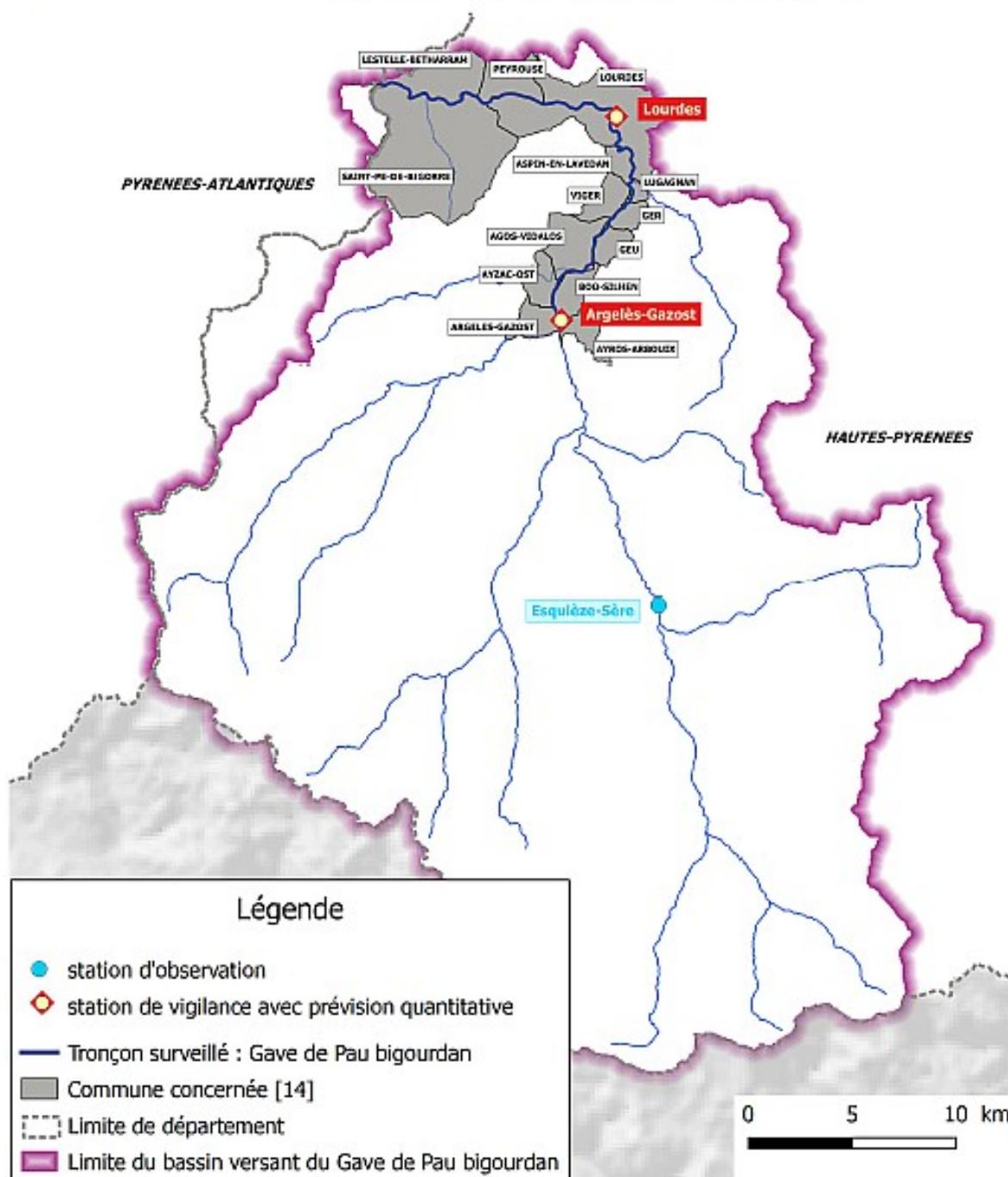
SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 2b5

Tronçon surveillé : Gave de Pau bigourdan



Légende

- station d'observation
- ◆ station de vigilance avec prévision quantitative
- Tronçon surveillé : Gave de Pau bigourdan
- Commune concernée [14]
- Limite de département
- Limite du bassin versant du Gave de Pau bigourdan

Réalisation : DREAL NA / SRNH / DHRG GAD / BS
 Date de réalisation : Novembre 2019 - révisé en novembre 2020
 Z:\srv\02_commun\02_DHRG_GAD\02_division_prevision_crues\05_S10196_Cartes_realisees\Bassin-de-l'Adour\RIC_troncon_adourgaps

2.b.6 - Gave de Pau béarnais



SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE
 RIC
 (Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

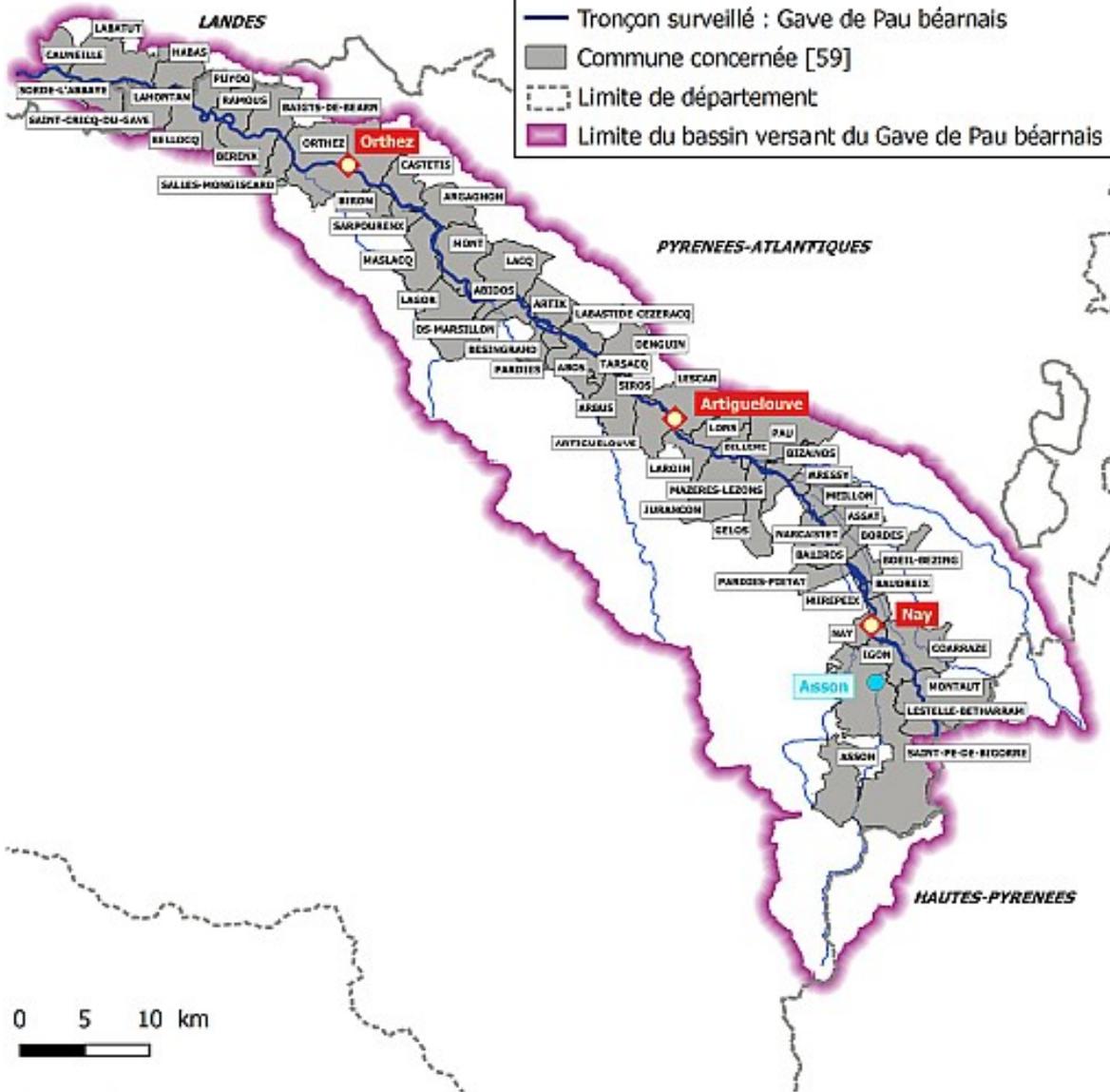
Annexe n° 2b6

Tronçon surveillé : Gave de Pau béarnais

Légende

- station d'observation
- ◆ station de vigilance avec prévision quantitative

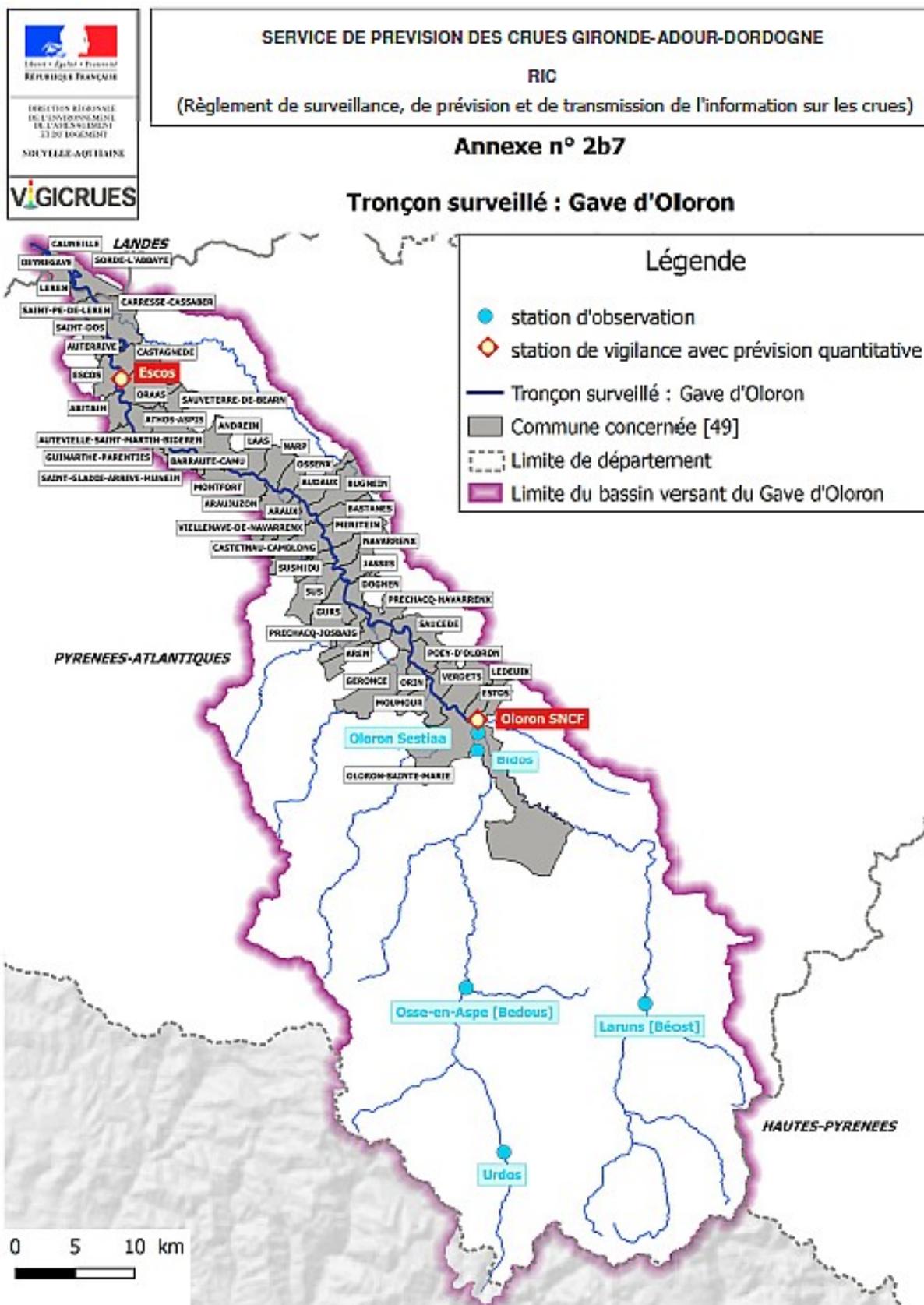
- Tronçon surveillé : Gave de Pau béarnais
- Commune concernée [59]
- Limite de département
- Limite du bassin versant du Gave de Pau béarnais



0 5 10 km

Réalisation : DREAL NA / SRMH / DIPC GAD / BS
 Date de réalisation : Novembre 2019 - modifié en novembre 2020
 Z:\smh\02_commun\02_DIPC_GAD\02_division_prevision_crues\05_S0106_Cartes_realisees\Bassin-de-l'Adour\RIC_troncon_ailaurqps

2.b.7 - Gave d'Oloron



2.b.8 Saison



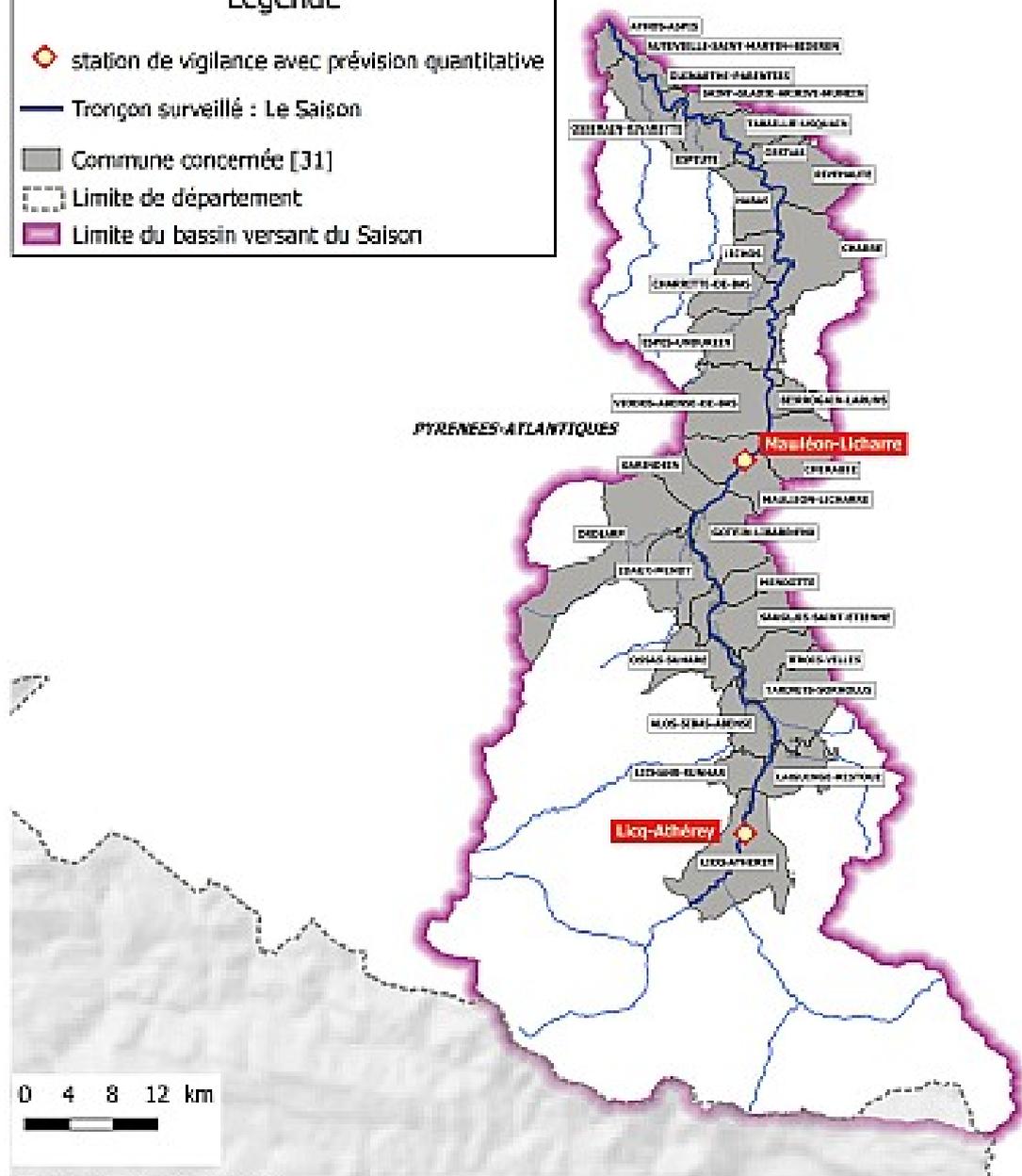
SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE
RIC
 (Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 2b8

Tronçon surveillé : Le Saison

Légende

- station de vigilance avec prévision quantitative
- Tronçon surveillé : Le Saison
- Commune concernée [31]
- Limite de département
- Limite du bassin versant du Saison



Révision : DPEU 10 / 1001 / DPEU 100 / 00
 Date de publication : Septembre 2010 - actualisé en novembre 2010
 J:\proj\RIC\document\RIC_DPEU_101\02_illustrations\communes_crues\02_101\01_Guide_rivieres_uniforme\02\tranche_7 Saison (RIC_100101_rivier_1010.gis)

2.b.9 Adour des barthes



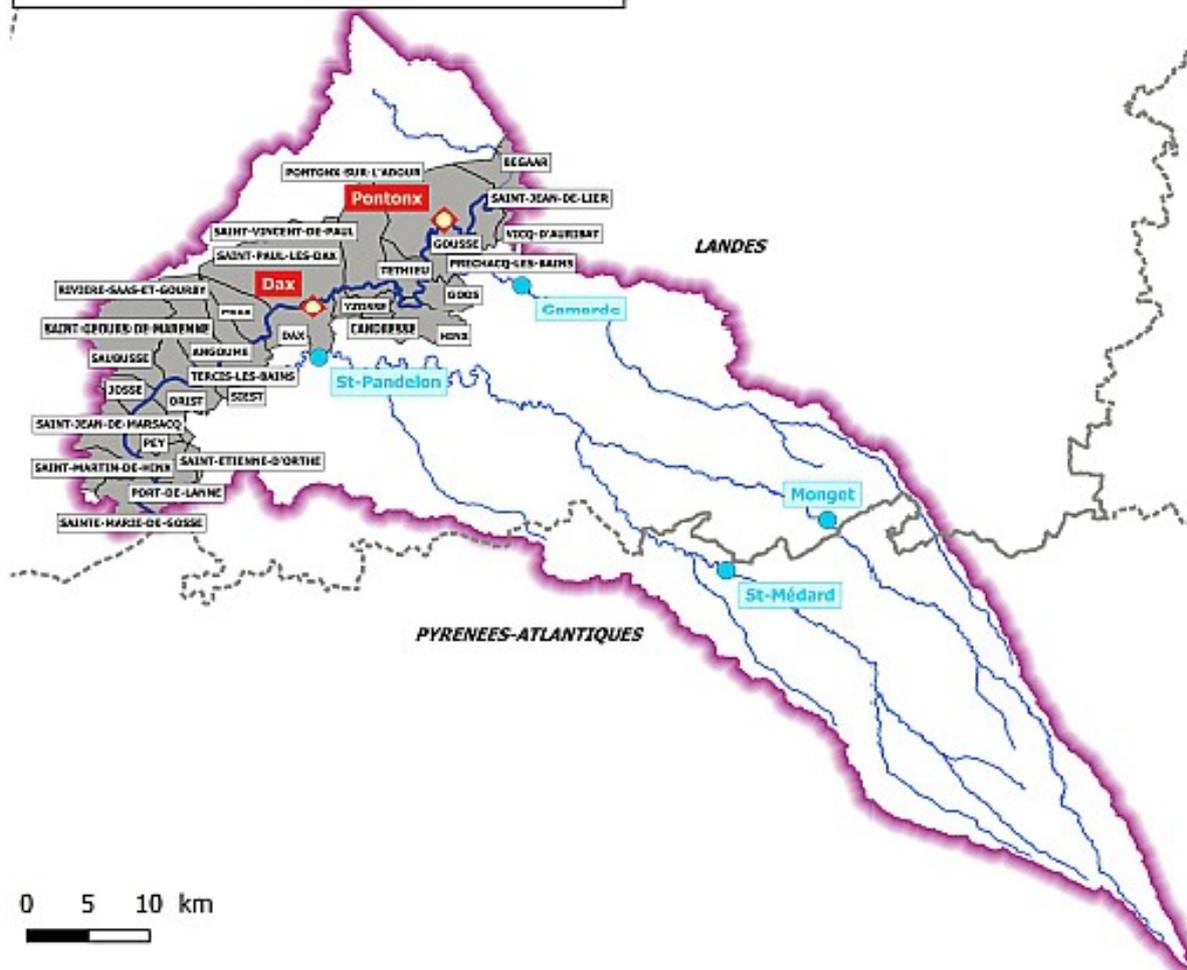
SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE
 RIC
 (Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 2b9

Tronçon surveillé : Adour des Barthes

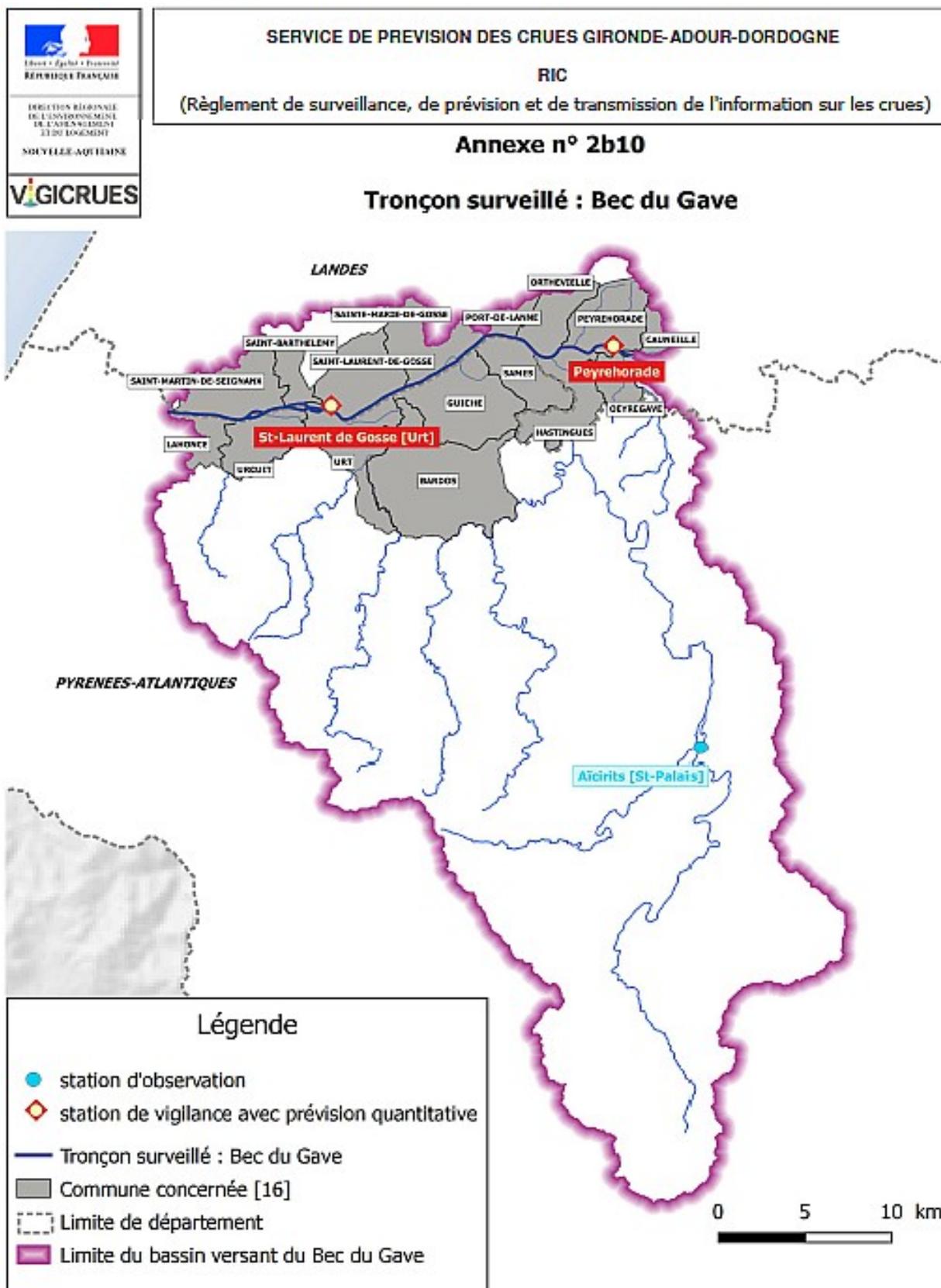
Légende

- station d'observation
- ◆ station de vigilance avec prévision quantitative
- Tronçon surveillé : Adour des Barthes
- Commune concernée [29]
- - - Limite de département
- ▭ Limite du bassin versant de l'Adour des Barthes



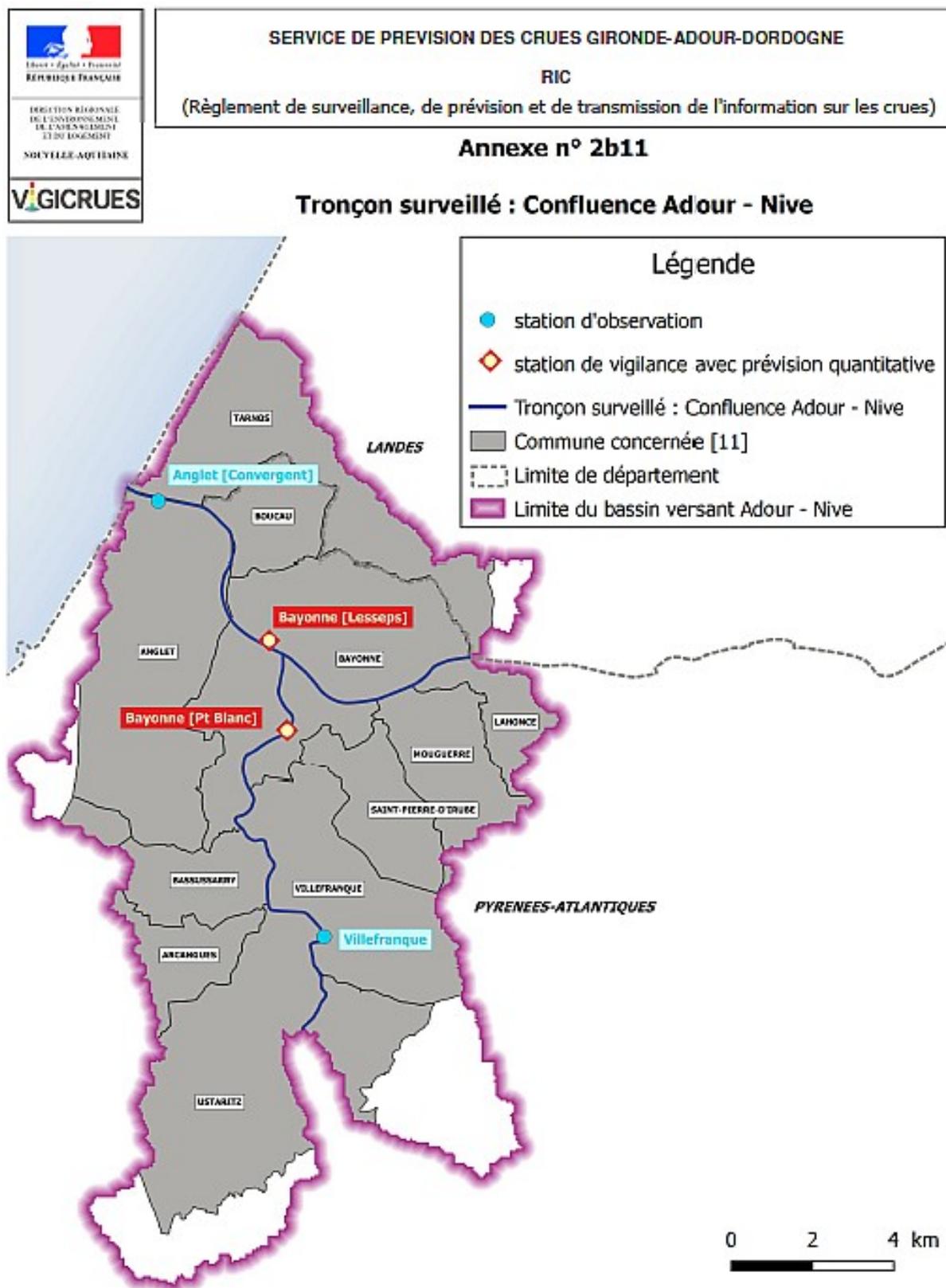
Réalisation : DRSAL NA / SRMH / DIPC GAD / BS
 Date de réalisation : Novembre 2019 - révisé en novembre 2020
 Z:\smh\02_conv\un\02_DIPC_GAD\02_division_prevision_crues\02_S1036_Cartes_realises\Bassin-de-l'Adour\RIC_troncon_adour.jpg

2.b.10 - Bec du Gave

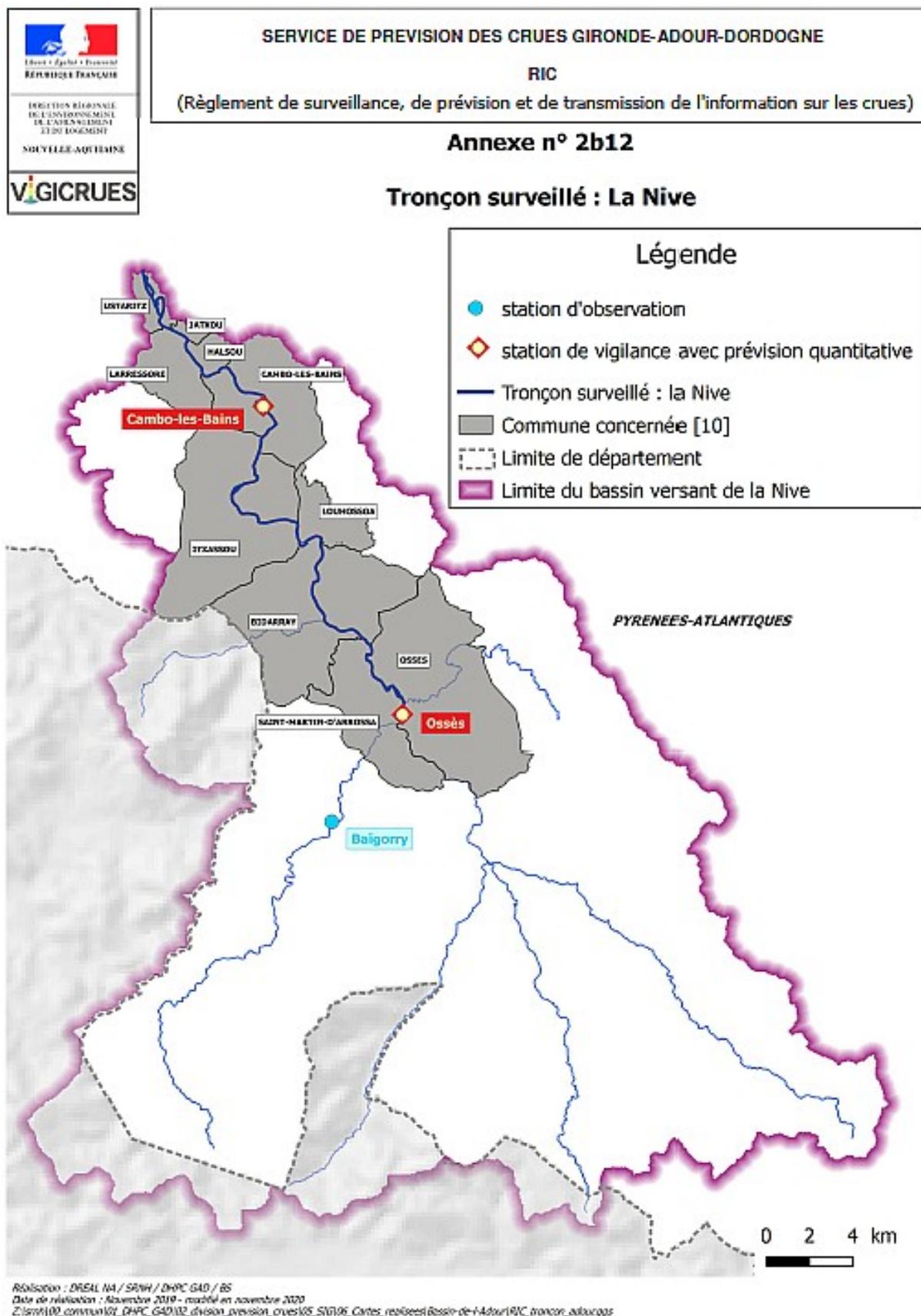


Réalisation : DREAL NA / SRMH / DHPC GAD / BS
 Date de réalisation : Novembre 2019 - actualisé en novembre 2020
 Z:\smrh\02_commun\02_DHPC_GAD\02_division_prevision_crues\05_SIG\06_Cartes_realisees\Bassin-de-l-Adour\RIC_troncon_adour.jpg

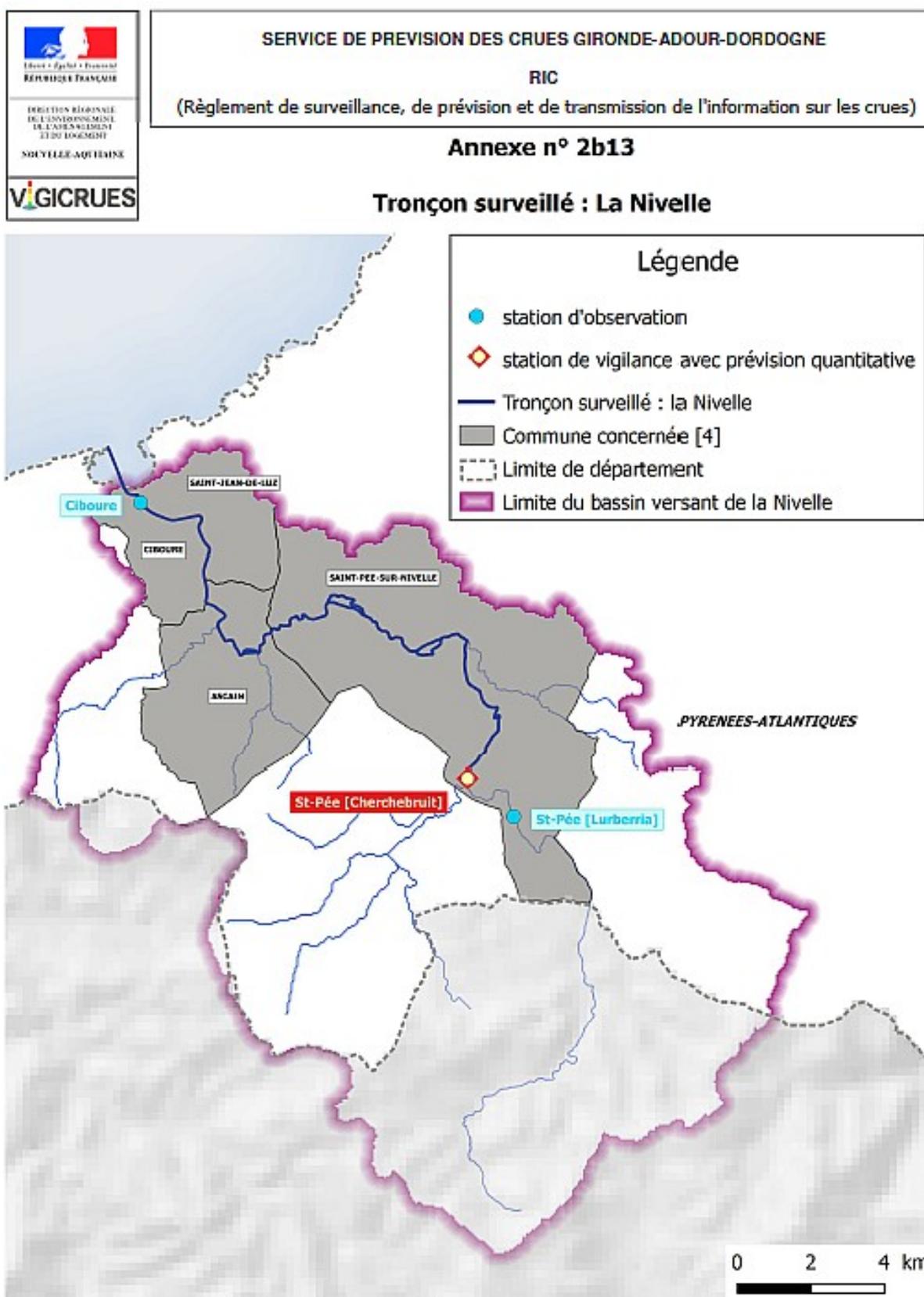
2.b.11 - Confluence Adour-Nive



2.b.12 - Nive

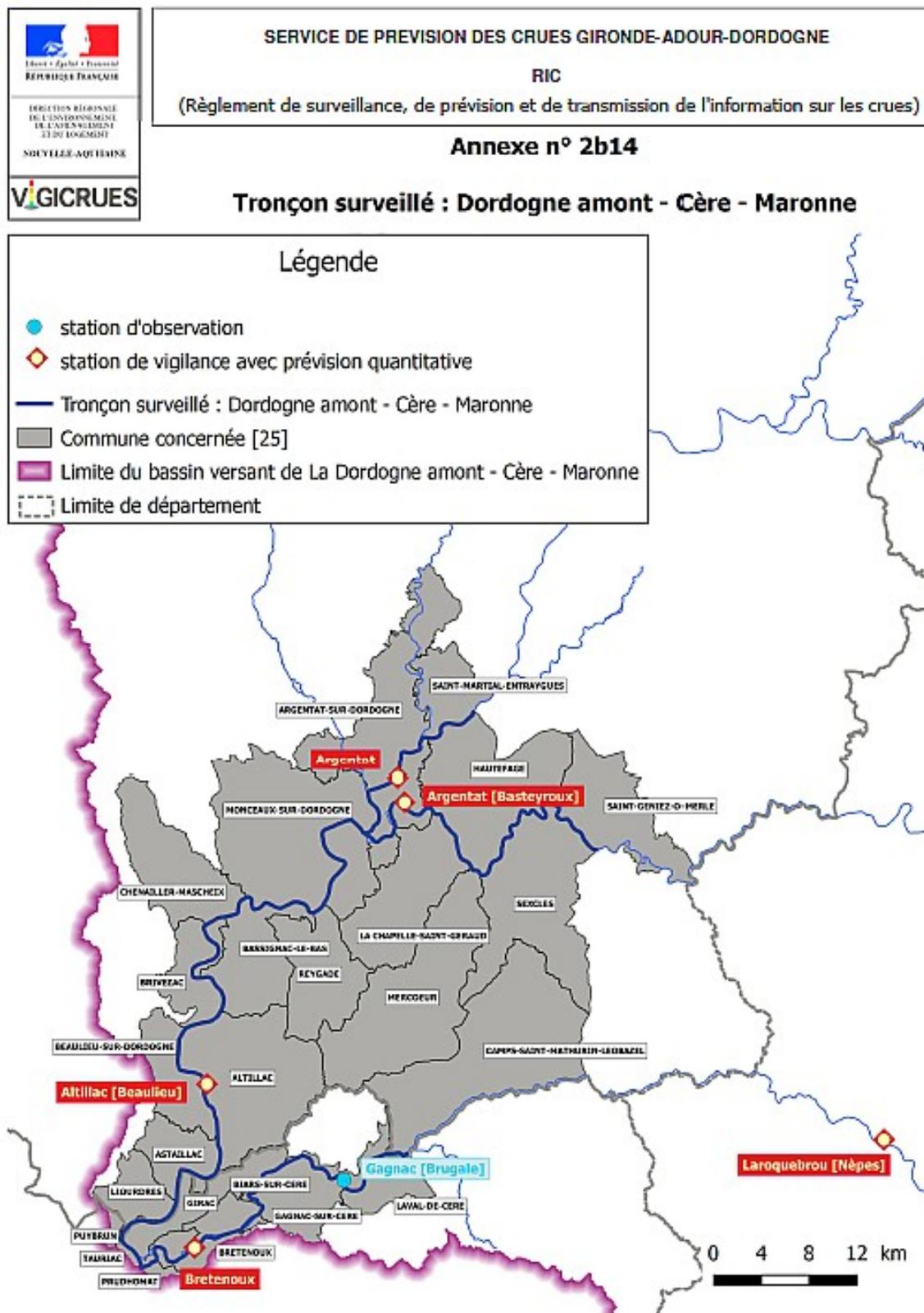


2.b.13 - Nivelle



Réalisation : DRESAL NA / SRMH / DRPC GAD / BS
Date de réalisation : Novembre 2019 - révisé en novembre 2020
Z:\smh\02_conv\102_DRPC_GAD\02_division_prevision_crues\05_S10\06_Cartes_realisees\Bassin-de-l'Adour\RIC_troncon_adourcgs

2.b.14 - Dordogne amont-Cère-Maronne



Réalisation : DREAL N4 / SRNH / DIPC G4D / BS
 Date de réalisation : novembre 2019 - modifié en novembre 2020
 S:\00_courant\04_DIPC_G4D\02_division_prevision_crues\05_SIG\06_Cartes_realisees\Bassin-de-la-Dordogne\RIC_annexes_troncons_dordogne.qxd

2.b.15 - Dordogne moyenne



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU TERRITOIRE
NOUVELLE-AQUITAINE



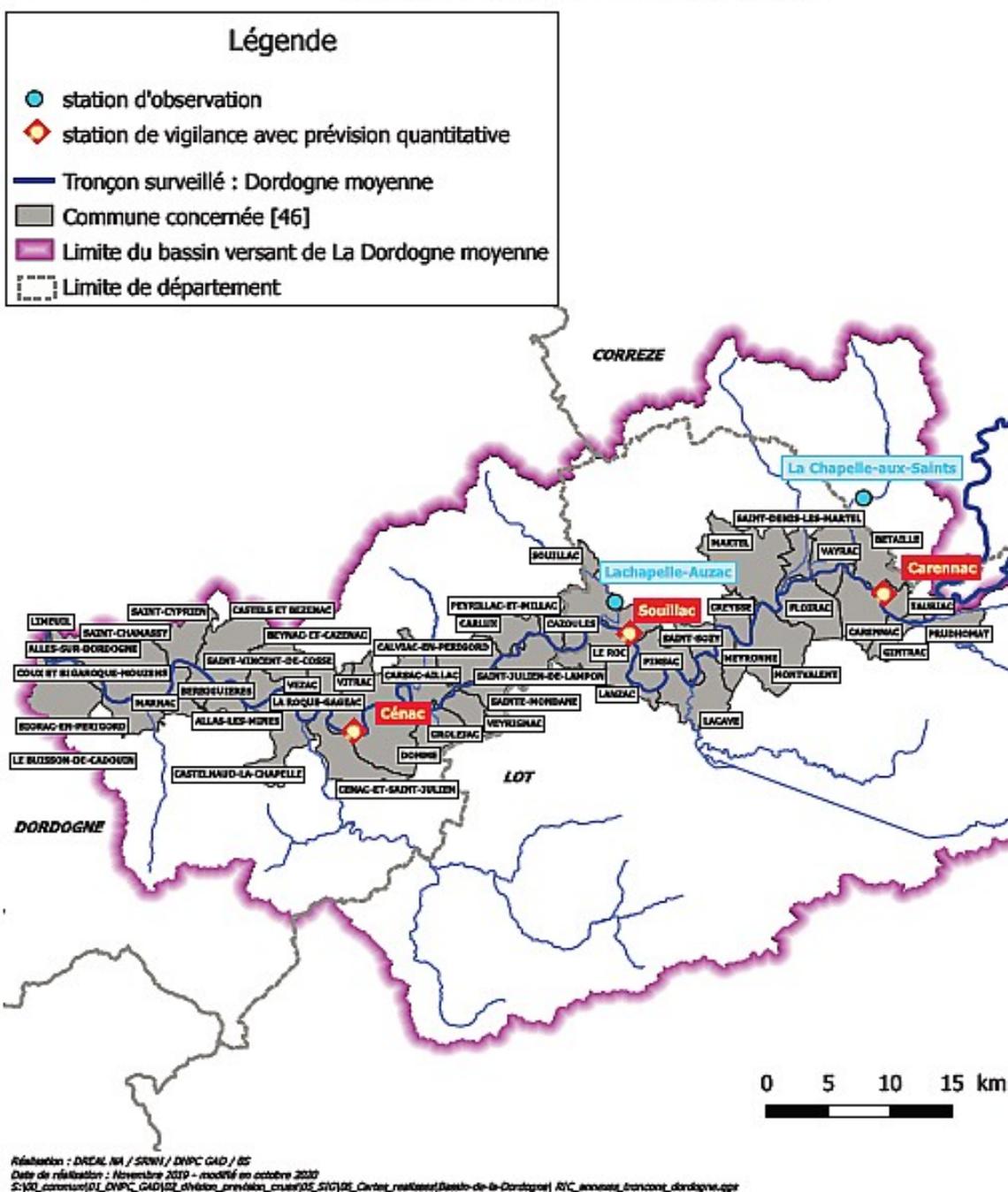
SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE

RIC

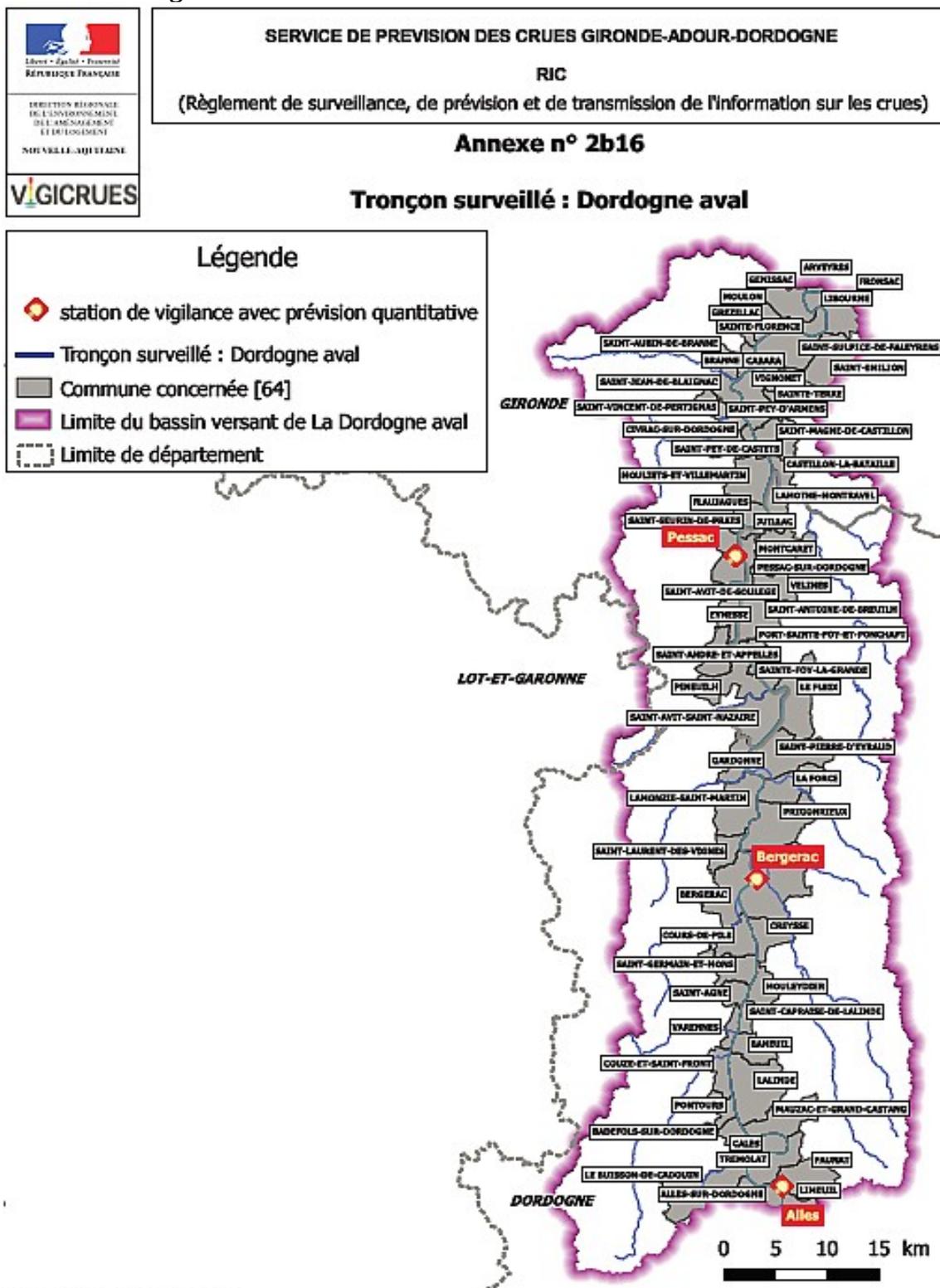
(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 2b15

Tronçon surveillé : Dordogne moyenne



2.b.16 - Dordogne aval



2.b.17 - Céou



SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE

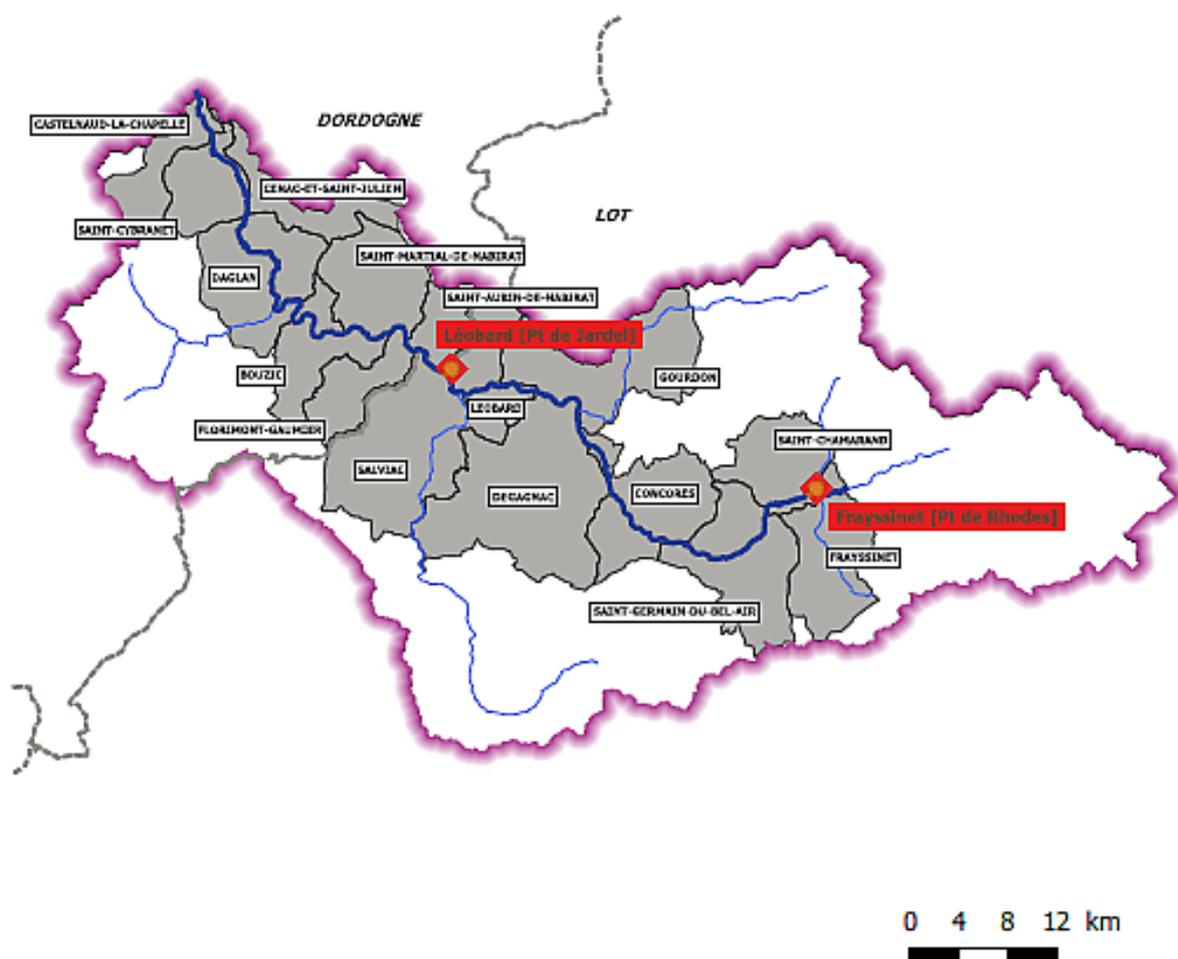
RIC
(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 2b17

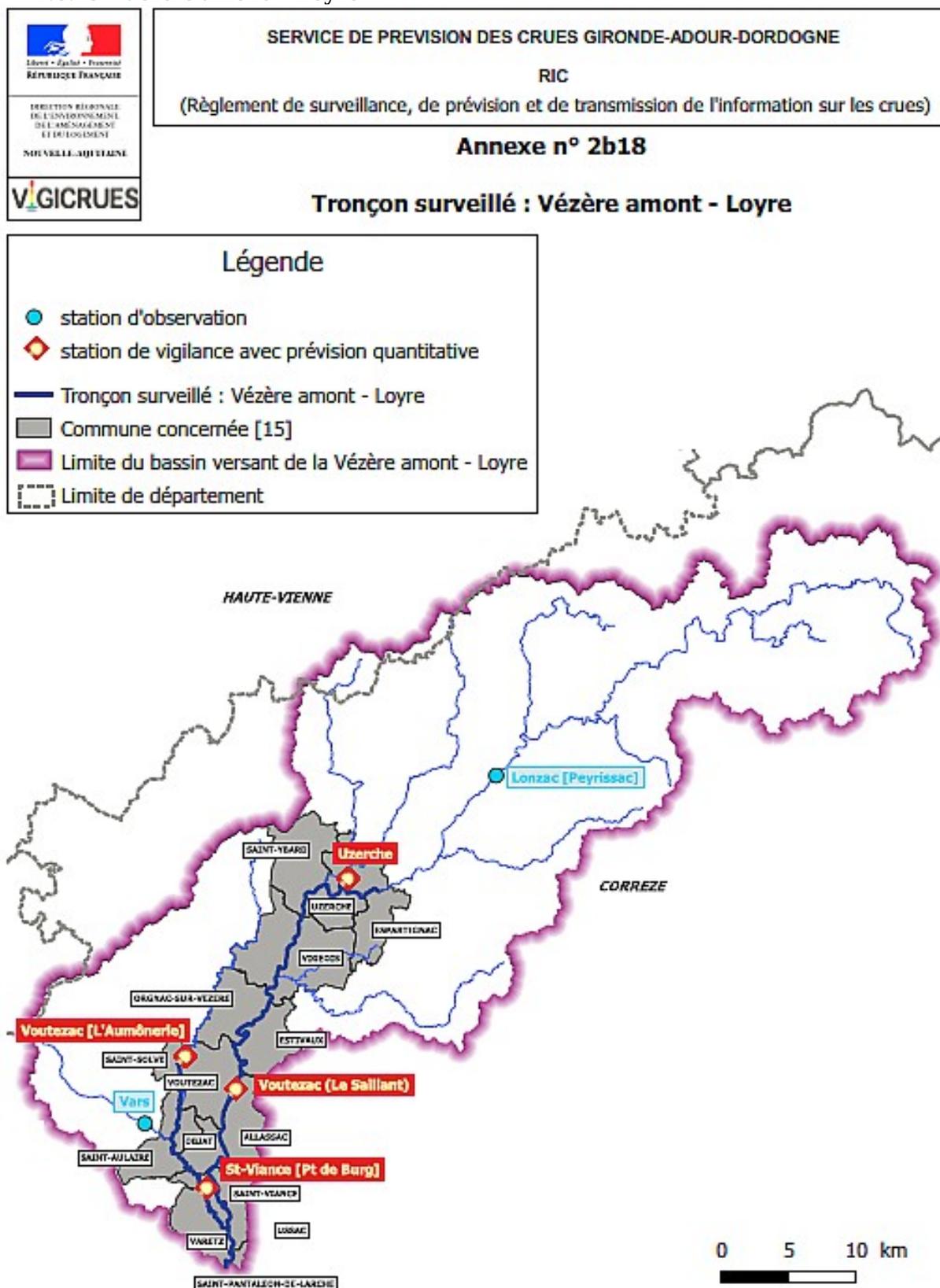
Tronçon surveillé : Céou

Légende

- station de vigilance avec prévision qualitative
- Tronçon surveillé : Céou
- Commune concernée [16]
- Limite du bassin versant du Céou
- Limite de département

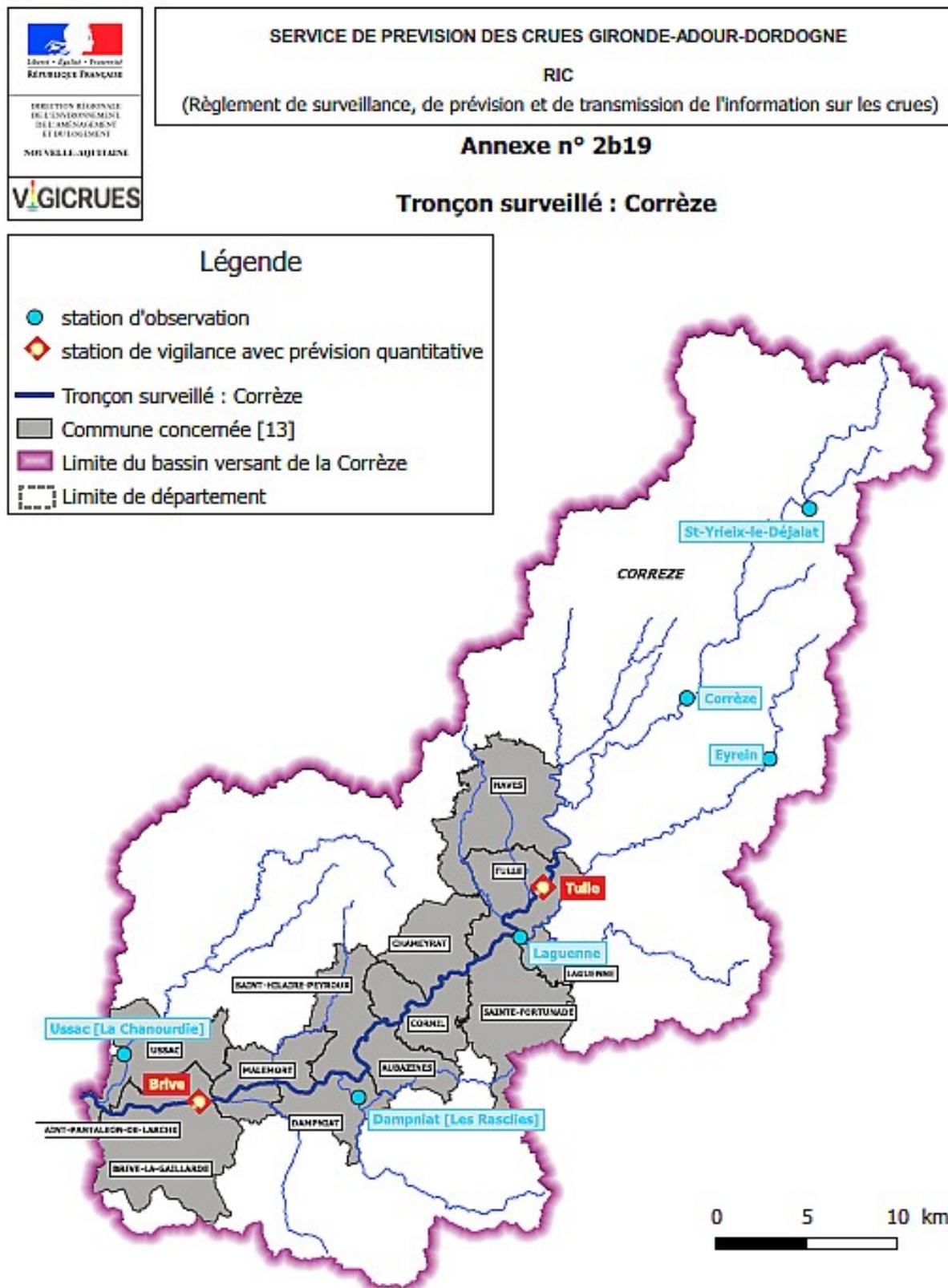


2.b.18 - Vézère amont – Loyre



Réalisation : DREAL NA / SRM / DNPIC GAD / BS
 Date de réalisation : Novembre 2019 - modifié en octobre 2020
 S:\182_courant\01_DNPIC_GAD\02_division_prevision_crues\02_5117\02_Carte_rivières\Bassin-de-la-Dordogne\RIC_annexe_troncons_dordogne.gpx

2.b.19 - Corrèze



Réalisation : DRAL NA / SRM / DIPC GAD / SS
 Date de réalisation : Novembre 2019 - modifié en octobre 2020
 S:\32_couronne\01_DIV\PC_GAD\02_division_prevision_crues\02_517\05_Carte_rivieres\Bassin-de-la-Dordogne\RIC_annexe_troncon_dordogne.qxd

2.b.20 - Vézère aval



Ministère de l'Énergie
de la Mer et de la Pêche
République Française

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT
DU DÉVELOPPEMENT
ET DU LOGEMENT
Nouvelle-Aquitaine



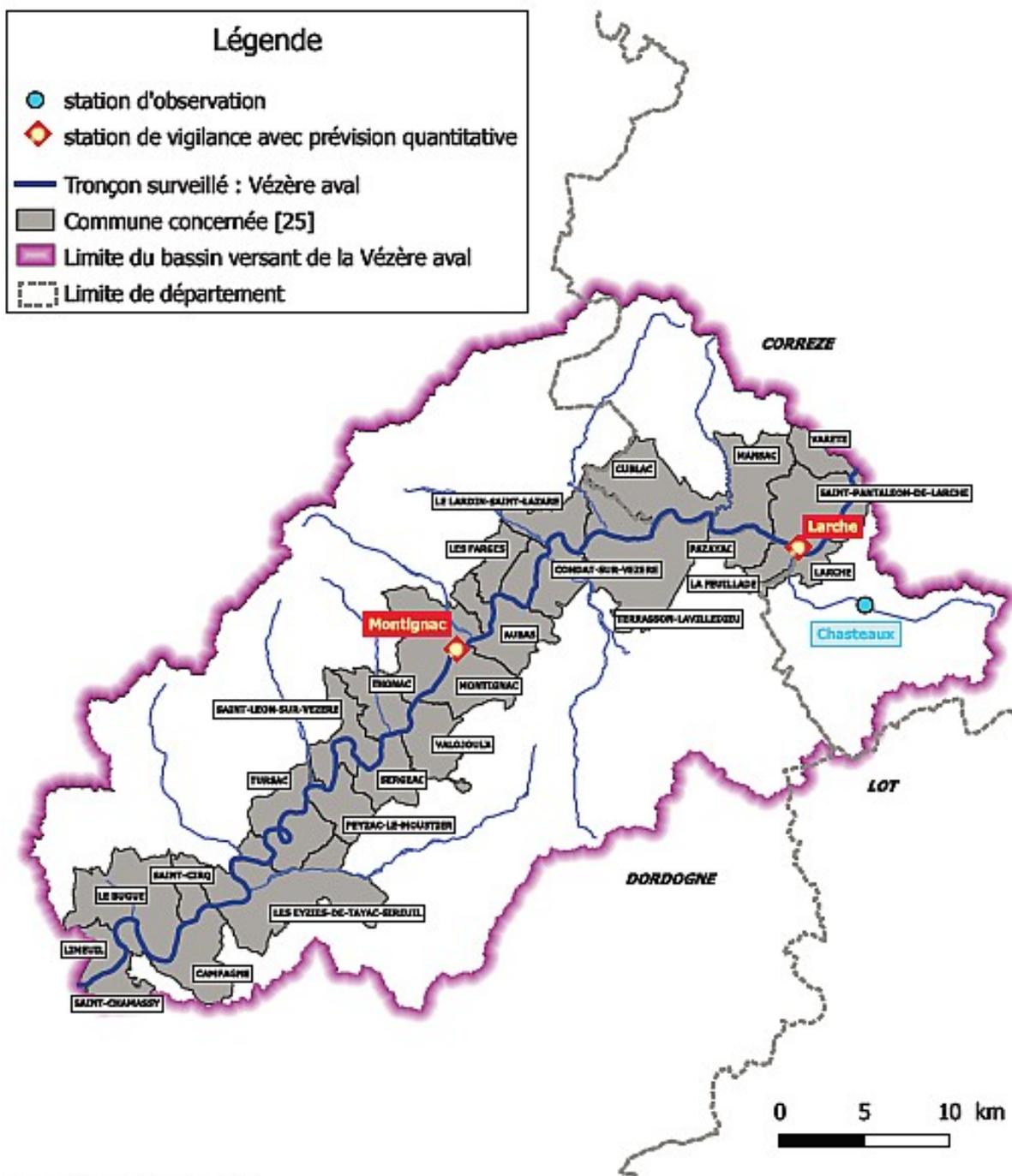
SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

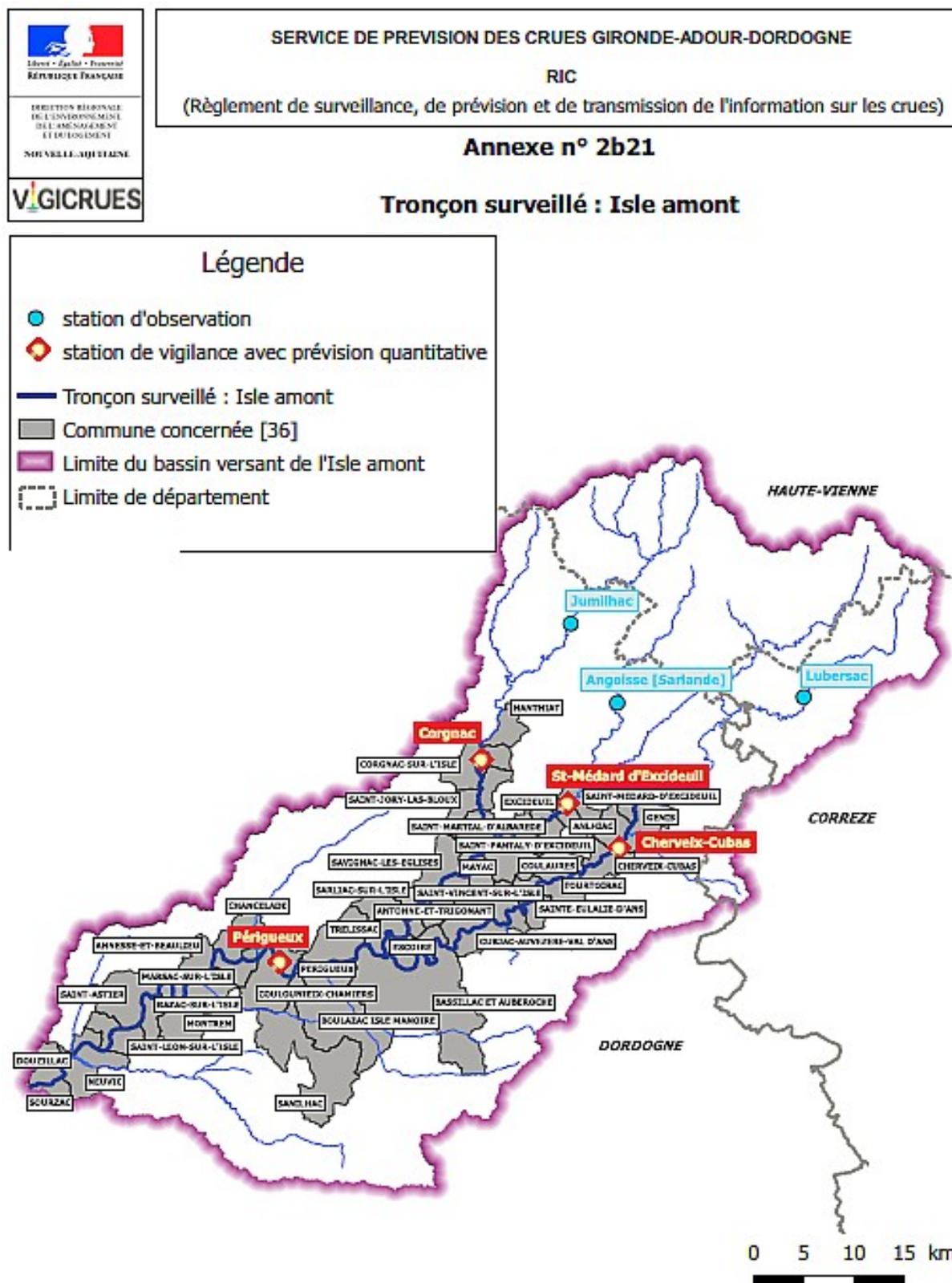
Annexe n° 2b20

Tronçon surveillé : Vézère aval



Réalisation : DREAL NA / SRM / DNPC GAD / BS
 Date de réalisation : Novembre 2019 - modifié en octobre 2020
 S:\M2_carantone\01_DNPC_GAD\02_division_prevision_crues\05_SIG\02_Cartes_régionales\Bassin-de-la-Dordogne\RIC_annexe2_broncon_dordogne.qxd

2.b.21 - Isle amont



2.b.22 Isle aval



SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE

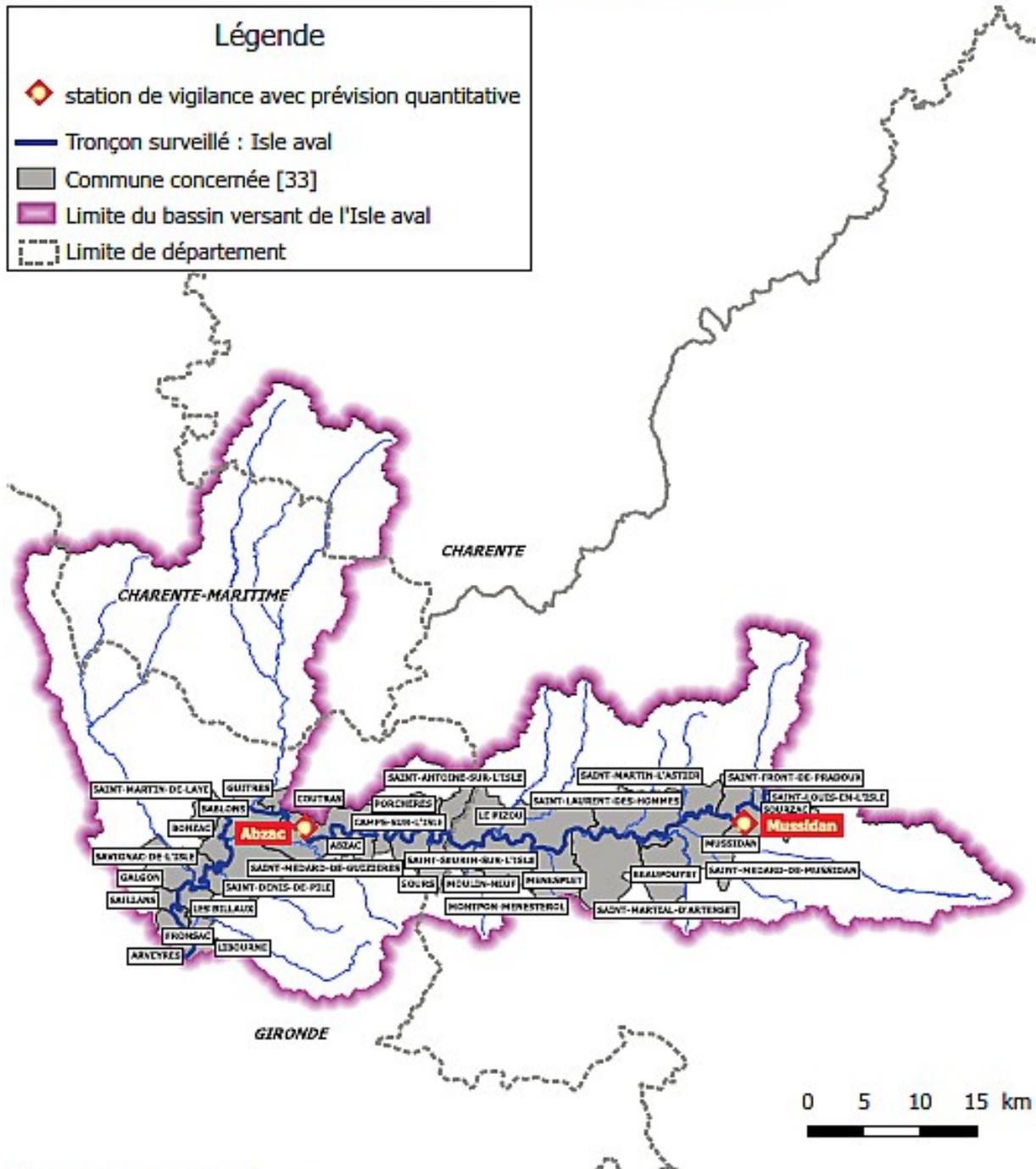
RIC
(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 2b22

Tronçon surveillé : Isle aval

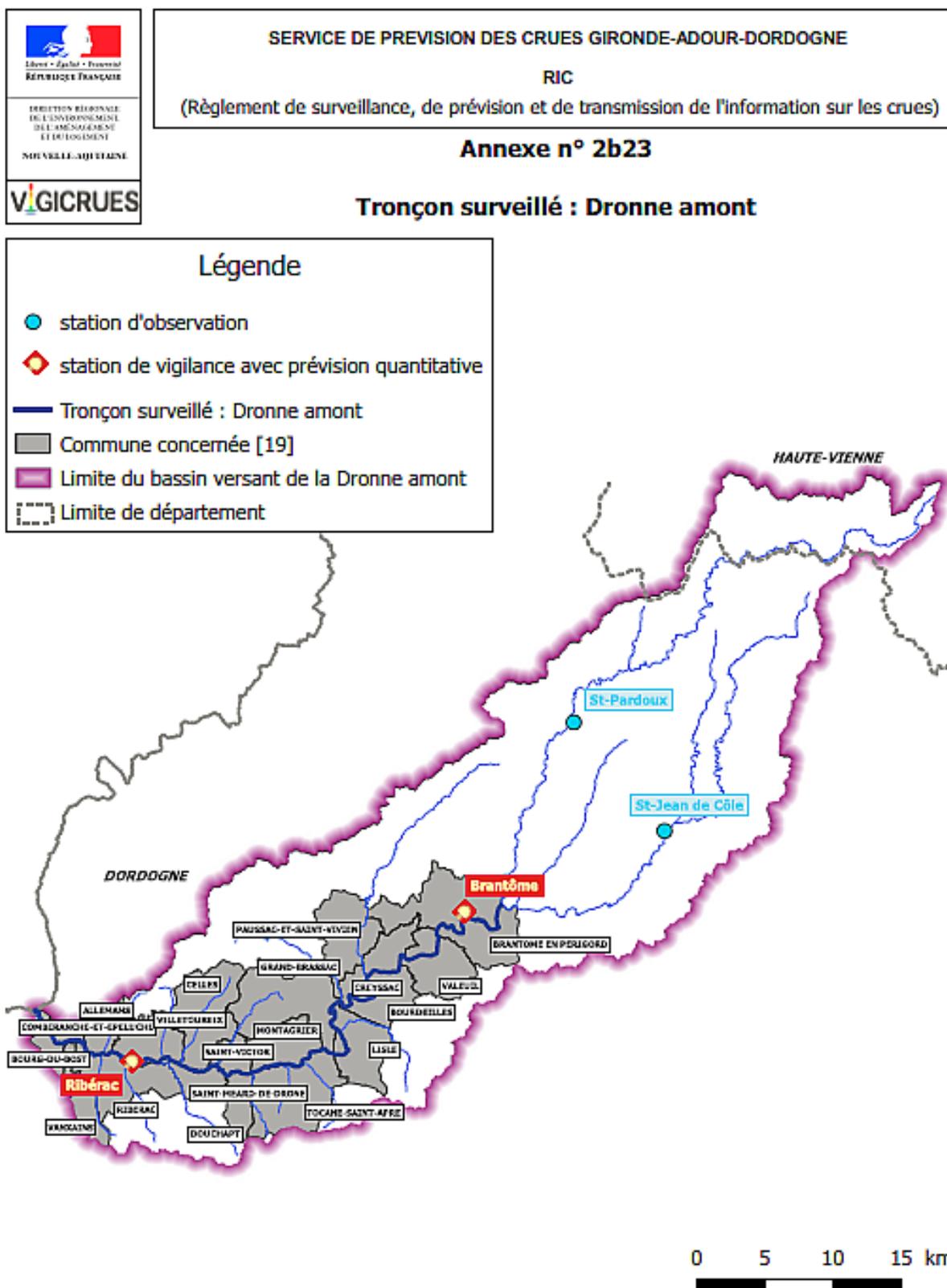
Légende

- station de vigilance avec prévision quantitative
- Tronçon surveillé : Isle aval
- Commune concernée [33]
- Limite du bassin versant de l'Isle aval
- Limite de département

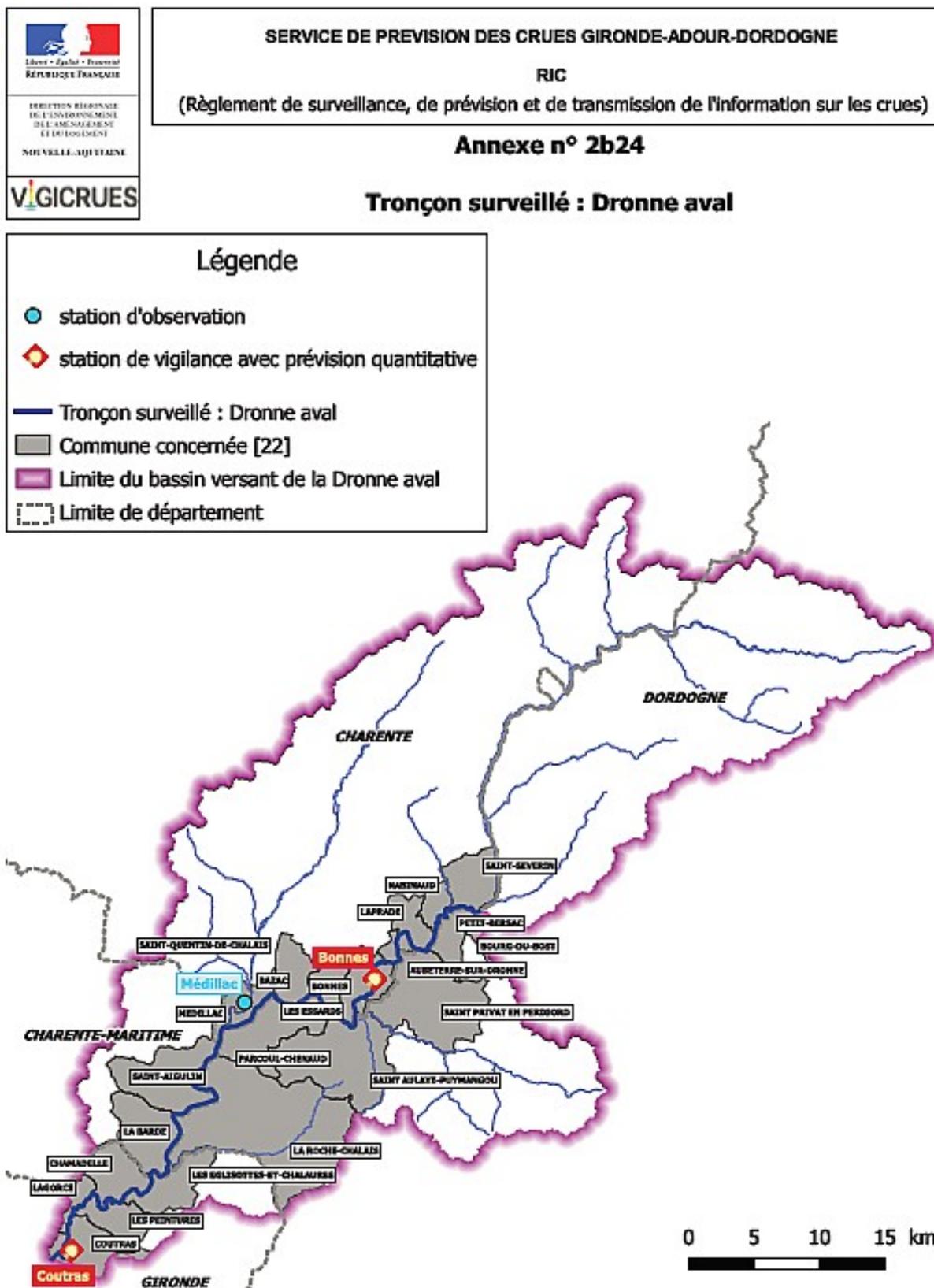


Réalisation : DREAL NA / SRN01 / DNPIC GAD / BS
Date de réalisation : Novembre 2019 - modifiée en octobre 2020
S:\02_courant\01_DNPIC_GAD\02_division_previsions_crues\02_S10\06_Cartes_rivieres\Bassin de la Dordogne\RIC_annexe_novembre_dordogne.gpr

2.b.23 - Dronne amont

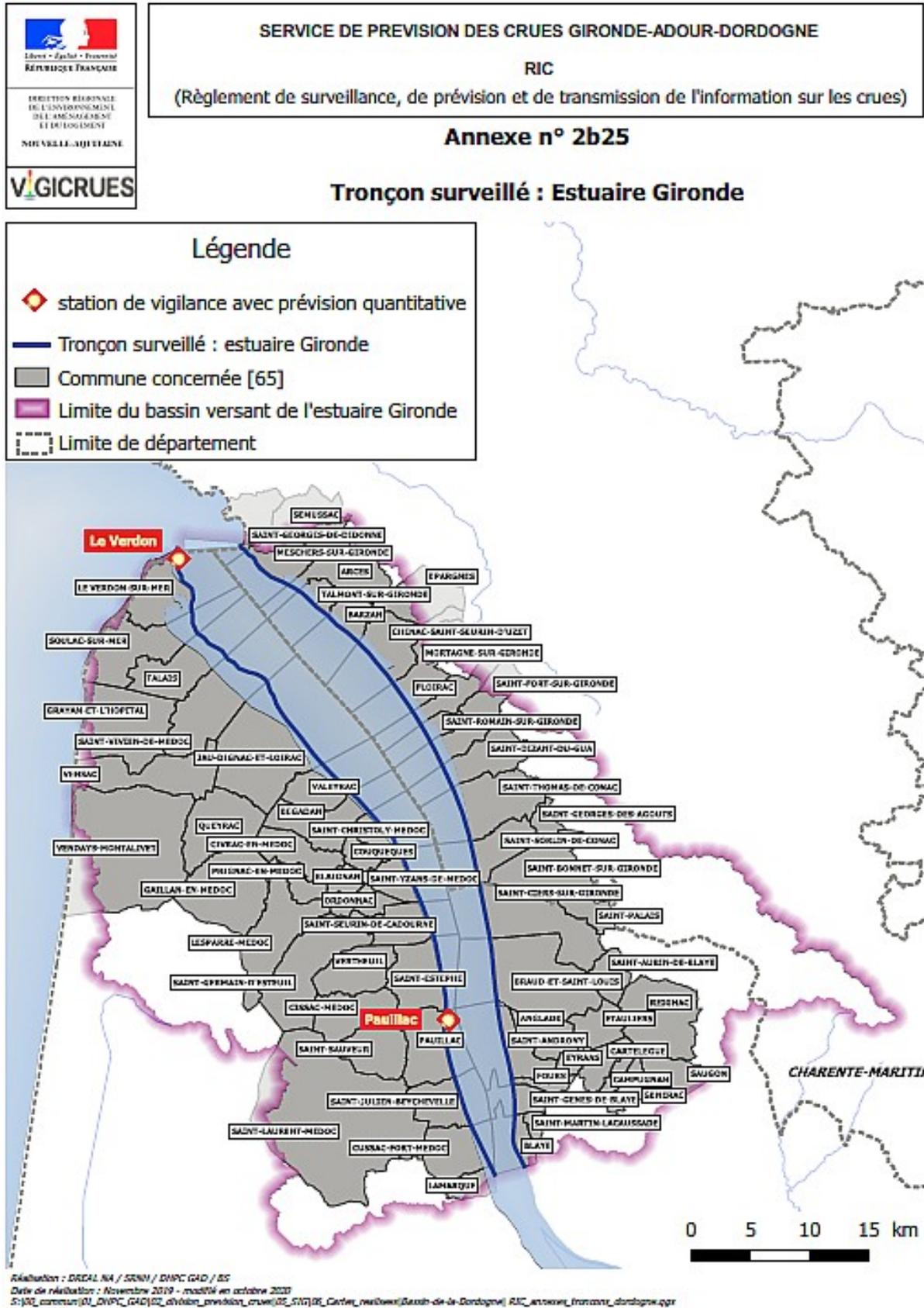


2.b.24 - Dronne aval



Réalisation : DREAL NA / SRM / DNPC GAD / BS
 Date de réalisation : Novembre 2019 - actualisé en octobre 2020
 S:\VIGICRUES\DL_DNPC_GAD\DL_Aviation_prevision_crues\DE_SIG\DE_Crues_realisation\Bassin-de-la-Dronne\RIC_annexe24_troncon_dronne_aval.qxd

2.b.25 - Estuaire de la Gironde



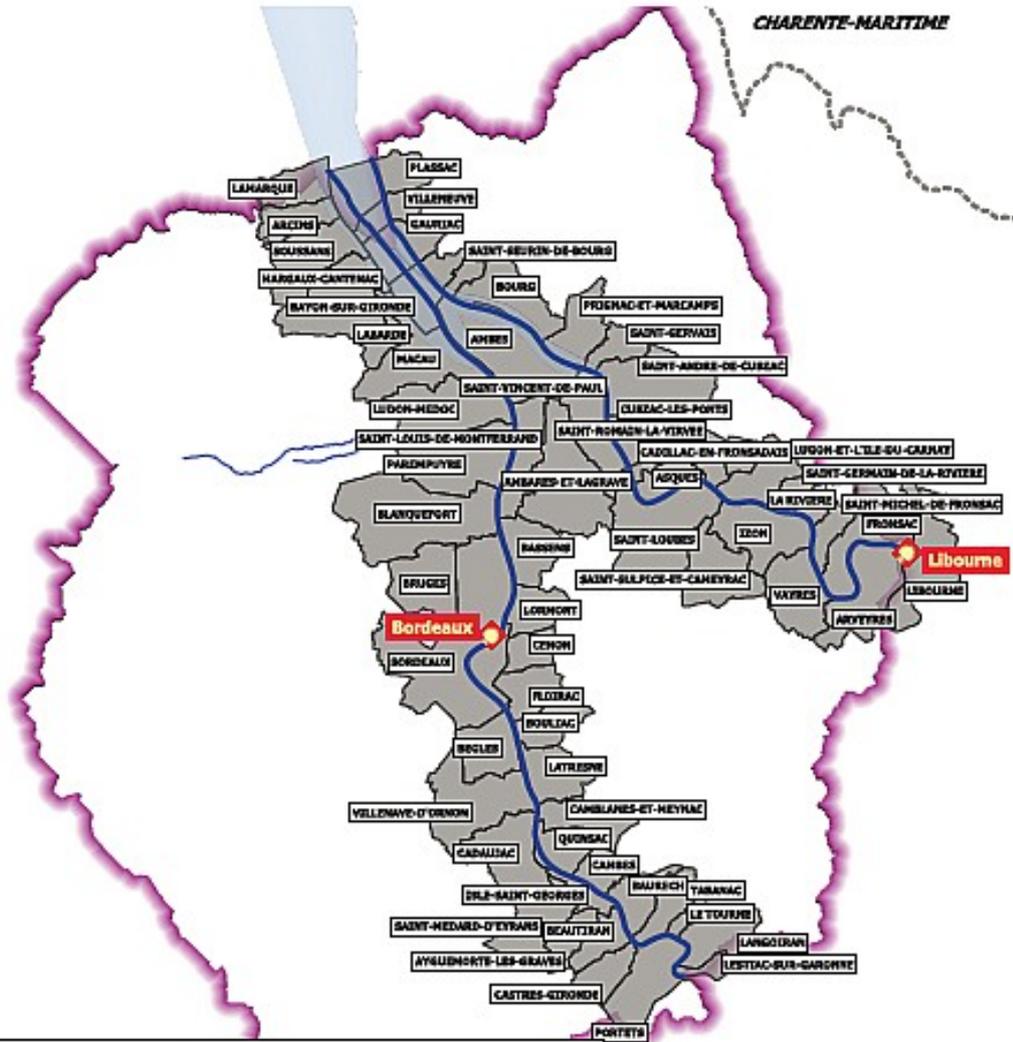
2.b.26 - Confluence Garonne-Dordogne



SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE
RIC
 (Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

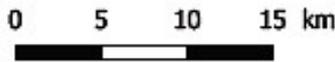
Annexe n° 2b26

Tronçon surveillé : Confluence Garonne Dordogne



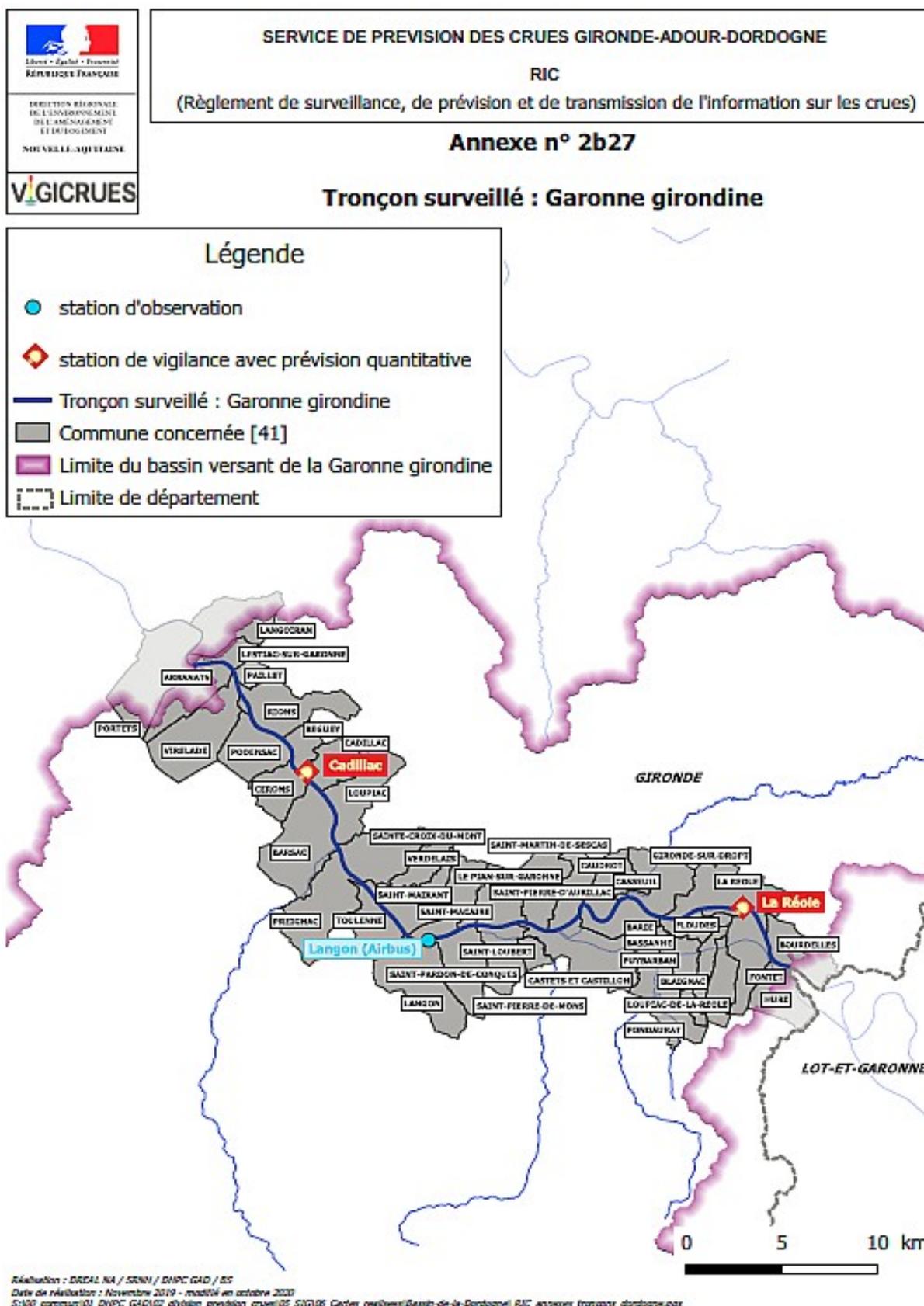
Légende

- station de vigilance avec prévision quantitative
- Tronçon surveillé : confluence Garonne Dordogne
- Commune concernée [62]
- Limite du bassin versant de la confluence Garonne Dordogne
- Limite de département



Réalisation : DREAL NA / SRM / DNPC GAD / BS
 Date de réalisation : Novembre 2019 - modifié en octobre 2020
 S:\VIGICRUES\GAD\GAD\26\Néon\annexe_crues\02_S11\DE_Cartes_realisat\Bassin-de-la-Dordogne\RIC_annexe_troncon_dordogne.qxd

2.b.27 - Garonne girondine



Annexe 3. Stations hydrométriques

3.a - Tableau des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé

Stations	Code HYDRO	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
				Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Langon (Airbus)	O945001002	Garonne Girondine	la Garonne	X				
Royan	S020001001	Estuaire de la Gironde	la Gironde	X				
Gagnac [Brugale]	P194291001	Dordogne amont-Cère-Maronne	la Cère	X				
La Chapelle-aux-Saints	P211401001	Dordogne amont-Cère-Maronne	la Sourdoire	X				
Lachapelle-Auzac	P231502001	Dordogne moyenne	la Borrèze	X				
Lonzac [Peyrissac]	P310101001	Vézère amont	la Vézère	X				
Vars	P326431001	Vézère amont	le Roseix	X				
St-Yrieix-le-Déjalat	P332251001	Corrèze	la Corrèze	X				
Corrèze	P335252001	Corrèze	la Corrèze	X				
Eyrein	P361401001	Corrèze	la Montane	X				
Laguenne	P367401001	Corrèze	la Montane	X				
Dampniat [Les Rasclies]	P384010101	Corrèze	la Roanne	X				
Ussac [La Chanourdie]	P399401001	Corrèze	le Maumont Blanc	X				
Chasteaux	P401501001	Vézère aval	la Couze	X				
Campagne	P427101001	Vézère aval	Vézère	X				
Jumilhac	P603152001	Isle amont	l'Isle	X				
Angoisse [Sarlande]	P611401001	Isle amont	la Loue	X				
Lubersac	P622251001	Isle amont	l'Auvézère	X				
St-Pardoux	P802252001	Dronne amont	la Dronne	X				
St-Jean de Côte	P807401001	Dronne amont	la Côte	X				
Médillac	P839431001	Dronne aval	la Tude	X				
Payolle	Q000002001	Adour amont-Echez	l'Adour de Payolle	X				
Trébons	Q011571001	Adour amont-Echez	l'Oussouet	X				
Louey	Q021401001	Adour amont-Echez	l'Echez	X				
Estirac	Q028003001	Adour amont-Echez	l'Adour	X				
Sombrun	Q041401001	Adour amont-Echez	le Louet	X				
Cahuzac	Q045001001	Adour amont-Echez	l'Adour	X				
Lannux	Q109402001	Adour moyen	le Lées	X				
Classun	Q122402002	Adour moyen	le Bahus	X				
Poursiugues-Boucoue	Q132401001	Adour moyen	le Gabas	X				
Audon [Onard]	Q142001001	Adour moyen	l'Adour	X				
Nogaro	Q204251001	Midouze	le Midour	X				
Campagne	Q259331001	Midouze	la Midouze	X				
Gamarde	Q308040001	Adour des Barthes	le Louts	X				
Monget	Q322401001	Adour des Barthes	le Luy de France	X				
St-Médard	Q335401001	Adour des Barthes	Le Luy du Béarn	X				
St-Pandelon	Q346401001	Adour des Barthes	le Luy	X				
Esquièze-Sère	Q440000101	Gave de Pau bigourdan	le Gave de Pau	X				
Asson	Q485000101	Gave de Pau béarnais	l'Ouzom	X				

Stations	Code HYDRO	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
				Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Laruns [Béost]	Q610291001	Gave d'Oloron	le Gave d'Ossau	X				
Oloron Sestiaa	Q614292002	Gave d'Oloron	le Gave d'Ossau	X				
Urdos	Q620251001	Gave d'Oloron	le Gave d'Aspe	X				
Osse-en-Aspe [Bedous]	Q633252001	Gave d'Oloron	le Gave d'Aspe	X				
Bidos	Q650251001	Gave d'Oloron	le Gave d'Aspe	X				
Aicirits [St-Palais]	Q803251001	Bec du Gave	la Bidouze	X				
Baigorry	Q916461001	Nive	la Nive des Aldudes	X				
Villefranque	Q933251001	Confluence Adour-Nive	la Nive	X				
Anglet [Convergent]	Q935001001	Confluence Adour-Nive	l'Adour	X				
St-Pée [Lurberria]	S514402001	Nivelle	la Nivelle	X				
Ciboure	S516001001	Nivelle	la Nivelle	X				
Laroquebrou [Nèpes]	P190291001	Dordogne amont-Cère-Maronne	la Cère	X			X	<6h
Frayssinet [Pt de Rhodes]	P240401001	Céou	le Céou	X	X	X		
Léobard [Pt de Jardel]	P246401001	Céou	le Céou	X	X	X		
Argentat	P135001001	Dordogne amont-Cère-Maronne	la Dordogne	X	X	X	X	<6h
Argentat [Basteyroux]	P159251001	Dordogne amont-Cère-Maronne	la Maronne	X	X	X	X	<6h
Altillac [Beaulieu]	P165001001	Dordogne amont-Cère-Maronne	la Dordogne	X	X	X	X	<6h
Bretenoux	P196291001	Dordogne amont-Cère-Maronne	la Cère	X	X	X	X	<6h
Carennac	P207002001	Dordogne moyenne	la Dordogne	X	X	X	X	<6h
Souillac	P230001001	Dordogne moyenne	la Dordogne	X	X	X	X	<6h
Uzerche	P313102001	Vézère amont	la Vézère	X	X	X	X	<6h
Voutezac [L'Aumonerie]	P323401001	Vézère amont	la Loyre	X	X	X	X	<6h
Tulle	P350251001	Corrèze	la Corrèze	X	X	X	X	<6h
Brive	P392252001	Corrèze	la Corrèze	X	X	X	X	<6h
Larche	P400101001	Vézère aval	la Vézère	X	X	X	X	<6h
Cognac	P608151001	Isle amont	l'Isle	X	X	X	X	<6h
St-Médard d'Excideuil	P613402001	Isle amont	la Loue	X	X	X	X	<6h
Cherveix-Cubas	P634251001	Isle amont	l'Auvézère	X	X	X	X	<6h
Tarbes Adour	Q012006002	Adour amont-Echez	l'Adour	X	X	X	X	<6h
Aire-sur-l'Adour	Q110001002	Adour moyen	l'Adour	X	X	X	X	<6h
St-Sever	Q124001001	Adour moyen	l'Adour	X	X	X	X	<6h
Argelès-Gazost	Q470101001	Gave de Pau bigourdan	le Gave de Pau	X	X	X	X	<6h

Stations	Code HYDRO	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
				Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Lourdes	Q476102001	Gave de Pau bigourdan	le Gave de Pau	X	X	X	X	<6h
Artiguelouve	Q523101001	Gave de Pau béarnais	le Gave de Pau	X	X	X	X	<6h
Licq-Athérey	Q724252001	Saison	le Saison	X	X	X	X	<6h
Mauléon-Licharre	Q732252001	Saison	le Saison	X	X	X	X	<6h
Ossès	Q910251001	Nive	la Nive	X	X	X	X	<6h
Cambo-les-Bains	Q931251001	Nive	la Nive	X	X	X	X	<6h
St-Pée [Cherchebruit]	S514401001	Nivelle	la Nivelle	X	X	X	X	<6h
La Réole	O919001001	Garonne Girondine	la Garonne	X	X	X	X	6 à 12h
Cénac	P238001001	Dordogne moyenne	la Dordogne	X	X	X	X	6 à 12h
Saint-Viance [Pont de Burg]	P327401001	Vézère amont	la Loyre	X	X	X	X	6 à 12h
Montignac	P416101001	Vézère aval	la Vézère	X	X	X	X	6 à 12h
Alles-sur-Dordogne	P500000201	Dordogne aval	la Dordogne	X	X	X	X	6 à 12h
Pessac	P555001001	Dordogne aval	la Dordogne	X	X	X	X	6 à 12h
Mussidan	P712151001	Isle aval	l'Isle	X	X	X	X	6 à 12h
Brantôme	P810252001	Dronne amont	la Dronne	X	X	X	X	6 à 12h
Ribérac	P816251001	Dronne amont	la Dronne	X	X	X	X	6 à 12h
Bonnes	P831252001	Dronne aval	Dronne	X	X	X	X	6 à 12h
Bagnères-de-Bigorre	Q010003001	Adour amont-Echez	l'Adour	X	X	X	X	6 à 12h
Maubourguet Adour	Q013003001	Adour amont-Echez	l'Adour	X	X	X	X	6 à 12h
Tournay	Q052253001	Arros-Bouès	l'Arros	X	X	X	X	6 à 12h
Villecomtal	Q061253001	Arros-Bouès	l'Arros	X	X	X	X	6 à 12h
Miélan	Q064402001	Arros-Bouès	le Bouès	X	X	X	X	6 à 12h
Riscle	Q074002001	Adour moyen	l'Adour	X	X	X	X	6 à 12h
Grenade	Q116001001	Adour moyen	l'Adour	X	X	X	X	6 à 12h
Villeneuve-de-Marsan	Q215251001	Midouze	le Midou	X	X	X	X	6 à 12h
Cazaubon	Q224291001	Midouze	la Douze	X	X	X	X	6 à 12h
Roquefort [Petit Coutchon]	Q240291002	Midouze	la Douze	X	X	X	X	6 à 12h
Nay	Q502101001	Gave de Pau béarnais	le Gave de Pau	X	X	X	X	6 à 12h
Orthez	Q542102001	Gave de Pau béarnais	le Gave de Pau	X	X	X	X	6 à 12h
Oloron SNCF	Q700291001	Gave d'Oloron	le Gave d'Oloron	X	X	X	X	6 à 12h
Escos	Q741291001	Gave d'Oloron	le Gave d'Oloron	X	X	X	X	6 à 12h
Voutezac (Le Saillant)	P320101001	Vézère amont	la Vézère	X	X	X	X	12 à 24h
Bergerac	P514001001	Dordogne aval	la Dordogne	X	X	X	X	12 à 24h

Stations	Code HYDRO	Tronçon	Cours d'eau	Type de station				Échéance de prévision
				Observation	Référence pour la vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	
Périgueux	P704151001	Isle amont	l'Isle	X	X	X	X	12 à 24h
Abzac	P726151001	Isle aval	l'Isle	X	X	X	X	12 à 24h
Coutras	P846251001	Dronne aval	la Dronne	X	X	X	X	12 à 24h
Maubourguet Echez	Q022403001	Adour amont-Echez	l'Echez	X	X	X	X	12 à 24h
Tarbes Echez	Q022501101	Adour amont-Echez	l'Echez	X	X	X	X	12 à 24h
Plaisance	Q067231001	Arros-Bouès	l'Arros	X	X	X	X	12 à 24h
Mont-de-Marsan	Q250332001	Midouze	la Midouze	X	X	X	X	12 à 24h
Tartas	Q266311001	Midouze	la Midouze	X	X	X	X	12 à 24h
Cadillac	O960001001	Garonne Girondine	la Garonne	X	X	X	X	24h
Bordeaux	O972001001	Confluence Garonne Dordogne	la Garonne	X	X	X	X	24h
Pauillac	S110000201	Estuaire de la Gironde	la Gironde	X	X	X	X	24h
Le Verdon	S100001001	Estuaire de la Gironde	la Gironde	X	X	X	X	24h
Libourne	P577001001	Confluence Garonne Dordogne	la Dordogne	X	X	X	X	24h
Pontonx	Q303001001	Adour des Barthes	l'Adour	X	X	X	X	24h
Dax	Q312003001	Adour des Barthes	l'Adour	X	X	X	X	24h
Peyrehorade	Q745101001	Bec du Gave	les Gaves Réunis	X	X	X	X	24h
St-Laurent de Gosse [Urt]	Q836001001	Bec du Gave	l'Adour	X	X	X	X	24h
Bayonne [Lesseps]	Q935002001	Confluence Adour-Nive	l'Adour	X	X	X	X	24h
Bayonne [Pt Blanc]	Q935251001	Confluence Adour-Nive	la Nive	X	X	X	X	24h

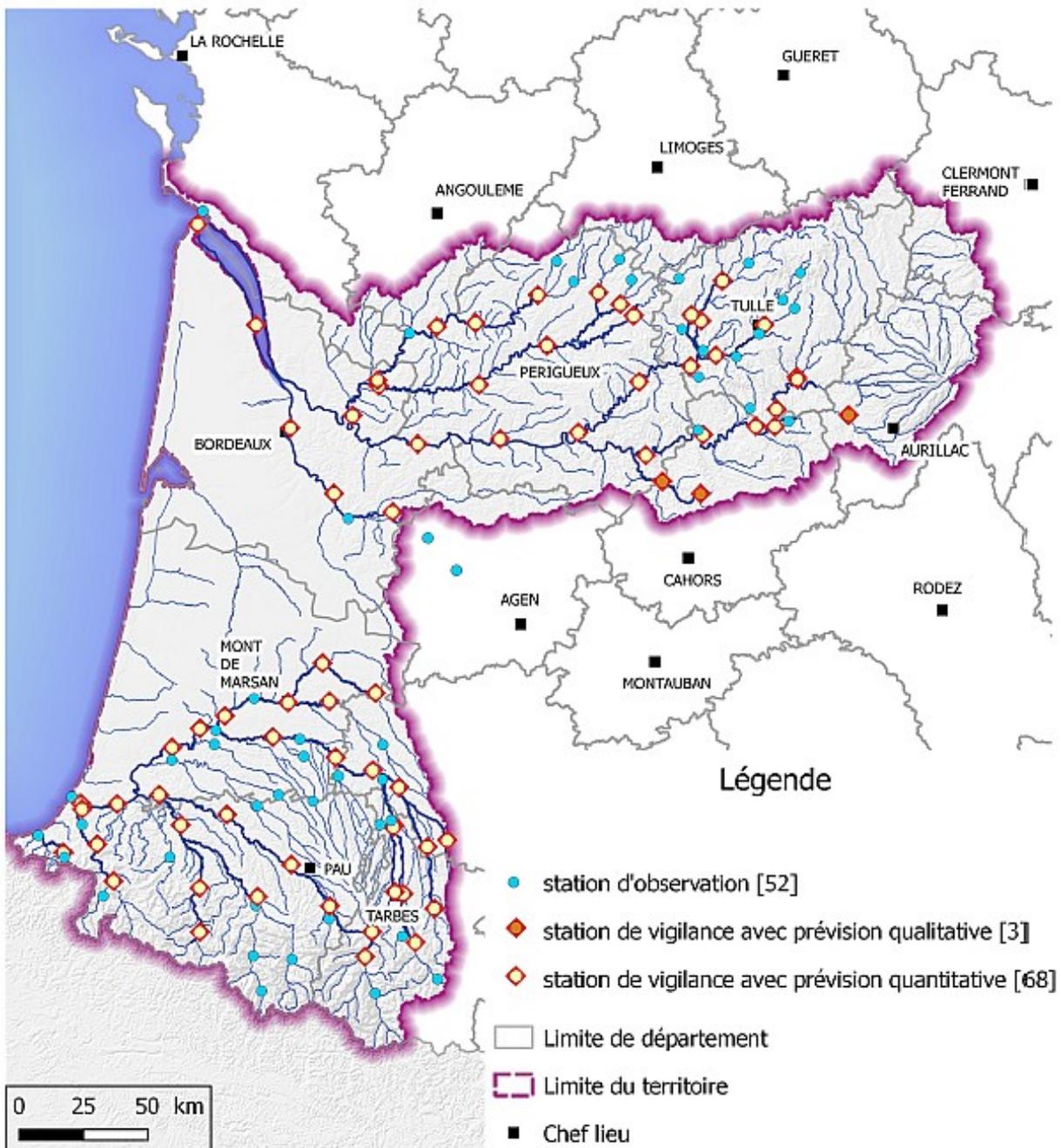
3.b - Carte des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé



SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE
RIC
 (Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 3b

Stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé



Réalisation : DREAL NA / SRMH / DHPC GAD / ES
 Date de réalisation : novembre 2018 - modifié en octobre 2019
 S:\02_commun\01_DHPC_GAD\02_division_prevision_crues\05_S10106_Cartes_realisees\Ensemble-des-3_bassins\RIC_2019\RIC_annuaire_territoire_de_competence_et_francois_surveille.qgs

Annexe 4. Ouvrages hydrauliques

4.a - Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Dpt
Arros - Bouès	Arrêt - Darré	ARRET DARRE	Endiguement	Inst.Interd.Aménag.Hydr.Adour	65
Adour amont	Neste d'Oo	PORTILLON	Retenue	EDF/UP Sud-Ouest/Adour et Gaves	65
Adour amont	Adour de Garet	GREZIOILLES	Endiguement	EDF/UP Sud-Ouest/Adour et Gaves	65
Gave de Pau bigourdan	Escoubous	ESCOUBOUS	Retenue	EDF/UP Sud-Ouest/Adour et Gaves	65
Gave de Pau bigourdan	Arriougrand	MIGOELOU	Retenue	EDF/UP Sud-Ouest/Adour et Gaves	65
Gave de Pau bigourdan	Gave d'Arrens	TECH	Retenue	EDF/UP Sud-Ouest/Adour et Gaves	65
Gave de Pau bigourdan	Estaubé	GLORIETTES	Retenue	EDF/UP Sud-Ouest/Adour et Gaves	65
Gave d'Oloron	Sousséou	ARTOUSTE	Retenue	SHEM	64
Gave d'Oloron	Gave de Bious	BIOUS	Retenue	SHEM	64
Gave d'Oloron	Gave du Brousset	FABREGES	Retenue	SHEM	64
Saison	Gave Sainte Engrâce	SAINTE ENGRACE	Retenue	SHEM	64
Adour moyen	Balaing	BALAIING ARGELOS	Endiguement	Inst.Interd.Amén.Hyd.Bas.Adour	64
Adour moyen	Gabas	ESLOURENTIES	Endiguement	Inst.Interd.Amén.Hydr.Adour	64
Adour moyen	Carbouère ou Louet-Devant	LOUET	Endiguement	Inst.Interd.Amén.Hyd.Bas.Adour	64
Adour moyen	Lourden	LOURDEN	Endiguement	Institution Adour	40
Nivelle	Nivelle	LURBERRIA	Écrêteur de crues	Syndicat du Bassin de la Nivelle	64

Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Gestionnaire d'ouvrage	Dpt
Dordogne amont-Cère-Maronne	Maronne	ENCHANET	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	15
Dordogne amont-Cère-Maronne	Cère	SAINT ETIENNE DE CANTALES	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	15
Dordogne amont-Cère-Maronne	Dordogne	AIGLE	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	15
Dordogne amont-Cère-Maronne	Dordogne	ARGENTAT	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	19
Dordogne amont-Cère-Maronne	Dordogne	BORT LES ORGUES	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	15
Dordogne amont-Cère-Maronne	Dordogne	CHASTANG	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	19
Dordogne amont-Cère-Maronne	Maronne	HAUTEFAGE	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	19
Dordogne amont-Cère-Maronne	Doustre	MARCILLAC	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	19
Vézère amont	Vézère	MONCEAUX LA VIROLLE	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	19
Vézère amont	Vézère	LE SAILLANT	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	19
Vézère amont	Vézère	TREIGNAC	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	19
Dordogne amont-Cère-Maronne	Rhue	GRANDE RHUE	Retenue	SHEM	15
Dordogne amont-Cère-Maronne	Rhue	PETITE RHUE	Retenue	SHEM	15
Dordogne amont-Cère-Maronne	Cère	GOUR NOIR	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	19
Dordogne amont-Cère-Maronne	Candes	CANDES	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	46
Dordogne amont-Cère-Maronne	Crégut	LASTIOULLES NORD	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	15
Dordogne amont-Cère-Maronne	Crégut	LASTIOULLES SUD	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	15

Dordogne amont-Cère- Maronne	Rhue	VAUSSAIRE	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	15
Dordogne amont-Cère- Maronne	Diège	CHAUMETTES	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	19
Dordogne amont-Cère- Maronne	Luzège	LUZEGE	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	19
Dordogne amont-Cère- Maronne	Dordogne	MAREGES	Retenue	SHEM	19
Dordogne amont-Cère- Maronne	Triouzoune	NEUVIC D'USSEL	Retenue	EDF/UP Centre/Dordogne	19
Dronne amont	Dronne	MIALLET	Endiguement	Département de la Dordogne	24
Corrèze	Corrèze	COUZE DE VENERSAL	Retenue	Commune de Brive	19

4.b - Carte de localisation de ces ouvrages hydrauliques



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉQUIPEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

NOUVELLE-AQUITAINE



SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 4b

Ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues



Réalisation : DRSA / NA / SRM / DnRC GAD / 05
 Date de réalisation : novembre 2018 - modifié en octobre 2020
 S:\ISL_commun\ISL_DnRC_GAD\ISL_descriptif_previsions_crues\DRSA\0302_Cartes_réseaux\ensemble-des-?_donnees\RIC_2019_RIC_annexe_Limites_de_competence_et_franche_surveillance.qxd

Annexe 5. Échelles de gravité

5.a - Adour amont-Echez

STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON											
Tronçon Adour Amont – Echez											
Rivières : Adour et Echez											
Niveau	Description des états et/ou des alertes	Bagnères-de-Bigorre		Tarbes (Adour)		Maubourguet (Adour)		Tarbes (Echez)		Maubourguet (Echez)	
		Cotes (m) / Date	hauteur / OMA	Cotes (m) / Date	hauteur / OMA	Cotes (m) / Date	hauteur / OMA	Cotes (m) / Date	hauteur / OMA	Cotes (m) / Date	hauteur / OMA
R	Niveau 4 : ROUGE Mauvais états et/ou alertes. Menaces directes et/ou imminentes de la sécurité des personnes et des biens.										
O	Niveau 3 : ORANGE Ces niveaux et/ou alertes sont des prévisions de dégradation de la situation. Ils peuvent être accompagnés de mesures de précaution à prendre par les services concernés.										
A	Niveau 2 : JAUNE Prévisions de dégradation de la situation. Des mesures de précaution sont recommandées.										
U	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.										
J	Niveau 2 : JAUNE Prévisions de dégradation de la situation. Des mesures de précaution sont recommandées.										
A	Niveau 3 : ORANGE Ces niveaux et/ou alertes sont des prévisions de dégradation de la situation. Ils peuvent être accompagnés de mesures de précaution à prendre par les services concernés.										
U	Niveau 4 : ROUGE Mauvais états et/ou alertes. Menaces directes et/ou imminentes de la sécurité des personnes et des biens.										
R	Niveau 5 : ROUGE Mauvais états et/ou alertes. Menaces directes et/ou imminentes de la sécurité des personnes et des biens.										

Avertissement : le choix de la couleur/bande également compte de circonstances particulières : inondé particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SFC QAD
Version du 02/06/2021

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Arros Bouès		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON				
Rivières : Arros et Bouès		Tournay Arros	Villecomtal Arros	Mitellan Bouès	Plaisance Arros	
Vigilance		Description et conséquences attendues				
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure, menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Crue historique Août 1973 5,30 m	Crue historique Juin 1975 6,00 m	Crue historique Juillet 1977 5,20 m	Crue historique Juin 1925 4,80 m	
	Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, déplacements géographiques, évacuations généralisées et conséquences graves pour la grande échelle d'usage urbain, agricole et industriel.					
	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreux déplacements, par ailleurs, forte perturbation sociale, agricole et économique	Crue historique Juin 1918 4,50 m	Crue historique Juin 2018 5,25 m	Crue historique Juillet 1977 5,20 m	Crue historique Juin 1925 4,80 m	
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue généralisée de débordement important sans suspension d'usage, un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Crue historique Janvier 2014 3,87 m Mars 2013 3,80 m Juillet 2018 3,46 m Février 2019 3,27 m Février 2018 3,04 m	Crue historique Février 1925 5,22 m Février 1971 5,14 m Février 2000 5,06 m Décembre 2016 5,05 m	Crue historique Mars 1970 4,80 m	Crue historique Février 1925 4,30 m Juillet 1977 4,30 m	
	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreux déplacements, par ailleurs, forte perturbation sociale, agricole et économique					
	Crue importante et dommageable, vies humaines menacées, déplacements, par ailleurs, forte perturbation sociale, agricole et économique	Crue historique Janvier 2018 4,46 m Janvier 2014 4,22 m Mars 2013 4,20 m Février 2019 4,07 m Février 2018 3,91 m	Crue historique Février 2018 4,64 m Février 2013 4,56 m Mars 2006 4,21 m Février 2018 4,13 m Février 2018 3,73 m	Crue historique Janvier 2018 4,41 m Janvier 2014 4,40 m Février 2013 4,26 m Janvier 2018 4,07 m Mars 2006 3,87 m Février 2018 3,81 m	Crue historique Janvier 2014 3,76 m Décembre 2016 3,48 m Jan 2018 3,40 m Mars 1962 3,30 m Jan 2000 3,26 m	
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de inondation rapide des eaux et entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou épouventées.	Crue historique Mars 2006 2,89 m Février 2016 2,58 m Décembre 2002 2,20 m Novembre 2016 2,20 m	Crue historique Février 2018 4,64 m Février 2013 4,56 m Mars 2006 4,21 m Février 2018 4,13 m Février 2018 3,73 m	Crue historique Janvier 2018 4,41 m Janvier 2014 4,40 m Février 2013 4,26 m Janvier 2018 4,07 m Mars 2006 3,87 m Février 2018 3,81 m	Crue historique Janvier 2014 3,76 m Décembre 2016 3,48 m Jan 2018 3,40 m Mars 1962 3,30 m Jan 2000 3,26 m	
	Crue importante et dommageable, vies humaines menacées, déplacements, par ailleurs, forte perturbation sociale, agricole et économique					
	Crue importante et dommageable, vies humaines menacées, déplacements, par ailleurs, forte perturbation sociale, agricole et économique	Crue historique Décembre 2002 1,90 m Jan 2002 1,80 m	Crue historique Février 2018 4,64 m Février 2013 4,56 m Mars 2006 4,21 m Février 2018 4,13 m Février 2018 3,73 m	Crue historique Janvier 2018 4,41 m Janvier 2014 4,40 m Février 2013 4,26 m Janvier 2018 4,07 m Mars 2006 3,87 m Février 2018 3,81 m	Crue historique Janvier 2014 3,76 m Décembre 2016 3,48 m Jan 2018 3,40 m Mars 1962 3,30 m Jan 2000 3,26 m	
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise					
	Situation normale.					



Tronçon Arros Bouès, Vignos, bornes de crue à un quart de kilomètre en aval.

Avertissement : le choix de la couleur tendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GAD
Version du 2 Juin 2021

5.c - Adour moyen

STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON

Tronçon Adour Moyen Rivière : Adour		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Risque	Aire-sur-Adour	Grenade-sur-Adour	Saint-Sever		
		Cruas historiques	Cruas historiques	Cruas historiques	Cruas historiques	Cruas historiques	
		Hauteur / Débit	Hauteur / Débit	Hauteur / Débit	Hauteur / Débit	Hauteur / Débit	
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crues majeures. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Février 1992 4,69 m	Février 1992 5,42 m	Juin 1985 5,43 m Février 1992 5,77 m	Juin 1985 5,43 m Février 1992 5,77 m	Juin 1985 5,43 m Février 1992 5,77 m	
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crues généralisées de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Décembre 2016 3,73 m	Jan 85/86 4,71 m Mars 89/90 4,40 m Décembre 89/90 3,96 m Janvier 2014 3,96 m Décembre 2016 3,30 m Février 2018 3,15 m Jan 2018 3,07 m Février 2021 3,02 m	13 Décembre 2020 3,61 m	Décembre 1976 3,40 m Janvier 2018 3,39 m Mars 1998 3,39 m	Décembre 1976 3,26 m Janvier 2018 2,15 m Février 2018 2,06 m Juin 2018 2,06 m Février 2021 2,06 m Novembre 2016 1,86 m Novembre 2018 1,73 m Février 2018 1,71 m Mai 2020 1,68 m Février 2016 1,61 m	
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crues ou de moules rapides de crues entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Février 2016 3,43 m	Jan 2000 2,96 m Mars 89/90 2,92 m 30 décembre 2020 2,91 m	Février 2016 3,28 m Janvier 2018 2,89 m Mars 2020 2,64 m Février 2018 2,54 m Janvier 2018 2,10 m	Février 2016 3,28 m Mai 2020 3,13 m Novembre 2016 2,38 m Décembre 2019 2,38 m	Décembre 1976 3,26 m Janvier 2018 2,15 m Février 2018 2,06 m Juin 2018 2,06 m Février 2021 2,06 m Novembre 2016 1,86 m Novembre 2018 1,73 m Février 2018 1,71 m Mai 2020 1,68 m Février 2016 1,61 m	
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise						

Avertissement : le choix de la couleur tendra également compte de circonstances particulières : montées particulièrement rapides, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

5.d - Midouze

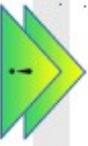
FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Midouze		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON					
Préférences : Midouze, Douze et Midouze		Villeneuve-de-Marsan Midou	Cazaubon Douze	Roquefort [Petit Couitchon] Douze	Mort-de-Marsan Midouze	Tartas Midouze	
Vigilance : Définition et conséquences attendues		Crise Hépatique Indicateur / Odeur					
M	Niveau 4 - FORT Risque de crise majeure, présence de fientes et/ou d'algues et/ou de produits des persennies et des brans.	Décembre 1076 756 m				Janvier 1052 4,63 m	
O	Niveau 3 - ORANGE Risque de crise majeure, présence de fientes et/ou d'algues et/ou de produits des persennies et des brans.	Décembre 801 730 m				Janvier 2021 4,03 m	
A	Niveau 2 - JAUNE Risque de crise ou de mort de grande ampleur, présence de fientes et/ou d'algues et/ou de produits des persennies et des brans.	Décembre 2020 730 m				Janvier 2021 4,03 m	
N	Niveau 1 - VERT Pas de vigilance particulière requise						

Avertissement : le dix de la couleur de la station est également compris de circonstances particulières : montée particulière rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPIC GAD
Version du 2 Juin 2021

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Gave de Pau bigourdan Rivière : Gave de Pau		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
Vigilance		Argelès-Gazost		Lourdes	
Definition et consequences attendues		Crues historiques		Crues historiques	
		Hauteur / Débit		Hauteur / Débit	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et générale de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</p>	<p>Jun 2013 5,19 m</p> <p>Jun 1885 4,55 m</p> <p>Octobre 1937 4,27 m</p> <p>Jun 1879 4,27 m</p> <p>Octobre 2012 4,16 m</p> <p>Février 1952 4,08 m</p>	<p>Octobre 1997 5,70 m</p> <p>Jun 2013 4,75 m</p> <p>Jun 1885 4,40 m</p> <p>Novembre 1992 4,00 m</p> <p>Jun 1979 3,86 m</p> <p>Octobre 2012 3,49 m</p>		
		<p>Novembre 1982 3,52 m</p>	<p>Février 1952 3,00 m</p>		
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue généralisée de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</p>	<p>Octobre 2005 3,39 m</p> <p>Jun 2018 3,28 m</p> <p>Septembre 2003 3,10 m</p>	<p>Jun 2018 2,79 m</p>		
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</p>	<p>Octobre 1992 2,80 m</p>	<p>Octobre 1992 2,50 m</p> <p>Décembre 2019 2,42 m</p> <p>Octobre 2005 2,40 m</p>		
		<p>Octobre 2019 2,04 m</p>	<p>Décembre 1981 1,90 m</p>		
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p>Trouzon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montées rapides * Situation normale.</p> 				

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GAD
Version du 2 juin 2021

5.f - Gave de Pau béarnais

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Gave de Pau Béarnais		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON							
Rivière : Gave de Pau									
Vigilance	Description et conséquences attendues	NAY							
		Crise historique	Hauteur / DHR						
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risques de crue majeure. Menaces directes et généralisées de la sécurité des personnes et des biens.	Artiguebouve							
		Crise historique	Hauteur / DHR						
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risques de crue grave/forte de dommages matériels et/ou économiques d'ordre un impact important sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Orthèz							
		Crise historique	Hauteur / DHR						
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risques de crue ou de mortels nappes d'eau et entraînant peu de dommages matériels, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'événements saisonniers et/ou exceptionnels.								
		 <p>Tronçon susceptible de vigilance particulière un risque de mortels nappes</p>							
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale							
		Jan 2013	4,00 m		Jan 2013	3,30 m		Jan 1975	14,64 m
		Jan 1975	3,28 m		Decembre 2015	2,64 m		Fevrier 1982	12,60 m
		Jan 1975	3,24 m		Decembre 1996	2,46 m		Mars 1980	12,20 m
		Decembre 1980	3,04 m		Fevrier 2015	2,41 m		Jan 2013	13,48 m
		Decembre 2015	2,98 m		Jan 2000	2,38 m		Decembre 1982	9,78 m
		Octobre 1992	3,90 m		Fevrier 2018 - 222 m	2,21 m		Fevrier 2018	2,61 m
		Octobre 2012	2,78 m		Octobre 2012 - 221 m				
		Janvier 2014	2,78 m						
		Fevrier 2015	2,61 m						
		Novembre 2015	2,00 m						
		Fevrier 2018	2,00 m						
		Jan 2013	2,38 m						
		Fevrier 2015	2,25 m						
		Decembre 2012	2,21 m						
		Janvier 2016	2,18 m						
		Mars 2016	2,07 m						
		Janvier 2017	2,07 m						
		Fevrier 2018	1,97 m						
					Decembre 2010	1,00 m		Mars 2006	0,78 m

Avertissement : le choix de la couleur prendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Gave d'Oloron		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON	
Rivière : Gave d'Oloron		Oloron-Sainte-Marie [Pont SNCF]	Escos
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Cruas historiques Hauteur / Débit	Cruas historiques Hauteur / Débit
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE</p> <p>Risque de crue majeure, menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</p>		<p>Jan 2018 : 5,33 m</p> <p>Janvier 2014 : 4,90 m</p> <p>Décembre 2019 : 4,87 m</p> <p>Octobre 1992 : 4,84 m</p> <p>Novembre 2011 : 4,75 m</p> <p>Février 2009 : 4,49 m</p> <p>Février 2015 : 4,25 m</p> <p>Novembre 2015 : 4,22 m</p>
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE</p> <p>Risque de crue générale de débordements importants, susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</p>	<p>Jan 2018 : 5,27 m</p>	<p>Jan 2018 : 5,33 m</p> <p>Janvier 2014 : 4,90 m</p> <p>Décembre 2019 : 4,87 m</p> <p>Octobre 1992 : 4,84 m</p> <p>Novembre 2011 : 4,75 m</p> <p>Février 2009 : 4,49 m</p> <p>Février 2015 : 4,25 m</p> <p>Novembre 2015 : 4,22 m</p>
JAUUNE	<p>Niveau 2 : JAUUNE</p> <p>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons boîtes touchées, certes fondées, activités agricole perturbée.</p>	<p>Décembre 2019 : 4,96 m</p> <p>Octobre 1992 : 4,94 m</p> <p>Janvier 2014 : 4,89 m</p> <p>Novembre 2015 : 4,48 m</p> <p>Juin 2000 : 4,01 m</p> <p>Février 2015 : 3,84 m</p> <p>Février 2018 : 3,79 m</p> <p>Janvier 2018 : 3,72 m</p> <p>Mai 1991 : 3,30 m</p> <p>Février 2021 : 3,19 m</p> <p>Décembre 2020 : 3,16 m</p> <p>Avril 2018 : 3,12 m</p> <p>Février 2003 : 2,98 m</p>	<p>Février 2018 : 3,93 m</p> <p>Mars 2006 : 3,77 m</p> <p>Avril 2018 : 3,65 m</p> <p>Janvier 2018 : 3,54 m</p> <p>Février 2009 : 3,33 m</p> <p>Décembre 2020 : 3,22 m</p> <p>Janvier 2017 : 3,11 m</p> <p>Février 2016 : 2,75 m</p>
VERT	<p>Niveau 1 : VERT</p> <p>Pas de vigilance particulière requise</p> <p>Situation normale.</p>	<p style="text-align: center;">  Tronçon sans possibilité de vigilance pour des « un risque de montées rapides » </p>	<p>Février 2021 : 2,46 m</p>

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GAD
Version du 2 juin 2021

5.h - Saison

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Saison		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
Rivière : Saison		Licq-Atherey [Pont de Licq]		Mauléon-Licharre	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Cruas Historiques Hauteur / Débit		Cruas Historiques Hauteur / Débit	
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.				
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.				
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montées rapides des eaux ventant pas de donnee pas significatives, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités sensibles ou exposées.	Novembre 2011 3,20 m Novembre 2013 3,18 m Septembre 2003 3,05 m Janvier 2014 3,02 m Décembre 2019 3 m Février 2015 2,86 m Mars 2008 2,80 m Juin 2018 2,77 m Janvier 2017 2,74 m Avril 2018 2,75 m Janvier 2004 2,64 m Janvier 2016 2,58 m	Janvier 2014 3,35 m Avril 2018 3,24 m Novembre 2015 3,13 m Décembre 2019 3 m Février 2015 2,89 m Mars 2008 2,80 m Janvier 2017 2,76 m Décembre 2002 2,65 m Janvier 2018 2,58 m Février 2003 2,53 m		
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Janvier 2017 2,50 m Décembre 2002 2,44 m Décembre 2000 2,39 m	 <p>Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montées rapides. Situation normale.</p>		

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GAD
Version du 2 juin 2021

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Adour des Barthes Rivière : Adour		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Pontoux		Dax	
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure, Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Février 1952	5,75 m	Avril 1770 Février 1878 Février 1952	7,10 m 8,54 m 9,52 m
		Février 1979	5,60 m	Décembre 1981	6,03 m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de dommages importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Décembre 1981	5,48 m	Janvier 2014	5,97 m
		Décembre 2020	5,33 m	Janvier 2021	5,89 m
		Janvier 2014	5,32 m	Décembre 2020	5,54 m
		Décembre 1978	5,30 m	Février 2013	5,40 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Mars 1999	5,10 m	Novembre 2019	5,14 m
		Février 2013	5,08 m	Juin 2018	4,94 m
		Novembre 2019	4,92 m	Mai 2020	4,58 m
		Jun 2018	4,96 m	Novembre 2006	4,37 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Mars 2009	4,79 m	Novembre 1992	4,02 m
		Février 2016	4,69 m	Juin 2000	3,52 m
		Jan 2000	4,49 m	Décembre 2019	3,96 m
		Décembre 2019	3,97 m	Janvier 2018	3,13 m
		Février 2003	3,55 m		

Avertissement : le croix de la couleur tenra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible

SPC GAD
Version du 02/06/2021

5.j - Bec du Gave

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Bec de Gavès		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON	
Rivière : Gavès réunis		Peyrhorade	Saint-Laurent de Gosse [Urt]
Vigilance	Definition et conséquences attendues	Causes historiques	Causes historiques
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE</p> <p>Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p>Jan 1889 Janvier 1956</p>	<p>Février 1952</p>
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE</p> <p>Risque de crue gênante et de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p>Février 1952 Juin 2018 Novembre 1974</p> <p>Décembre 2018 Février 1978 Janvier 2014</p> <p>Février/Décembre 2009 Octobre 1992 Juin 2013 Janvier 2004 Mars 2008</p>	<p>Décembre 2019 Juin 2018 Janvier 2016 Février 2009</p>
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE</p> <p>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p>Février 2018 Novembre 2015</p>	<p>Janvier 2021 13 Décembre 2020 Février 2013 Février 2016</p>
VERT	<p>Niveau 1 : VERT</p> <p>Pas de vigilance particulière requise</p>	<p>Novembre 2001 – 2,50 m</p>	<p>Mars 2001 Novembre 2015 Février 2018 29 décembre 2020</p>

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Confluence Garonne Dordogne Rivières : Garonne et Dordogne		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
		Bordeaux		Libourne	
Vigilance		Cotes Historiques	Hauteur / Débit	Cotes Historiques	Hauteur / Débit
ROUGE	<p>Niveau 4: ROUGE</p> <p>Risque de crue majeure. Menaces directes et généralisées de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p>Decembre 1999</p> <p>7,05 m</p>		<p>Decembre 1999</p> <p>6,36 m</p>	
ORANGE	<p>Niveau 3: ORANGE</p> <p>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p>Decembre 1961 Fevrier 2016 Fevrier 1996/Mars 2014 Fevrier 2021 Decembre 2018 2 Mars 2018 5 Janvier 2018</p> <p>6,86 m 6,82 m 6,77 m 6,76 m 6,73 m 6,70 m 6,69 m</p>		<p>Fevrier 2021 Fevrier 1974 Fevrier 2016 Decembre 2018 1er Fevrier 2014</p> <p>6,17 m 6,16 m 6,13 m 6,10 m 5,97 m</p>	
JAUUNE	<p>Niveau 2: JAUNE</p> <p>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'événements saisonniers et/ou exposés.</p>	<p>Fevrier 2015 Mars 2016 Fevrier 2018 Janvier 2014 31 mars 2018 Septembre 2014/Janvier 2019</p> <p>6,44 m 6,37 m 6,36 m 6,30 m 6,19 m 6,09 m</p>		<p>Janvier 2014 Novembre 2018 Mars 2016 1er Fevrier 2018 31 mars 2018 20 Janvier 2018 Janvier 2019</p> <p>5,72 m 5,67 m 5,55 m 5,52 m 5,51 m 5,50 m 5,35 m</p>	
VERT	<p>Niveau 1: VERT</p> <p>Pas de vigilance particulière requise</p>		<p style="text-align: center;">Situation normale</p>		

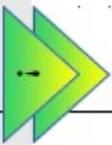
Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GAD
Version du 2 juin 2021

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Nive		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON	
Rivière : Nive		Ossès	
Vigilance		Cambou-les-bains	
Définition et conséquences attendues		Causés historiques	Causés historiques
		Hauteur / Débit	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE</p> <p>Risque de crue majeure, Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p>Decembre 1990</p>	<p>Decembre 1990</p>
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE</p> <p>Risque de crue générale de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p>Juillet 2014 Février 2009 Decembre 2019 Avril 2018 Février 2015</p>	<p>Juillet 2014 Decembre 2019 Février 2009 Février 2015</p>
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE</p> <p>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p>Janvier 2017 Février 2005 Mars 2006</p>	<p>Janvier 2017</p>
VERT	<p>Niveau 1 : VERT</p> <p>Pas de vigilance particulière requise</p>	<p>Novembre 2015 Janvier 2015 Decembre 2002 Decembre 2020 Février 2018 Juin 2018 Février 2016 Novembre 2019 Février 2021</p>	<p>Avril 2018 Mars 2006 Novembre 2015 Juin 2018 Janvier 2016 Decembre 2020 Février 2018 Novembre 2019 Février 2021</p>

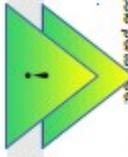
Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montées rapides *



Avertissement : le choix de la couleur tendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GAD
Version du 2 juin 2021

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Nivelle		STATION DE REFERENCE DU TRONCON	
Rivière : Nivelle		St-Pée-sur-Nivelle [Pont de Cherchebruit]	
Vigilance		Crues historiques	
Définition et conséquences attendues		Hauteur / Débit	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE</p> <p>Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</p>	<p>Mai 2007 5,72 m</p> <p>Août 1983 5,20 m</p>	
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE</p> <p>Risque de crue générale de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</p>	<p>Février 2009 3,59 m</p> <p>Mars 2006 3,44 m</p>	
JAUUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE</p> <p>Risque de crue ou de montée rapide des eaux entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</p>	<p>Février 2016 3,25 m</p> <p>Janvier 2014 3,13 m</p> <p>Juin 2019 3,04 m</p> <p>Décembre 2019 2,94 m</p> <p>Décembre 2020 2,75 m</p> <p>Février 2003 2,67 m</p> <p>Janvier 2015 2,59 m</p> <p>Janvier 2017 2,52 m</p> <p>Novembre 2015 2,23 m</p> <p>Février 2019 2,21 m</p> <p>Novembre 2019 2,14 m</p>	
VERT	<p>Niveau 1 : VERT</p> <p>Pas de vigilance particulière requise</p> <p>Situation normale.</p>		
<p>Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montées rapides.</p> 			

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Dordogne Amont-Cère-Maronne		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON					
Rivières : Dordogne Amont-Cère-Maronne		Argentat [Basteyroux] Maronne	Argentat Dordogne	Aillac [Beaulieu] Dordogne	Laroquebrou [Nèpe] Cère	Brétoux Cère	
Vigilance : Débit et conséquences écologiques		Hauteur / OML		Hauteur / OML		Hauteur / OML	
		Crise Hydrologique					
S C O R E	Niveau 4 : FLOUZE Demande une maîtrise, maintien des niveaux et vigilance de la sécurité des personnes et des biens.	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique
	Décembre 1944 Octobre 1907	Décembre 1944 Octobre 1907	Décembre 1944 Octobre 1907	Décembre 1944 Octobre 1907	Décembre 1944 Octobre 1907	Décembre 1944 Octobre 1907	Octobre 1907 3,46 m
	3,80 m 3,25 m	6,10 m 5,20 m 5,44 m	9,20 m 8,94 m 9,50 m	3,42 m	2,50 m 2,43 m 2,12 m	2,20 m 2,26 m 2,58 m	
O R A N G E	Niveau 3 : ORAGE Demande une gestion de débits importants au sein d'un périmètre défini pour la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique
	Janvier 1982	Janvier 1982	Janvier 1982	Janvier 1982	Janvier 1982	Janvier 1982	Janvier 1982 2,19 m
3 m	3,31 m 3,25 m	4,57 m	5,10 m 4,40 m 4,59 m	3,42 m	2,20 m 2,26 m 2,58 m	2,20 m 2,26 m 2,58 m	
J U N E	Niveau 2 : JAUNE Demande une gestion de débits importants au sein d'un périmètre défini pour la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique	Crise majeure et dommageable, viticole et/ou agricole, perturbations graves, à caractère exceptionnel, préjudice grave et/ou irréversible. Crisis Hydrologique
	Mars 2007 18 janvier 2016 4 janvier 2016	Mars 2007 18 janvier 2016 4 janvier 2016	Mars 2007 18 janvier 2016 4 janvier 2016	Mars 2007 18 janvier 2016 4 janvier 2016 19 janvier 2016	Mars 2007 18 janvier 2016 4 janvier 2016 19 janvier 2016	Mars 2007 18 janvier 2016 4 janvier 2016 19 janvier 2016	Janvier 2004 Jan 2016 Octobre 2019
2,27 m 2,47 m 2,40 m	3,43 m 3,20 m	3,11 m 2,84 m 2,59 m 2,47 m	2,50 m 2,43 m 2,12 m	2,20 m 2,26 m 2,58 m	1,85 m 1,81 m 1,76 m		
2,32 m	2,32 m	2,32 m	2,32 m	2,32 m	2,32 m	2,32 m	
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Station normale					
	18 janvier 2016 4 janvier 2016	18 janvier 2016 4 janvier 2016	18 janvier 2016 4 janvier 2016	18 janvier 2016 4 janvier 2016	18 janvier 2016 4 janvier 2016	18 janvier 2016 4 janvier 2016	18 janvier 2016 4 janvier 2016
2,47 m 2,40 m	2,47 m 2,40 m	2,47 m 2,40 m	2,47 m 2,40 m	2,47 m 2,40 m	2,47 m 2,40 m	2,47 m 2,40 m	

Avertissement : le choix de la couleur sert également compte de crues sensibles particulières : montée particulièrement rapide, événement fatal pour la saison ou affecté saisonnière sensible.

5.0 - Dordogne moyenne

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Moyenne Dordogne		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON					
Rivière : Moyenne Dordogne		Carennac		Lanzac (Souillac)		Cénac	
Vigilance Définition et conséquence attendues		Crues historiques	Hauteur / DMR	Crues historiques	Hauteur / DMR	Crues historiques	Hauteur / DMR
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crues exceptionnelles. Menace de perte et d'obstruction de la sécurité des personnes et des biens.	Decembre 1944	7,61 m	Decembre 1944 Decembre 1952	6,60 m 6,30 m	Decembre 1944 Decembre 1952	7,20 m 6,65 m
		Janvier 1982	6,06 m				
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crues globales de débit dépassant les capacités d'écoulement par le via collective et la sécurité des biens et des personnes.	Janvier 1994 Fevrier 2021 Janvier 2016	6,40 m 6,23 m 6,14 m	Janvier 1982	5,45 m	Janvier 1982 Janvier 1994 Fevrier 2021	5,70 m 5,63 m 5,22 m
		Fevrier 1992	5,06 m				
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crues ou de montée rapide des eaux entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou agricoles.	Janvier 2004 Fevrier 2016 Decembre 2016	5,00 m 4,82 m 5,26 m	Fevrier 1982 Janvier 1984 Fevrier 2021 Janvier 2016 Decembre 2016 Fevrier 2017	4,85 m 4,62 m 4,42 m 4,01 m 3,88 m 3,75 m	Decembre 2007 Fevrier 2016	4,75 m 4,36 m 4,38 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise						

Avertissement : le choix de la couleur tient également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GAD
Version du 2 juin 2021

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Dordogne aval		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON		
Rivière :Dordogne		Alès sur Dordogne		
Vigilance		Bergencac		
		Pessac/Dordogne		
Définition et conséquences attendues		Crise théorique	Crise théorique	Crise théorique
		Hauteur / DNR		
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure, Niveau critique et généralité de la sécurité des personnes et des biens.		1228 1728 1343 1543 1592 Dixmonte 1544 / 7,75m Dixmonte 1562 / 7,15m	1783 1843 1986 Dixmonte 1944 / 9,20 m Mars 1972 / 8,9 m Dixmonte 1952 / 8,92 m Oxyenne 1960 / 8,72 m
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue pénalisante de débit moyen, personnes déplacées, travaux importants de colmatage et la sécurité des biens et des personnes.			9 Janvier 1982 / 8,30 m Février 2001 / 7,96 m
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux et entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Février 2011 / 5 m 6 Janvier 2018 / 4,70m 22 Janvier 2018 / 4,69m	Octobre 1960 / 5,90m Janvier 1962 / 4,90m Février 2001 / 4,53m 6 Janvier 2018 / 4,18m 22 Janvier 2018 / 4,11m	7 Janvier 2018 / 6,81 m 23 Janvier 2018 / 6,96 m Mars 2001 / 6,70 m Février 2004 / 6,21 m Janvier 2009 / 6,90 m
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise			

Avertissement : le choix de la couleur tendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GAD
Version du 2 Juin 2021

5.p - Dordogne aval

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC			
Tronçon Céou		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON	
Rivière : Céou			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Frayssinet [Pont de Rhodes]	Léobard [Pont de Jardel]
		Crues historiques	Crues historiques
		Hauteur / Débit	Hauteur / Débit
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE</p> <p>Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, pertes à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</p>	<p>Octobre 1960</p> <p>4,60 m</p>	<p>Octobre 1960</p> <p>5,42 m</p>
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE</p> <p>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, pertes à grande échelle de la vie sociale, agricole et économique.</p>	<p>Janvier 1996 Septembre 1993</p> <p>2,32 m 2,12 m</p>	
JAUUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE</p> <p>Risque de crue ou de montées rapides des eaux entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</p>	<p>Février 2021 Janvier 1996 Septembre 1993 Décembre 2018 Janvier 2018</p> <p>1,63 m 1,63 m 1,57 m 1,54 m 1,53 m</p>	<p>Janvier 2009 Juin 2010 Février 2021 Avril 2008 Décembre 2019</p> <p>3,58 m 3,55 m 3,50 m 3,48 m 3,30 m</p>
VERT	<p>Niveau 1 : VERT</p> <p>Pas de vigilance particulière requise</p> <p>Situation normale</p>	<p>Tronçon avec possibilité de vigilance jaune dans un risque de montées rapides *</p> 	

5.q - Céou

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SFC GAD
Version du 2 juin 2021

5.r - Vézère amont-Loyre

Tronçon Vézère Amont		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
Rivières : Vézère Amont		Uzerche Vézère	Voutzac [Le Saillant] Vézère	Voutzac [L'Aurdounerie] Loyre	Saint-Mance [Pont de Burg] Loyre
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Crues historiques Hauteur / Débit	Crues historiques Hauteur / Débit	Crues historiques Hauteur / Débit	Crues historiques Hauteur / Débit
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menaces directes et généralisées de la sécurité des personnes et des biens.	Octobre 1962 2,85 m	Octobre 1962 2,30 m		Août 1962 5,30 m Octobre 1962 5,10 m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue généralisée de dimensions importantes susceptibles d'affecter un part. Eq. et tout sur la vie civile et la sécurité des biens et des personnes.	Juillet 2001 2,84 m		Février 2006 2,02 m	Juillet 2001 5,02 m Janvier 1962 4,60 m Février 2021 4,14 m
JAUUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montées rapides des eaux de crue pour des impacts économiques, mais pas de menaces directes de personnes et des biens.	5 Janvier 2018 2,19 m Aout 2008 2,02 m Mars 2018 2,13 m Février 2021 2 m 9 Février 2018 1,96 m 20 Janvier 2018 1,96 m Mars 2007 1,80 m Decembre 2018 1,78 m Janvier 2018 1,69 m	Janvier 1962 1,52 m Janvier 2018 1,47 m 8 Février 2018 1,46 m Decembre 2018 1,19 m 14 Janvier 2018 1,10 m	Février 2018 1,63 m	1er Janvier 2018 3,79 m Janvier 2018 3,71 m 20 Janvier 2018 3,58 m 11 Janvier 2018 3,48 m Mars 2007 3,40 m Decembre 2018 3,22 m 7 Janvier 2018 3,17 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise.				

Avertissement : le choix de la couleur tendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GAD
Version du 2 juin 2021

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC			
Tronçon Corrèze			
STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
Rivière : Corrèze			
Vigilance	Definition et conséquences attendues	Tulle Crues historiques Hauteur / Débit	Briève Crues Historiques Hauteur / Débit
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</p>	<p>Octobre 1960 5,33 m</p>	<p>Octobre 1960 4,90 m</p>
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreux évacués, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</p>	<p>Juillet 2001 3,15 m</p>	<p>Juillet 2001 2,96 m Janvier 1962 2,70 m</p>
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montées rapides de eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</p>	<p>Janvier 1992 2,82 m Janvier 2004 2,72 m Mars 2007 2,57 m 5 Janvier 2018 2,32 m Février 2021 2,22 m</p>	<p>Février 2021 1,60 m Janvier 2004 1,60 m 5 Janvier 2018 1,48 m Mars 2007 1,44 m 21 Janvier 2018 1,42 m Février 2016 1,32 m</p>
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p>Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montées rapides *</p>  <p>Situation normale</p>		

5.s - Corrèze

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GAD
Version du 2 juin 2021

Tronçon Vézère Aval		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
		Larche		Montignac	
Rivière : Vézère Aval		Crues historiques		Crues historiques	
Vigilance		Définition et conséquences attendues		Définition et conséquences attendues	
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.		Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreux évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	
		Octobre 1960 Juillet 2001	5,94 m 4,54 m	Octobre 1960	8,90 m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue généralisée de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreux évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.		Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreux évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.	
		Janvier 1982	3,90 m	Juillet 2001 Janvier 1982 Février 2021 6 Janvier 2018 21 Janvier 2019	8,59 m 8,58 m 5,50 m 5,23 m 5,17 m 5,03 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide de eaux entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activités agricole perturbée.		Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activités agricole perturbée.	
		Mars 2007 5 Janvier 2016 10 Février 2016 Février 2021 14 Février 2016 21 Janvier 2019 Janvier 2015	3,38 m 3,35 m 3,33 m 3,31 m 3,23 m 3,20 m 2,91 m	Décembre 2019 Janvier 2010 Juin 2016 Mai 2016 Janvier 2016 Janvier 2015	4,63 m 4,25 m 4,01 m 3,95 m 3,95 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale		Situation normale	

5.t - Vézère aval

Avertissement : le choix de la couleur tendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GAD
Version du 2 juin 2021

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Isle Amont		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON				
Rivières : Isle Amont		Cherret-Cubas Auvezère	St-Médard d'Excideuil Loue	Corgnac /S/le	Périgueux /S/le	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Cruas Historiques Hauteur / Débit	Cruas Historiques Hauteur / Débit	Cruas Historiques Hauteur / Débit	Cruas Historiques Hauteur / Débit	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risques de crue et gelures. Mort des arbres et gelures de la sécurité des personnes et des biens. Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, déplacements généralisés, évacuations généralisées et perturbations, paralyse à grande échelle du tissu urbain, approvisionnement et évacuation.</p>	<p>Decembre 1944 400 m</p>	<p>Septembre 1982 3,46 m Decembre 1944 3,26 m</p>	<p>Decembre 1944 3,40 m Septembre 1983 3,01 m</p>	<p>Decembre 1944 4,50 m</p>	
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risques de crue et gelures de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralyse d'une partie de la vie sociale, impacts économiques.</p>	<p>Septembre 1983 3,40 m Janvier 1982 3,20 m Janvier 1986 3,21 m Février 2016 3,09 m</p>	<p>Janvier 1982 2,70 m</p>	<p>Decembre 1982 2,75 m Janvier 1982 2,70 m</p>	<p>Janvier 1982 3,44 m Decembre 1982 3,47 m Septembre 1983 3,37 m</p>	
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risques de crue ou de moule rapide et de neige n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières exposées. Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, premières perturbations locales occasionnelles, premières pertes de récoltes, premières perturbations des commerces locaux, arrêt agricole partiel.</p>	<p>Février 2021 2,89 m</p>	<p>Février 2021 2,26 m 1er Janvier 2018 2,15 m 11 Janvier 2016 2,14 m Decembre 2019 2,11 m 19 Janvier 2018 2,00 m 7 Janvier 2016 1,91 m</p>	<p>Janvier 1986 2,11 m 1er Janvier 2018 2,04 m Février 2021 1,99 m 18 Janvier 2018 1,96 m Decembre 2019 1,91 m 7 Janvier 2016 1,80 m 11 Janvier 2018 1,46 m Janvier 2018 1,44 m</p>	<p>Janvier 1986 2,88 m Février 2021 2,28 m 1er Janvier 2018 2,28 m Decembre 2019 2,27 m 18 Janvier 2018 2,23 m 19 Janvier 2018 2,22 m 11 Janvier 2016 1,94 m</p>	
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise Situation normale</p>					

Alertes : le choix de la couleur prendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GAD
Version du 2 juin 2021

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Isle Aval		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
		Mussidan		Abzac	
Rivière : Isle		Cotes historiques		Cotes historiques	
Vigilance		Hauteur / Débit		Hauteur / Débit	
Définition et conséquences attendues					
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE</p> <p>Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concurrentes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</p>	<p>Décembre 1944</p> <p>4,80 m</p>	<p>Décembre 1944</p> <p>4,68</p>		
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE</p> <p>Risque de crue généralisée de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</p>	<p>Janvier 1962 – 4,08 m</p> <p>Janvier 1998 Février 2021</p> <p>3,79 m 3,52 m</p>	<p>Janvier 1962 Janvier 1998 Février 2021 Décembre 2019</p> <p>4,05 m 3,74 m 3,63 m 3,22 m</p>		
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE</p> <p>Risque de crue ou de montée rapide des eaux entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'événements saisonniers et/ou exposés.</p> <p>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, rizières, boyaux touchés, caves inondées, activité agricole perturbée.</p>	<p>Février 2016 22 Janvier 2018 6 Janvier 2018 Janvier 2016</p> <p>3,29 m 3,23 m 2,96 m 2,87 m</p>	<p>16 Février 2016 Janvier 2018 12 Janvier 2016 7 Janvier 2018 13 Janvier 2016 Janvier 2015 Février 2018 8 Janvier 2016</p> <p>3,08 m 3,07 m 3,03 m 2,99 m 2,95 m 1,99 m 1,97 m 1,80 m</p>		
VERT	<p>Niveau 1 : VERT</p> <p>Fras de vigilance particulière requise</p> <p>Situation normale</p>			<p>Jun 2018 - 1,65 m</p>	

5.v - Isle aval

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GAD
Version du 2 juin 2021

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Dronne Amont		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
Rivière : Dronne Amont		Brantôme		Ribérac	
Vigilance		Crues historiques		Crues historiques	
Définition et conséquences attendues		Hauteur / Débit		Hauteur / Débit	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE</p> <p>Risque de crue majeure, Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et nombreuses, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</p>	<p>Octobre 1960 4,60 m</p> <p>Janvier 1982 2,70 m</p>	<p>Décembre 1944 1,35 m</p>	
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE</p> <p>Risque de crue généralisée de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</p>	<p>Janvier 1982 2,35 m</p>	<p>Janvier 1982 1,18 m</p> <p>Janvier 1982 1,18 m</p>	
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE</p> <p>Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activités agricoles perturbées.</p>	<p>Février 2021 2,03 m</p> <p>Décembre 2019 1,87 m</p> <p>21 Janvier 2018 1,80 m</p> <p>2 Janvier 2018 1,57 m</p> <p>Janvier 2015 1,40 m</p> <p>7 Janvier 2016 1,35 m</p> <p>Décembre 2017 1,32 m</p>	<p>Février 2016 0,94 m</p> <p>21 Janvier 2018 0,89 m</p> <p>Décembre 2019 0,89 m</p> <p>2 Janvier 2018 0,80 m</p> <p>10 Janvier 2016 0,76 m</p> <p>Janvier 2015 0,74 m</p> <p>7 Janv 2016/ déc 2017 0,70 m</p>	
VERT	<p>Niveau 1 : VERT</p> <p>Pas de vigilance particulière requise</p>	<p>Situation normale</p>	<p>10 Janvier 2016 1,25 m</p>	<p>Février 2018 0,64 m</p>	

Avertissement : le choix de la couleur tendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC				
Tronçon Dronne Aval				
Rivière : Dronne Aval				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON		Hauteur / Débit
		Bonnes	Coutras	
		Cues Historiques	Cues Historiques	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE</p> <p>Risque de crue majeure, Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>		<p>1944</p> <p>4,20 m</p>	
			<p>Février 1904 Avril 1996 Janvier 1962</p> <p>3,60 m 3,56 m 3,45 m</p>	
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE</p> <p>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'affecter un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p>Février 2021</p> <p>1,66 m</p>	<p>Février 2021 Janvier 1982 Février 2016</p> <p>3,24 m 3,22 m 2,68 m</p>	
			<p>Decembre 2019: 2,59 m</p>	
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE</p> <p>Risque de crue ou de montée rapide des eaux entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>		<p>Janvier 1996 13 Janvier 2016 Janvier 2015</p> <p>2,27 m 1,91 m 1,55 m</p>	
			<p>Mars 2016 – 1,27 m 9 Janvier 2016 – 1,18 m</p>	
VERT	<p>Niveau 1 : VERT</p> <p>Pas de vigilance particulière requise</p>			<p>Situation normale</p>

5.x - Dronne aval

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GAD
Version du 2 juin 2021

Tronçon Estuaire de la Gironde Rivière : Estuaire de la Gironde		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON				
Vigilance		Le Verdon		Paulliac		
Definition et conséquences attendues		Crues Historiques		Crues Historiques		
		Hauteur / Débit		Hauteur / Débit		
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure, Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, pertes à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.	Decembre 1999	0,62 m	Decembre 1999	7,06 m
			Février 2010	6,57 m		
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue générique de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité de biens et des personnes.	Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, pertes à grande échelle de la vie sociale, agricole et économique.	Janvier 2014	6,42 m	Février 2014	6,73 m
			Decembre 1995	6,31 m	Decembre 1995	6,69 m
			Février 2014	6,27 m	Mars 2018	6,58 m
			Mars 2018	6,23 m	Février 2016	6,51 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	Perturbation de certaines activités liées au crues d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, crues inondées, activités agricole perturbées.	Mars 2014	6,28 m	Février 2021	6,49 m
			Février 2014	6,27 m	Février 2015	6,41 m
			Mars 2018	6,23 m	Janv. 2014, Mars 2016, Decembre 2019	6,38 m
			Mars 2018	6,15 m	Février 2017	6,32 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.	Mars 2015	5,91 m	Oct 2014, Sept. 2014, Octobre 2015	6,18 m, 6,17 m, 6,15 m
			Mars 2018	6,15 m	Mars 2015	6,31 m
			Février 2015	6,08 m	Janvier 2018	6,29 m
			Mars 2010, Février 2015, Février 2021, Janvier 2018	6,05 m, 6,02 m, 6,02 m, 6,01 m	Mars 2010, Avril 2016, Août 2015, Janvier 2015, Mars 2016	6,26 m, 6,23 m, 6,22 m

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GAD
Version du 2 juin 2021

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC

Tronçon Confluence Garonne Dordogne		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON	
Rivieres : Garonne et Dordogne		Bordeaux	Libourne
Vigilance		Cases Historiques	Cases Historiques
Definition et conséquences attendues		Hauteur / Débit	Hauteur / Débit
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p>Crise rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concertation par ordre d'urgence échelée d'urgence urban, agricole et industrielle.</p>	<p>Decembre 1999 7,05 m</p>	<p>Decembre 1999 6,36 m</p>
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p>Crise majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, perturbation d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</p>	<p>Decembre 1961 6,86 m Février 2016 6,82 m Février 1999/Mars 2014 6,77 m Février 2021 6,76 m 13 Decembre 2018 6,73 m 2 Mars 2018 6,70 m 5 Janvier 2018 6,69 m</p>	<p>Février 2021 6,17 m Février 1974 6,16 m Février 2018 6,13 m Decembre 2019 6,10 m 1er Février 2014 5,97 m</p>
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de mortede rapide des eaux entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, missions faciles fournies, crues inondées, activité agricole perturbée.</p>	<p>Février 2015 6,44 m Mars 2016 6,37 m Février 2018 6,35 m Janvier 2014 6,30 m 31 mars 2018 6,18 m Septembre 2014/Janvier 2019 6,09 m</p>	<p>Janvier 2014 5,72 m Novembre 2019 5,67 m Mars 2010 5,65 m 1er Février 2018 5,52 m 31 mars 2018 5,51 m 20 janvier 2018 5,50 m Janvier 2019 5,35 m</p>
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p>Situation normale.</p>		

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SFC GAD
Version du 2 juin 2021

5.aa - Garonne girondine

Tronçon Garonne Girondine		STATION DE REFERENCE DU TRONÇON			
Rivières : Garonne		La Réole		Cadillac	
Vigilance		Crues historiques		Crues historiques	
Définition et conséquences attendues		Hauteur / Débit		Hauteur / Débit	
R O U G E	<p>Niveau 4 : ROUGE</p> <p>Risque de crue majeure. Menace directe et gênante de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, panlyse à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</p>	<p>Mars 1930 28 Juin 1879 Février 1962 Décembre 1981</p>	<p>11,52 m 11,02 m 10,81 m 10,58 m</p>	<p>Mars 1930 Février 1952 11 mars 1927 4 mars 1995 17 décembre 1981</p>	<p>11,77 m 11,24 m 10,91 m 10,71 m 10,05 m</p>
O R A N G E	<p>Niveau 3 : ORANGE</p> <p>Risque de crue générale et de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, panlyse dure partie de la vie sociale, agricole et économique.</p>	<p>Janvier 1955 Février 2021 Février 1961 Décembre 2019 2 Janvier 1979</p>	<p>10,05 m 9,70 m 9,14 m 8,97 m 8,96 m</p>	<p>28 janvier 1955 10 décembre 1997 Février 2021</p>	<p>9,50 m 9,40 m 8,25 m</p>
J A U N E	<p>Niveau 2 : JAUNE</p> <p>Risque de crue ou de montée rapide des eaux entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premières évacuations localisées, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activités agricoles perturbées.</p>	<p>Janvier 2014 Janvier 2019 Janvier 2004 Février 2016 Février 2015 Février 2019</p>	<p>9,49 m 9,03 m 7,79 m 8,81 m 8,96 m 8,51 m</p>	<p>Décembre 2019 Janvier 2004 Mars 2006 Avril 2008</p>	<p>7,10 m 6,93 m 6,49 m 6,00 m</p>
V E R T	<p>Niveau 1 : VERT</p> <p>Pas de vigilance particulière requise</p> <p>Situation normale</p>				

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison ou activité saisonnière sensible.

SPC GAD du 2 juin 2021

Annexe 6. Liste des destinataires de la diffusion par mail de Vigicrues

Service	Destinataire	"Global (envoi de tous les bulletins du SPC)"	Non global (envoi des bulletins des heures nominales de 10h00 et de 16h00)	Envoi en complément des bulletins concernant les départements choisis, hors heures nominales et si évolution de la situation												
				15	16	17	19	24	32	33	40	46	64	65		
Pref 15	pref-defense-protection-civile@cantal.gouv.fr		x	x												
Pref 16	16sdsic-sdsic-angouleme@rescom.interieur.gouv.fr		x		x											
Pref 17	pref-defense-protection-civile@charente-maritime.gouv.fr		x			x										
Pref 19	19pftd-pref-correze@rescom.interieur.gouv.fr		x				x									
Pref 19	prefet@correze.pref.gouv.fr		x				x									
Pref 19	pref-defense-protection-civile@correze.gouv.fr		x				x									
Pref 19	crise.gestion-de@correze.gouv.fr		x				x									
Pref 19	cod.correze@orange.fr		x				x									
Pref 24	24pftd-pref-dordogne@rescom.interieur.gouv.fr		x					x								
Pref 24	24pftspc-sidpc-pref-dordogne@rescom.interieur.gouv.fr		x					x								
Pref 32	32codef-codef-auch@rescom.interieur.gouv.fr		x						x							
Pref 32	32pftd-pref-gers@rescom.interieur.gouv.fr		x						x							
Pref 33	33pftd-pref-gironde@rescom.interieur.gouv.fr		x							x						
Pref 40	pref-astreinte-cabinet@landes.gouv.fr		x								x					
Pref 46	46pftd-pref-lot@rescom.interieur.gouv.fr		x									x				
Pref 64	64codef-codef-pau@rescom.interieur.gouv.fr		x											x		
Pref 64	64pftd-pref-pyrenees-atlantiques@rescom.interieur.gouv.fr		x											x		
Pref 65	65pftd-pref-hautes-pyrenees@rescom.interieur.gouv.fr		x													x
DDT 15	rdi15@cantal.gouv.fr		x	x												
DDT 16	ddt-rdi@charente.gouv.fr		x		x											
DDTM 17	ddtm-rdi17@charente-maritime.gouv.fr		x			x										
DDT 19	ddt-rdi@correze.gouv.fr		x				x									
DDT 24	ddt-rdi@dordogne.gouv.fr		x					x								
DDT 32	ddt-rdi@gers.gouv.fr		x						x							
DDTM 33	ddtm-rdi@gironde.gouv.fr		x							x						
DDTM 40	ddt-rdi@landes.gouv.fr		x								x					
DDT 46	ddt-rdi46@lot.gouv.fr		x									x				
DDTM 64	ddtm-rdi@pyrenees-atlantiques.gouv.fr		x											x		
DDT 65	ddt-rdi65@hautes-pyrenees.gouv.fr		x													x
SDIS 16	meteo@sdis16.fr		x		x											
SDIS 16	codis16@sdis16.fr		x		x											
SDIS 17	codis17@sdis17.fr		x			x										
SDIS 19	codis@sdis19.fr		x				x									
SDIS 24	cdta@sdis24.fr		x					x								
SDIS 32	cta.codis@sdis32.fr		x						x							
SDIS 33	codis@sdis33.fr		x							x						
SDIS 40	codis@sdis40.fr		x								x					
SDIS 46	codis46@sdis46.fr		x									x				
SDIS 64	ctacodis@sdis64.fr		x											x		
SDIS 65	codis@sdis65.fr		x													x
Pref zonale	Pref de zone	x														
MZDS	DZDS	x														
DREAL	Direction DREAL Occitanie								x							

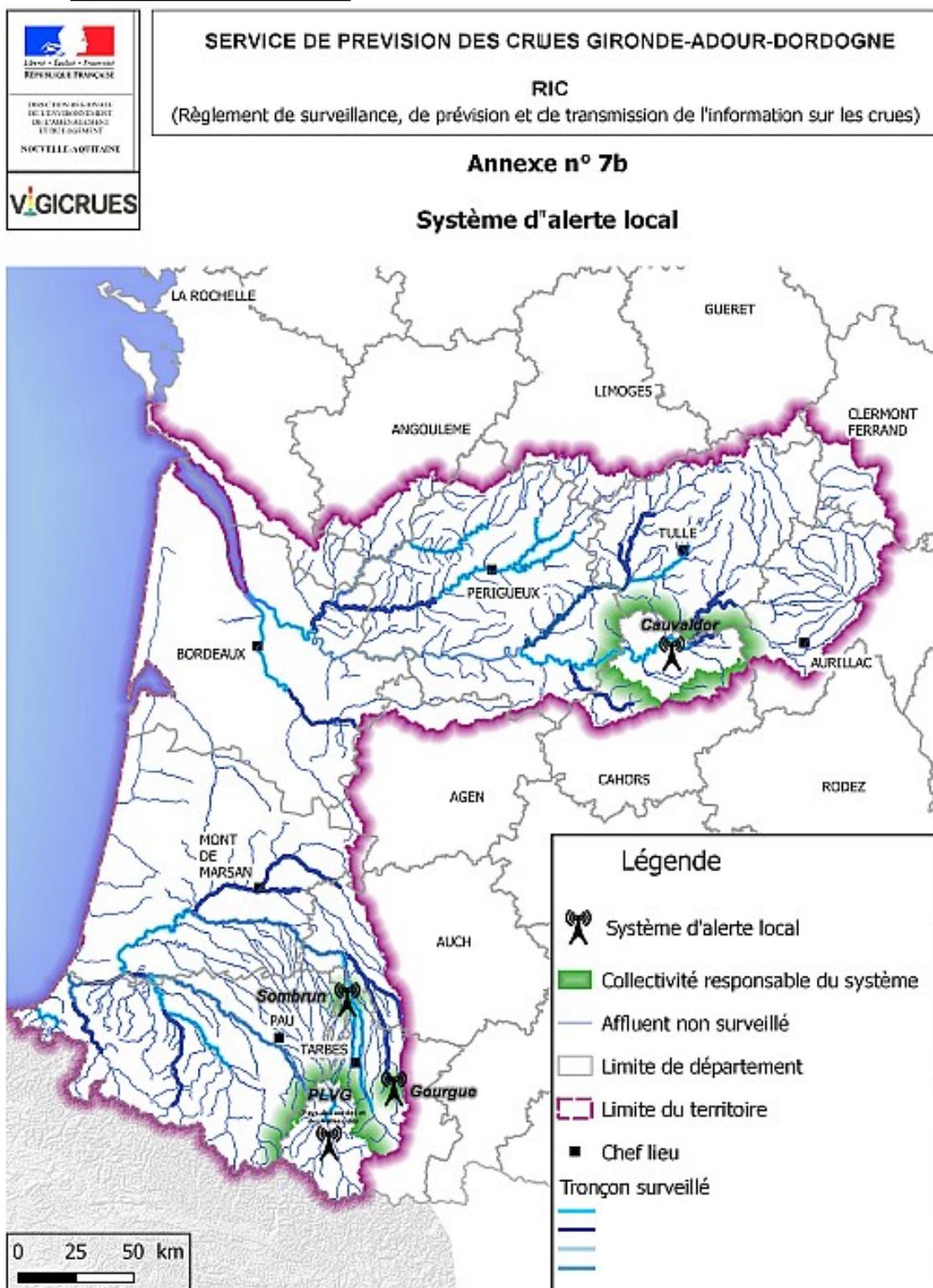
Annexe 7. SAL

7.a - Liste des cours d'eau avec intervention des collectivités locales

Cours d'eau	Tronçon	Collectivité	Département
Borrèze	Dordogne moyenne	Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR)	46
Alzou	Dordogne moyenne	Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR)	46
Bave	Dordogne moyenne	Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR)	46
Mamoul	Dordogne moyenne	Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR)	46
Sourdoire	Dordogne moyenne	Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR)	46
<i>Bastan*</i>	<i>Gave de Pau bigourdan</i>	<i>Syndicat mixte Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG)</i>	65
<i>Arros*</i>	<i>Arros-Bouès</i>	<i>Commune de Gourgue</i>	65
<i>Louet*</i>	<i>Adour amont-Echez</i>	<i>Commune de Sombrun</i>	65

* : projet

7.b - Carte de ces cours d'eau



Références : DREA / IN / SRM / DPC / GAD / 05
Date de réalisation : novembre 2020
R:\02_carrefour\02_DPC_GAD\02_division_prevision_crues\02_R0106_Carte_relevés\Ensemble-des-7-bassin\RIC_2019_RIC_annexe_territoire_de_competence_et_troncons_surveille.qxd

Annexe 8. Liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État

référentiel : Enveloppes approchées d'inondations potentielles (EAIP)

Tronçon	Cours d'eau	Département	Commune	Code INSEE
Adour amont	Adour	GERS	Cahuzac-sur-Adour	32070
Adour amont	Adour	GERS	Goux	32151
Adour amont	Adour	GERS	J0-Belloc	32163
Adour amont	Adour	GERS	Préchac-sur-Adour	32330
Adour amont	Adour	GERS	Tieste-Uragnoux	32445
Adour amont	Echez	GERS	Sauveterre	32418
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Arcizac-Adour	65019
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Artagnan	65035
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Asté	65042
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Aureilhan	65047
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Aurensan	65048
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Bagnères-de-Bigorre	65059
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Bazet	65072
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Bazillac	65073
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Bernac-Debat	65083
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Bours	65108
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Calxon	65119
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Camalès	65121
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Castelnau-Rivière-Basse	65130
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Caussade-Rivière	65137
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Estirac	65174
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Gensac	65196
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Gerde	65198
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Hères	65219
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Hills	65221
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Horgues	65223
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Labatut-Rivière	65240
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Lafitole	65243
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Laloubère	65251
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Louey	65284
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Marsac	65299
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Maubourguet	65304
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Momères	65313
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Montgalliard	65320
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Ordizan	65335
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Pouzac	65370
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Saint-Martin	65392
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Salles-Adour	65401
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Sarniguet	65406
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Séméac	65417
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Soues	65433
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Tarbes	65440
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Tostat	65446
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Trébons	65451
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Ugnouas	65457
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Vic-en-Bigorre	65460
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Villenave-près-Marsac	65477
Adour amont	Adour	HAUTES-PYRENEES	Ansost	65013
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Auriebat	65049
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Barbachen	65061
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Bordères-sur-l'Échez	65100
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Gayan	65189
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Ibos	65226
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Larreule	65262
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Liac	65273
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Maubourguet	65304
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Monfaucon	65314
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Nouilhan	65330
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Oursbellie	65350
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Pujo	65372
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Saint-Lézer	65390
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Sarriac-Bigorre	65409
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Segalas	65414
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Slarrouy	65425
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Talazac	65438
Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Tarbes	65440

Adour amont	Echez	HAUTES-PYRENEES	Vic-en-Bigorre	65460
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Angoumé	40003
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Candresse	40063
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Dax	40088
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Goos	40113
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Gousse	40115
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Hinx	40126
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Josse	40129
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Mées	40179
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Orist	40211
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Pey	40222
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Pontoux-sur-l'Adour	40230
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Port-de-Lanne	40231
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Préchaq-les-Bains	40237
Adour moyen	Adour	LANDES	Rivière-Saas-et-Gourby	40244
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Saint-Etienne-d'Orthe	40256
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Saint-Geours-de-Maremne	40261
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Saint-Jean-de-Lier	40263
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Saint-Jean-de-Marsacq	40264
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Saint-Martin-de-Hinx	40272
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Saint-Paul-lès-Dax	40279
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Saint-Vincent-de-Paul	40283
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Sainte-Marie-de-Gosse	40271
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Saubusse	40293
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Slest	40301
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Tercis-les-Bains	40314
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Téthieu	40315
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Vioq-d'Auribat	40324
Adour des Barthes	Adour	LANDES	Yzosse	40334
Adour moyen	Adour	GERS	Barcelonne-du-Gers	32027
Adour moyen	Adour	GERS	Bernède	32046
Adour moyen	Adour	GERS	Caumont	32093
Adour moyen	Adour	GERS	Comellan	32108
Adour moyen	Adour	GERS	Gée-Rivière	32145
Adour moyen	Adour	GERS	Izotges	32161
Adour moyen	Adour	GERS	Maulchères	32244
Adour moyen	Adour	GERS	Riscle	32344
Adour moyen	Adour	GERS	Saint-Germé	32378
Adour moyen	Adour	GERS	Saint-Mont	32398
Adour moyen	Adour	GERS	Sarragachies	32414
Adour moyen	Adour	GERS	Tarsac	32439
Adour moyen	Adour	GERS	Termes-d'Armagnac	32443
Adour moyen	Adour	LANDES	Aire-sur-l'Adour	40001
Adour moyen	Adour	LANDES	Audon	40018
Adour moyen	Adour	LANDES	Aurice	40020
Adour moyen	Adour	LANDES	Bégaar	40031
Adour moyen	Adour	LANDES	Bordères-et-Lamensans	40049
Adour moyen	Adour	LANDES	Cauna	40076
Adour moyen	Adour	LANDES	Cazères-sur-l'Adour	40080
Adour moyen	Adour	LANDES	Duhort-Bachen	40091
Adour moyen	Adour	LANDES	Gouts	40116
Adour moyen	Adour	LANDES	Grenade-sur-l'Adour	40117
Adour moyen	Adour	LANDES	Larivière-Saint-Savin	40145
Adour moyen	Adour	LANDES	Laurède	40147
Adour moyen	Adour	LANDES	Montgallard	40195
Adour moyen	Adour	LANDES	Mugron	40201
Adour moyen	Adour	LANDES	Nerbis	40204
Adour moyen	Adour	LANDES	Onard	40208
Adour moyen	Adour	LANDES	Poyanne	40235
Adour moyen	Adour	LANDES	Renung	40240
Adour moyen	Adour	LANDES	Saint-Maurice-sur-Adour	40275
Adour moyen	Adour	LANDES	Saint-Sever	40282
Adour moyen	Adour	LANDES	Souprosse	40309
Adour moyen	Adour	LANDES	Toulouzetle	40318
Adour moyen	Adour	LANDES	Vioq-d'Auribat	40324
Arros-Bouès	Arros	GERS	Armentieux	32008
Arros-Bouès	Arros	GERS	Beaumarchés	32036

Arros-Bouès	Arros	GERS	Beccas	32039
Arros-Bouès	Arros	GERS	Betplan	32050
Arros-Bouès	Arros	GERS	Cazaux-Villecomtal	32099
Arros-Bouès	Arros	GERS	Haget	32152
Arros-Bouès	Arros	GERS	Izotges	32161
Arros-Bouès	Arros	GERS	Julliac	32164
Arros-Bouès	Arros	GERS	Ladevèze-Rivière	32174
Arros-Bouès	Arros	GERS	Lasserade	32199
Arros-Bouès	Arros	GERS	Malabat	32225
Arros-Bouès	Arros	GERS	Marciac	32233
Arros-Bouès	Arros	GERS	Montégut-Arros	32283
Arros-Bouès	Arros	GERS	Plaisance	32319
Arros-Bouès	Arros	GERS	Pouydraguin	32325
Arros-Bouès	Arros	GERS	Saint-Aunx-Lengros	32362
Arros-Bouès	Arros	GERS	Saint-Justin	32383
Arros-Bouès	Arros	GERS	Sembouès	32427
Arros-Bouès	Arros	GERS	Tasque	32440
Arros-Bouès	Arros	GERS	Termes-d'Armagnac	32443
Arros-Bouès	Arros	GERS	Villecomtal-sur-Arros	32464
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Aubarède	65044
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Aurebat	65049
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Bordes	65101
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Buzon	65114
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Cabanac	65115
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Chelle-Debat	65142
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Ciarac	65149
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Goudon	65206
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Jacque	65232
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Laméac	65254
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Marseillan	65301
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Moulédous	65324
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Ozon	65353
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Peyraube	65357
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Peyriguère	65359
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Saint-Sever-de-Rustan	65397
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Sinzos	65426
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Thuy	65443
Arros-Bouès	Arros	HAUTES-PYRENEES	Tournay	65447
Arros-Bouès	Bouès	GERS	Aux-Aussat	32020
Arros-Bouès	Bouès	GERS	Beaumarçhès	32036
Arros-Bouès	Bouès	GERS	Estampes	32126
Arros-Bouès	Bouès	GERS	Julliac	32164
Arros-Bouès	Bouès	GERS	Laas	32167
Arros-Bouès	Bouès	GERS	Lagulan-Mazous	32181
Arros-Bouès	Bouès	GERS	Laveraët	32205
Arros-Bouès	Bouès	GERS	Marciac	32233
Arros-Bouès	Bouès	GERS	Miélan	32252
Arros-Bouès	Bouès	GERS	Monlezun	32273
Arros-Bouès	Bouès	GERS	Pallanne	32303
Arros-Bouès	Bouès	GERS	Tiliac	32446
Arros-Bouès	Bouès	GERS	Tourdun	32450
Bec du Gave	Adour	LANDES	Port-de-Lanne	40231
Bec du Gave	Adour	LANDES	Saint-Barthélemy	40251
Bec du Gave	Adour	LANDES	Saint-Laurent-de-Gosse	40268
Bec du Gave	Adour	LANDES	Saint-Martin-de-Seignanx	40273
Bec du Gave	Adour	LANDES	Sainte-Marie-de-Gosse	40271
Bec du Gave	Adour	PYRENEES-ATLANTIQUES	Guiche	64250
Bec du Gave	Adour	PYRENEES-ATLANTIQUES	Lahonce	64304
Bec du Gave	Adour	PYRENEES-ATLANTIQUES	Sames	64502
Bec du Gave	Adour	PYRENEES-ATLANTIQUES	Urcuit	64540
Bec du Gave	Adour	PYRENEES-ATLANTIQUES	Urt	64546
Bec du Gave	Gaves réunis	LANDES	Caunelle	40077
Bec du Gave	Gaves réunis	LANDES	Hastings	40120
Bec du Gave	Gaves réunis	LANDES	Oeyregave	40206
Bec du Gave	Gaves réunis	LANDES	Orthevielle	40212
Bec du Gave	Gaves réunis	LANDES	Peyrehorade	40224
Bec du Gave	Gaves réunis	LANDES	Port-de-Lanne	40231

Bec du Gave	Gaves réunis	LANDES	Sainte-Marie-de-Gosse	40271
Bec du Gave	Gaves réunis	PYRENEES-ATLANTIQUES	Sames	64502
Céou	Céou	DORDOGNE	Bouziac	24063
Céou	Céou	DORDOGNE	Castelnau-la-Chapelle	24086
Céou	Céou	DORDOGNE	Cézac-et-Saint-Julien	24091
Céou	Céou	DORDOGNE	Daglan	24150
Céou	Céou	DORDOGNE	Florimont-Gaumier	24184
Céou	Céou	DORDOGNE	Saint-Aubin-de-Nabirat	24375
Céou	Céou	DORDOGNE	Saint-Cybranet	24395
Céou	Céou	DORDOGNE	Saint-Martial-de-Nabirat	24450
Céou	Céou	LOT	Concorès	46072
Céou	Céou	LOT	Dégagnac	46087
Céou	Céou	LOT	Frayssinet	46113
Céou	Céou	LOT	Gourdon	46127
Céou	Céou	LOT	Léobard	46169
Céou	Céou	LOT	Saint-Chamarand	46253
Céou	Céou	LOT	Saint-Germain-du-Bel-Air	46267
Céou	Céou	LOT	Salviac	46297
Confluence Adour-Nive	Adour	PYRENEES-ATLANTIQUES	Anglet	64024
Confluence Adour-Nive	Adour	PYRENEES-ATLANTIQUES	Arcanques	64038
Confluence Adour-Nive	Adour	PYRENEES-ATLANTIQUES	Bayonne	64102
Confluence Adour-Nive	Adour	PYRENEES-ATLANTIQUES	Boucau	64140
Confluence Adour-Nive	Adour	PYRENEES-ATLANTIQUES	Lahonce	64304
Confluence Adour-Nive	Adour	PYRENEES-ATLANTIQUES	Mouguerre	64407
Confluence Adour-Nive	Adour	PYRENEES-ATLANTIQUES	Saint-Pierre-d'Inube	64496
Confluence Adour-Nive	Adour	LANDES	Tarnos	40312
Confluence Adour-Nive	Nive	PYRENEES-ATLANTIQUES	Anglet	64024
Confluence Adour-Nive	Nive	PYRENEES-ATLANTIQUES	Bayonne	64102
Confluence Adour-Nive	Nive	PYRENEES-ATLANTIQUES	Bassussary	64100
Confluence Adour-Nive	Nive	PYRENEES-ATLANTIQUES	Ustaritz	64547
Confluence Adour-Nive	Nive	PYRENEES-ATLANTIQUES	Villefranque	64558
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Ambarès-et-Lagrave	33003
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Ambès	33004
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Arveyres	33015
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Asques	33016
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Bourg	33067
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Cadillac-en-Fronsadals	33082
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Cubzac-les-Ponts	33143
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Fronsac	33174
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Izon	33207
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	La Rivière	33356
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Libourne	33243
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Lugon-et-l'Île-du-Camay	33259
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Prignac-et-Marcamps	33339
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Saint-André-de-Cubzac	33366
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Saint-Germain-de-la-Rivière	33414
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Saint-Gervais	33415
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Saint-Loubès	33433
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Saint-Michel-de-Fronsac	33451
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Saint-Romain-la-Virvée	33470
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Saint-Seurin-de-Bourg	33475
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Saint-Sulpice-et-Cameyrac	33483
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Saint-Vincent-de-Paul	33487
Confluence Garonne-Dordogne	Dordogne	GIRONDE	Vayres	33539
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Ambarès-et-Lagrave	33003
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Ambès	33004
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Ayguemorte-les-Graves	33023
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Bassens	33032
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Baurech	33033
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Beauliran	33037
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Bègles	33039
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Blanquefort	33056
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Bordeaux	33063
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Bouillac	33065
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Bruges	33075
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Cadaujac	33080
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Cambes	33084

Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Cambianes-et-Meynac	33085
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Castres-Gironde	33109
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Cenon	33119
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Floirac	33167
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Isle-Saint-Georges	33206
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Labarde	33211
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Langolran	33226
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Latrene	33234
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Le Tourne	33534
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Lestiac-sur-Garonne	33241
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Lormont	33249
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Ludon-Médoc	33256
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Macau	33262
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Parempuyre	33312
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Portets	33334
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Quinsac	33349
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Saint-Louis-de-Montferand	33434
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Saint-Médard-d'Eyrans	33448
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Tabanac	33518
Confluence Garonne-Dordogne	Garonne	GIRONDE	Villenave-d'Omon	33550
Confluence Garonne-Dordogne	Gironde	GIRONDE	Arclins	33010
Confluence Garonne-Dordogne	Gironde	GIRONDE	Bayon-sur-Gironde	33035
Confluence Garonne-Dordogne	Gironde	GIRONDE	Cantenac	33091
Confluence Garonne-Dordogne	Gironde	GIRONDE	Gauriac	33182
Confluence Garonne-Dordogne	Gironde	GIRONDE	Margaux	33268
Confluence Garonne-Dordogne	Gironde	GIRONDE	Plassac	33325
Confluence Garonne-Dordogne	Gironde	GIRONDE	Soussans	33517
Confluence Garonne-Dordogne	Gironde	GIRONDE	Villeneuve	33551
Corrèze	Corrèze	CORREZE	Aubazines	19013
Corrèze	Corrèze	CORREZE	Brive-la-Gallarde	19031
Corrèze	Corrèze	CORREZE	Chameyrat	19038
Corrèze	Corrèze	CORREZE	Cornil	19061
Corrèze	Corrèze	CORREZE	Dampnat	19068
Corrèze	Corrèze	CORREZE	Laguette	19101
Corrèze	Corrèze	CORREZE	Malemort-sur-Corrèze	19123
Corrèze	Corrèze	CORREZE	Naves	19146
Corrèze	Corrèze	CORREZE	Sainte-Fortunade	19203
Corrèze	Corrèze	CORREZE	Saint-Hilaire-Peyroux	19211
Corrèze	Corrèze	CORREZE	Saint-Pantaléon-de-Larche	19229
Corrèze	Corrèze	CORREZE	Tulle	19272
Corrèze	Corrèze	CORREZE	Ussac	19274
Dordogne amont - Cère - Maronne	Cère	CORREZE	Monceaux-sur-Dordogne	19140
Dordogne amont - Cère - Maronne	Cère	LOT	Blars-sur-Cère	46029
Dordogne amont - Cère - Maronne	Cère	LOT	Gagnac-sur-Cère	46117
Dordogne amont - Cère - Maronne	Cère	LOT	Girac	46123
Dordogne amont - Cère - Maronne	Cère	LOT	Laval-de-Cère	46163
Dordogne amont - Cère - Maronne	Cère et Dordogne	LOT	Bretenoux	46038
Dordogne amont - Cère - Maronne	Cère et Dordogne	LOT	Prudhomat	46228
Dordogne amont - Cère - Maronne	Dordogne	CORREZE	Aitillac	19007
Dordogne amont - Cère - Maronne	Dordogne	CORREZE	Argental	19010
Dordogne amont - Cère - Maronne	Dordogne	CORREZE	Astillac	19012
Dordogne amont - Cère - Maronne	Dordogne	CORREZE	Bassignac-le-Bas	19017
Dordogne amont - Cère - Maronne	Dordogne	CORREZE	Beauville-sur-Dordogne	19019
Dordogne amont - Cère - Maronne	Dordogne	CORREZE	Brivezac	19032
Dordogne amont - Cère - Maronne	Dordogne	CORREZE	Chenailler-Mascheix	19054
Dordogne amont - Cère - Maronne	Dordogne	CORREZE	Lourdres	19116
Dordogne amont - Cère - Maronne	Dordogne	CORREZE	Monceaux-sur-Dordogne	19140
Dordogne amont - Cère - Maronne	Dordogne	CORREZE	Saint-Martial-Entraygues	19221
Dordogne amont - Cère - Maronne	Dordogne	LOT	Puybrun	46229
Dordogne amont - Cère - Maronne	Dordogne	LOT	Tauriac	46313
Dordogne amont - Cère - Maronne	Maronne	CORREZE	Camps-Saint-Mathurin-Léobazel	19034
Dordogne amont - Cère - Maronne	Maronne	CORREZE	Hautefage	19091
Dordogne amont - Cère - Maronne	Maronne	CORREZE	La Chapelle-Saint-Géraud	19045
Dordogne amont - Cère - Maronne	Maronne	CORREZE	Mercœur	19133
Dordogne amont - Cère - Maronne	Maronne	CORREZE	Reygade	19171
Dordogne amont - Cère - Maronne	Maronne	CORREZE	Saint-Geniez-au-Merle	19205
Dordogne amont - Cère - Maronne	Maronne	CORREZE	Sexcles	19259

Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Alles-sur-Dordogne	24005
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Badefols-sur-Dordogne	24022
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Baneuil	24023
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Bergerac	24037
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Calès	24073
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Cours-de-Pile	24140
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Couze-et-Saint-Front	24143
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Creysse	24145
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Gardonne	24194
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	La Force	24222
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Lalinde	24223
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Lamonzie-Saint-Martin	24225
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Lamothe-Montravel	24226
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Le Buisson-de-Cadouin	24068
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Le Fieix	24182
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Limeuil	24240
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Mauzac-et-Grand-Castang	24260
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Montcaret	24289
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Mouleydier	24296
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Paunat	24318
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Pontours	24334
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt	24335
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Prigonrieux	24340
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Saint-Agne	24361
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Saint-Antoine-de-Breuilh	24370
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Saint-Capraise-de-Lalinde	24382
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Saint-Germain-et-Mons	24419
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Saint-Laurent-des-Vignes	24437
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Saint-Pierre-d'Eyraud	24487
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Saint-Seurin-de-Prats	24501
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Trémolat	24558
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Varennes	24566
Dordogne aval	Dordogne	DORDOGNE	Velines	24568
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Arveyres	33015
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Branne	33071
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Cabara	33078
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Castillon-la-Bataille	33108
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Civrac-sur-Dordogne	33127
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Eynesse	33160
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Flaujacgues	33168
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Fronsac	33174
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Génissac	33185
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Grézillac	33194
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Julliac	33210
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Mouliets-et-Villemarin	33296
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Moulon	33298
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Pessac-sur-Dordogne	33319
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Pineuilh	33324
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Saint-André-et-Appelles	33369
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Saint-Aubin-de-Branne	33375
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Saint-Avit-de-Soulège	33377
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Saint-Avit-Saint-Nazaire	33378
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Saint-Émilion	33394
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Saint-Jean-de-Blaignac	33421
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Saint-Magne-de-Castillon	33437
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Saint-Pey-d'Armens	33459
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Saint-Pey-de-Castets	33460
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Saint-Sulpice-de-Faleyrens	33480
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Saint-Vincent-de-Pertignas	33488
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Sainte-Florence	33401
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Sainte-Foy-la-Grande	33402
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Sainte-Terre	33485
Dordogne aval	Dordogne	GIRONDE	Vignonet	33546
Dordogne aval et Isle aval	Dordogne et Isle	GIRONDE	Libourne	33243
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Alias-les-Mines	24006
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Alles-sur-Dordogne	24005
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Berbigulères	24036

Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Beynac-et-Cazenac	24040
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Bézenac	24041
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Calviac-en-Périgord	24074
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Carlux	24081
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Carsac-Aillac	24082
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Castelnaud-la-Chapelle	24086
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Castels	24087
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Cazoulès	24089
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Cénac-et-Saint-Julien	24091
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Coux-et-Bigaroque	24142
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Domme	24152
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Groÿjac	24207
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	La Roque-Gageac	24355
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Le Buisson-de-Cadouin	24068
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Limeuil	24240
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Marnac	24254
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Mouzens	24298
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Peyrillac-et-Millac	24325
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Sainte-Mondane	24470
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Saint-Chamassy	24388
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Saint-Cyprien	24396
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Saint-Julien-de-Lampon	24432
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Saint-Vincent-de-Cosse	24510
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Siorac-en-Périgord	24538
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Veyrignac	24574
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Vézac	24577
Dordogne moyenne	Dordogne	DORDOGNE	Vitrac	24587
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Bétaille	46028
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Carennac	46058
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Creyssac	46084
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Floirac	46106
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Ginfrac	46122
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Lacave	46144
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Lanzac	46153
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Le Roc	46239
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Martel	46185
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Meyronne	46192
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Montvalent	46208
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Pinsac	46220
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Prudhomat	46228
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Saint-Denis-lès-Martel	46265
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Saint-Sozy	46293
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Souillac	46309
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Tauriac	46313
Dordogne moyenne	Dordogne	LOT	Vayrac	46330
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Allemans	24007
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Bourdellies	24055
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Bourg-du-Bost	24058
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Brantôme	24064
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Celles	24090
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Comberanche-et-Épeluche	24128
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Creysnac	24144
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Douchapt	24154
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Grand-Brassac	24200
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Lisle	24243
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Montagrier	24286
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Paussac-et-Saint-Vivien	24319
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Ribérac	24352
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Saint-Méard-de-Drôme	24460
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Saint-Victor	24508
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Tocane-Saint-Apre	24553
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Valeuil	24561
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Vanxains	24564
Dronne amont	Dronne	DORDOGNE	Villetourelx	24586
Dronne aval	Dronne	CHARENTE	Aubeterre-sur-Dronne	16020
Dronne aval	Dronne	CHARENTE	Bazac	16034
Dronne aval	Dronne	CHARENTE	Bonnes	16049

Dronne aval	Dronne	CHARENTE	Laprade	16180
Dronne aval	Dronne	CHARENTE	Les Essards	16130
Dronne aval	Dronne	CHARENTE	Médillac	16215
Dronne aval	Dronne	CHARENTE	Nabinaud	16240
Dronne aval	Dronne	CHARENTE	Saint-Quentin-de-Chalais	16346
Dronne aval	Dronne	CHARENTE	Saint-Séverin	16350
Dronne aval	Dronne	CHARENTE-MARITIME	La Barde	17033
Dronne aval	Dronne	CHARENTE-MARITIME	Saint-Aigulin	17309
Dronne aval	Dronne	DORDOGNE	Bourg-du-Bost	24058
Dronne aval	Dronne	DORDOGNE	Chenaud	24118
Dronne aval	Dronne	DORDOGNE	La Roche-Chalais	24354
Dronne aval	Dronne	DORDOGNE	Parcouf	24316
Dronne aval	Dronne	DORDOGNE	Petit-Bersac	24323
Dronne aval	Dronne	DORDOGNE	Saint-Aulaye	24376
Dronne aval	Dronne	GIRONDE	Chamadelle	33124
Dronne aval	Dronne	GIRONDE	Coutras	33138
Dronne aval	Dronne	GIRONDE	Lagorce	33218
Dronne aval	Dronne	GIRONDE	Les Eglisottes-et-Chalaures	33154
Dronne aval	Dronne	GIRONDE	Les Peintures	33315
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Arces	17015
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Barzan	17034
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	17098
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Épargnes	17152
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Floirac	17160
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Meschers-sur-Gironde	17230
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Mortagne-sur-Gironde	17248
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Royan	17306
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Saint-Bonnet-sur-Gironde	17312
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Saint-Dizant-du-Gua	17325
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Saint-Fort-sur-Gironde	17328
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Saint-Georges-de-Didonne	17333
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Saint-Georges-des-Angôlts	17335
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Saint-Romain-sur-Gironde	17392
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Saint-Sorlin-de-Conac	17405
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Saint-Thomas-de-Conac	17410
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Semussac	17425
Estuaire Gironde	Gironde	CHARENTE-MARITIME	Talmont-sur-Gironde	17437
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Anglade	33006
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Bégadan	33038
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Blaignan-Prignac	33055
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Blaye	33058
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Braud-et-Saint-Louis	33073
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Campugnan	33089
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Cartelègue	33101
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Cissac-Médoc	33125
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Civrac-en-Médoc	33128
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Cussac-Fort-Médoc	33146
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Étauliers	33159
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Eyrans	33161
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Fours	33172
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Gallian-Médoc	33177
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Grayan-et-l'Hôpital	33193
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Jau-Dignac-et-Loirac	33208
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Lamarque	33220
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Lesparre-Médoc	33240
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Le Verdon-sur-Mer	33544
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Ordonnac	33309
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Paulliac	33314
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Prignac-en-Médoc	33338
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Queyrac	33348
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Reignac	33351
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Saint-Androny	33370
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Saint-Aubin-de-Blaye	33374
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Saint-Christoly-Médoc	33383
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Saint-Ciers-sur-Gironde	33389
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Saint-Estèphe	33395
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Saint-Genès-de-Blaye	33405

Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Saint-Germain-d'Esteuil	33412
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Saint-Julien-Beychevelle	33423
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Saint-Laurent-Médoc	33424
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Saint-Martin-Lacaussade	33441
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Saint-Palais	33456
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Saint-Sauveur	33471
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Saint-Seurin-de-Cadoume	33476
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Saint-Vivien-de-Médoc	33490
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Saint-Yzans-de-Médoc	33493
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Saugon	33502
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Soulac-sur-Mer	33514
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Talais	33521
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Valeyrac	33538
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Vendays-Montalivet	33540
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Vensac	33541
Estuaire Gironde	Gironde	GIRONDE	Vertheuil	33545
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Arbanats	33007
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Barle	33027
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Barsac	33030
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Bassanne	33031
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Béquey	33040
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Blaignac	33054
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Bourdelles	33066
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Cadillac	33081
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Casseuil	33102
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Castets-et-Castillon	33106
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Caudrot	33111
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Cérons	33120
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Floudès	33169
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Fontet	33170
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Gironde-sur-Dropt	33187
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Hure	33204
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Langolan	33226
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Langon	33227
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Le Plan-sur-Garonne	33323
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Lestlac-sur-Garonne	33241
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Louplac	33253
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Paillet	33311
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Podensac	33327
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Pondaurat	33331
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Portets	33334
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Preignac	33337
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Puybarban	33346
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	La Réole	33352
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Rions	33355
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Saint-Loubert	33432
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Saint-Macaire	33435
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Saint-Maixant	33438
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Saint-Martin-de-Sescas	33444
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Saint-Pardon-de-Conques	33457
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Saint-Pierre-d'Aurillac	33463
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Saint-Pierre-de-Mons	33465
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Sainte-Croix-du-Mont	33392
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Toulence	33533
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Verdelais	33543
Garonne Girondine	Garonne	GIRONDE	Virelade	33552
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	LANDES	Caunelle	40077
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	LANDES	Oeyregave	40206
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	LANDES	Sorde-l'Abbaye	40306
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Abitain	64004
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Andren	64022
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Araujuzon	64032
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Araux	64033
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Aren	64039
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Athos-Aspils	64071
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Audaux	64075
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Auterive	64082

Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Autevielle-Saint-Martin-Bideren	64083
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Barraute-Camu	64096
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Bastanès	64099
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Bidos	64126
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Bugnein	64149
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Carresse-Cassaber	64168
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Castagnède	64170
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Castetnau-Camblong	64178
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Dognen	64201
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Escos	64205
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Estos	64220
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Géronce	64241
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Guinarthe-Parenties	64251
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Gurs	64253
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Jasses	64281
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Laàs	64287
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Ledeux	64328
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Léren	64334
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Mérteïn	64381
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Montfort	64403
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Moumour	64409
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Narp	64414
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Navarrenx	64416
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Oloron-Sainte-Marie	64422
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Oraàs	64423
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Orin	64426
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Ossenx	64434
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Poey-d'Oloron	64449
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Préchaq-Josbaig	64458
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Préchaq-Navarrenx	64459
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Saint-Dos	64474
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Saint-Gladie-Arrive-Muneln	64480
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Saint-Pé-de-Léren	64494
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Saucède	64508
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Sauveterre-de-Béarn	64513
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Sus	64529
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Susmiou	64530
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Verdets	64551
Gave d'Oloron	Gave d'Oloron	PYRENEES-ATLANTIQUES	Viellenave-de-Navarrenx	64555
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	LANDES	Caunelle	40077
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	LANDES	Habas	40118
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	LANDES	Labatut	40132
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	LANDES	Oeyregave	40206
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	LANDES	Saint-Cricq-du-Gave	40254
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	LANDES	Sorde-l'Abbaye	40306
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	HAUTES-PYRENEES	Saint-Pé-de-Bigorre	65395
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Abidos	64003
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Abos	64005
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Arbus	64037
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Aressy	64041
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Argagnon	64042
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Artiquelouve	64060
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Artix	64061
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Assat	64067
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Asson	64068
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Baigts-de-Béarn	64087
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Bailros	64091
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Baudreix	64101
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Belloq	64108
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Bérenx	64112
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Bésingrand	64117
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Billère	64129
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Biron	64131
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Bizanos	64132
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Boeil-Bezing	64133
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Bordes	64138
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Castéti	64177

Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Coarraze	64191
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Denguin	64198
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Gelos	64237
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Igon	64270
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Jurançon	64284
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Labastide-Cézéracq	64288
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Lacq	64300
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Lagor	64301
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Lahontan	64305
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Laroin	64315
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Lescar	64335
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Lestelle-Bétharram	64339
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Lons	64348
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Masiacq	64367
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Mazères-Lezons	64373
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Mellon	64376
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Mirepeix	64386
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Mont	64396
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Montaut	64400
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Narcastet	64413
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Nay	64417
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Orthez	64430
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Os-Marsillon	64431
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Pardies	64443
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Pardies-Piétat	64444
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Pau	64445
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Puyoô	64461
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Ramous	64462
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Salles-Mongiscard	64500
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Sarpourenx	64505
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Siros	64525
Gave de Pau béamais	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Tarsacq	64535
Gave de Pau bigourdan	Gave de Pau	HAUTES-PYRENEES	Agos-Vidalos	65004
Gave de Pau bigourdan	Gave de Pau	HAUTES-PYRENEES	Argelès-Gazost	65025
Gave de Pau bigourdan	Gave de Pau	HAUTES-PYRENEES	Aspin-en-Lavedan	65040
Gave de Pau bigourdan	Gave de Pau	HAUTES-PYRENEES	Ayros-Arbouix	65055
Gave de Pau bigourdan	Gave de Pau	HAUTES-PYRENEES	Ayzac-Ost	65056
Gave de Pau bigourdan	Gave de Pau	HAUTES-PYRENEES	Boô-Silhen	65098
Gave de Pau bigourdan	Gave de Pau	HAUTES-PYRENEES	Ger	65197
Gave de Pau bigourdan	Gave de Pau	HAUTES-PYRENEES	Geu	65201
Gave de Pau bigourdan	Gave de Pau	HAUTES-PYRENEES	Lourdes	65286
Gave de Pau bigourdan	Gave de Pau	HAUTES-PYRENEES	Lugagnan	65291
Gave de Pau bigourdan	Gave de Pau	HAUTES-PYRENEES	Peyrouse	65360
Gave de Pau bigourdan	Gave de Pau	HAUTES-PYRENEES	Saint-Pé-de-Bigorre	65395
Gave de Pau bigourdan	Gave de Pau	HAUTES-PYRENEES	Viger	65470
Gave de Pau bigourdan	Gave de Pau	PYRENEES-ATLANTIQUES	Lestelle-Bétharram	64339
Isle amont	Auvezère	DORDOGNE	Anhliac	24009
Isle amont	Auvezère	DORDOGNE	Cherveix-Cubas	24120
Isle amont	Auvezère	DORDOGNE	Cubjac-Auvezère-Vald'Ans	24147
Isle amont	Auvezère	DORDOGNE	Génis	24196
Isle amont	Auvezère	DORDOGNE	Sainte-Eulalie-d'Ans	24401
Isle amont	Auvezère	DORDOGNE	Tourtoirac	24555
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Nanthiat	24305
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Annesse-et-Beaulieu	24010
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Antonne-et-Trigonant	24011
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Bassillac-et-Auberoche	24026
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Boulazac	24053
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Chancelade	24102
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Corgnac-sur-l'Isle	24134
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Coulounieix-Chamiers	24138
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Douzillac	24157
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Escolre	24162
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Marsac-sur-l'Isle	24256
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Mayac	24262
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Montrem	24295
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Neuic	24309
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Périgueux	24322

Isle amont	Isle	DORDOGNE	Razac-sur-l'Isle	24350
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Saint-Astier	24372
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Saint-Jory-las-Bloux	24429
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Saint-Léon-sur-l'Isle	24442
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Saint-Vincent-sur-l'Isle	24513
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Sanilhac	24312
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Sarillac-sur-l'Isle	24521
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Savignac-les-Églises	24527
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Sourzac	24543
Isle amont	Isle	DORDOGNE	Trélissac	24557
Isle amont	Loue	DORDOGNE	Excideuil	24164
Isle amont	Loue	DORDOGNE	Saint-Martial-d'Albarède	24448
Isle amont	Loue	DORDOGNE	Saint-Médard-d'Excideuil	24463
Isle amont	Loue	DORDOGNE	Saint-Pantalay-d'Excideuil	24476
Isle amont	Loue et Isle	DORDOGNE	Coulaures	24137
Isle aval	Isle	DORDOGNE	Le Pizou	24329
Isle aval	Isle	DORDOGNE	Ménespies	24264
Isle aval	Isle	DORDOGNE	Beaupouyet	24029
Isle aval	Isle	DORDOGNE	Montpon-Ménéstérol	24294
Isle aval	Isle	DORDOGNE	Moulin-Neuf	24297
Isle aval	Isle	DORDOGNE	Mussidan	24299
Isle aval	Isle	DORDOGNE	Saint-Front-de-Pradoux	24409
Isle aval	Isle	DORDOGNE	Saint-Laurent-des-Hommes	24436
Isle aval	Isle	DORDOGNE	Saint-Louis-en-l'Isle	24444
Isle aval	Isle	DORDOGNE	Saint-Martial-d'Artenet	24449
Isle aval	Isle	DORDOGNE	Saint-Martin-l'Astier	24457
Isle aval	Isle	DORDOGNE	Saint-Médard-de-Mussidan	24462
Isle aval	Isle	DORDOGNE	Sourzac	24543
Isle aval	Isle	GIRONDE	Abzac	33001
Isle aval	Isle	GIRONDE	Arveyres	33015
Isle aval	Isle	GIRONDE	Bonzac	33062
Isle aval	Isle	GIRONDE	Camps-sur-l'Isle	33088
Isle aval	Isle	GIRONDE	Fronsac	33174
Isle aval	Isle	GIRONDE	Galgon	33179
Isle aval	Isle	GIRONDE	Gours	33191
Isle aval	Isle	GIRONDE	Gulfres	33230
Isle aval	Isle	GIRONDE	Libourne	33243
Isle aval	Isle	GIRONDE	Les Billaux	33052
Isle aval	Isle	GIRONDE	Porchères	33332
Isle aval	Isle	GIRONDE	Sablons	33362
Isle aval	Isle	GIRONDE	Sallans	33364
Isle aval	Isle	GIRONDE	Saint-Antoine-sur-l'Isle	33373
Isle aval	Isle	GIRONDE	Saint-Denis-de-Piie	33393
Isle aval	Isle	GIRONDE	Saint-Martin-de-Laye	33442
Isle aval	Isle	GIRONDE	Saint-Médard-de-Guilzières	33447
Isle aval	Isle	GIRONDE	Saint-Seurin-sur-l'Isle	33478
Isle aval	Isle	GIRONDE	Savignac-de-l'Isle	33509
Isle aval et Dronne aval	Isle et Dronne	GIRONDE	Coutras	33138
Midouze	Douze	GERS	Cazaubon	32096
Midouze	Douze	GERS	Larée	32193
Midouze	Douze	LANDES	Arie	40014
Midouze	Douze	LANDES	Betbezer-d'Armagnac	40039
Midouze	Douze	LANDES	Canenx-et-Réaut	40064
Midouze	Douze	LANDES	Labastide-d'Armagnac	40131
Midouze	Douze	LANDES	Lagrange	40140
Midouze	Douze	LANDES	Lucbardez-et-Bargues	40162
Midouze	Douze	LANDES	Mailières	40170
Midouze	Douze	LANDES	Mauvezin-d'Armagnac	40176
Midouze	Douze	LANDES	Mont-de-Marsan	40192
Midouze	Douze	LANDES	Pouydesseaux	40234
Midouze	Douze	LANDES	Roquefort	40245
Midouze	Douze	LANDES	Saint-Avit	40250
Midouze	Douze	LANDES	Saint-Justin	40267
Midouze	Douze	LANDES	Sarbazan	40288
Midouze	Midou	LANDES	Bougue	40051
Midouze	Midou	LANDES	Mazerolles	40178
Midouze	Midou	LANDES	Mont-de-Marsan	40192

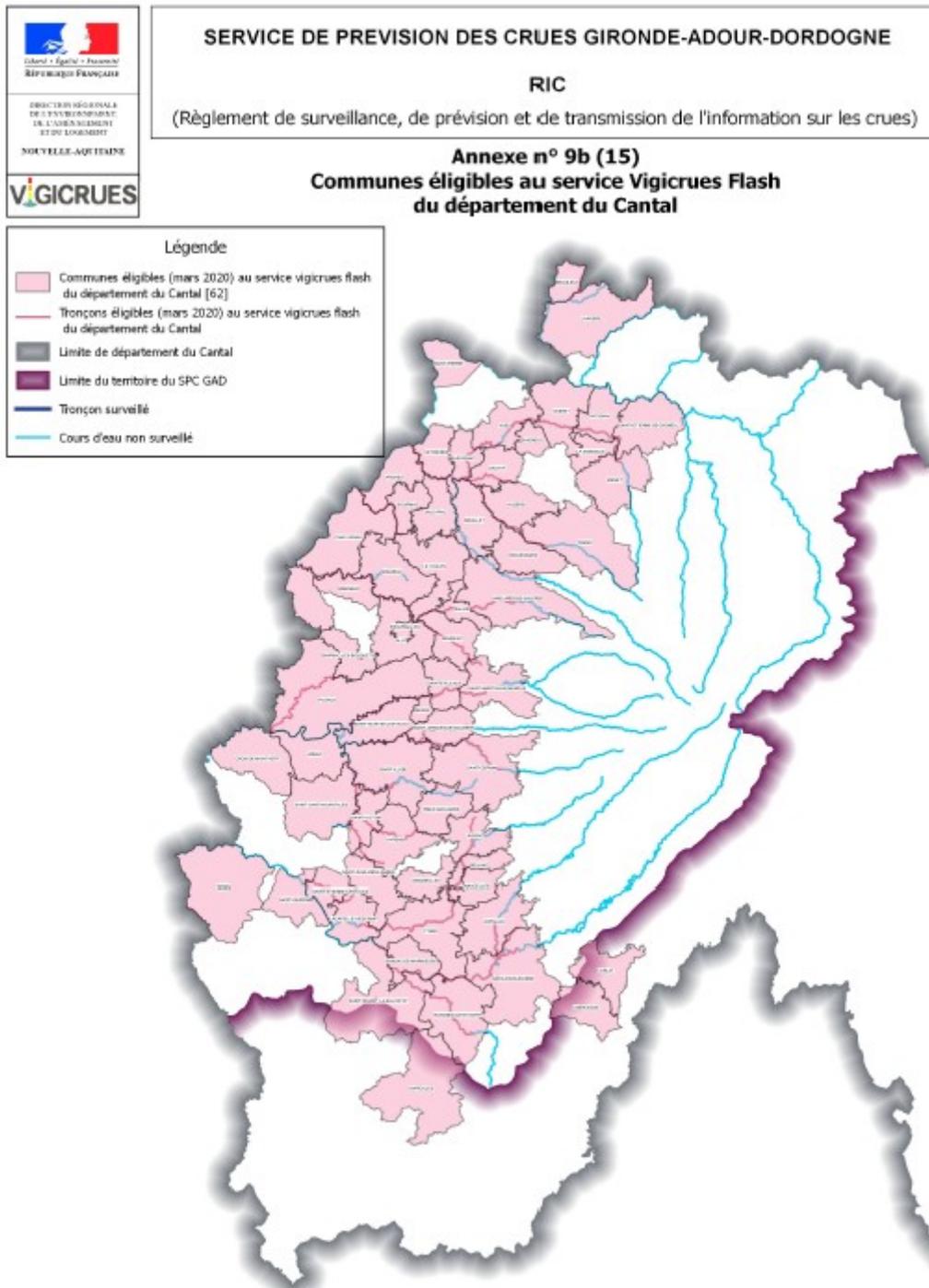
Midouze	Midou	LANDES	Saint-Cricq-Villeneuve	40255
Midouze	Midou	LANDES	Villeneuve-de-Marsan	40331
Midouze	Midouze	LANDES	Audon	40018
Midouze	Midouze	LANDES	Bégaar	40031
Midouze	Midouze	LANDES	Campagne	40061
Midouze	Midouze	LANDES	Campet-et-Lamolère	40062
Midouze	Midouze	LANDES	Carcarès-Sainte-Croix	40066
Midouze	Midouze	LANDES	Carcen-Ponson	40067
Midouze	Midouze	LANDES	Meilhan	40180
Midouze	Midouze	LANDES	Mont-de-Marsan	40192
Midouze	Midouze	LANDES	Saint-Martin-d'Onoy	40274
Midouze	Midouze	LANDES	Saint-Perdon	40280
Midouze	Midouze	LANDES	Saint-Pierre-du-Mont	40281
Midouze	Midouze	LANDES	Saint-Yaguen	40285
Midouze	Midouze	LANDES	Tartas	40313
Midouze	Midouze	LANDES	Vicq-D'Aurlbat	40324
Nive	Nive	PYRENEES-ATLANTIQUES	Bidarray	64124
Nive	Nive	PYRENEES-ATLANTIQUES	Cambo-les-Bains	64160
Nive	Nive	PYRENEES-ATLANTIQUES	Halsou	64255
Nive	Nive	PYRENEES-ATLANTIQUES	Itxassou	64279
Nive	Nive	PYRENEES-ATLANTIQUES	Jabrou	64282
Nive	Nive	PYRENEES-ATLANTIQUES	Larressore	64317
Nive	Nive	PYRENEES-ATLANTIQUES	Louhossoa	64350
Nive	Nive	PYRENEES-ATLANTIQUES	Ossés	64436
Nive	Nive	PYRENEES-ATLANTIQUES	Saint-Martin-d'Arrossa	64490
Nive	Nive	PYRENEES-ATLANTIQUES	Ustaritz	64547
Nivelle	Nivelle	PYRENEES-ATLANTIQUES	Ascalin	64065
Nivelle	Nivelle	PYRENEES-ATLANTIQUES	Ciboure	64189
Nivelle	Nivelle	PYRENEES-ATLANTIQUES	Saint-Jean-de-Luz	64483
Nivelle	Nivelle	PYRENEES-ATLANTIQUES	Saint-Pée-sur-Nivelle	64495
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Alos-Sibas-Abense	64017
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Athos-Aspis	64071
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Autevielle-Saint-Martin-Bideren	64083
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Berrogain-Laruns	64115
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Charre	64186
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Charritte-de-Bas	64187
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Chéraute	64188
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Espès-Undurein	64214
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Esplute	64215
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Garindein	64231
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Gestas	64242
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Gotein-Libarrenx	64247
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Guinarthe-Parenties	64251
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Idaux-Mendy	64268
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Lagunne-Restoue	64303
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Lichans-Sunhar	64340
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Licq-Athérey	34642
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Lichos	64341
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Mauéon-Licharre	64371
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Menditte	64378
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Nabas	64412
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Ordarp	64424
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Ossas-Suhare	64432
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Osserain-Rivareyle	64435
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Rivehaute	64466
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Tardets-Sorholus	64470
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Saint-Gladie-Arrive-Munein	64480
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Sauguis-Saint-Étienne	64509
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Tabaille-Usquain	64531
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Trois-Villes	64537
Salson	Salson	PYRENEES-ATLANTIQUES	Viodos-Abense-de-Bas	64559
Vézère amont	Loyre	CORREZE	Saint-Aulaire	19182
Vézère amont	Loyre	CORREZE	Saint-Soive	19242
Vézère amont	Loyre	CORREZE	Voutezac	19288
Vézère amont	Loyre et Vézère	CORREZE	Objat	19153
Vézère amont	Vézère	CORREZE	Allasac	19005
Vézère amont	Vézère	CORREZE	Espartignac	19076

Vézère amont	Vézère	CORREZE	Estivaux	19078
Vézère amont	Vézère	CORREZE	Saint-Viance	19246
Vézère amont	Vézère	CORREZE	Saint-Ybard	19248
Vézère amont	Vézère	CORREZE	Saint-Pantaléon-de-Larche	19229
Vézère amont	Vézère	CORREZE	Ussac	19274
Vézère amont	Vézère	CORREZE	Uzerche	19276
Vézère amont	Vézère	CORREZE	Varetz	19278
Vézère amont	Vézère	CORREZE	Vars-sur-Roselx	19279
Vézère amont	Vézère	CORREZE	Vigeois	19285
Vézère amont	Vézère	CORREZE	Orgnac-sur-Vézère	19154
Vézère aval	Vézère	CORREZE	Cubiac	19066
Vézère aval	Vézère	CORREZE	Larche	19107
Vézère aval	Vézère	CORREZE	Mansac	19124
Vézère aval	Vézère	CORREZE	Saint-Pantaléon-de-Larche	19229
Vézère aval	Vézère	CORREZE	Varetz	19278
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Aubas	24014
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Campagne	24076
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Condat-sur-Vézère	24130
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	La Feuillade	24179
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Le Bugue	24067
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Le Lardin-Saint-Lazare	24229
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil	24172
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Les Farges	24175
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Limeuil	24240
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Montignac	24291
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Pazayac	24321
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Peyzac-le-Moustier	24326
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Saint-Chamassy	24388
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Saint-Cirq	24389
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Saint-Léon-sur-Vézère	24443
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Serqueac	24531
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Terrasson-Lavilledieu	24547
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Thonac	24552
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Tursac	24559
Vézère aval	Vézère	DORDOGNE	Valojoux	24563

Annexe 9. Communes éligibles au service Vigicrues Flash

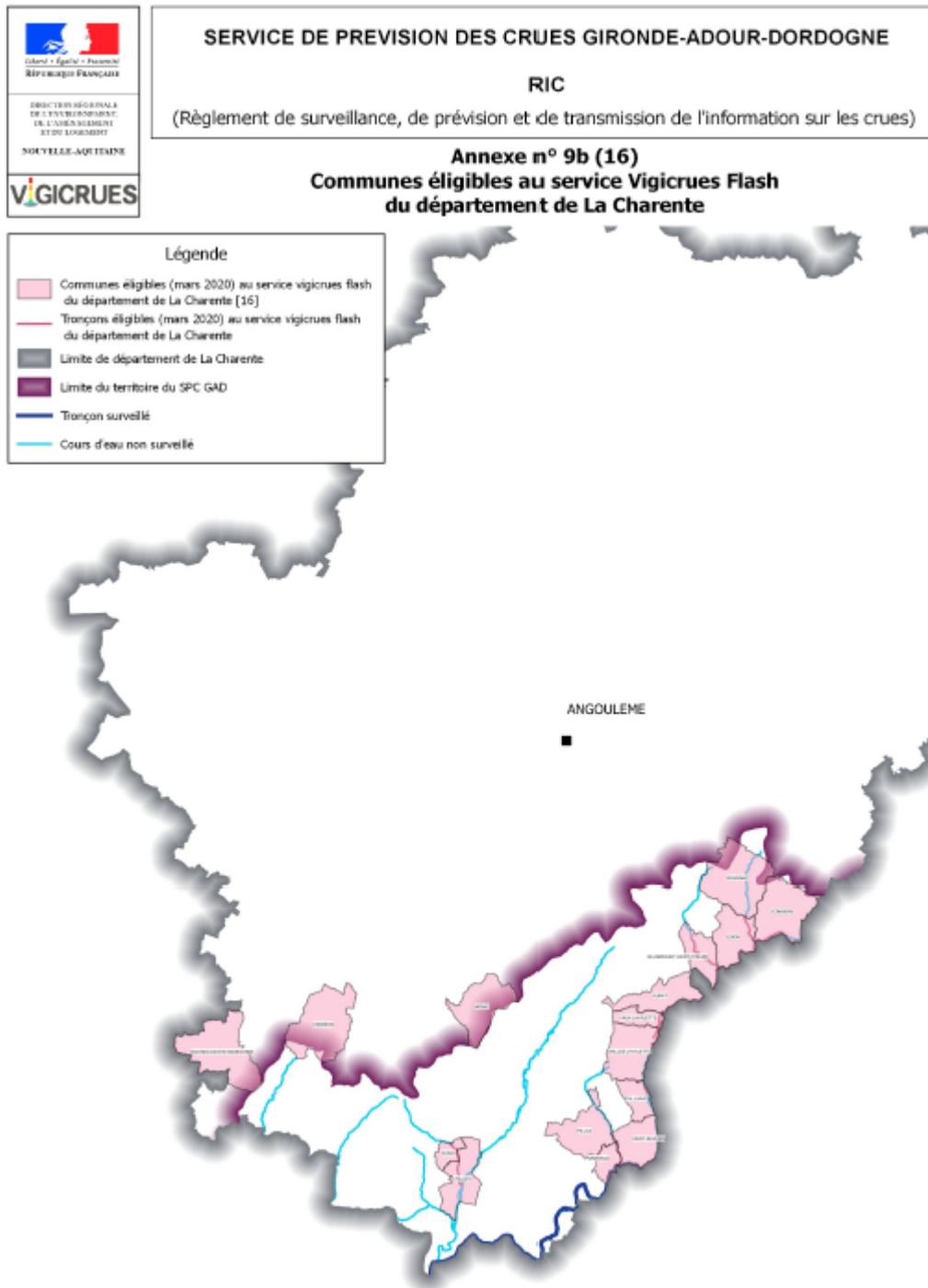
9.a - Liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash

Cantal



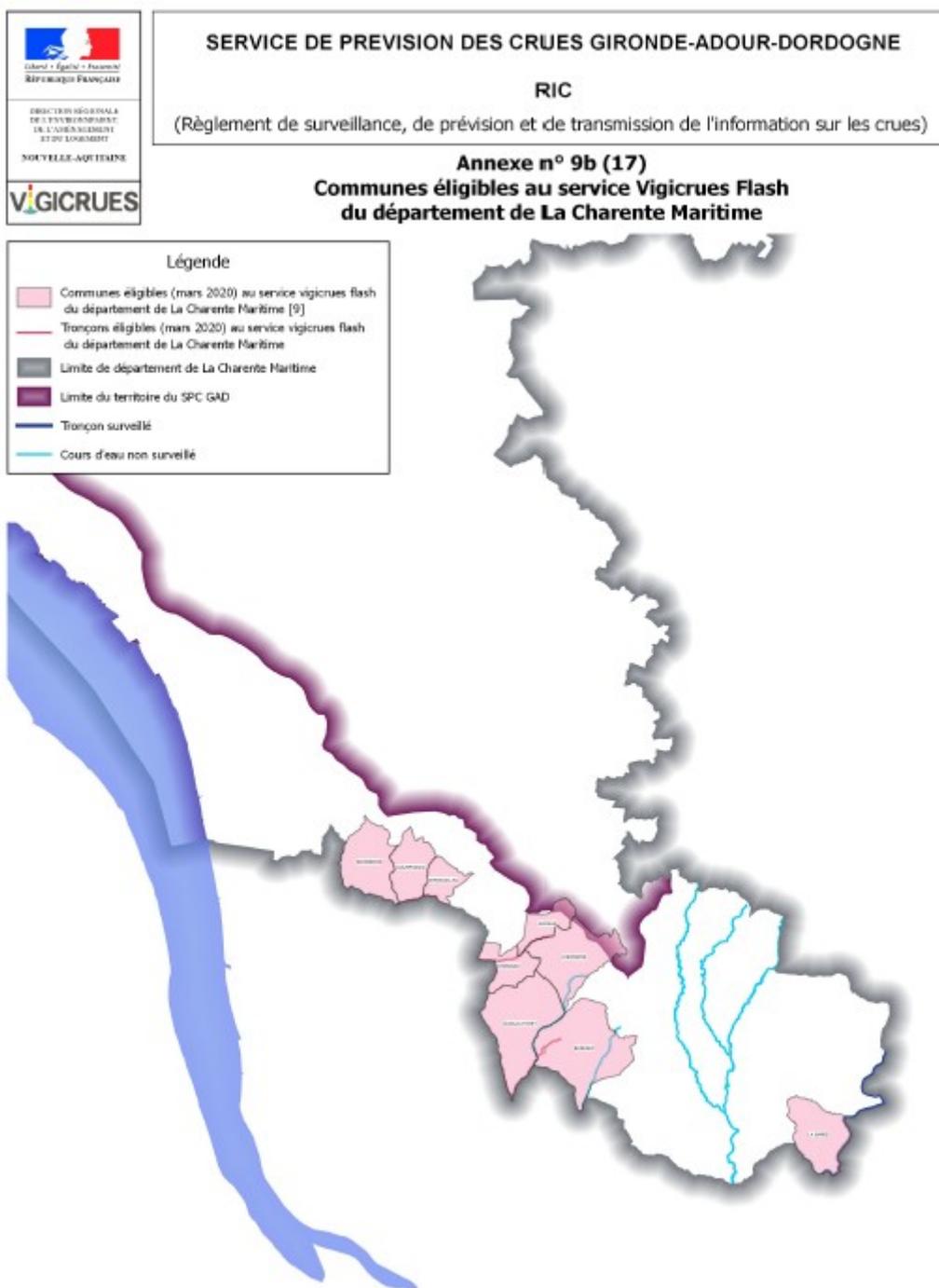
Réalisation : DREAL 66 / SRMH / DIPC GAD / BS
Date de réalisation : novembre 2020
Z:\annexes\communes\DIPC_GAD\02_division_prevision_crues\05_SIG\06_Cartes_real\001Eensemble-des-3-bassins\RIC_2019\RIC_vigicrues_flash_avr_departement.gpx

Charente



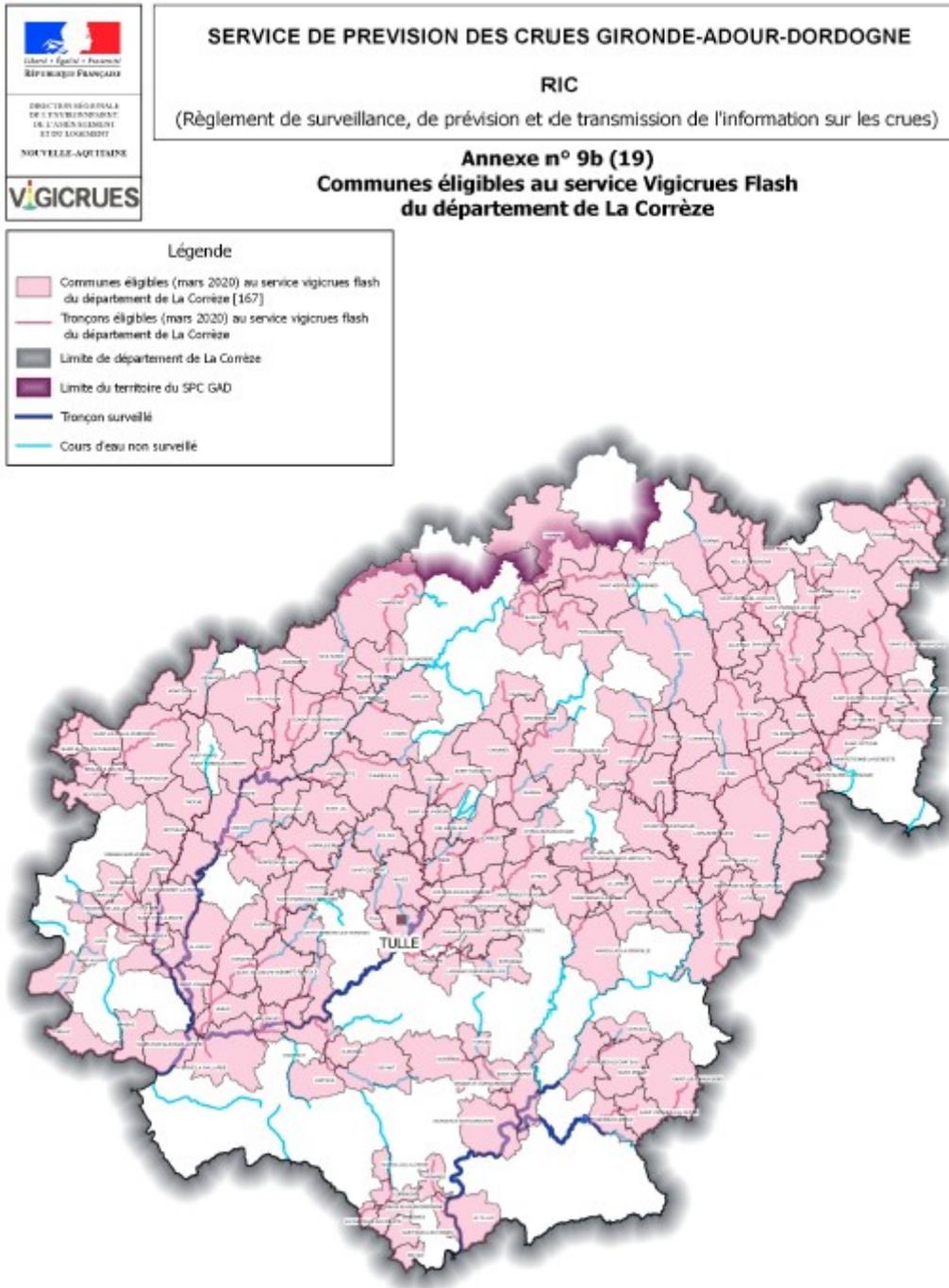
Rédaction : DREAL N4 / SRM / DPC GAD / BS
Date de réalisation : novembre 2020
Z:\sm\02_comm\01_DPC_GAD\02_division_previson_crues\05_SIG\06_Cartes_real\001Ensemble-des-F-Assises\RIC_2019\RIC_vigicrues_flash_spc_departement.gps

Charente-maritime



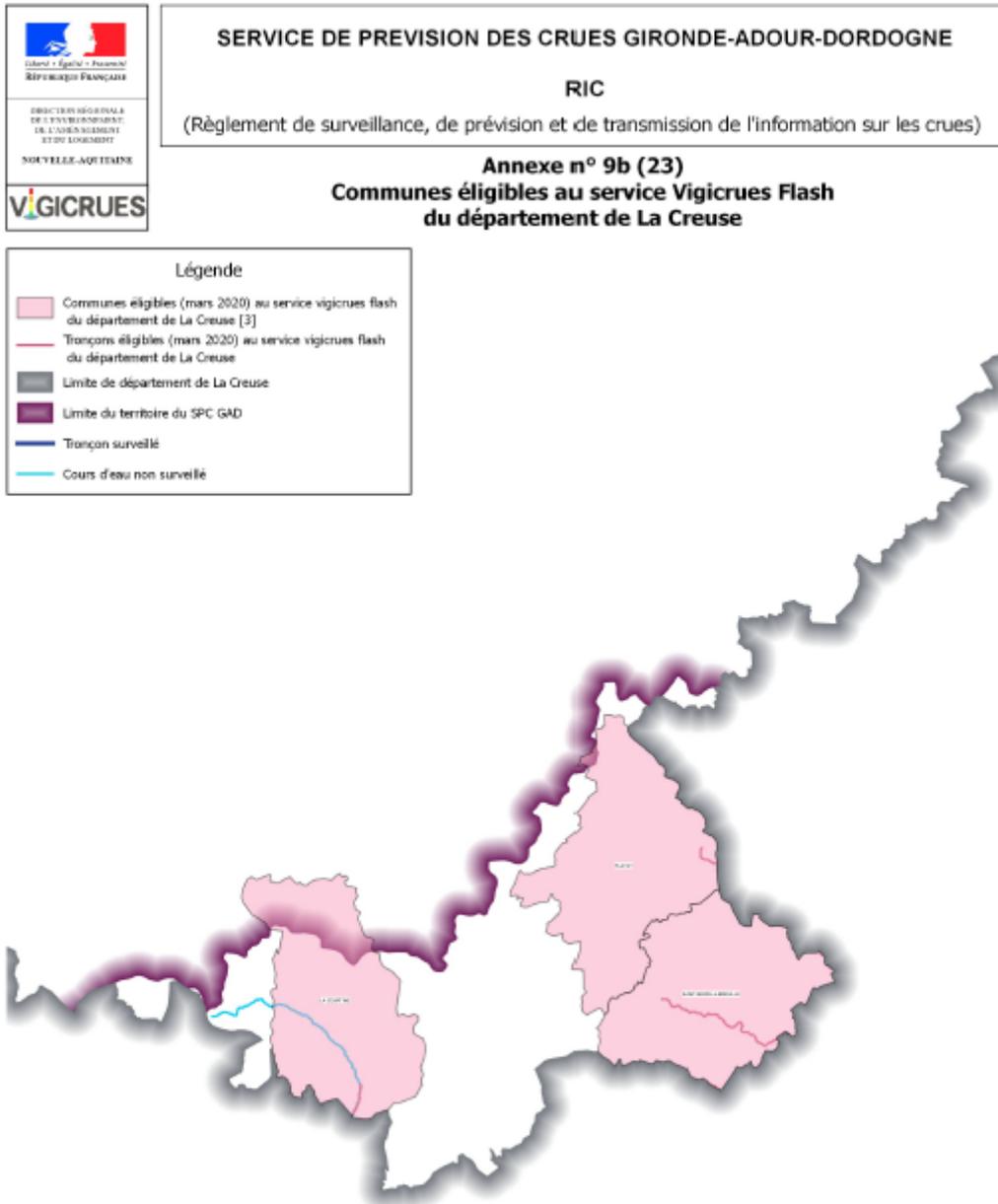
Réalisation : DREAL NS / SRNH / DIPC GAD / BS
Date de réalisation : novembre 2020
Z:\amh102_communes\03_DIPC_GAD\102_division_prevision_crues\05_SPC\06_Cartes_realises\Ensemble-des-7-bassins\RIC_2019\RIC_vigicrues_flash_ok_departement.apr

Corrèze



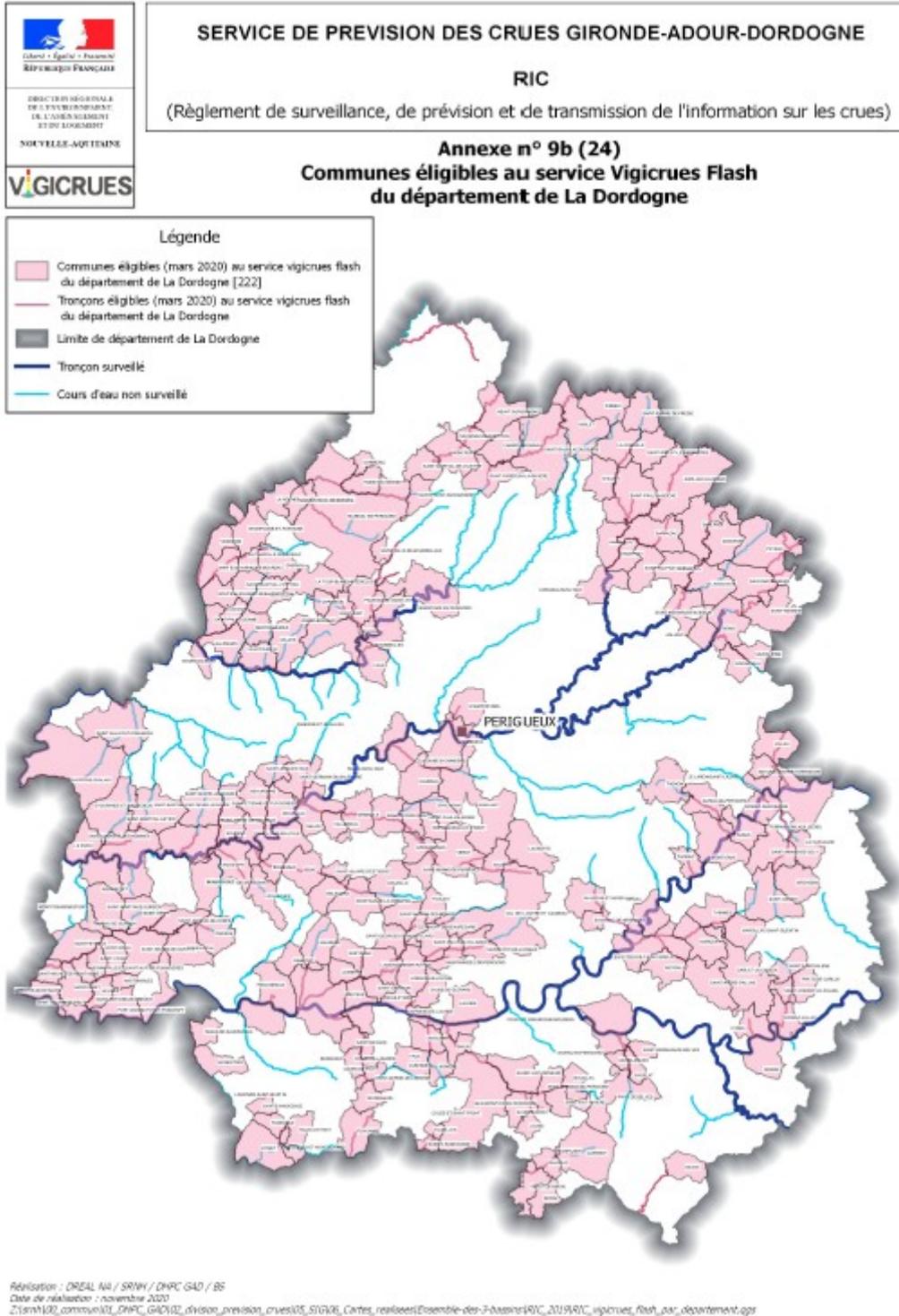
Rédaction : DREAL NR / SRNH / DNPC GAD / BS
Date de réalisation : novembre 2020
Z:\anrh\02_communi\02_DNPC_GAD\02_division_prevision_crues\05_SIG\06_Cartes_realisees\Ensemble-des-Annexes\RIC_2019\RIC_vigicrues_flash_par_departement.gpr

Creuse



Rédaction : DREAL N4 / SRNH / DPC G40 / BS
Date de réalisation : novembre 2020
Z:\sm102_commun102_DPC_G40\02_division_previson_crues\05_SIG\06_Cartes_realisees\Ensemble-des-Floassins\RIC_2019\RIC_vigicrues_flash_pac_department.gpx

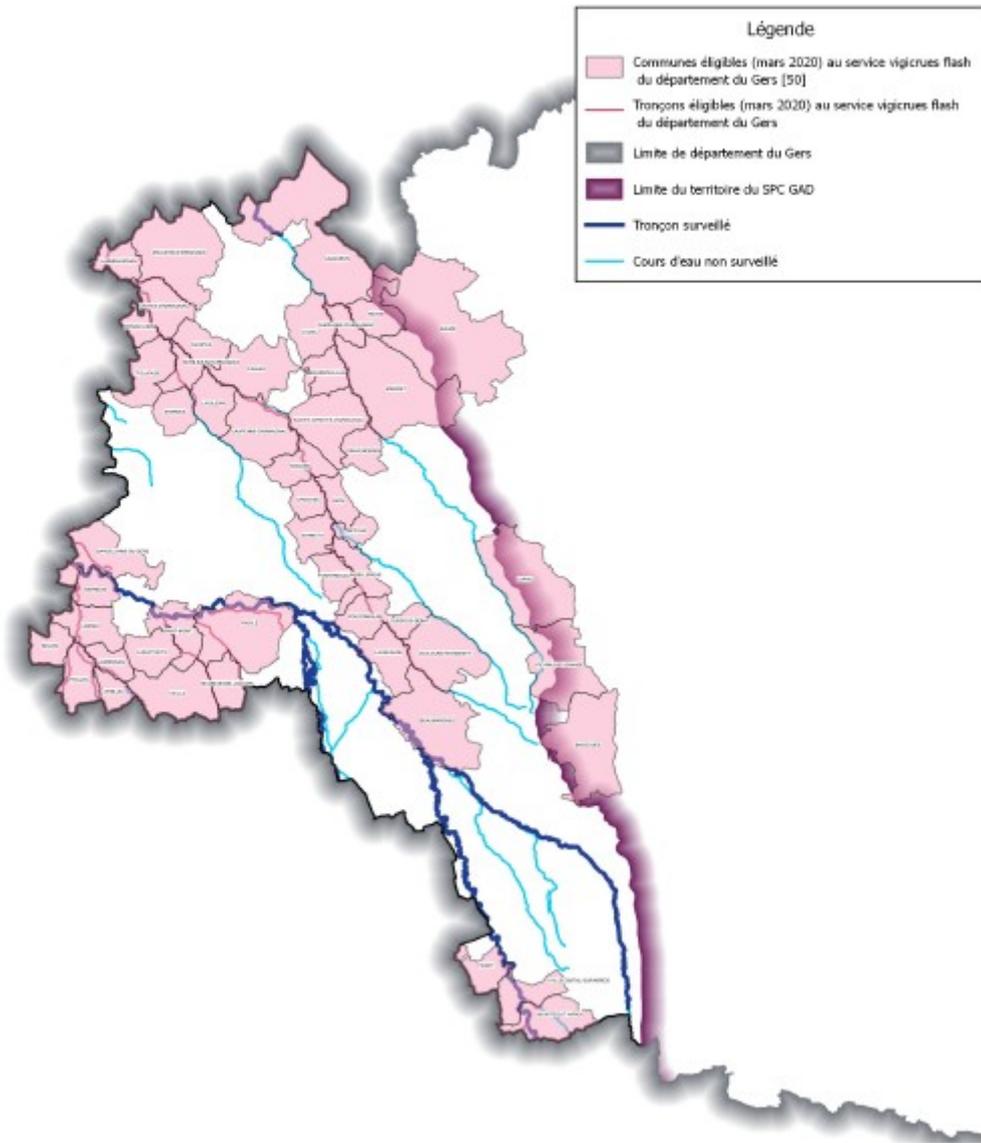
Dordogne





SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE
RIC
(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 9b (32)
Communes éligibles au service Vigicrues Flash
du département du Gers



Réalisation : DREAI, NA / SR0H / DIPC GAD / BS
Date de réalisation : novembre 2020
Z:\arch\02_commun\02_DIPC_GAD\02_division_prevision_crues\02_SPC_GAD_Carte_rubriques\Ensemble-des-F-bassins\RIC_2019\RIC_10\riae_6m_fur_department.apr

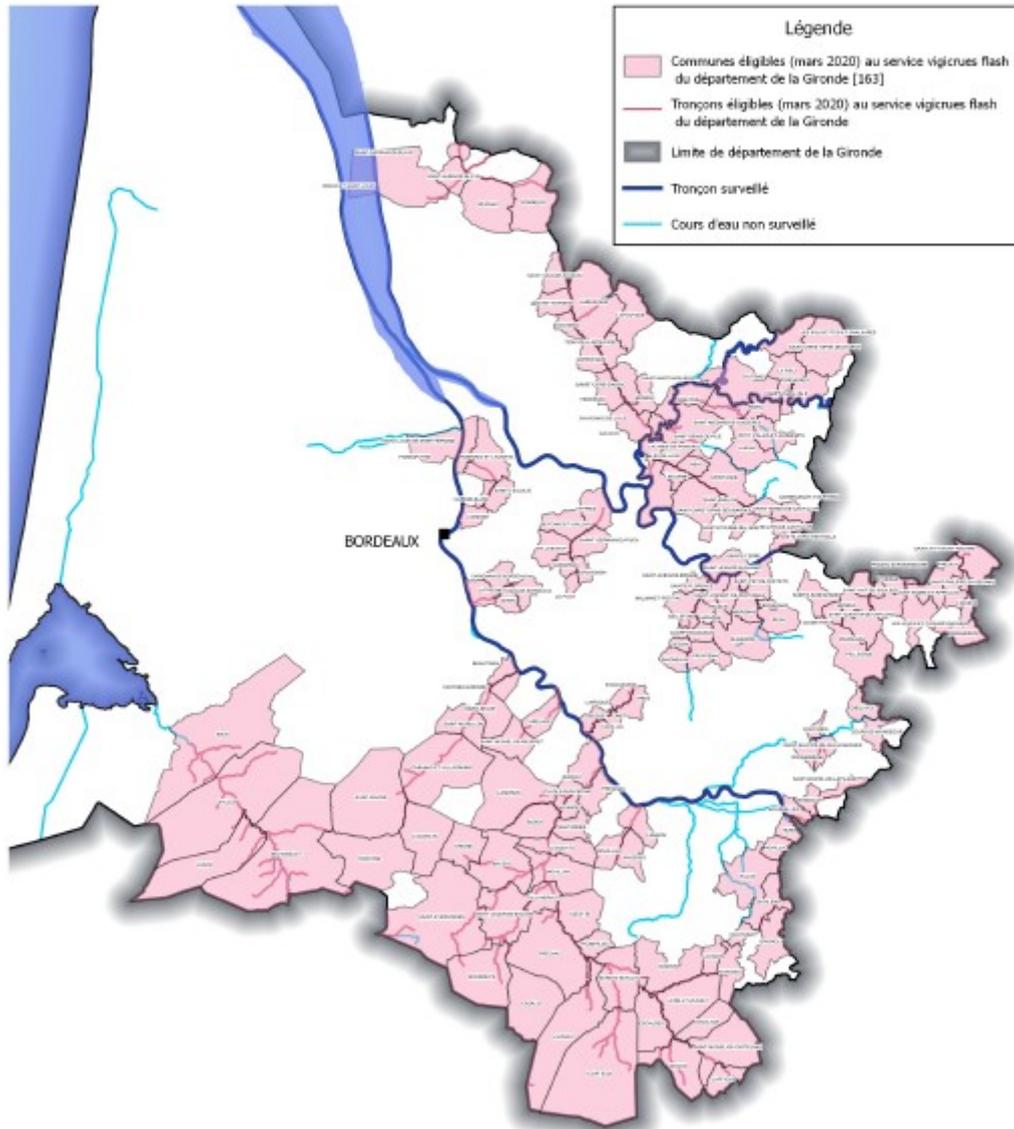
Gironde



SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE
RIC
(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 9b (33)

Communes éligibles au service Vigicrues Flash du département de la Gironde

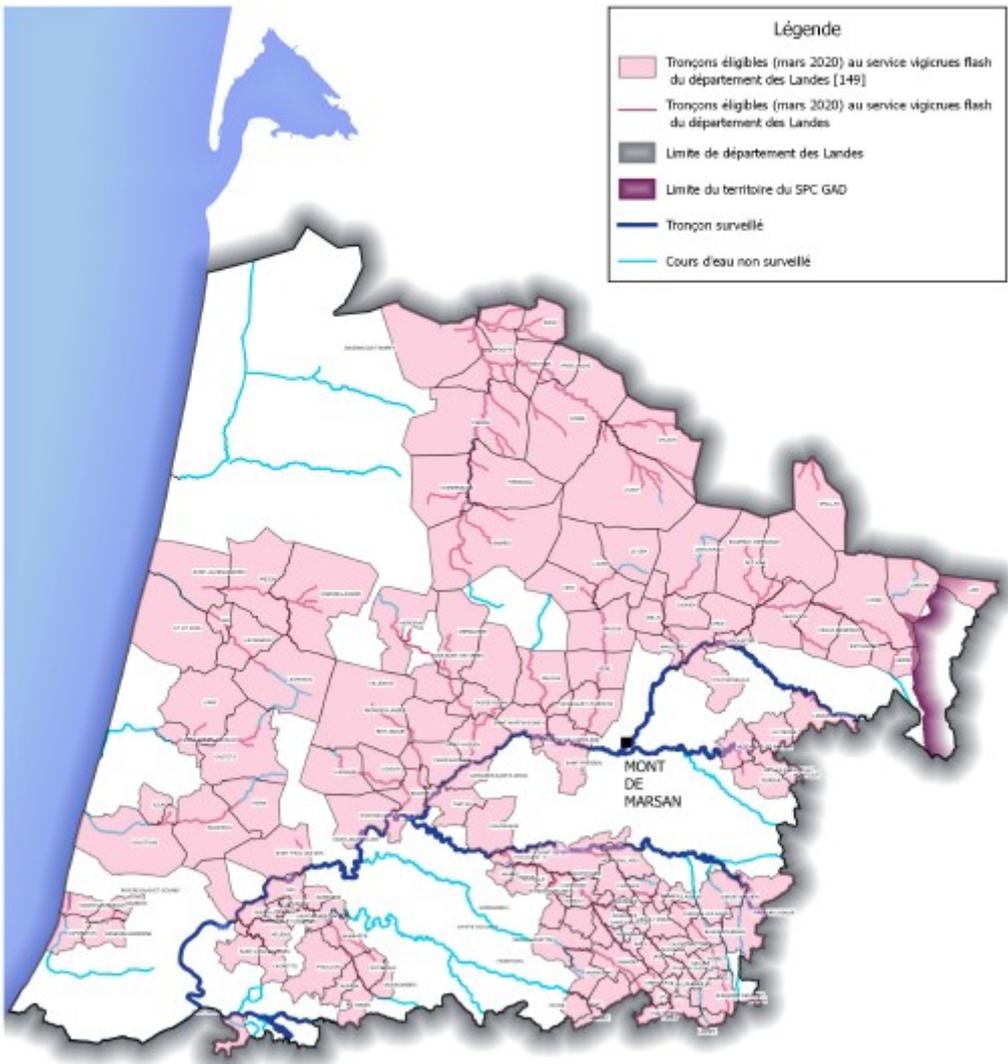


Réalisation : DREAL NA / SR3M / DnPC G4D / BS
Date de réalisation : novembre 2020
Z:\env\02_commun\02_DnPC_G4D\02_division_prevision_crues\02_SVR\02_Carte_realis\02_ensemble-de-3-bassin\RIC_2019\RIC_vigicrues_Saif_par_departement.qpr

Landes

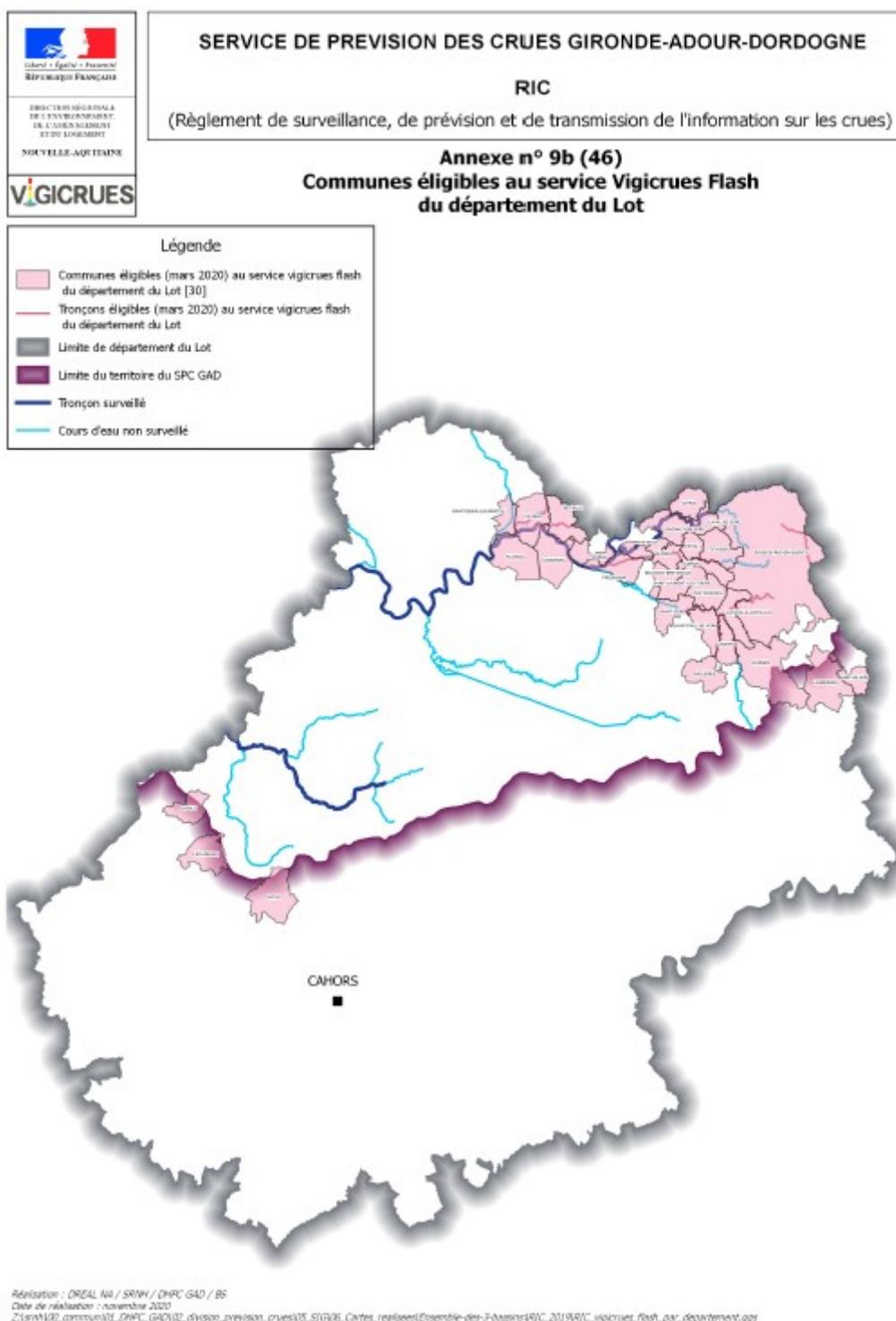

Landes - Gironde - Dordogne
RÉGION NATURELLE
Nouvelle-Aquitaine

SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE
RIC
(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)
Annexe n° 9b (40)
Communes éligibles au service Vigicrues Flash du département des Landes

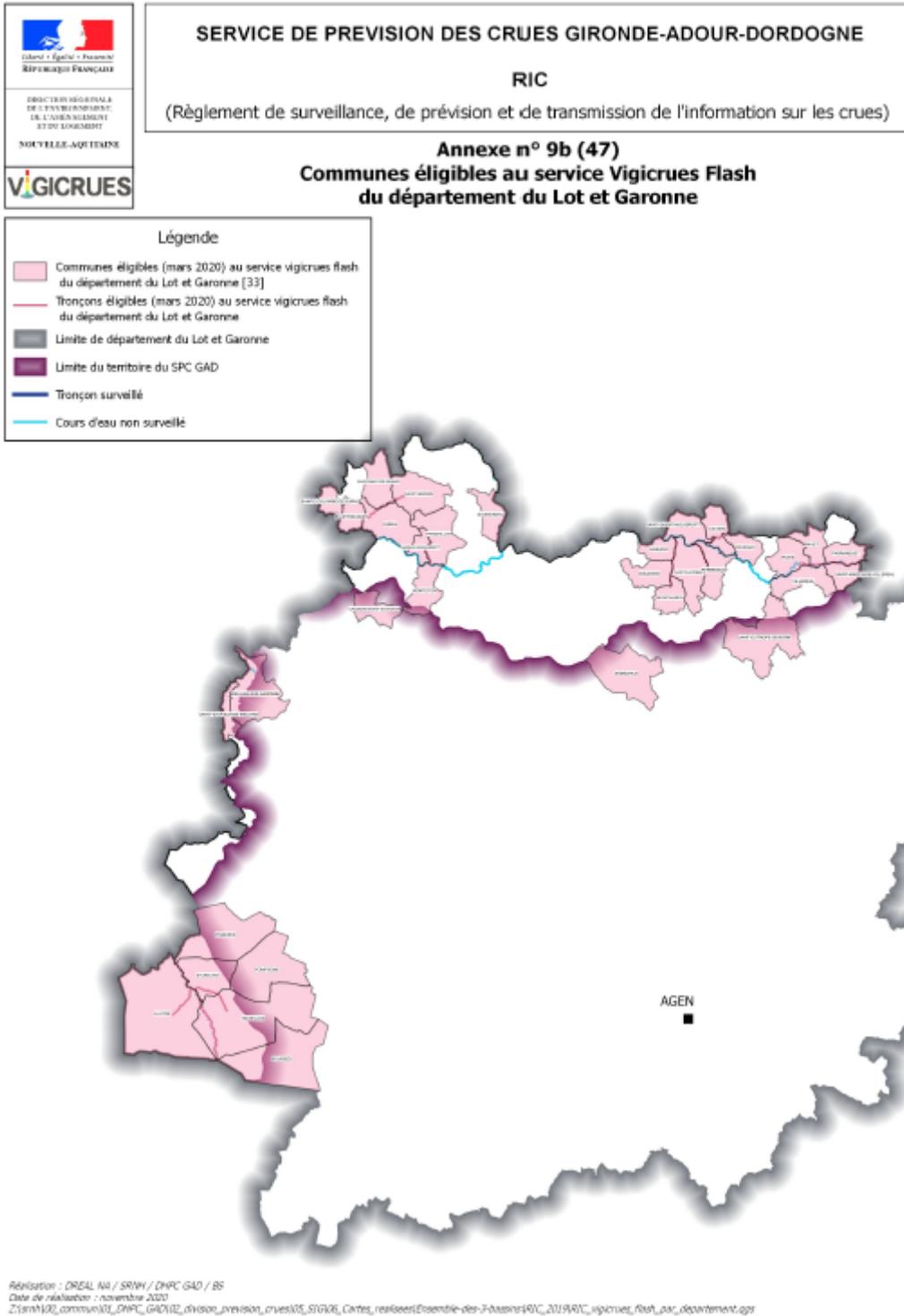


Réalisation : DREAL NA / SRN / DPC GAD / BS
Date de réactualisation : novembre 2020
Z:\ren\02_commun\02_DPC_GAD\02_division_prevision_crues\02_SPC_GAD_Carte_realisation\ensemble-des-7-bassins\RIC_2019\RIC_vigicrues_flash_parc_departement.qpr

Lot



Lot et Garonne



Puy de Dôme

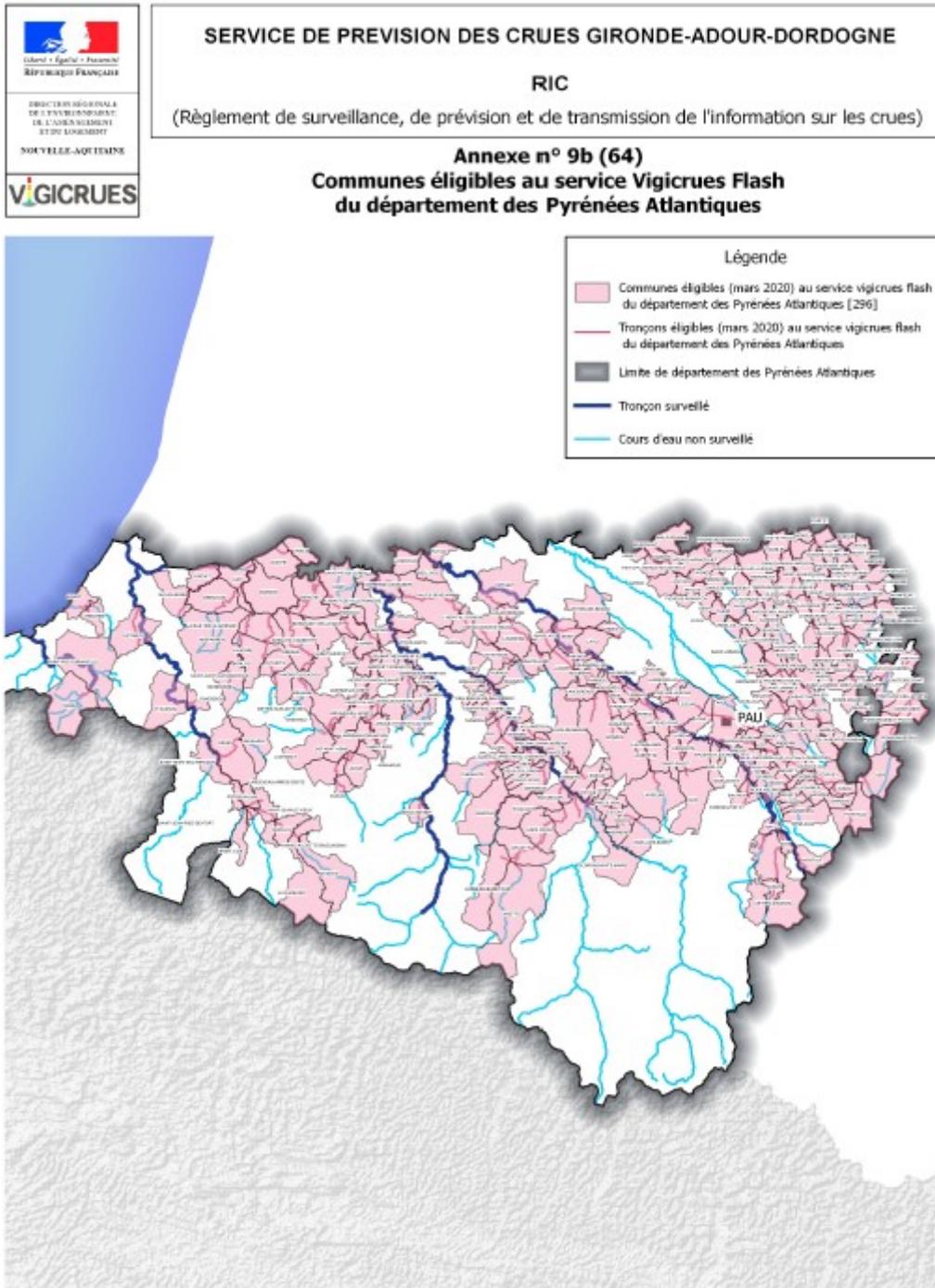


SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE
RIC
(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 9b (63) Communes éligibles au service Vigicrues Flash du département du Puy de Dôme



Pyrénées-Atlantiques

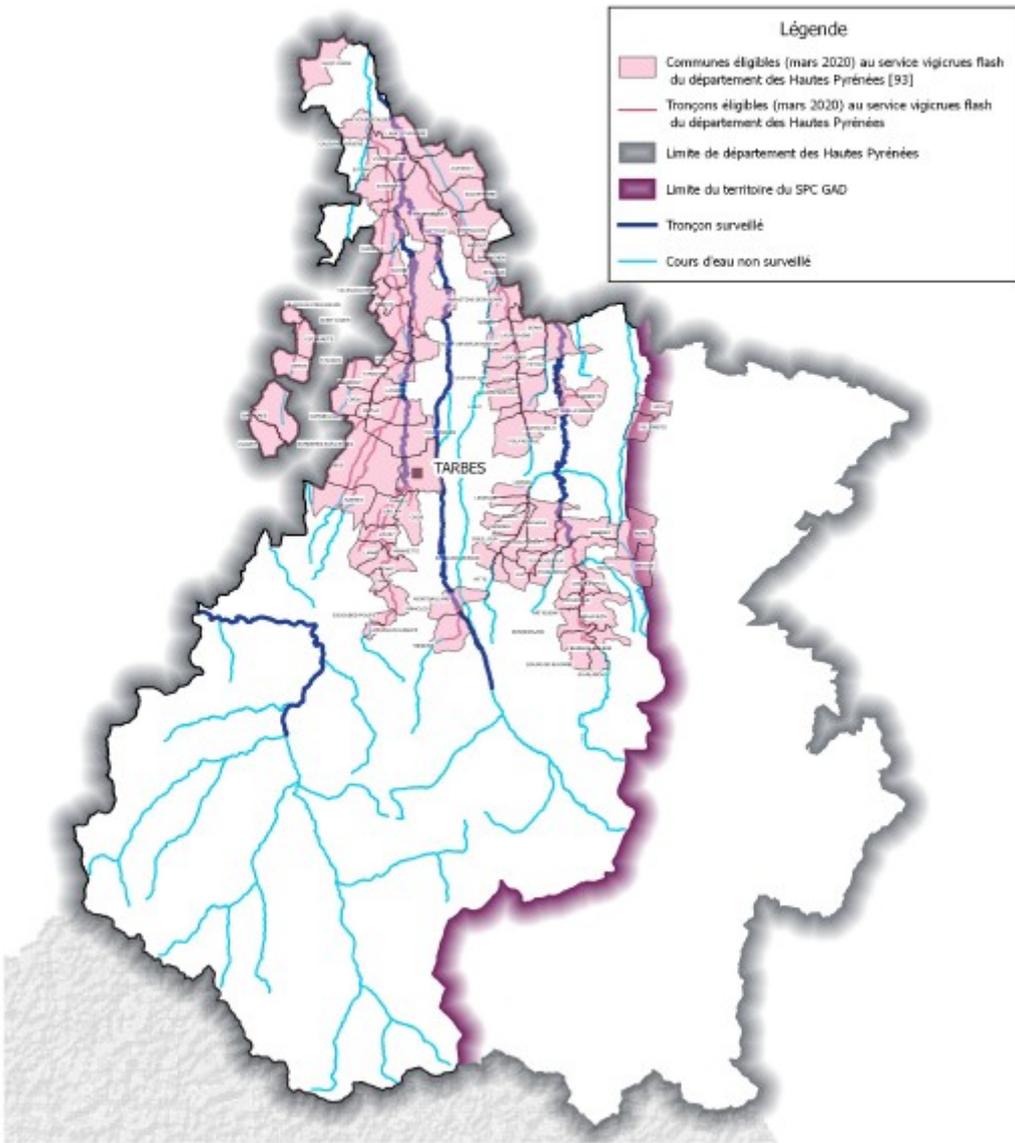


Réalisation : DRSAL NA / SRNH / DIPC GAD / BS
Date de mise à jour : novembre 2020
Z:\leth\02\commun\02_DIPC_GAD\02_division_prevision_crues\02_SIG\02_Cartes_realises\Ensemble-de-P-bassin\RIC_2019\RIC_vigicrues_flash_par_departement.qpr



SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE
RIC
(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 9b (65)
Communes éligibles au service Vigicrues Flash
du département des Hautes Pyrénées



Réalisation : DREAL NA / SRNH / DIPC GAD / BS
Date de publication : novembre 2020
Z:\arch\02_commun\02_DIPC_GAD\02_division_prevision_crues\02_SPC_GD_Carte_rivieres\Ensemble-des-F-bassins\RIC_2019\RIC_vigicrues_flash_departement.qpr

Haute-Vienne

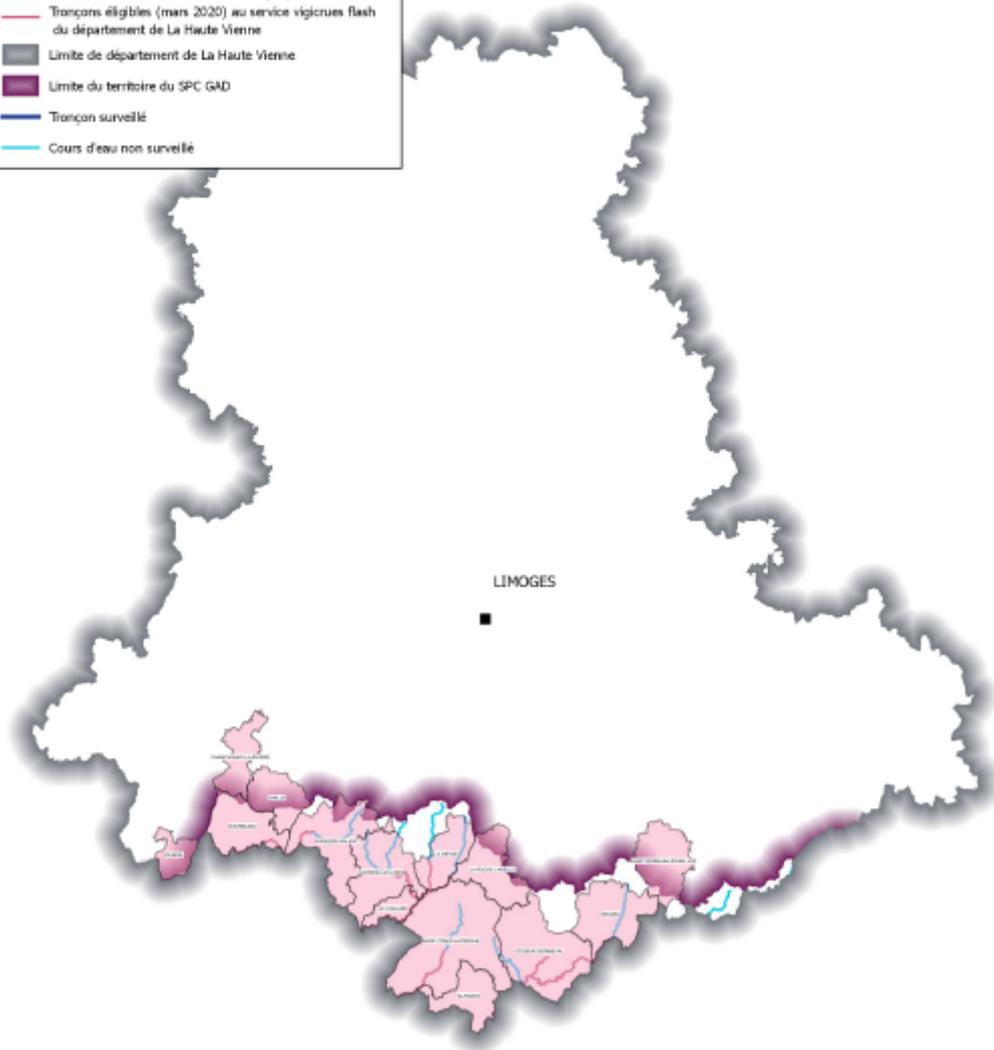


SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE
RIC
(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 9b (87)
Communes éligibles au service Vigicrues Flash
du département de La Haute Vienne

Légende

- Communes éligibles (mars 2020) au service vigicrues flash du département de La Haute Vienne [14]
- Tronçons éligibles (mars 2020) au service vigicrues flash du département de La Haute Vienne
- Limite de département de La Haute Vienne
- Limite du territoire du SPC GAD
- Tronçon surveillé
- Cours d'eau non surveillé



Réalisation : DREAL N4 / SRMH / DIPC GAD / BS
Date de réalisation : novembre 2020
Z:\smh\02_comm\010_DIPC_GAD\02_division_prevision_crues\05_SIG\06_Cartes_real\beer\Etendue-des-3-bassins\RIC_2019\RIC_vigicrues_flash_par_departement.gpx

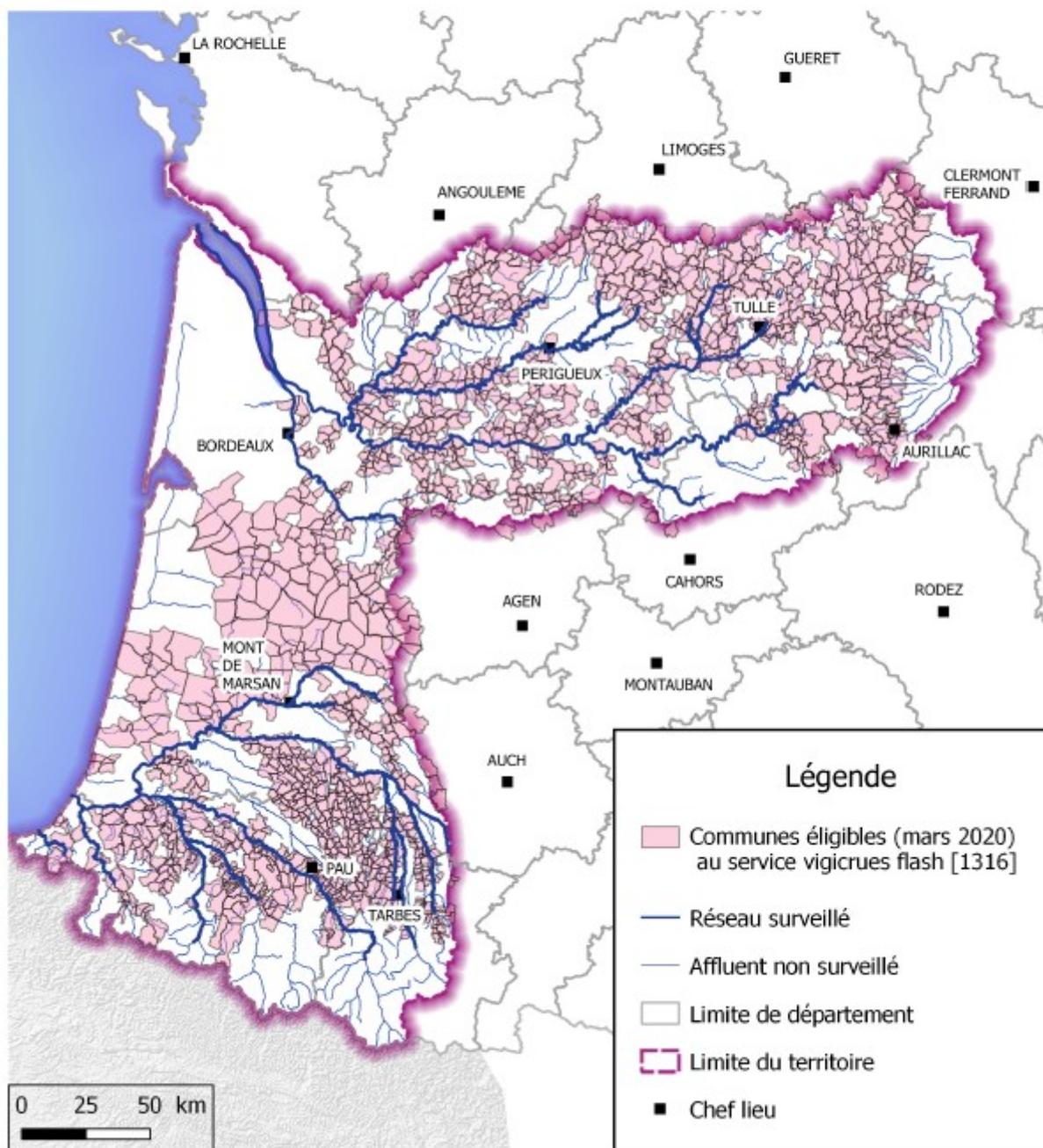
9.b - Carte des communes éligibles au service Vigicrues Flash



SERVICE DE PREVISION DES CRUES GIRONDE-ADOUR-DORDOGNE
RIC
 (Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

Annexe n° 9b

Communes éligibles au service Vigicrues Flash



Réalisation : DREAL NA / SRNH / DHPC GAD / BS
 Date de réalisation : novembre 2018 - modifié en octobre 2020
 S:\02_commun\01_DHPC_GAD\02_division_prevision_crues\05_SIS\06_Cartes_realisees\Ensemble-des-3- bassins\RIC_2019\ RIC_annexe1_territoire_de_competence_et_troncons_surveille.qps

Annexe 10. Arrêté préfectoral approuvant le présent règlement
